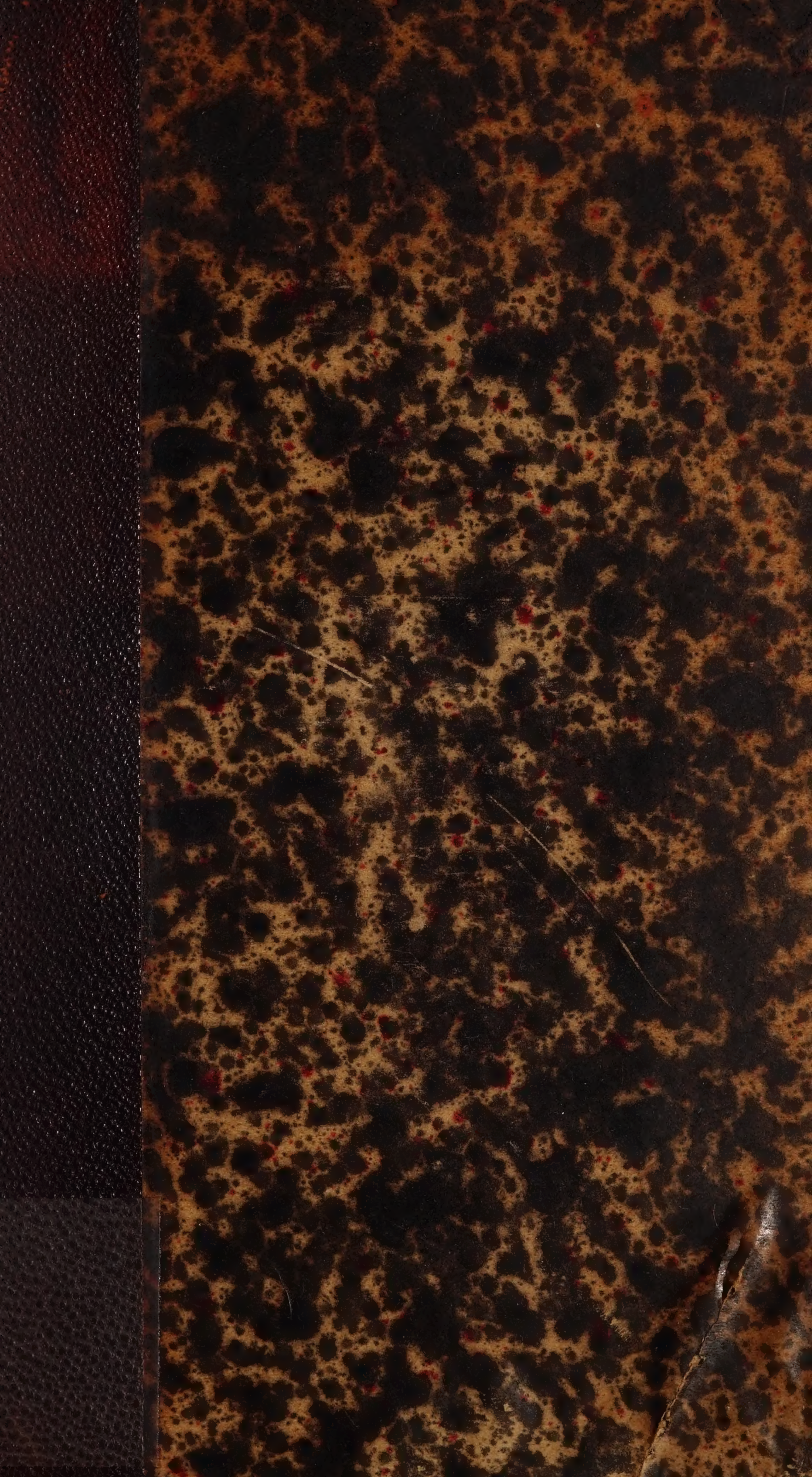
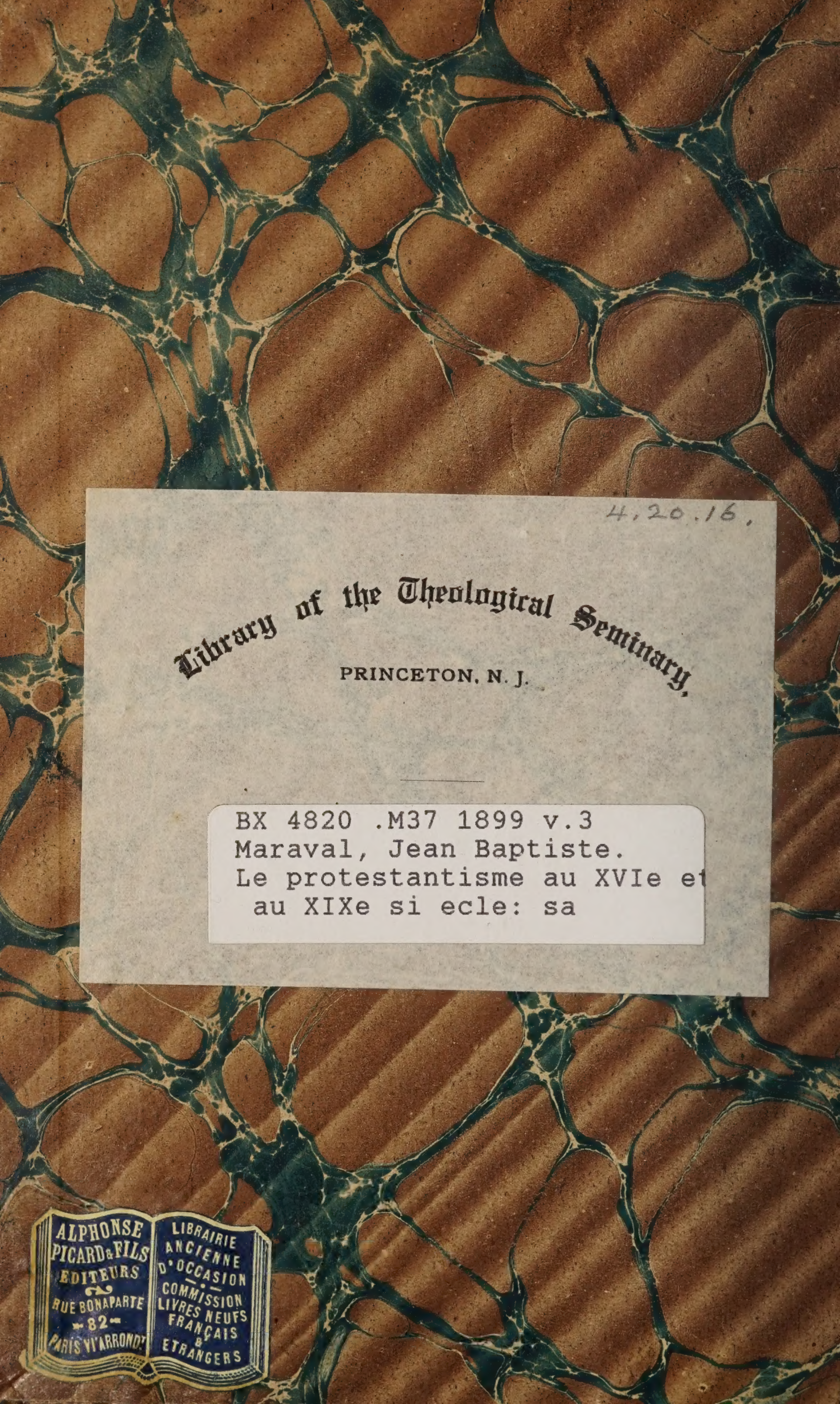



4.20.16.
Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.
BX 4820 .M37 1899 v.3
Maraval, Jean Baptiste.
Le protestantisme au XVIe et
au XIXe si ecle: sa
ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS



LE PROTESTANTISME

AU XVI[e] ET AU XIX[e] SIÈCLE

Sa Religion — Sa Morale — Sa Philosophie
Sa Politique — Son Intolérance

ET LES

FONDATEURS DE LA RÉFORME

PAR J.-B. MARAVAL

TOME TROISIÈME



ALBI
HENRI AMALRIC, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
14, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 14

LE PROTESTANTISME

AU XVI[e] ET AU XIX[e] SIÈCLE

ET

LES FONDATEURS DE LA RÉFORME

TOME TROISIÈME



LE

PROTESTANTISME

AU XVI[e] ET AU XIX[e] SIÈCLE

Sa Religion — Sa Morale — Sa Philosophie
Sa Politique — Son Intolérance

ET LES

FONDATEURS DE LA RÉFORME

PAR J.-B. MARAVAL

TOME TROISIÈME



ALBI
HENRI AMALRIC, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
14, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 14

Permis d'imprimer :

Albi, le 3 juillet 1899.

H^{ri} FABRE, *V. g. c.*

LE PROTESTANTISME

AUX XVIe ET XIXe SIÈCLES

ET LES FONDATEURS DE LA RÉFORME

BIOGRAPHIE DE CALVIN

CHAPITRE PREMIER

Naissance de Jean Calvin. — Curieux récit sur cette naissance. — Ses premières années. — Ses premières études. — Son départ pour Paris. — Son séjour chez son oncle Richard. — Cordier est son professeur. — Farel est son ami. — Marteville est sa première cure. — Pont-l'Evêque, sa seconde.

Jean Cauvin, ou Calvin comme il s'appela lui-même, naquit en 1509 à Noyon, de Gérard Cauvin et de Jeanne Le Franc. L'abbé Jacques Levasseur, chanoine et doyen de l'église de Noyon, écrit que « damoiselle Jeanne de Bure, femme d'honorable « homme feu maistre Jeuffrin ; Françoise Maresse, « mère de M. Vincent Wiard, président au grenier « à sel, et Hélène Hauet, femme de M. Wallerand

« de Neufville, orfèvre à Noyon, la plus ancienne
« de la ville, naguère vivante, ont plusieurs fois
« déclaré avoir entendu rapporter à leurs mères
« qu'elles étaient présentes à l'accouchement de la
« mère de Jean Calvin, et qu'avant la naissance de
« l'enfant, sortit du sein de la mère une quantité
« de grosses mouches, présage du bruit que Jean
« devait faire dans la chrétienté (1) ».

Jean Calvin eut le chanoine Jean de Vatines pour parrain à son baptême, « qu'il retenait, disait-il à « Bèze, en renonçant au chrême (2) ».

Gérard Cauvin, son père, esprit ardent, homme de conseil et de jugement, était notaire apostolique, scribe en cour d'église, secrétaire de l'évêque et promoteur du Chapitre. Il destinait son fils à l'étude de la théologie ; mais il était pauvre. Il avait une femme et six enfants à nourrir et les ressources n'étaient pas abondantes.

La noble maison des Mommor, qui venait à son secours dans les moments de détresse, quand les rigueurs de l'hiver rendaient le pain cher ou lorsque la famine sévissait à Noyon, ajouta le pain de l'esprit aux vêtements et à la nourriture matérielle, et non seulement son toit catholique abrita l'enfance de Calvin, son foyer le réchauffa et sa table le nourrit ; mais encore son or paya le maître qui l'éleva et les livres qui l'instruisirent. On aimerait à voir, plus tard, Calvin se rappeler avec plus d'attendris-

(1) Audin.
(2) Bèze, *Vie de Calvin*.

sement les bienfaits qu'elle lui prodigua, au lieu de l'entendre poursuivre de sa dédaigneuse colère l'asile de la charité catholique qui, après l'avoir traité comme un des siens au milieu de ses propres enfants, ne sera plus, à ses yeux, « qu'un affreux « nid de papistes (1) ».

A l'école de la maison Mommor, Calvin eut pour professeur un homme habile qui sut lui faire don de ce qu'il possédait lui-même : phraséologie abondante, et idiome mêlé d'archaïsmes aux couleurs littéraires de ce temps, propre à séduire le pédant du collège plutôt qu'à plaire à l'homme de bon goût. Quelques éléments de prosodie et de poésie latine complétaient les trésors dont cette maison enrichit Calvin, qui dut encore aux mêmes bienfaiteurs l'argent nécessaire à l'achat de la prébende de Notre-Dame de la Gésine, en 1521 (2).

A douze ans, l'élève quittait le régent de Noyon, et, favorisé d'une intelligence verte et vigoureuse, prompte aux reparties, hardie aux attaques, sous la sèche enveloppe d'un corps exténué par les jeûnes qu'il s'imposait pour ménager une santé continuellement éprouvée par les fumées de la migraine, autant que pour avoir l'esprit libre à l'étude, Calvin se dirigeait vers Paris. Ce n'était point pour y jouir des gaîtés mondaines, au milieu des compagnies d'une jeunesse frivole, car il leur préférait le sérieux d'une retraite sévère ; mais Paris était alors le ren-

(1) Audin, *Vie de Calvin*.
(2) Florimond de Rémond.

dez-vous des esprits d'élite, et Calvin voulait s'asseoir sous les chaires qu'occupaient des humanistes dont le nom était européen.

A Paris, Calvin descendit chez son oncle Richard, serrurier près de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Richard Calvin était un honnête ouvrier, qui allait tous les matins à la messe de sa paroisse, faisait maigre le vendredi et le samedi, jeûnait aux quatre-temps et récitait le chapelet. Une âme vraiment religieuse se serait dilatée au contact de la piété dont Calvin voyait l'exemple ; mais son esprit n'était point ouvert à l'admiration des habitudes chrétiennes, comme son cœur non plus n'était pas enclin à la gratitude : afin de payer noblement l'accueil tout paternel d'un parent qui l'hébergea et le nourrit à ses frais durant deux ans, l'orgueilleux écolier ne trouva que la moquerie à offrir pour récompense des services que lui rendait le frère de son père et de la joie qu'il éprouvait des succès de son neveu (1).

Les deux fils de la famille Mommor avaient accompagné Calvin à la capitale et ne l'avaient quitté qu'au seuil de la boutique du serrurier. Là, ils s'étaient séparés, mais leur amitié d'enfance n'avait point été atteinte par cette séparation, qui n'était pas à vrai dire une séparation, car le collège de la Marche, tous le fréquentaient ; la leçon du professeur les réunissait, et le palais de quelque grand seigneur, par complaisance pour les Mommor, offrait, le dimanche et les jours de fête, sa table à Calvin

(1) Audin.

et le faisait asseoir à côté de ses amis : tout cultivait et entretenait à son profit les relations premières.

Au collège de la Marche, Mathurin Cordier fut le premier professeur que Calvin eut à Paris. Mathurin Cordier était un érudit, sans doute, à la phrase élégante et fleurie dans la chaire, un poète même après la leçon ; mais il penchait pour les doctrines allemandes et rêvait le réveil prochain de l'esprit par les enseignements de Luther. Or, jugez si les leçons d'un tel homme durent être salutaires à Jean Calvin, qui, à l'âge de quatorze ans, avait déjà lu quelques-uns des livres du moine saxon, la *Captivité de Babylone*, par exemple, traduite par Louis Berquin, où il avait appris que le pape était l'Antechrist annoncé par les prophètes ; les moines, des acolytes de Satan ; les cardinaux, des portiers de l'enfer ; les prêtres, des paillards ; les docteurs, des ânes.

De la Marche, Calvin passa au collège Montaigu pour y étudier la dialectique, et c'est en ce temps qu'il connut et fréquenta Guillaume Farel, ce puritain de la Réforme qu'Erasme a peint sous les traits d'un menteur virulent et séditieux et que Zuingle, l'hérétique curé de Zurich, avec Œcolampade, le lieutenant de Luther, embrassèrent et reconnurent comme leur frère (1). Farel était, à Paris, l'un de ces courtisans de la science qu'avec d'excellentes intentions Monseigneur Briçonnet, évêque de Meaux, avait appelés pour travailler à répandre dans son diocèse le goût des lettres humaines. Le bon prélat

(1) Ancillon, *Vie de Farel*.

s'était trompé ; la plupart de ces hommes s'étaient nourris d'idées hétérodoxes sur la liberté, la grâce, la justification et les œuvres : les uns étaient gagnés aux pensées luthériennes, d'autres étaient séduits par le zuinglianisme, plusieurs professaient les opinions de Bucer ; mais tous avaient une fin commune, tous prétendaient régénérer le christianisme en immolant l'autorité à l'individualisme, en sacrifiant la tradition à l'interprétation privée, en substituant au dogme primitif le sens figuré, en remplaçant, pour éclairer les consciences, l'enseignement des pasteurs par leur étrange illumination du Saint-Esprit.

Par ses propres attraits autant que par l'amitié qui l'unit à Farel, Calvin se trouve mêlé à ces théologiens, travaillés de doute et d'incrédulité, d'amour de nouveautés et d'orgueil, et c'est à leur triste école que l'élève de Noyon, devenu adolescent, croit pouvoir chercher la vérité ; il n'y trouvera, hélas ! que le mensonge.

Cependant, en septembre 1527, quoiqu'il ne soit que simple tonsuré, il devient curé de Marteville ; et toujours, par un membre de la famille de Mommor, par le bon abbé Claude d'Hangest, il est présenté, quelques années après, à la cure de Pont-l'Evêque, contre laquelle il échange la première (1).

Voilà l'écolier grandi, devenu homme par son âge et par sa taille ; mais il a toujours un cœur froid et dur, qui ne garde le souvenir que des injures.

(1) Bayle, Desmay et Darlincourt.

Chercher, dans ses écrits, une parole d'amour ou de reconnaissance serait poursuivre une illusion naïve : s'il n'a pas songé, dans ses lettres, à bénir la main des Mommor, qui lui assurèrent le pain de l'avenir, il ne dit rien non plus à ses compagnons de collège qui l'aimèrent tant, rien de sa dette de gratitude à Cordier, rien de l'affection qu'il doit à son oncle, qui le traita comme son fils. Le cœur de Luther avait plus de noblesse, car Luther sut garder, même au milieu de ses triomphes bien propres à enivrer une jeune tête, la douce mémoire de Cotta, qui lui fit la première aumône. Souvent, dans les colères du docteur contre le pape, l'agréable image de cette sainte femme s'interpose, et reflète un charme si puissant, que les emportements du réformateur allemand en sont adoucis et même contenus. Tel n'était pas Calvin, qui, « après avoir vécu aux dé-« pens du crucifix, oublia qui l'avait nourri et « élevé (1) ».

(1) Florimond de Rémond.

CHAPITRE II

Calvin à Noyon. — Question discutée de ses désordres.

Nommé curé de Pont-l'Evêque, Calvin est revenu à Noyon. Il a plus de vingt ans. Arrêtons-nous un instant dans cette ville, où le jeune clerc a joui des revenus de ses bénéfices, comme des plaisirs d'une licence qu'on a vainement essayé de nier.

Jérôme Bolsec, de Lyon, qui avait été le médecin et le confident intime de Calvin, nous a transmis des révélations qui pèsent lourdement sur la mémoire de son client.

Nous savons sans doute que Bolsec fut, à la fin, pour Calvin un ennemi implacable, et qu'il est pour les réformés ce que le pape fut pour Martin Luther ; que Drelincourt le prend pour un faussaire et un menteur, pour un scélérat vendu à l'iniquité et un monstre tel que jamais enfer n'en produisit de plus horrible. Nous savons encore que des écrivains justement appréciés sentirent tomber de leurs mains l'histoire où Bolsec raconte la honteuse vie de Calvin, et la jetèrent comme un libelle infâme, après en avoir parcouru quelques chapitres ; mais nous avons

appris également de ces graves auteurs que, quand ils étudièrent patiemment le réformateur, ils sentirent aussi une conviction profonde succéder à l'indignation de leur âme, et ils crurent aux récits de Bolsec, du moins pour « la plupart des faits qu'il « raconte ». M. Galiffe, un protestant, répétons-nous, éveilla, selon l'expression d'Audin, toutes les ombres des patriotes que le ministre despote jeta dans les fers ou la tombe, en les secouant de la poussière où elles dormaient aux archives de la République genevoise, et les voilà, continue le même historien, qui viennent former une ronde funèbre et jeter chacune en passant un cri de réprobation au réformateur et un hommage à la sincérité de Bolsec. Que si les lyriques apologistes de Calvin sont ainsi confondus par la conscience, les recherches et le talent de pareils témoins lorsqu'il s'agit de sa féroce cruauté, pourquoi le lecteur ne donnerait-il pas créance à la même parole de Bolsec lorsqu'il s'agit de la dépravation du même personnage? Le temps, en fait d'histoire, accomplit des merveilles. Et qui sait, a-t-on dit encore ; on finira peut-être par découvrir à Noyon cette fleur de lis dont Bolsec accusait Calvin de porter les stigmates?

Nous devons donc écouter Bolsec. Ce n'est pas la fleur de lis dont Audin espère la découverte que le biographe a vue, mais ce sont les archives de Noyon qu'il a lues et dont il affirme, sous la foi du serment, avoir eu dans ses mains l'exemplaire. En voici le texte imprimé à Lyon en 1577 :

« Calvin, ayant été pourvu du bénéfice d'une

« église ainsi que d'une petite chapelle, fut con-
« vaincu du crime de sodomie, et pour ce motif, il
« lui arriva d'encourir la peine du feu ; toutefois,
« par commisération pour son évêque, cette peine
« fut commuée par le stigmate fleurdelisé, que l'on
« grava sur son épaule. Couvert ainsi d'opprobre, il
« résigna ses deux bénéfices pour une somme d'ar-
« gent, et partit pour l'Allemagne et l'Italie, après
« avoir changé son nom avec celui de Calvin, de
« Cauvin qu'il s'appelait. »

C'est là presque littéralement le langage écrit qu'un Berthelier rapporta lorsque, envoyé par Genève pour avoir des renseignements de la vie et des mœurs de Calvin, il recueillit cette information, qui fut signée « des plus apparents de la ville de Noyon, « et faite avec toutes les formes ordinaires de la « justice ». L'hérésiarque, y est-il dit, « ayant été « convaincu d'un péché abominable, que l'on ne « punit que par le feu, la peine qu'il avait méritée « fut, à la prière de son évêque, commuée en celle « de la fleur de lis ».

L'instrument fleurdelisé n'a pas été trouvé, sans doute, par Bolsec ni par Berthelier ; mais avouons que la découverte qu'ils ont faite est toute aussi importante : ce sont des actes publics, rédigés dans la cité, dont ils ont reçu le dépôt des mains qui constatèrent le scandale ; des actes publics dont copie fut déposée aux archives de Genève ; des actes publics enfin que le sénat genevois n'a désavoués ni osé faire disparaître malgré des sollicitations réitérées, intéressées et pressantes, car le fait était trop

connu pour que sa négation ou la disparition des documents qui l'établirent pût être faite sans réclamation.

Croire que Bolsec est un imposteur serait en même temps accuser de mensonge Berthelier et convaincre Genève d'une incurie sans exemple et de l'insouciance la plus criminelle, pour avoir laissé s'accréditer sans protestation de sa part des faits qui ont fait publiquement de son théocrate le plus coupable des débauchés.

Mais Bolsec et Berthelier avaient établi la vérité, et les Genevois étaient impuissants à couvrir du manteau de l'oubli des détails scandaleux qui déjà, depuis plusieurs années, appartenaient à l'histoire. Si on avait, en effet, le courage de remuer à fond cette question, on pourrait lire utilement un ouvrage intitulé l'*Ombre de Rousseau à Calvin,* imprimé à Genève, et un discours sur le crime contre nature et la flétrissure reprochés à Jean Calvin par Roisselet de Sauclières fils, de Nîmes, imprimé à Montpellier en 1839, brochure en 107 pages où l'écrivain prouve que l'accusation avait été portée longtemps avant Bolsec. Sont appelés en témoignage dans ce travail : 1° Turbes, qui écrit sous François Ier et Henri II ; 2° Simon Fontaine, qui parle en 1557 ; 3° Surius, qui fait ses révélations en 1558 ; 4° La Vacquerie, dont le récit est publié en 1560 ou 1561 ; 5° de Mouchie, qui raconte ce qu'il sait en 1562 ; 6° du Preau, dont l'accusation remonte à 1560.

Pour apporter notre pierre à l'édifice historique, nous voulons citer nous-même un document anté-

rieur à tous ceux dont nous venons de parler. C'est un traité que Richelieu fit paraître, en 1551, pour convertir ceux qui s'étaient séparés de l'Eglise. On y lit : « Calvin fut nourri dès son bas âge pour être « ecclésiastique. N'ayant encore que dix-huit ans, « par la licence de ce siècle, il fut pourvu d'une « cure, laquelle, deux ans après, il permuta avec « une autre. Pendant qu'il possédait ces bénéfices, « il fut repris plusieurs fois et de la liberté de sa « créance et de la dépravation de ses mœurs ; mais, « ayant été condamné pour ses incontinences, qui « le portèrent jusqu'aux extrémités du vice, il se « retira et des environs de Noyon et de l'Eglise ro- « maine tout ensemble. »

Voici encore venir, sept ans après Richelieu, en 1558, un autre auteur plus explicite que le précédent : « Aujourd'hui encore, dit Stopléton, on voit « dans la ville de Noyon les archives et les monu- « ments de ce qui s'y est passé ; aujourd'hui encore, « on y lit que Jean Calvin, convaincu de sodomie, « fut seulement marqué sur le dos par l'indulgence « de l'évêque et du magistrat, et qu'il sortit de la « ville. Des hommes très honorables, qui vivent en- « core, n'ont pu obtenir jusqu'à présent que la mé- « moire de ce fait, qui imprime à toute une famille « une certaine flétrissure, fût effacée des archives « de la ville. »

Ce n'est pas seulement à toute une famille, mais à toutes les églises calvinistes, que la mémoire de ce fait imprime une honteuse flétrissure. Les protestants l'ont compris avant nous, et voilà pourquoi

on les voit apporter le plus grand soin à la défense de Calvin. Si le trait suivant apporte la preuve de ce zèle, il apportera encore celle de la culpabilité de Calvin.

Sous le règne d'Elisabeth, un catholique marchait au supplice. Il s'appelait Campanius. Avant de mourir, il reprocha à nos adversaires la vie infâme de Calvin, en usant de ces termes : « Que leur chef « avait été fleurdelisé et fugitif. » L'accusation parut si grave aux hérétiques, que l'un d'eux, Witaker, voulut essayer de répliquer à l'accusateur, et, dans la réponse évasive qu'il fit à Campanius, il crut le réfuter victorieusement en opposant simplement ces paroles : « Calvin a été stigmatisé ; mais saint « Paul l'a été ; d'autres aussi l'ont été. » Quelque habile que fût la repartie, les auditeurs ne purent se méprendre sur le sens de ces paroles. C'était la défense d'un disciple qui se hâte de déposer une lourde charge dont on accable les épaules du maître, et c'était en même temps un grand aveu qui appartenait désormais à l'histoire. Comme l'a dit Jean Durœus en d'autres termes : « Les stigmates de saint « Paul furent la récompense acquise par sa gran- « deur dans la sainteté ; celles de Calvin furent le « châtiment mérité par l'infamie de ses crimes. »

Terminons notre étude par une parole de Jules Bringer dans ses *Fleurs calvinistes* : *Sodomici sceleris convictus in vitæ discrimen ut igni cremaretur Calvinus... cauterio candens ejus humero lilium est inustum.*

CHAPITRE III

Calvin étudie le droit à Orléans. — Ses succès. — Sa gloire d'étudiant. — Sa réputation de calomniateur. — Son insensibilité à la mort de son père. — Son départ pour Bourges. — Son assiduité aux leçons du célèbre Alciati. — Ses études sous Wolmar. — Conseils de Wolmar à son disciple. — Tristes suites de ces conseils. — Prédication de l'hérésie en France.

Gérard Calvin dut voir dans les égarements de son enfant des motifs assez impérieux pour le détourner de l'état ecclésiastique. Il avait raison. Ses yeux, d'ailleurs, fascinés par les vanités mondaines, n'apercevaient dans la carrière théologique que de grands périls, de petits profits et une gloire médiocre. Aussi tout à coup ses idées changèrent, et il donna aux études de Jean une direction toute différente : c'est le droit seul qui doit ouvrir à son fils le chemin des grands honneurs, l'introduire au conseil des rois et lui donner une fortune. C'est donc à l'étude des lois que la volonté paternelle envoie le jeune Calvin. Celui-ci part d'abord, en 1529, pour Orléans, et là, sous l'habile enseignement de Pierre de l'Estoile, le plus éminent jurisconsulte de France, qui depuis fut président au parlement de Paris, l'élève rend sa phrase plus sobre d'ornements et moins exubérante, son style plus clair et plus rapide,

son argumentation plus serrée et plus persuasive, et bientôt, par sa constante assiduité aux leçons comme par son ardeur fébrile au travail, il passe non plus « pour escolier, selon l'expression d'un « biographe, mais pour un enseigneur ». Tant de succès auraient certainement valu à Calvin l'estime universelle de l'école ; mais, d'après ce que rapporte un maître, François Baudouin (Balduinus), Calvin ternissait malheureusement sa gloire et repoussait les sympathies en ne faisant au collège « d'autre « métier que de calomnier ses camarades », si fort, qu'on l'y surnommait pour cette raison *Accusativus*. On accentuait fréquemment cette dédaigneuse qualification en répétant souvent, à la façon des élèves, cette plaisante parole : « Jean sait décliner jusqu'à « l'accusatif (1). »

Des leçons d'Orléans, Jean Calvin est envoyé à Bourges par la sollicitude paternelle.

Un contre-temps, triste pour tout autre que pour Calvin, le retire, un moment, de l'Université de cette ville. Ce n'est pas le cœur (Calvin n'en a point); c'est une simple convenance qui le fait partir : son père est malade, et Dieu va l'appeler à lui. Que dirait-on dans le monde si un fils se tenait éloigné du chevet d'un mourant qui lui donna le jour?

Le lecteur sera peut-être tenté de nous blâmer ici, en nous voyant pour la troisième fois nous élever contre les sentiments intimes de Calvin. Néanmoins, nous pouvons et nous devons affirmer que seule

(1) Balduinus.

l'impartialité de l'histoire nous préoccupe : l'indignation que nous cause l'ingratitude n'est pour rien dans nos appréciations. Qu'on en juge par le fait suivant, qui a une authenticité incontestable :

Une lettre est envoyée par l'étudiant à Nicolas Duchemin, et l'épître est écrite au moment terrible où le médecin vient de déclarer que tout est fini, lorsque le prêtre catholique, au son des cloches de la paroisse, va apporter au moribond les derniers secours de la religion : eh bien ! Jean Calvin a-t-il une larme pour annoncer à son ami cette nouvelle déchirante ? Sa tendresse filiale s'émeut-elle, et demande-t-elle une seule prière pour un père qui agonise? Non, il décrit cette scène comme il peindrait un drame ordinaire, l'œil sec et le cœur sans affliction : comme une âme soumise aux volontés divines, dira-t-on ; comme un fils sans entrailles, doit-on répondre. Appréciez :

« Les médecins, dit-il à Duchemin, me faisaient « espérer un retour à la santé ; alors je ne pensais « qu'à toi. Les jours s'écoulent ; enfin, il n'y a plus « d'espoir, la mort va venir. Quoi qu'il arrive, je te « reverrai ; embrasse pour moi Daniel, Philippe et « toute la maison. T'es-tu fait agréger parmi les « professeurs de littérature ? » C'est tout.

Ainsi parle Calvin sur la mort prochaine de son père, et cependant, s'il l'a pressé dans ses bras, ses embrassements ont été les dernières étreintes de l'amour, et l'enfant ne reverra plus son père, et le père ne retrouvera plus son fils ! Aurons-nous donc eu tort de nous récrier contre une barbarie qui

étouffait, à une heure si prématurée, les plus naturelles sensibilités dans un jeune cœur de réformé ?

Après la mort de Gérard Calvin, rien ne retenant son fils à Noyon, il en repartit pour aller continuer à Bourges l'étude des lois. A l'Université de cette ville, la chaire du droit était alors glorieusement occupée par Alciati de Milan, le célèbre professeur dont la vaste intelligence, ainsi que le dit, à Paris, l'épitaphe gravée sur son tombeau, embrassait toutes les sciences, la théologie comme la jurisprudence, la littérature aussi bien que l'histoire. Le docteur avait reçu des villes universitaires qu'il avait visitées des honneurs presque divins, et Calvin mit une gloire personnelle à écouter religieusement un maître qui enseignait ses élèves à donner à l'argumentation syllogistique, non plus la sèche forme d'Aristote, mais les couleurs d'une poésie qui jetait l'auditoire en extase, en gravant plus profondément la leçon dans les esprits, pour leur en faire garder éternellement le souvenir.

A l'école d'Alciati, Jean Calvin avait étudié avec succès les coutumes, les usages et les lois du pays latin ; il lui manquait de connaître la Grèce et ses héros, et il ne voulut point laisser à son esprit une lacune, qui lui eût paru une pauvreté humiliante. Il se forma donc aux lettres grecques, à l'école d'un autre habile homme, qu'on nommait Melchior Wolmar, un Allemand, jaloux de donner des collaborateurs à Luther plus encore que d'enfanter à Sophocle et à Démosthène des admirateurs.

Wolmar aima d'une affection toute particulière

Calvin avec sa double nature, teutonne, dit Bèze, par sa ténacité au travail, gauloise par sa promptitude à recueillir les leçons du professeur et les saillies des disputes orales. Sur l'humeur quinteuse de l'élève, il avait fondé de grandes espérances pour l'avenir de la Réforme, et il s'en ouvrait un jour à Farel, en lui écrivant que « l'esprit de travers que « possédait Jean était un vice propre à l'avancement « de leurs affaires, pour le rendre un grand défen- « seur de leurs opinions (1) ».

Calvin, en retour, sembla aimer son maître, car bien longtemps après sa sortie de l'Université, dans la préface de son *Commentaire sur les épîtres de saint Paul aux Corinthiens*, il se rappelle son bon Wolmar, et sa plume, en imprimant avec complaisance les bienfaits du professeur, semble prouver que la gratitude est devenue la vertu qui manquait au disciple. En face de cette conduite, dont on doit louer Calvin, on se demande si le cœur qui méconnut les libéralités multipliées des nobles Mommor; qui oublia les sacrifices prolongés du serrurier de Saint-Germain; qui demeura étroit et dur devant les tendresses et même devant la mort d'un père, s'est tout d'un coup métamorphosé, élargi, et devenu accessible aux sentiments de l'émotion la plus naturelle comme la plus impérieuse. Mais non, ce n'est pas la véritable amitié que l'on peut voir dans ces pensées nouvelles de Calvin : c'est une vanité flattée par le souvenir d'un discours auquel il doit l'origine

(1) Paroles de Wolmar, citées par Audin.

de ses grandeurs. Il se rappelle, en effet, le langage par lequel Wolmar le rendit à l'étude de la théologie, qui fit de lui un réformateur et comme un roi : « Sais-tu bien, lui dit-il, que tu n'es pas appelé, « comme Alciati, à prêcher sur le droit ni, comme « moi, à débiter du grec? Lève-toi, et livre-toi à la « théologie, car la théologie est la science maîtresse « de toutes les sciences (1). » Et à ces paroles le disciple ferma son Homère, car c'était la révélation d'un monde nouveau qu'il lui était commandé d'explorer, se mit à lire la parole de Dieu, traça le plan de sa religion, devint le théocrate que l'on sait, et ce n'est en réalité que sa théocratie qu'il célèbre en simulant d'avoir de la reconnaissance pour Wolmar : le cœur de Calvin n'a pas changé; il fut le siège de l'ingratitude, il demeure le trône où il régnera par la cruauté. L'avenir nous l'apprendra.

Sur les bancs de l'école de Wolmar, s'établit une étroite amitié entre Calvin et Bèze, deux jeunes hommes bien dignes l'un de l'autre, car la ressemblance de leurs goûts comme de leurs penchants est réellement saisissante. S'ils reçurent une même éducation sous un maître commun, ils eurent aussi la même croyance, la même dépravation dans les mœurs : nous avons reconnu dans Calvin un débauché publiquement flétri, le Protestantisme lui-même reconnaît dans Bèze « un opprobre pour la France, « et un libertin couvert d'infamie (2) ». C'est pour-

(1) Florimond de Rémond.
(2) Paroles d'un prot. citées par Audin.

tant de ce déshonoré que le réformateur fit plus tard un vicaire pour la propagation de ses erreurs.

Cependant, ces erreurs commencent, à cette époque, à effrayer leur auteur même. Calvin paraît, en effet, avoir érigé en système ses pensées sur la prédestination, et aussitôt il semble avoir peur de sa doctrine ; les remords travaillent son âme et troublent son repos : « Toutes les fois et quantes qu'il « descendait en lui, et qu'il élevait le cœur à Dieu, « une si extrême horreur le surprenait, qu'il n'y « avait purifications ni satisfactions qui l'en pussent « aucunement guérir. Tant plus il se considérait de « près, tant plus rudes aiguillons pressaient sa « conscience, tellement qu'il ne demeurait autre « soulas ni confort, sinon de se tromper lui-même « en s'oubliant (1). »

Ainsi écrit Calvin à François Daniel, l'un de ses amis, pour lui peindre les terreurs qui l'assiègent ; mais incontinent ses alarmes se dissipent. Il a cessé d'être catholique, et par sa conversion subite son cœur est devenu docile à l'inspiration divine, dit-il, en s'arrachant subitement aux ténèbres du papisme. Chose étrange ! le ciel semblerait obligé du moins à conseiller en même temps la justice à son élu, et cependant le souffle de Dieu n'a pas été encore assez puissant ni pour faire arriver aux Mommor le refus de Calvin de puiser désormais à leur bourse, ni pour faire tenir à l'évêque ses lettres cléricales, ni pour porter au prélat sa renonciation aux béné-

(1) Calvin, *Præf. ad Psalm.*

fices de Pont-l'Evêque, lieux bénis d'où lui vient chaque jour la nourriture qui le préserve de travailler, comme son oncle, du métier de serrurier, ou de continuer le modeste état de son père ! C'est que Calvin n'a d'autre pain, pour vivre et répandre son évangile à Paris et dans les villages qui avoisinent la capitale, que celui qui lui est rompu par les largesses de l'amitié et de la charité toute cléricale de ceux qu'il appelle avec mépris « la papolâtrie ». Voilà pourquoi Calvin garde un lâche mutisme. Différent du moine saxon, qui faisait preuve de courage en placardant ses thèses à l'église de Wittemberg, le clerc de Noyon se dissimule hypocritement sous les voiles du silence, et, s'enveloppant de ténèbres, il aime mieux imiter ces électeurs de Saxe qui vident de leurs mains les coupes qu'ils volent aux couvents, et crient de leur plus forte voix contre l'intempérance imaginée des religieux dont le vin les enivre. Autrement agit un envoyé du ciel. Si, inspiré de Dieu, il tombe pécheur et se relève apôtre, du chemin de Damas où le doigt divin l'a touché, il part, à une main le bâton de pèlerin, à l'autre le livre de la prière, au cœur la confiance et l'amour, pour aller prêcher aux infidèles le Sauveur inconnu, certain d'être nourri, sur sa route, par celui qui donne la pâture à l'oiseau, qui ne moissonne pas. Mais Calvin n'était pas le Paul de son temps, ce Loyola qui quittait l'abondance de la cour, pour aller, sans ressources comme sans défiance, travailler à la conquête des âmes !

En 1531, Calvin est à Paris, tout entier à l'œuvre

de la Réforme. Il y est écouté et ses succès dépassent ses espérances, car, même dans la capitale, se trouvent des âmes faciles aux séductions, et, amoureuses des changements, elles se prennent nombreuses aux mailles de son filet en se laissant endormir à sa parole de sirène. La jeunesse surtout, avec son imagination vive et ses passions indomptées, applaudit à ses mépris pour la confession qu'il condamne ; elle se moque, avec lui, des moines, des couvents et des prêtres catholiques, de l'ignorance du sacerdoce, de l'opulence des églises, du faste des papes qui poursuivent l'hérésie et des indulgences qu'ils accordent ; tout est sacrifié, tout est attaqué dans la petite église de Calvin, où il assemble de nuit les religionnaires, pour tromper la surveillance : la foi avec ses mystères, l'Eglise avec la papauté qui la dirige, la loi avec la magistrature qui l'applique, le pays avec la paix que lui a donnée son culte douze fois séculaire, le roi lui-même avec son autorité qu'on brave et qu'on méprise. Il n'y a plus d'honnête et de vrai que la parole qu'annonce Calvin pour changer la face de la terre, moraliser le monde, détruire la superstition et faire briller la lumière ; un nouveau soleil s'est levé à Wittemberg, et ses rayons déjà se projettent sur la France.

Pareilles sont les attaques violentes dont Calvin enivre ses auditeurs, et qui, le produisant au jour, le font venir en jeu, selon l'expression qu'il emploie lui-même (1). La duperie est moins surprenante,

(1) Calvin, *Préf. des Ps.*

lorsque le peuple séduit par ces rapsodies est un peuple de province.

Cependant, l'hérésie gagne du terrain. Déjà, en 1532, existent des réformés non seulement à Paris, mais encore dans un grand nombre de villes de France. D'une nature remuante, Calvin est infatigable pour l'avancement et le triomphe de sa secte. Le pouvoir intervient-il ? Menace-t-il ? Emprisonne-t-il ? Les pauvres abusés par l'hérétique sont par lui exhortés, consolés, confirmés dans des lettres que la vigilance des geôliers ne peut saisir aux mains des messagers, devant qui les prisons ouvrent leurs portes (1) ; on s'enhardit peu à peu au prosélytisme ; des prédicants sont clandestinement envoyés ; des pamphlets sont nuitamment répandus où la justice est vilipendée, où la royauté est foulée aux pieds, où le papisme, traîné dans la boue, est enseveli dans les flammes éternelles. Le bannissement est-il prononcé ? L'exilé rentre bientôt, ayant de plus sur le front la brillante auréole d'une victime, qui a centuplé sur la terre étrangère la triste puissance de séduire et de pervertir. Dresse-t-on des bûchers ? Les fanatiques que le feu brûle sont transformés en de généreux martyrs, dont le trépas doit ramener dans les âmes la vraie connaissance de Christ.

Le lecteur qui veut faire un peu de philosophie d'histoire ne peut manquer ici de chercher la raison pour laquelle, après avoir été d'abord si entraînantes, ces immolations ne gardèrent pas leur élo-

(1) Pasquier.

quence persuasive pour préserver à jamais Christ des suppressions que des blessures fraternelles firent à sa personne. Calvin ne crut-il pas qu'en Christ il y a une double nature ? Et les premiers calvinistes ne moururent-ils point en soutenant que Christ est un Dieu aussi bien qu'un homme ? Or, demandez aujourd'hui, à Genève, à la plupart des ministres qui ont succédé au réformateur s'ils donneraient une seule goutte de leur sang, d'aucuns disent une goutte d'encre, pour attester que Christ est plus qu'un commun enfant d'Adam, un peu plus grand, à la vérité, que Mahomet ou Alexandre. Variations tout cela, qui ne sauraient se trouver dans une religion qu'un Dieu invariable aurait révélée aux hommes.

CHAPITRE IV

Calvin publie son *Traité de la clémence*. — Appréciation de ce livre.

Il est très vrai que, en France, la puissance séculière, alors très chrétienne et très catholique, qui ne connaissait point encore le dogme laïque de la liberté de conscience, abîme sans fond où s'engloutit misérablement la foi comme la morale, intervint avec vigueur lorsque l'hérésie naissante de Calvin semait partout ses ravages. Les sévérités royales auraient ému l'âme bouillante de Luther, et de son cœur en courroux auraient éclaté des gémissements et des plaintes, dont l'écho aurait retenti par delà les mers, pour apprendre à toutes les puissances de la terre que le sang des justes, comme le sang d'Abel, criait vengeance. Mais Calvin n'a pas un courage semblable ; il n'a rien, d'ailleurs, qui puisse en lui, comme dans l'hérésiarque saxon, atteindre, ainsi qu'il le dit, à la célébrité, et néanmoins, à l'occasion de quelques huguenots qu'on a sacrifiés et brûlés, il fait entendre au monde une protestation timide, en réimprimant un traité de Sénèque qui est intitulé *De Clementia*. Ainsi, ose-t-il parler de la douceur, lui qui se montrera, à Genève, le plus impitoyable et le plus inhumain des tyrans de la

terre ! Dans ce livre, le premier qui tombe de sa plume, Calvin est plus qu'un traducteur, il est encore commentateur. Son travail, au point de vue de l'érudition, n'est pas sans mérite. En appelant à son secours pour ses démonstrations la poésie, l'histoire, la rhétorique, la philosophie et même la philologie du monde grec et du pays latin, l'écrivain amplifie le traité avec une abondance qu'aurait pu y mettre seul un bénédictin dans sa cellule. Seulement, dans la biographie qu'il donne de Sénèque le philosophe, Calvin a le tort de confondre ce dernier avec un auteur du même nom qui fut poète tragique. Pour lui, les deux ne sont qu'un, qui aurait vécu cent quinze ans, comme vivaient les patriarches. Faut-il s'étonner qu'on ait amèrement relevé, ainsi que l'a fait Varillas (1), l'erreur d'un commentateur qui ignore la vie de celui dont il met l'œuvre en lumière, quand surtout l'auteur de cette ignorance prend les allures d'un prétentieux écolier qui étale avec une vanité sotte les richesses littéraires et historiques qu'il a ramassées dans les lectures qu'il a faites ?

Sous le rapport littéraire, l'ouvrage est l'œuvre d'une plume exercée, et on pourrait dire de celui qui l'a écrit ce qu'il a dit lui-même avec justesse et précision en traçant le portrait du sage qu'il commente : « Que sa diction est élégante et fleurie, son « style sans gêne et sans travail et qu'il coule sans « souci ni tourment. »

(1) Varillas, *Hist. de l'hérésie*, et Bayle.

Le fond proprement dit n'appartient pas à Calvin. Néanmoins, on ne peut s'empêcher d'être surpris et de rire, quand on voit l'écrivain représenter François Ier sous le nom d'un Néron. L'allégorie n'est ni réussie ni supportable ; nul lecteur ne pourrait la deviner ni la comprendre : on ne saurait reconnaître le plus civilisé et le plus débonnaire des rois sous les traits du plus farouche et du plus barbare des persécuteurs. C'est ce qui explique le petit succès d'un traité qui s'abîma sans faire sensation dans le gouffre incandescent des passions soulevées autour de celui qui le publia (1). Calvin avait pourtant multiplié les efforts pour répandre son *Commentaire ;* deux choses le préoccupaient grandement : sa réputation naissante, qui sera atteinte si l'écrit du débutant tombe dans l'oubli, et le besoin des fonds qu'il lui faut retirer de la vente afin de payer le typographe dont les presses l'ont édité (2). Est-ce ce dernier souci qui a déterminé encore le novateur à vendre son patrimoine, aliéner sa chapelle de la Gésigne et résigner sa cure de Pont-l'Evêque (3) ? On peut le soupçonner ; mais on a pensé qu'une raison plus sérieuse n'est pas étrangère à sa résolution, car il doit prévoir la nécessité d'une fuite prochaine, qui seule pourra sauver sa fortune comme sa personne.

(1) Paul Henry, l. 100, t. I, p. 55.
(2) Paroles de Calvin.
(3) Levasseur.

CHAPITRE V

Calvin compose un discours pour le recteur de l'Université. — Les erreurs de ce discours le font poursuivre. — Il fuit. — Il se réfugie chez la reine de Navarre. — Il profite de l'hospitalité pour pervertir les villes voisines — Il publie à Orléans sa *Psychopannychie*. — Il quitte la France.

Les nuages s'amoncelaient, et l'orage allait éclater. Avide de propager son hétérodoxie, Calvin en avait saisi l'occasion dans la confiance que mettait en son intelligence et sa facilité un Allemand de Bâle, Nicolas Cop, alors recteur de la Sorbonne, à Paris. Cop, esprit aussi lourd que l'était son enveloppe, chargea l'écolier de Noyon de lui bâtir un discours qu'il devait prononcer le jour de la Toussaint, 1634 (1). Quelques cordeliers qui l'entendirent reconnurent dans l'oraison, malgré la phraséologie pompeuse qui essayait de voiler l'hérésie sous des fleurs de rhétorique, des enseignements contraires aux croyances catholiques, et dénoncèrent au parlement le scandale. L'orateur eut à se disposer à sa défense devant les sorbonistes convoqués pour être ses juges, et, dans un second discours qui avait la

(1) Bèze.

même provenance, il désavoua toutes les propositions remarquées et signalées, une seule exceptée, la plus pernicieuse et la plus perfidement exposée, celle de la justification par la seule foi au Christ. L'Université bondit sur ses bancs ; le tumulte fut à son comble, et l'infortuné Cop fut heureux de s'évader pour ne plus reparaître (1).

Restait Calvin, des deux le plus coupable. Des archers commandés par Jean Morin entourèrent, pour l'appréhender, le collège du Fortet, où l'écolier se tenait caché ; mais, averti du danger, il put se dérober aux poursuites, se déguiser sous le costume d'un vigneron et fuir, sur l'épaule une herse, et dans l'âme un remords qu'il ne put entièrement dissimuler. « Merci ! » dit-il, après une réflexion d'un instant, à un chanoine qui l'avait reconnu sous ses habits empruntés et l'avait conjuré de retourner à Noyon et à Dieu, « merci ! mais il est trop tard (2) ».

Marguerite, reine de Navarre, sœur de François Ier, offrit à Calvin un refuge ; du fugitif elle fit un protégé, et le réconcilia avec le trône de France et l'Université. Le raccommodement avec le monarque avait été facile : le roi plaçait l'espoir d'une gloire future dans ses faveurs aux sciences, et Calvin avait été peint à ses yeux comme un savant de mérite. L'hérétique put donc vivre en paix à la petite cour de Nérac, où, certes, toutes les légèretés rencontraient un asile : le frère attirait à lui les intelligences cul-

(1) *Hist. de l'Univ. de Paris*, par Bülée.
(2) Paul Henry citant Drelincourt, Bèze, etc.

tivées, la sœur accueillait chez elle les esprits volages et les cœurs gâtés. Chez elle, trouvaient place et même honneur les poètes sans réserve, comme les théologiens sans orthodoxie ; la satyre, surtout quand elle atteignait le moine et la religieuse sans épargner la Vierge ni les saints, égayait la société princière (1). Nous ne pourrions pas dire la part que prenait aux facéties malsonnantes Le Fèvre d'Etaples, qui, pour fuir aussi la colère de la Sorbonne, était à Nérac en cette compagnie frivole ; mais nous savons, sur le rapport de Bèze, que Le Fèvre d'Etaples vit « de bon « œil le jeune homme, comme présageant que ce « devait être l'autheur de la restauration de l'Eglise « de France ».

Ainsi encouragé, l'hôte de Noyon, qui, dans ce milieu infect, acheva de se corrompre, ne garde pas le silence. Le temps que ne lui réclame pas sa plume pour son livre de l'*Institution chrétienne,* qu'il commence, il l'emploie à pervertir les villes voisines, Angoulême surtout, et dans des prédications hypocrites où il feint le zèle apostolique d'un missionnaire romain, il vit, en dépensant le prix de ses bénéfices, des derniers bienfaits d'une Eglise qu'il a reniée et qu'il a nommée « une marâtre et une « prostituée (2) ».

Néanmoins, c'est bien de cette mère, à ses yeux dénaturée, qu'il ambitionne de nouvelles caresses, et, afin d'être aidé des libéralités maternelles pour

(1) Florimond de Rémond.
(2) Ibid.

le soutien d'une vie qu'il emploiera criminellement à forger le glaive parricide dont il doit frapper résolument et sans émotion sa divine bienfaitrice, il sollicite un nouveau bénéfice. Le bénéfice lui est refusé, et par dépit, s'il faut en croire un historien qui n'a contre Calvin ni haine ni passion, uniquement occupé qu'il est à chercher la vérité, celui-ci se détermine à quitter la France (1). Il était, d'ailleurs, surveillé ; sa liberté y était menacée, et peut-être même sa vie y était en danger.

En vue de cet exil, Calvin se hâte de faire paraître, à Orléans, sa *Psychopannychie*, pamphlet religieux dirigé contre les anabaptistes dormeurs, qui enseignaient le sommeil de l'âme jusqu'au jour du jugement ; œuvre d'un polémiste adroit et mordant, a dit Audin, mais sans chaleur ni flammes ; et puis, comme épouvanté par sa hardiesse, il part pour Strasbourg et Bâle.

(1) Soulier, *Hist. du Calvinisme*.

CHAPITRE VI

Calvin constate, à Strasbourg, les transformations du Protestantisme. — Il visite, à Bâle, Erasme, et publie son *Institution chrétienne*. — Appréciation de ce livre.

A Strasbourg, Calvin est témoin des transformations diverses qu'y a subies depuis quinze ans la parole réformée, et, si les préventions contre le Catholicisme n'aveuglaient point son âme, les fluctuations de cette ville, qui gravit à cette heure, avec Bucer, une autre montagne, afin de s'y transfigurer encore (1), devraient avoir une éloquence assez puissante pour l'arrêter sur la pente rapide où la vitesse acquise accélère sa définitive chute au gouffre qu'il n'évitera plus.

A Bâle, il visite Erasme, dont la célébrité était universelle. Or, après un entretien de quelques moments, Erasme se fait prophète et il prédit qu'en son visiteur il a vu « une grande peste née dans l'Eglise contre l'Eglise ».

A Bâle encore, Calvin termine et livre à l'impression son fameux ouvrage qu'il a nommé l'*Institution*

(1) Audin.

chrétienne. La Réforme l'attendait avec impatience, parce que, à ses yeux, il doit changer la face du monde catholique. C'est le plus beau livre, a-t-on dit, qui soit sorti de la main de Calvin. Nous ne le contesterons point, mais il faudra restreindre l'éloge à l'œuvre littéraire. Comme œuvre de littérature, l'*Institution chrétienne* mérite, à la vérité, des louanges. Si l'on trouve dans son auteur un théologien hétérodoxe, on voit en lui un brillant écrivain et un élégant rhéteur. La dédicace qu'il en fait à François Ier excite surtout l'admiration du lecteur. Quand elle parut, les lettrés déclarèrent que « c'était un « discours digne d'un grand roi, un portail digne « d'un grand édifice, et une pièce digne de plus « d'une lecture ». Pour abréger et pour parler avec un excellent juge dont les citations revêtent l'autorité d'un homme compétent, nous appellerons ce frontispice « un des premiers monuments de la « langue française (1) ».

Mais, comme travail théologique, l'*Institution chrétienne* est aujourd'hui définitivement jugée au tribunal de la critique ; elle est tout simplement un factum de quelques milliers de pages (1) ; un manifeste virulent qui n'est pas destiné, comme on a pu le penser, à reproduire, par son éloquence sonore, la merveilleuse puissance des trompettes d'Israël. Plus solide que les murs de Jéricho, l'antique foi gauloise a lassé des bourreaux plus redoutables que les

(1) Audin, *Hist. de Calvin.*
(2) Ibid.

soldats du sophisme ; elle est plutôt un glaive que la Réforme n'aura si soigneusement aiguisé que pour se suicider elle-même.

Répondez-nous, réformateurs qui précédâtes Calvin dans l'apostolat qu'il exerce : Calvin, dans son livre, révèle-t-il la vérité ? Dans ce cas, vous n'avez plus qu'à déchirer les vôtres. Est-il réellement un envoyé de Dieu ? Alors, vous n'êtes plus que les apôtres du mensonge. La sagesse divine a-t-elle inspiré ses doctrines ? Dès ce moment, que Luther jette au feu sa *Captivité de Babylone ;* que Mélanchthon livre à la fureur des vents les lambeaux lacérés de sa *Confession d'Augsbourg ;* qu'Œcolampade ensevelisse dans un éternel oubli son traité *De Cœna ;* que Zuingli détruise également son écrit *De vera et falsa Religione*, car, vous le savez, novateurs, le langage du ciel est toujours, partout et pour tous le même langage. Si donc c'est le soleil divin qui éclaire Calvin, ce sont les ténèbres de l'enfer qui vous aveuglent, parce que sa parole est loin de ressembler à la vôtre. Luther, en effet, dans son *Commentaire de la Genèse*, confesse que l'Eglise est chez les papistes, Calvin, dans son livre, nie que l'Eglise romaine soit la fille du Christ ; à Augsbourg, les réformés défendent le pape, Calvin l'attaque comme le chef du royaume maudit de l'Antechrist ; à Wittemberg, le moine saxon répond aux briseurs d'images par le relèvement des statues que Carlostadt a renversées, Calvin traite ce culte d'impiété, d'outrage et d'opprobre ; le réformateur allemand soutient que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie avec

le pain qui s'y maintient, Zuingli rejette la présence réelle, et ne voit dans le sacrement qu'un simple signe, Calvin y trouve moins qu'une réalité, mais plus qu'une figure ; le luthéranisme est le détracteur de la tradition, le calvinisme, sans renoncer à sophistiquer pour expliquer les textes, en est le défenseur (1).

Joignez à ces doctrines les déclamations de Calvin sur la justification sans les œuvres, la certitude du salut et l'inamissibilité de la justice ; écoutez surtout son enseignement blasphématoire sur la volonté divine, « qui est la seule raison de l'élection, c'est-« à-dire du salut des hommes, comme la cause de « leur réprobation » ; sur l'inceste d'Absalon, « qui « est l'œuvre de Dieu et non pas celle de l'impu-« dique », et vous aurez la quintessence d'un ouvrage qui a été emphatiquement célébré, d'une œuvre dont la main pure de Bèze, épris d'admiration pour son maître, embellit le front de la Réforme comme d'une ravissante couronne qui ne doit jamais se faner. Et pourtant, pour ne parler du livre qu'au point de vue de la préélection ou de la prédestination, qui peut trouver de la grandeur dans une doctrine qui fait de Dieu un tyran et de l'homme un automate, qui ravit à Dieu sa sainteté, à l'homme sa liberté, à la société sa vie ? Le créateur, en effet, est-il l'ouvrier de tous les crimes de sa créature ? Qui donc alors osera punir l'adultère? Qui plaidera son irresponsabilité ? Et qui donnera une sanction

(1) Lisez Audin, ch. VIII de l'*Hist. de Calvin*.

à la loi qui garantit de son bouclier l'existence de l'ordre social sur la terre ?

Cependant, le sentiment de Calvin n'était pas aussi pindarique que l'était celui de ses disciples. Son *Institution chrétienne* n'était pas à ses yeux si parfaite, qu'elle n'eût jamais besoin de réforme, comme, à l'entendre, en avait eu besoin l'Eglise romaine. Aussi l'Esprit Saint, qui l'a dictée, écoute-t-il, docile comme un écolier, la sagesse des savants critiques, et, à chacune des impressions que rendent nécessaires et nombreuses des modifications à introduire, c'est une édition nouvelle qui apparaît revue, corrigée et considérablement augmentée (1) ; quelquefois même, on la trouve abrégée, parce que le divin Paraclet vient, de son aile complaisante, effacer, ici, une phrase malsonnante, là, un chapitre peu clair, qui ont déplu à un religionnaire. Ainsi sont égayés les catholiques par des évolutions de doctrines qui fournissent à Bossuet des richesses abondantes pour son *Histoire des Variations*, et démontrent à tous l'absence de cette inspiration céleste que les protestants prétendent s'arroger comme un privilège, que l'enseignement calviniste garantit à chacun d'eux dans l'interprétation de l'Ecriture, qui est, n'oublions pas de le dire, pour le maître comme pour les fidèles, l'unique règle de la foi.

(1) Aveu de Calvin, cité par Audin.

CHAPITRE VII

Calvin quitte Bâle pour aller à Ferrare. — Il va évangéliser Noyon. — Il se rend en Suisse. — Zuingli, Farel et autres lui ont préparé les voies. — Causes des succès. — Lutte des patriotes contre la Maison de Savoie. — Vraie raison de cette lutte.

Calvin quitta Bâle en mars 1536, pour aller à Ferrare, ville heureuse que les muses choisirent pour asile et la science pour demeure. Les beautés y abondaient, mais le plus bel ornement n'en était pas le palais de diamants qu'on y voyait; c'était la duchesse Renée, qu'on disait riche d'un gros trésor d'érudition en histoire, en langues, en mathématiques et même en théologie. Calvin la visitait, non point pour réchauffer son génie au soleil d'Italie, mais pour entretenir dans la princesse le feu sacré et lui faire continuer dans cette autre Pathmos l'œuvre du réformateur, en favorisant ouvertement, pour exercer contre la papauté ses vengeances, le parti de la Réforme (1). Il y venait aussi lâchement couvert par le nom de Charles Despeville, qu'il avait emprunté afin de mieux répandre sa doctrine dans le peuple de la ville (2).

(1) Moreri.
(2) *Hist. de Calvin*, par Audin (pièces justif.).

Cependant, la fille du roi de France venait de faire sa paix avec Rome, lorsque arriva Calvin. Le traité qu'elle avait signé avait renoué l'amitié entre la cour de Ferrare et le Vatican ; mais il portait contre l'humeur remuante des Français une clause sévère qui les bannissait des Etats de la duchesse. Force donc fut au visiteur d'abréger son séjour, et il s'éloigna heureux de sa royale conquête, emportant avec lui l'agréable souvenir d'un gracieux accueil, mais aussi un désespoir dans l'âme pour l'avenir de l'Italie, qui avait refusé d'être infidèle à son culte.

L'auteur de l'*Institution* quitte donc Ferrare, évangélise avec quelque succès la ville d'Aoste, et il retourne à Noyon. Il y va, sans doute, visiter les sépulcres d'un père et d'une mère qui ne sont plus, rendre un dernier hommage aux cendres de ce bon abbé d'Hangest, qui fut son bienfaiteur, et saluer, en murmurant le mémento des défunts, les restes des Mommor, qui lui donnèrent ses premiers livres avec son premier pain ? Nous espérions encore ce devoir du cœur, même de la part de Calvin, car, la veille des grandes disputes de Worms, on avait vu Luther, oubliant ses haines, se rendre au champ des morts, s'agenouiller devant la croix où se lit le nom d'un frère qu'il aimait, et sur la pierre qui couvre son corps verser des larmes avec des prières. Mais nous nous étions trompé : le novateur de Noyon ne croit pas au purgatoire, et son âme est insensible ; il n'a donc pas été dans cette ville pour y pleurer ni pour y prier, ou, s'il a pleuré, il a caché ses regrets comme on dissimulerait une faiblesse ; il y a

été plutôt pour y semer le grain de sa doctrine, et nous lisons que sa parole n'y fut pas stérile ; il y a été pour faire des victimes, et ces victimes ont consenti à fuir avec lui le sol de la patrie et à s'exiler sur une terre étrangère. Il est donc reparti de Noyon, et il va dans la Suisse, accompagné de ses recrues et suivi de son frère Antoine et de sa sœur Marie, arrachés encore à leur pays et à la foi de leurs pères (1).

Les idées du Protestantisme avaient précédé Calvin en Suisse. Zuingli, un jeune prêtre, devenu curé d'Ensielden, en avait été le premier propagateur. Comme Luther, il n'avait pu pardonner à un franciscain, du nom de Samson, la prédication des indulgences attachées à des aumônes qui étaient prélevées sur les revenus précaires que les Suisses tiraient de la culture aride de leurs champs. Il avait, à son tour, prêché à ses concitoyens « l'inutilité « des indulgences avec l'absurdité du purgatoire, « l'idolâtrie des images avec l'impossibilité de la « présence réelle, et la suprématie exclusive de la « parole révélée ». A cette unique autorité, qu'il mettait aux mains et soumettait au jugement d'un individualisme grossier, il sacrifiait l'autorité universelle, contre laquelle il n'avait que coups à frapper et mépris à prodiguer. A la parole de Zuingli la face religieuse du pays fut bientôt changée : Bâle, Neufchâtel, Zurich, Coire embrassèrent la Réforme.

D'un autre côté, sans compter Capito, Œcolampade et autres de la même valeur, qui avaient pris la

(1) Bèze, *Vie de Calvin*.

place des prêtres et des évêques qu'on avait chassés, Guillaume Farel, ce fameux ami que s'était fait Calvin à Paris, agitait la Suisse par les mensonges, les violences et les séditions, pour renverser le papisme. Avec une taille de nain, il avait la puissance d'un tribun géant, qui entraînait les foules presque sans résistance, à la faveur des passions et de l'ignorance qu'il savait flatter dans ces populations montagnardes. A entendre les protestants, ce fut une colonne lumineuse d'Israël, éclairant les prédicants, qui firent comme un autre désert de ces contrées catholiques; ce furent des langues de feu qui se reposèrent sur leurs orateurs dans leurs chaires, comme au cénacle sur les douze, pour embraser leurs lèvres d'apôtres. Mais c'est autre chose: la soif d'indépendance comme la soif de l'or, en dévorant la noblesse helvétique, pervertirent les peuples de la Suisse. A cette époque, en effet, les seigneurs veulent s'arracher au joug de la cour de Rome, ainsi que leurs vassaux se sont affranchis du despotisme de l'Autriche. Mais qui brisera les chaînes qu'ils trouvent si lourdes? C'est la parole nouvelle qui peut seule les rompre. Viennent donc les prédicateurs de cette parole, voici le baron, quittant son château, accourir, à la main son épée, pour garantir leur succès et établir leur doctrine.

Et puis les soleils du tabernacle, a dit Luther, ont opéré plus d'une conversion. Eh bien! les soleils brillent dans les églises de la Suisse, et l'or et l'argent y étincèlent dans leurs riches calices et dans leurs précieux reliquaires; autour des couvents du

pays, sont des prairies verdoyantes, où le comte ne dédaignerait point de voir paître son coursier agile. En conséquence, séculariser, laïciser, comme on parle aujourd'hui, les églises et les monastères, voilà le vrai moyen de livrer, sans trop d'éclat, leurs richesses aux grands, qui les convoitent. Or, pour laïciser, ne faut-il pas d'abord protestantiser? Certes, on ne procéda pas autrement en Saxe. Venez donc, encore cette fois, peuple aveuglé, renoncer à vos antiques croyances et prêter au suzerain votre violence plébéienne; la Réforme établie n'oubliera pas ses protecteurs; chacun, noble et vilain, aura du butin sa part convenable, et les caves des chefs, puisqu'il le faut, seront emplies des vins qu'on aura dérobés aux moines (1).

Croirait-on que l'appât n'a pas eu de puissance? On se tromperait. Voilà le piège où s'est prise la Suisse catholique et la pensée qui a dissipé le patrimoine spirituel qu'elle tenait de ses aïeux.

Ce n'est pas tout avoir appris en entendant ces choses. Non seulement les conseils du gouvernement étaient généralement composés, dans la Suisse, de cette noblesse avide de richesses ou de ses créatures, ce qui eût déjà suffi pour décatholiciser la nation; mais encore, en quelques cantons, le Sénat avait la puissance des despotes : la magistrature et le clergé étaient dominés par lui, et couper les vivres aux récalcitrants lorsque désobéissaient à ses ordres les théologiens sommés par lui de disputer publique-

(1) Voyez Audin, *Hist. de Calvin.*

ment avec les hérétiques, n'était qu'un coup de main devenu trop facile à ce pouvoir souverain (1).

Ce qui met le comble à cette tyrannie savante, c'est que, dans ces tournois où s'assemblent, d'un côté, évêques, grands vicaires, curés et moines avec leur science, de l'autre, comtes, barons, professeurs, écoliers, marchands, ouvriers, paysans avec leur ignorance, la sentence appartient, sans doute, aux juges naturels, qui sont les théologiens des deux cultes ; mais intervient le plus souvent un arrêt sans appel que prononce le conseil. Or, entraîné par des intérêts locaux auxquels sont mêlés ses propres intérêts, ou poussé par la peur des gantelets de fer qui le menacent ; ébranlé par les criailleries d'une foule qui s'emporte, ou docile aux influences d'un parti qui le domine, le conseil décerne le triomphe à la néologie religieuse, détrône le Catholicisme qu'il déclare vaincu et couronne la Réforme qu'il proclame victorieuse (2).

Dans une Suisse ainsi administrée, on comprend que Farel, avec sa tête méridionale et sa parole de feu, n'essaya pas en vain d'appeler les âmes au Protestantisme. Lui aussi a fait, comme Zuingli, de brillantes conquêtes à Montbéliard, à l'Aigle, à Bienne ; sa voix a soulevé des orages, chassé les moines de leurs cellules, ouvert les églises au nouveau culte, et, fier de ses trophées, appuyé sur son bâton de pèlerin, il gravit à pied les montagnes, va chercher d'autres cités, où il puisse déchaîner de nouvelles

(1) Audin, *Hist. de Calvin.*
(2) Ibid.

tempêtes, et il arrive à Genève pour y profiter des discordes qui l'agitent et y répandre son évangile.

Par quelle fortune encore Farel a-t-il été accueilli des Genevois ? Le voici avec l'histoire toute simple et toute vraie des évènements particuliers qui ont introduit la Réforme dans leur capitale.

La Maison de Savoie exerçait en fait sur Genève une souveraineté qu'elle n'avait pas en droit, et, quand la famille ducale la visitait, ses habitants, sans réserve, le noble comme le roturier, le bourgeois comme le plébéien, le riche comme l'indigent, prodiguaient, dans leurs services à la cour, autant de bon vouloir, a dit Bonnivard, « que les sujets « par astriction ». Ces courtoisies spontanées et volontaires plaisaient au duc, mais ne lui suffisaient point ; il les voulait recevoir comme le paiement d'une dette plus que comme un tribut de sympathie et d'amour (1). C'est le secret de la lutte ardente, qui a duré vingt-cinq ans, entre la Savoie et les patriotes de Genève. Le duc n'ose pas, sans doute, employer d'abord les armes pour vaincre les résistances ; mais il a recours à la ruse pour maîtriser les volontés. Il offre des redevances pour faire des Savoyards les gardiens des portes de la ville ; mais la ville dédaigne l'or, et lui préfère les franchises. L'exil et les confiscations viennent alors pour tuer les courages ; mais les courages s'enflamment et restent indomptables ; le patriotisme, envoyé à Fribourg, y va chercher des aides, et, porteur d'un

(1) Bonnivard.

traité, il rentre à la cité, ayant trouvé dans des alliés des frères qui sont unis à lui pour combattre les combats de la liberté (1).

Malheureusement, Genève se trouve alors partagée en deux factions, qui ont chacune leur couleur et leur nom. L'une est composée de ces braves patriotes qui viennent de baiser à Fribourg, en s'agenouillant devant elles, les bannières tachées, au champ de Morat, du sang bourguignon, qui est le leur ; on les nomme par mépris Eidgnots, qui veut dire ligueurs ; mais l'histoire leur eût donné un nom plus noble et les eût appelés des héros de la liberté, si, afin d'affranchir leur pays, ils n'étaient devenus des transfuges pour se faire les soldats de l'apostasie.

L'autre faction groupe dans son sein les catholiques zélés, qui aiment leur ville comme les bons fils aiment une mère, qu'ils ne veulent pas asservir par une alliance honteuse que les premiers préparent avec Berne la protestante. Ils peuvent recevoir le nom de Mammelus, qui signifie esclaves ; mais en réalité ce sont eux qui seuls sont héroïques, puisque, dans les luttes qu'ils vont affronter, ils sauront mourir pour défendre leur foi qu'on menace.

Néanmoins, les Eidgnots triomphent ; leurs adversaires, comme partisans de la Savoie, sont chassés de Genève, et, pendant leur exil, on pille et on saccage leurs campagnes. Le duc, de son côté, appelle ses troupes aux armes ; mais Berne, depuis longtemps réformée, prête son épée aux patriotes genevois qui ont sollicité son aide. Avec ses intentions de pro-

(1) Voir Audin.

pagande religieuse, avec ses flots de soldats et ses canons, l'alliée se précipite pour vaincre les ducaux, et Farel suit l'armée avec ses légions de prédicants pour abattre le Catholicisme : l'un, par sa parole, attache à la Réforme les villes qui accueillent sa doctrine ; l'autre, par son artillerie, entasse cendres et ruines dans les cités qui la repoussent. Et c'est de la sorte que s'opèrent, par ces irruptions armées, deux conquêtes : l'une est heureuse, parce que par elle c'est une liberté nationale qui est sauvée ; l'autre est désastreuse, parce que par elle c'est la foi qui est perdue.

Les Eidgnots de Genève, en repoussant la domination des Savoyards avec le secours des armées bernoises, ont donc, par une reconnaissance mal comprise, et même par une condition criminelle, accueilli le Protestantisme et abjuré les croyances catholiques. Nous devons toutefois remarquer que des faits qui précèdent il ressort clairement que ce ne sont pas les convictions religieuses qui firent de ces patriotes des protestants, mais uniquement la politique qui les rendit apostats. Espérant trouver dans l'adhésion aux doctrines nouvelles une émancipation glorieuse, ils cherchèrent dans la Réforme un refuge contre l'oppression. M. Galife lui-même le reconnaît quand il écrit « que, s'il est un fait « prouvé, c'est que les Genevois adoptèrent la Ré- « forme non point par penchant, mais par politi- « que (1) ». M. James Fazy, à son tour, a solennellement mais consciencieusement ratifié ce jugement

(1) Galife, *Notices généalogiques*.

historique lorsqu'il a dit que « ce fut réellement la « passion politique qui donna des partisans à la « Réforme à Genève beaucoup plus que les abus « religieux sur lesquels les citoyens éclairés n'étaient « point trompés. C'était l'intérêt politique, la néces- « sité d'éloigner des évêques, toujours créatures des « ducs (de Savoie), qui avait fait favoriser la réfor- « mation, beaucoup plus qu'une opinion bien nette « et bien arrêtée sur l'excellence d'un dogme sur « un autre (1) ».

En vérité, c'est bien triste mais aussi bien juste d'avouer que le patriotisme n'est pas toujours exempt de folie; les sacrifices qu'il inspire sont quelquefois les plus grandes extravagances. Que pourrait-on imaginer de plus égaré que ces hommes qui, pour montrer leur dévouement à une liberté éphémère, ont vendu la foi de leur patrie, démoli pierre à pierre l'édifice catholique, où se fortifiait leur faiblesse quand elle était opprimée, mis en lambeaux les étendards pieux qu'ils avaient déployés pour les saintes batailles, proscrit les moines, banni leurs prêtres et fermé de la sorte les mains généreuses qui ont prodigué l'or pour bâtir ou pour défendre leurs murailles? Ah! la justice du ciel a ses jours! Un oppresseur va venir qui châtiera les coupables; qui triomphera de leur audace; qui dressera la potence, et qui se réjouira quand ses victimes feront entendre le cri du désespoir, verseront des larmes ou répandront leur sang. Cet homme, c'est Calvin.

(1) *Essai d'un précis d'hist.* rep. par James Fazy.

CHAPITRE VIII

Calvin à Genève. — Farel le décide à s'y fixer. — Il se fait le chef des réformateurs. — Farel et Viret ne sont que ses vicaires.

Calvin arrive à Genève au mois d'août 1536, pendant que l'étoile de Farel commence à pâlir. Il ne compte passer qu'une nuit dans la ville ; il doit se lever de bonne heure le lendemain et diriger ses pas vers Bâle. Mais Farel l'a visité à l'hôtel. Les emportements du triomphateur avaient indisposé déjà les patriotes ; l'autorité qu'il exerçait alarmait le pouvoir, et son intolérance épouvantait les sages. Le peuple commençait aussi à se lasser de son despotisme apostolique ; l'ours qui ne recevait plus qu'une nourriture âpre en réclamait une plus douce et il grognait. Farel avait tout remarqué, et voilà pourquoi le bouillant prédicant invite Calvin à se fixer à Genève pour garantir à la Réforme un avenir de gloire ; mais Calvin décline ou feint de décliner la charge qui lui est offerte : il ne veut, dit-il, se lier à aucune église, mais les visiter toutes, chacune à son tour, et répandre partout la parole nouvelle. Pour vaincre l'obstiné, Farel, après l'avoir prié, se

passionne et s'irrite et d'un accent de prophète : « Si « tu ne cèdes, dit-il, je te dénonce au Tout-Puissant; « que Dieu fasse tomber sa malédiction sur ta tête! » A cette voix, un second Saul est terrassé sur cet autre chemin de Damas, et un nouvel Ananie lui a révélé la mission divine : « Maistre Farel, écrit Cal- « vin, me retint à Genève, non pas tant par conseil « que par une adjuration espouvantable, comme si « Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour « m'arrester. Quand il vit qu'il ne goignait rien par « prières, il vint jusqu'à une imprécation : qu'il « pleust à Dieu de maudire mon repos et la tran- « quillité d'estudes que je cherchoy, si en une si « grande nécessité, je me retiroye et refusoye de « donner secours et aide. Lequel mot m'espouvanta « et esbranla tellement que je me désistoi du voyage « que j'avois entrepris (1). »

Farel, avec sa nature ardente et irascible, sa voix de tonnerre, ses gestes épileptiques et sa mimique de trépied, est capable, par un mot, d'opérer une révolte ; mais les esprits, une fois emportés, n'ont point en lui un guide assuré qui les conduise et les mène : s'il a le don de soulever les masses par la puissance de sa parole, il n'a pas le talent de les contenir par l'autorité de son discours. En un mot, s'il est sûr de pouvoir se donner des sujets, il est moins certain d'avoir assez de sagesse pour régner. Calvin, au contraire, s'impressionne rarement, et, s'il s'émeut, il calcule ses colères ; s'il n'a pas l'élo-

(1) Bèze.

quence à son service pour passionner les cœurs, il a, dans le caractère, la fermeté pour plier les volontés à l'obéissance ; s'il lui faut des aides pour démolir, il peut sans eux reconstruire ; s'il n'a pas les éclairs du génie pour concevoir ses plans, il trouve dans la réflexion des lumières pour les tracer, et pour les exécuter une résolution inébranlable (1).

Farel avait donc compris sa faiblesse, comme il avait deviné dans Calvin sa puissance. En le donnant comme conseil à la Réforme pour l'organiser, il lui donne un pontife pour la gouverner.

Calvin, ainsi constitué le souverain du royaume réformé, dirige dès lors les mouvements de la lutte religieuse ; mais il n'est pas seul : il a des lieutenants avec lui pour faire face aux éventualités des circonstances. Il ne peut ignorer que le Protestantisme à Genève peut n'avoir qu'une existence précaire, car sa vie est encore bien jeune, et son introduction ne s'est pas opérée sans violences. Jusqu'ici encore, pour convertir la Suisse catholique, on n'a employé qu'injures à la foi, blessures à la probité, outrages aux consciences ; les églises ont été pillées, le sacerdoce exilé, les citoyens proscrits, leurs propriétés vendues, les mauvais prêtres mariés, et sur les ruines amoncelées par un mahométisme occidental, un malhonnête évangélisme a colloqué aux postes d'honneur de la société helvétique les félons et les apostats. A ces titres invoqués, un Sénarchus

(1) Portrait à lire dans Audin.

a obtenu le prieuré de Perroy pour 1,100 francs, prix des plombs seulement ; un Watteville, les terres de Willars et Clavelayre pour 6,500 livres de Berne, le prix des arbres ; un Tribolet, le couvent de la Lance avec ses annexes pour 3,000 livres suisses, la valeur des voitures (1). Tout ce despotisme oppresseur et ces vols protégés par les hommes de la loi peuvent avoir préparé des orages, et même la foudre n'est peut-être pas loin d'éclater. L'exilé de Noyon en a peur ; aussi garde-t-il Farel et retient-il Viret : Farel, qui nous est connu, et Viret, qui est un autre prédicant aux paroles de miel, un orateur aux doux mots qui, sans jamais remuer, charment toujours et enivrent l'auditoire. Mais ce sera désormais sous son regard ou sous sa direction qu'ils exerceront le ministère réformateur et que se feront les grandes choses.

(1) De Haller, *Hist. de la Réforme prot. en Suisse.*

CHAPITRE IX

Colloque de Lausanne. — Calvin y assiste et y parle. — L'argument terrible est l'échafaud dressé dans la cathédrale. — Persécutions qui suivent. — Calvin retourne à Genève. — Sa guerre aux anabaptistes. — Son formulaire de foi. — L'opposition que ce formulaire rencontre. — Châtiment des opposants.

Le pays de Vaud n'était pas encore soumis au Protestantisme, et il tardait aux nobles Bernois qui avaient abjuré la vraie foi depuis huit ans d'y voir expirer, ainsi qu'une lampe, à petit feu le Catholicisme, qu'ils étreignaient durement, comme un ours brutal écrase la proie qu'il tient sous la pesanteur de sa patte. Berne comptait surtout sur la terreur qu'inspiraient ses forces ; elle ne dédaignait pas non plus la parole de ses ministres ; le succès de celle-ci était garanti par la puissance de celle-là ; la dispute d'ailleurs sauvait les apparences, et, si elle avait, pour la commander, les magistrats qui gouvernent l'Helvétie, la Réforme avait encore ses seigneurs pour juger et la déclarer victorieuse. Dans ce but, fut convoqué le colloque de Lausanne, malgré l'évêque et malgré Charles-Quint lui-même. Les prêtres catholiques, de leur côté, ne voulaient point fuir le

combat ; ils étaient de taille à montrer le Catholicisme toujours prêt à se mesurer avec son adversaire, certains d'en retirer, pour les lumières de ses docteurs, des hommages aussi éclatants que les honneurs que conquirent à Leipzig, à Augsbourg et à Worms, les théologiens de l'Eglise romaine dans les luttes nombreuses qu'ils y soutinrent. Mais, interpellés, ils gardèrent généralement le silence, pour s'en rapporter au concile auquel en avaient appelé les maîtres eux-mêmes des croyances hérétiques.

Ce fut le 1er octobre 1536 que la grosse cloche de Lausanne annonça l'ouverture des discussions. Calvin y était le premier parmi les prédicateurs qui devaient s'y faire entendre après Farel et Viret. Nous ne dirons pas les griefs des catholiques contre l'argumentation de l'hétérodoxie, toujours aussi violente que vulgaire ; mais ce que nous ne pouvons pas taire, c'est ce tableau de l'histoire qui nous peint Calvin dans la cathédrale, ayant à côté de la tribune où il prêche des échafauds, dressés sans doute pour convaincre et persuader les âmes (1). Triste argument que la guillotine ! Et il a dû prêcher assurément avec plus d'éloquence que ne l'ont fait les orateurs des scurrilités et des injures. Aussi, après les raisons de cet appareil de mort, l'avoyer de Watteville a-t-il congédié l'assemblée et les seigneurs de Berne ont-ils jugé les controverses éclaircies. Ils vont frapper le grand coup ; la spoliation des églises est décrétée et l'opposition est défiée : à Lutry, à Villette, à Saint-

(1) Audin, *Hist. de Calvin.*

Saphorin, les fidèles s'organisent et se liguent pour garder leur culte, protéger leurs temples et sauver leurs prêtres ; mais les conseils ont décidé la fin du papisme, et le bailli de Lausanne, escorté de ses estafiers et de ses archers, a parcouru les bourgs et les hameaux, rasé les chapelles, renversé les autels, abattu les croix, et, lorsque, dans tout le Lausannais, a été vaincue la résistance, que pas un bénitier n'a été préservé, que pas une statue n'a été garantie, la Réforme a déclaré le pays converti. S'il reste un prêtre réfractaire qui ait refusé la prime de l'apostasie, une nonne dont la faiblesse n'a pu être terrassée par la force, n'a-t-on pas la faim pour les réduire, le fouet pour les flageller, les chaînes pour les lier, les cachots pour les ensevelir, la corde pour les pendre et Farel pour les outrager (1) ?

A Lausanne, Calvin et ses sergents ont donc vaincu. Qu'on leur tresse, si l'on veut, une couronne ; mais qu'on réserve la plus belle fleur pour les martyrs qu'a torturés la théologie oppressive des tyrans.

Revenons à Genève pour y précéder Calvin, qui va aussi y retourner. Il y est attendu par Hermann de Liège et André Benoît du pays de Flandre. La Bible sous le bras, les deux sectaires ont cheminé vers la Rome protestante, pour conférer avec le grand docteur de l'église nouvelle. Comme Calvin, ils préconisent l'autorité exclusive des deux Testaments, et ils portent à Genève la lumière dont parle sa devise, pour éclairer de l'esprit de vérité les té-

(1) Voyez témoignages cités par Audin.

nèbres qui enveloppent encore son peuple : *Post tenebras lux.*

C'est un second baptême dont ils annoncent la nécessité, car le premier qui lava les Genevois fut inefficace, « parce qu'ils ne croyaient point, quand « ils le reçurent, au Christ mort et ressuscité pour « leurs péchés ».

Or, la ville n'a pas encore longtemps gardé les nouveaux apôtres, et cependant elle a senti sa foi s'ébranler, et on s'en est ému, et le syndic a pris en ses mains un papier vraisemblablement écrit par Calvin, et les anabaptistes ont entendu l'ordre d'un bannissement perpétuel, avec menace de mort, s'ils rentrent sur le territoire de la République (1). Ils ont obéi à la force, et ils ont quitté Genève, où déjà ils avaient recueilli des adhésions éclatantes, même dans le conseil, qui s'était transformé en concile œcuménique pour décider que l'enseignement des proscrits est contraire à la révélation divine : étrange tolérance du pape de Noyon, qui, pour assurer le triomphe du libre examen, en fait étouffer l'infaillibilité quand les prédications ne ressemblent pas aux doctrines calvinistes ! C'est que Calvin en est arrivé à comprendre l'importance de l'unité dans la foi et la nécessité d'une dogmatique unique pour tous ceux qui embrassent la religion nouvelle : le Catholicisme a-t-il une prérogative qui prouve mieux que l'unité sa constitution divine ? Aussi, pour copier le Catholicisme dans ce qu'il a de plus divin,

(1) Audin.

de concert avec Farel, Calvin a composé une profession de foi qu'au nom de la liberté des consciences « tous bourgeois, habitants de Genève et sujets doi- « vent jurer de garder et tenir (1) ». Qu'importent les différences doctrinales qu'elle a avec la confession de Berne et l'exigence des magistrats de cette ville qui lui signifient d'y conformer ses leçons « pour l'avoir signée lui-même avec Farel (2) » ? L'Esprit Saint n'a-t-il pas soufflé à Genève aussi bien qu'à Berne ? Et, si Calvin ne parle pas du mystère de la sainte Trinité ; s'il se tait sur la divinité de Jésus-Christ, et si ce silence calculé peut permettre plus tard au caprice des raisons dévoyées la suppression radicale des grandeurs divines dans la personne du Christ ; si du Fils de Dieu on peut désormais ne faire, si l'on veut, qu'un simple rival des grands hommes, dont les exploits surprirent le monde, est-ce que ces inconvénients, si grands soient-ils, ne sont pas compensés par l'avantage d'avoir préservé la religion d'un émiettement prématuré qui préparerait la ruine prochaine ?

Néanmoins, le formulaire ne laisse pas d'être jugé comme un attentat à l'affranchissement de la pensée qu'on a proclamé, et de toutes parts, pour ce motif ou pour un autre, éclatent des plaintes amères ; aux gémissements du Catholicisme, qu'on a privé de ses temples et de ses autels sans arracher de son cœur la vieille croyance qui lui a coûté les larmes

(1) Audin, *Hist. de Calvin*, chap. xv.
(2) Lettre des magistrats de Berne citée par Audin.

et le sang ; à l'indignation de l'anabaptisme que l'exil brutal de ses missionnaires a soulevée contre les rigueurs de la Réforme, s'ajoute le courroux du patriotisme, qui ne veut point avoir payé d'inutiles immolations la liberté de son pays, pour le voir tomber bassement sous la tyrannie d'un despote étranger qui règle sa croyance et son culte. C'était là une semence de trouble, et Calvin avait besoin de l'étouffer. La persécution fut son arme, et chaque espèce de plaignants eut le genre de châtiment qui parut au persécuteur le plus efficace (1).

Les catholiques furent, cette fois, atteints dans les emblèmes de piété, dont Calvin ne voulut plus souffrir aucune possession aux foyers domestiques ; dans les livres pieux, qu'il fit jeter au feu, pour empêcher les persécutés d'unir, pendant le sacrifice, leurs prières aux adorations du prêtre, qui se cachait pour dire la messe ; dans les cantiques rimés, dont il les priva pour rendre impossibles les chants du soir qui les consolaient en ravivant leurs croyances ; dans le catéchisme même, qu'il arracha de leurs mains pour corrompre leur foi, en le remplaçant par un autre (2).

Les Eidgnots ou patriotes, qu'il n'appelait plus que du nom de Libertins, Calvin les poursuivit sans merci de ses attaques passionnées jusque dans la chaire de prédication. Aux yeux de son zèle apostolique, ces soldats de la liberté genevoise ne furent

(1) Voyez détails dans Audin, *Hist. de Calvin*, ch. xv.
(2) *Catéch. de Calvin*, imprimé à Bâle en 1538, chez Robert Winter.

que des paillards, des ivrognes et des larrons qui ne voulaient plus que la ruine de l'évangile. Il fallut en finir, et pour cela faire accepter au conseil, comme une loi d'Etat, la confession de foi que Calvin avait imaginée pour l'imposer à la Réforme. Une fois le formulaire juré, une vraie théocratie fut constituée, non pas une théocratie catholique, douce comme l'est une mère, mais une théocratie protestante, dure comme l'est une marâtre. Une inquisition s'impose dès lors à Genève, et les inquisiteurs furent recrutés parmi les moines apostats, les religieux mariés et les étrangers corrompus, qu'une vie de désordres avait éloignés de leurs pays. Après avoir pris les railleries pour des séditions, ils allaient, lâches délateurs, signaler comme des excitations à la révolte une facétie de ces prétendus libertins contre la figure des ministres, une plaisanterie contre la barbe mal peignée de Farel ou contre l'habit rapé de Calvin, une satire contre leur déclamation. Et lorsque Calvin eut obtenu de la magistrature genevoise l'exécution des règlements municipaux que la Réforme avait introduits dans les lois ; lorsqu'il fut parvenu à réprimer les moindres infractions par l'amende ou la prison, il crut avoir réduit les Eidgnots, il battit des mains et il s'admira comme un triomphateur (1).

Le châtiment mérité par l'opposition anabaptiste tomba sur la personne de Caroli, un ministre, qui refusait de reconnaître un chrétien dans Calvin,

(1) Voyez détails dans Audin.

parce que, n'ayant pas été rebaptisé, il ne portait pas sur son front le signe visible de la Trinité. Caroli avait été effrayé du danger qui menaçait l'évangile, et Calvin, par lui gravement inculpé, dut se défendre au synode de Berne. La plaidoirie était difficile, parce que la symbolique des juges était loin de ressembler à la sienne. Pour triompher, la bienveillance universelle lui était nécessaire, et comment l'attendre d'une assemblée qui lui était hostile ? Certes, dans ce concile, où n'avait voix qu'un sacerdoce dégradé par les apostasies ou avili par les alliances incestueuses, la conscience n'avait guère à se préoccuper de délicatesse. Aussi est-ce à la duplicité que l'hérétique de Noyon demanda sa victoire, et il mentit : naguère, des ordres supérieurs n'avaient pu lui faire reconnaître la confession helvétique de 1536 comme chrétienne, aujourd'hui sa parole en a proclamé l'orthodoxie manifeste (1), et Calvin a vaincu, et Caroli condamné va expier dans l'exil la témérité de sa lutte (2).

(1) Voyez témoignage dans Audin.
(2) *Epist. Calvini Grynæo.*

CHAPITRE X

Farel ne peut être fondateur. — Calvin prend sa place et le gouvernail. — Son formulaire. — Résistance de Balard. — Son apostasie forcée. — Lutte de Calvin contre la magistrature. — Fermeté du conseil. — Exil de Calvin.

Ce qui précède n'était que le prélude du despotisme de la Réforme genevoise. Fonder à Genève une église, comme Luther en avait fondé une à Wittemberg, telle était la gloire que souhaitait l'orgueil de Calvin ; mais il voulait une société dont le rationalisme épuré serait la loi principale. La ville cherchait alors un symbole. Or, il ne pouvait être question de suivre Farel : il n'avait point de doctrine ; manger du pape et puis embrasser, comme frère, quiconque crie à l'Antechrist de Rome, qu'il s'appelle luthérien, zuinglien ou calviniste, voilà sa religion. On court, il est vrai, à ses sermons ; mais ceux qui vont l'entendre ne savent à quel réformateur doit, un jour, appartenir leur âme ; ils la donneront à qui leur promettra le repos et le pain qu'ils demandent : le cordelier qui a pris femme, à la confession qui fera de l'apostasie une noblesse ; le marchand qui a volé les ciboires des tabernacles, à

la théologie qui appellera le trafic qu'il en a fait un commerce légitime ; le riche qui a acquis à vil prix les domaines du catholique proscrit, à l'enseignement qui donnera à son larcin le nom d'acquisition honnête. Vienne Calvin avec son dogme élastique, qui sauve les méchants et les justes, la scélératesse et l'innocence, les adeptes ne lui manqueront pas.

Calvin a compris que le temps était venu de formuler son évangile. Sans lui garantir leur respect jusqu'à la mort, les Genevois ont juré de le garder.

« Ce formulaire, dit Audin (1), est conçu dans des « idées révolutionnaires ; il établit une autorité dog- « matique en dehors de la révélation, et substitue à « la parole scripturaire une parole humaine, douée « d'infaillibilité, en vertu de son incarnation en « Calvin. » « Il est la pierre angulaire de l'église « nouvelle, et cette église représente une école et « un tribunal : école où, sous peine de damnation, « tout disciple est obligé d'écouter la voix du maî- « tre malgré le cri de la conscience ; tribunal où les « coupables ont en face un procureur qui les con- « damne en vertu d'un texte dont on défend de dis- « cuter la légitimité et qui lui sert à prouver sa « mission, consacrer son ministère et établir son « office de juge et sa charge de pasteur. »

Cette église toutefois n'est pas indépendante ; elle s'absorbe dans l'Etat, qui s'en empare, y fait l'office d'apôtre, fixe la doctrine et règle la discipline, comme Catherine Bora règle le ménage de Luther. L'Etat

(1) *Hist. de Calvin*, par Audin, ch. XVI.

lui-même se personnifie dans deux conseils, un petit et un grand. Calvin théologien les domine.

Or, dans le grand conseil, siégeait un citoyen d'une probité reconnue ; il se nommait Balard. Catholique de cœur, il aimait sa religion comme un fils doit aimer sa mère. Lorsque Genève eut décrété la liberté de conscience ; lorsqu'une inscription en lettres d'or, placée sur l'hôtel de ville, eut promulgué la loi, ce magistrat manifesta son bonheur ; il crut à son pays et il continua à vivre ouvertement dans le Catholicisme ; jamais il n'entrait dans Saint-Pierre quand la voix de Farel ou celle de Calvin se faisait entendre dans ce sanctuaire. Calvin dénonça Balard pour son refus d'assister au prêche ; mais Balard, par un éloquent plaidoyer, embarrassa les deux cents, qui prirent du temps pour délibérer sur la cause.

Mais alors, sans différer, Calvin montre les chaînes dont le pouvoir s'est lié les mains quand il a juré fidélité à son formulaire, le requiert de lui prêter main forte, et Balard, pour le crime qu'il a commis en manifestant ses croyances à l'Eglise catholique, n'aura plus que dix jours pour se préparer à quitter Genève. Le pauvre persécuté, usé déjà par les infirmités et la maladie, accablé de sollicitudes et de douleurs, déchiré plus encore du désespoir de quitter la patrie, écrit alors une lettre au petit et au grand conseil : c'est l'apostasie. Le bannissement fut rapporté ; mais il est un jugement qui ne se rapportera jamais, c'est l'arrêt de l'histoire qui a gravé sur le front du ministre, aussi profondément que le fit sur

son dos la fleur de lis rougie, l'infamie indélébile que commettent les tyrans en torturant les consciences autant qu'en flattant les passions (1).

Nous serions trop longtemps attardé, si nous voulions visiter les cachots que remplit le despotisme bâtard du fils d'un scribe de Noyon ; qu'il nous suffise d'avoir compris que bien nombreuses furent les victimes de sa tyrannie. Rions pourtant, en passant, de la stupidité du même pasteur, qui fait mettre en prison, par un Sénat servile, la dame qu'il accuse d'avoir violé l'évangile en portant une chevelure nattée avec trop de coquetterie, et qui fait traiter ses servantes comme les complices d'un voleur pour avoir accompagné leur maîtresse à l'église (2).

Et puis hâtons-nous de considérer Calvin aux prises avec la magistrature, qui semble se réveiller pour revendiquer l'autorité qu'il lui a ravie.

Les Eidgnots ont continué leurs railleries contre Farel et Calvin. Au cabaret, ils ont, sans avoir noyé la raison dans le vin, formé une espèce d'académie de rieurs, dont les membres se sont donné le nom de chevaliers de l'artichaut. Un jour, ils ont coupé, pour s'amuser, les artichauts du jardin des deux pasteurs, et ils ont pris pour décoration propre à rappeler cette prouesse des armes qui représentent deux larges feuilles de cette plante en forme d'éventail. Parmi les officiers de ce nouveau corps d'honneur, se sont enrôlés Richardet, le premier syndic

(1) Sénebier, t. I.
(2) Registres de la République, 20 mai 1537.

de Genève, et Jean-Philippe, le capitaine général, et le soir, la troupe joyeuse vide, au milieu d'une gaîté bruyante, les verres pleins d'un vin délicieux, sans doute, mais pourtant moins savoureux que les quolibets qu'on y débite toujours aux dépens de Farel et de Calvin (1). Pauvres patriotes ! Ils se croyaient assez cachés derrière leurs bouteilles, et ils se trompaient !

La ville, grâce à la Réforme, abritait, nous l'avons dit, des chevaliers d'industrie, des escrocs, des banqueroutiers, des faux-monnayeurs, qui avaient en grand nombre fui leur patrie pour éviter les vengeances de la justice. Ils étaient à Genève, disaient-ils, pour pratiquer librement leur religion, et leur pharisaïsme y défiait toute piété quand il s'agissait d'assister aux prêches ou qu'il fallait bavarder contre le papisme. Moucharder et dénoncer les propos entendus ou même inventés était la monnaie dont ils payaient l'asile hospitalier qui leur était donné (2). C'est par ces crapuleux que le ministre principal apprenait les persiflages et découvrait le projet qu'avaient de le chasser ces hommes qu'il avait déjà nommés les libertins. Il résolut de se venger.

Pour ce faire, il fallait demeurer serpent et employer la ruse. Or, Calvin voulut se faire lion, et il recourut à la force. Cette présomption le perdit. Il s'arma de griffes pour en déchirer les habitués de la taverne ; le magistrat même n'évita pas ses bles-

(1) Galiffe, t. III, p. 514.
(2) Audin, *Hist. de Luther*, ch. 16, p. 247.

sures. Après avoir provoqué de la part du conseil un arrêt de bannissement contre ceux qui n'avaient pas encore juré sa confession, il n'osa pas, à la vérité, en demander l'exécution afin de les contraindre ; mais il garda la chaire pour lui et pour ses aides, et tous en usèrent sans modération comme sans pudeur. Le conseil scandalisé crut devoir réprimer les licences oratoires ; Calvin et Farel s'en firent les défenseurs : le lendemain d'une prédication où un nommé Coraud, augustin défroqué, fanatisé par l'ignorance autant qu'aveuglé par ses voluptés, avait été mis en prison pour rébellion contre une sentence qui l'avait frappé et pour insultes publiques aux juges qui l'avaient condamné, ils se présentèrent au conseil et se plaignirent de la violence exercée contre Coraud. Le conseil froissé répondit à cette ingérence en ajoutant aux prohibitions anciennes l'ordre formel qu'il donna aux deux ministres de reconnaître les pratiques religieuses et les solennités qui avaient été adoptées dans un synode récent de Lausanne.

Vainement ceux-ci en appellent à un synode nouveau, où ils veulent être entendus, à Zurich. Il faut obéir, réplique énergiquement le pouvoir, qui leur parle avec un ton aussi amer que sont acerbes ses paroles, et c'est justice, car Calvin a refusé déjà le pain eucharistique à des bourgeois, coupables uniquement de fréquenter les tavernes des patriotes et d'appartenir à la chevalerie des artichauts. Etrange contradiction ! Intolérance plus étrange dans un réformateur pour qui l'innocence, une fois acquise,

est inamissible, et pour qui encore la foi sans les œuvres est la justification des consciences (1) !

C'est égal, Calvin n'obéit pas ; il proteste, et dans sa protestation il déclare que la communion sera désormais refusée aux fidèles. En vain l'autorité tente des moyens de douce persuasion, les pasteurs de leur côté s'obstinent. Alors, la chambre du conseil s'assemble, et un arrêt de suspension contre les coupables est rendu sans faiblesse ; mais on méprise la sentence et, le jour de Pâques, les Genevois sont à Saint-Gervais pour entendre Farel et à Saint-Pierre pour écouter Calvin. Dans les deux chaires, les violences éclatent, mais plus particulièrement à la réunion de Farel : les auditeurs, provoqués par la parole insolente du prédicateur, ont hautement demandé la cène ; mais l'orateur s'est écrié : « Point « de cène à des ivrognes et à des paillards ! » En ce moment, les épées ont été tirées de leur fourreau, et le prêcheur était perdu s'il n'avait eu pour rempart le corps de ses amis, qui le sauvèrent. La foule ne se contient plus ; dans les rues de Genève, elle promène sa colère avec ce cri de vengeance : « Mort « aux ministres (2) ! » De leur côté, les syndics convoquent le peuple, et l'exil des factieux est voté ; Farel et Calvin seront, dans trois jours, forcés à la fuite honteuse dont ils s'étaient crus préservés (3).

Ici le lecteur évidemment s'arrête et rappelle la

(1) Paul Henry.
(2) Haag, *Vie de Calvin*.
(3) Jug^t du 23 avril.

fierté sans mesure que Calvin a montrée au commencement de son *Institution chrétienne.* Il s'y disait porteur non point de la paix, mais du glaive, et en ce jour il fut prophète : de ce fer meurtrier, en effet, la vie nationale de la Suisse a été mortellement frappée, la magistrature blessée, la liberté tuée, l'union des familles brisée, l'honnêteté massacrée, la religion assassinée, et ces décombres, pareils aux ruines lamentables qu'avait annoncées à Jérusalem une prédiction divine, l'impiété d'un seul les a faits, et Calvin a dû les fouler quand, le glaive brisé dans les mains, il est parti pour l'exil qu'il avait si bien mérité (1).

Avant de quitter Genève, Calvin livra à l'impression deux pamphlets pour outrager le Catholicisme, calomnier la papauté, flétrir l'épiscopat, décrier le sacerdoce, et ensuite il se retira à Berne en 1538. L'accueil ne fut pas chaleureux.

(1) Lisez M. Galiffe.

CHAPITRE XI

Calvin à Berne. — Berne tente de le réconcilier avec Genève. — Genève refuse de le reprendre. — Calvin à Strasbourg. — Ses succès de prédicateur. — Son mariage avec Idelette de Bures. — Mort de son fils.

Berne était blessée des tentatives qu'avait faites Calvin pour repousser les règlements du synode de Lausanne. Puis, une fois la Réforme établie, cette ville voulait jouir dans la paix de ce qu'elle appelait son triomphe. Or, elle redoutait que le glaive du réformateur de Noyon ne vînt briser, chez elle aussi, une union qu'elle voulait montrer à l'empereur Charles-Quint sous la figure d'une fraternelle concorde.

Pour ces motifs, elle se fait, à l'égard de Calvin, inhospitalière. Au lieu d'applaudir à sa révolte, le conseil somme par trois fois le proscrit d'avoir à se soumettre, et, pour mettre des formes courtoises à son congé, il le fait accompagner par deux légats qui ont mission de le réconcilier avec Genève. Calvin, ayant avec lui Farel, repart donc pour la cité dont il était hier encore le maître ; mais le peuple qui l'habite est déjà en émoi au bruit qui se fait du retour des despotes, qu'il ne veut plus revoir en sa

présence : « Au Rhône les bannis ! » s'écrie-t-il ; et le lac et le Rhône sont deux gouffres ouverts pour les engloutir si les pasteurs avancent (1). Hélas ! les attentats aux libertés se paient souvent de même. Calvin voulut coiffer son despotisme d'une mitre d'évêque, donner à sa tyrannie la crosse d'un prélat avec l'épée d'un souverain, et il fut chassé. Ce fut avec raison. S'il eût réapparu sans qu'on eût auparavant apaisé les colères, il aurait été immolé. Aurait-on beaucoup à pleurer ce sacrifice ?

Mais Calvin, pour se sauver, reprend le chemin de Berne. En cheminant, il tourne vers Genève ses regards de tristesse, et il se lamente, et il murmure dans sa douleur, en se penchant vers son Farel, ce qu'il dira bientôt à d'autres oreilles qui trahiront ses confidences : « C'est Satan qui nous a bannis « de la cité pour la livrer à des désordres plus grands « encore que ceux dont elle gémissait !..... Dans « quel bourbier de licences se débattent tous ces « impies ! Malheur à ceux qui nous ont chassés ! « Mieux vaudrait que l'Eglise fût veuve que de vivre « sous de pareils hommes qui se cachent sous les « larves de pasteurs !..... C'est le gardien des fran- « ciscains qui maintenant prêche Genève, ce gar- « dien qui, à l'aurore de l'évangile, rejeta la lumière « de la vérité jusqu'à ce que le Christ lui eût apparu « sous la forme d'une jeune fille qu'il souilla et « corrompit.

« C'est encore cet autre prêtre, confit en hypo-

(1) Voir pièces justif. dans *Hist. de Calvin* par Audin.

« crisie comme le premier, prédicant ignare, sot et
« insolent.

« C'est un troisième, paillard, qui n'a dû son « pardon qu'à la faveur des mauvais garnements, « convaincu chaque jour, ainsi que les autres, de « quelque félonie par des hommes, des femmes et « jusque par des enfants (1). »

Dans quel état de scandaleuse misère la Réforme a dû faire descendre Genève, pour que Genève, autrefois si vertueuse, ait accepté, au départ de Calvin, un sacerdoce ainsi avili par la triple lèpre de l'impureté, de la dissimulation et de l'ignorance !

Le réformateur, repoussé par Genève, est donc retourné à Berne. Il lui était facile d'y voir son rôle singulièrement rétréci. Aussi il en part bientôt, l'âme irritée, exhalant sa colère par des paroles amères, qu'il profère contre l'injustice de ses frères. Les orages lui barrent un moment la route de Bâle, où il doit passer ; mais les torrents descendus des montagnes sont, dit-il, plus miséricordieux que les hommes : les hommes le chassèrent, les flots l'ont épargné (2). A Bâle, Calvin se repose, oubliant, au foyer d'un ami de cœur, la dure ingratitude de Genève et l'implacable cruauté des Bernois ; puis, ayant vu Farel préposé à l'église de Neufchâtel par la voix du conseil et du peuple, il s'achemine à pied vers Strasbourg, où l'appelle Bucer.

Là, se reproduit la comédie jouée à Genève lors-

(1) Citation faite par Audin.
(2) Lettre de Calvin à Viret.

que Calvin y arrive. Le nom d'un acteur est seulement changé, voilà tout : c'est Bucer au lieu de Farel qui est l'ange du ciel portant au prophète banni la mission d'en haut ; l'exilé, « espouvanté « par l'exemple de Jonas, que Martin Bucer lui a « proposé (1) », ne doit point fuir devant l'ordre divin, qu'il n'avait point le courage d'accomplir, et, dans la crainte de tomber vivant dans le ventre de quelque monstre marin, il a consenti à demeurer pour enseigner la théologie dans cette ville. Il y sera d'ailleurs en compagnie d'honneur : tout un monde de savants y a établi sa résidence et toutes les opinions religieuses y sont représentées. C'est que Strasbourg est une cité fort hospitalière, et de préférence elle aime à offrir un toit pour s'abriter, un lit pour dormir et même un traitement pour vivre au pèlerin missionnaire, à l'apôtre de la liberté de penser, au sectaire qui va lui porter une lampe nouvelle pour étudier à sa clarté un nouvel évangile. C'est ainsi que l'on nomme, parmi les premières intelligences errantes qui se fixèrent au chef-lieu du Bas-Rhin :

1° Jean Sturm, professeur érudit, très agile à passer d'une doctrine à l'autre, d'abord luthérien, puis défenseur passionné de l'hérésie zuinglienne ;

2° Capito, chanoine de la cathédrale de Bâle, médecin habile, docte hébraïsant, et surtout ardent missionnaire du mariage, qui, après avoir demandé la vérité à toutes les néologies réformatrices, avait

(1) Calvin, *Préf. des Ps.*

fini par se fixer au presbytère de Saint-Pierre-le-Jeune. Il en avait chassé le pasteur, et il vivait au milieu de nombreux enfants qu'il avait eus de la veuve d'Œcolampade et d'une jeune religieuse ;

3° Hédion, autre prêtre marié de Mayence, favorisé par le magistrat du titre de prédicateur de la cathédrale ;

4° Enfin Bucer, le plus illustre de la troupe, moine échappé d'un couvent de jacobins pour se marier à une nonne, dont une virginité douteuse formait la dot tout entière ; Bucer, qui changea de foi comme de vêtement et fut l'avocat chaleureux du zuinglianisme, du luthéranisme ou du calvinisme, selon que souffla son Saint-Esprit, toujours invoqué pour justifier les illusions de son imagination capricieuse (1).

Calvin fut accueilli avec faveur à Strasbourg, où la magistrature du lieu le nomma lecteur de l'académie et prédicateur de l'église française de Saint-Nicolas. Ses sermons eurent, au commencement, un succès qui lui valut la collation du droit de bourgeoisie de la part du Sénat (2), et de la part des auditeurs une affluence flatteuse qui comptait de nombreux écoliers et des humanistes de France accourus pour connaître les doctrines calvinistes.

Néanmoins, cette gloire ne console point Calvin : la nuit et le jour, ses pensées se portent vers Genève, et il se lamente, comme Israël captif à Babylone pleurait au souvenir de Sion. Sa vanité froissée

(1) Voyez plus amples détails sur ces personnages dans Audin, *Hist. de Calvin*.

(2) Archives de Gotha, f° 738.

exhale son dépit et sa colère, tout ce que son âme renferme de fiel, d'amertume et de haine; mais il garde secrètement dans son cœur l'espoir d'un despote qui prépare d'avance des oppressions à ses oppresseurs, et des lettres de paternelle sollicitude vont hypocritement apprendre aux genevois que leur pasteur les aime encore assez pour s'empêcher de les oublier. Entre temps, il se prépare à publier une édition nouvelle de son *Institution*.

Dans la première, il avait gardé quelque pitié pour l'hérétique, qu'il laissait vivre en paix dans la société chrétienne; mais dans celle-ci, en faisant partager au sacerdoce et à la magistrature la correction des abus, il déclare qu'il ne craint pas, si jamais il condamne un novateur, qu'on puisse lui reprocher le sang qu'il versera : l'exil l'a rendu cruel !

La gravité du théologien n'enlève pas cependant au ministre les grâces du mondain. Dans cette ville, où la fureur charnelle tourmente réellement la communauté réformée ; où le pouvoir récompense par d'opulentes cures les clercs débauchés qui ont fait des chutes éclatantes ; où le prêtre, dépossédé par le seigneur avide des dépouilles cléricales, n'a plus pour alternative que l'apostasie avec le mariage, ou l'exil avec la persévérance ; où ce noble exilé rencontre toujours, sur son chemin de douleur, un comte ou un baron prêt à l'égorger ou à le noyer comme une victime accusatrice, lorsque, moins cruels, les voleurs mêmes qui infestent le pays l'ont laissé passer ; dans cette ville enfin où Calvin était

le seul pasteur à marier, le réformateur n'avait ni scandale à redouter, ni honte à trouver dans une alliance conjugale. Aussi, après avoir travaillé avec zèle et souci au mariage de son Viret de Lausanne et vu son collègue de Neufchâtel s'unir à sa servante, il cherche pour lui et il rencontre la femme qu'il désirait. Il se marie à Idelette de Bures, la veuve d'un anabaptiste, qu'il a connue et aimée lorsqu'il travaillait à la conversion de son premier époux. C'est une femme d'ailleurs, dit la chronique, un peu noire de peau, mais belle et bien faite, ange de douceur, de modestie et de vertu, que Dieu a créée, ça va sans dire, pour l'ornement et le bonheur de son nouveau mari, qui reçoit d'elle pour tout apport plusieurs rejetons qu'elle a eus de son premier hymen.

De ce mariage naquit un seul fils, qui mourut en naissant. C'est là toujours un rude coup pour la tendresse paternelle ; mais Calvin n'en sentit point la meurtrissure. A cette épreuve, pas plus qu'à la perte de son père, il n'a aucune larme à verser sur la mort d'un enfant qui devait être sa joie comme son espérance : témoignage nouveau que, s'il avait un cœur, il ne l'avait que pour haïr (1) !

(1) Lisez les détails au ch. XIX, p. 303 et suiv., de l'*Hist. de Calvin*, par Audin.

CHAPITRE XII

Diète de Francfort. — Diète de Haguenau. — Leur inutilité. — Conférences à Worms. — Eck y brille par son talent et sa parole. — Le résultat est le même qu'aux diètes précédentes. — Exposition des systèmes de la Réforme sur l'Eucharistie. — Réfutation du système calviniste par Luther.

Cependant, à défaut du concile œcuménique qu'avaient d'abord demandé les réformés pour le répudier ensuite, Charles-Quint avait convoqué une diète, afin d'imposer silence à l'hérésie qui menaçait le repos du monde. Elle s'ouvrit à Francfort en 1540, et Calvin y parut en qualité de représentant de son église de Strasbourg. La résolution qu'il y apportait était d'y faire triompher sa dogmatique. Mélanchthon y assistait aussi comme lieutenant de Luther, alors malade, avec sa conscience inclinée à la justice; mais son âme timide craignait la résistance des princes réformés, que l'empereur voulait dépouiller des biens qu'ils avaient ravis par la force aux couvents et aux presbytères; il demandait du temps, et démontrait à ses amis, dans le but de l'obtenir, la nécessité d'attendre le lever d'un nouveau soleil dont les feux pourraient éclairer les esprits et fondre la glace des cœurs travaillés par

les discordes du Protestantisme. Une trêve fut décrétée, et Calvin dut reprendre la route de la ville qui l'avait député, pour reparaître à une autre diète qui s'ouvrit à Haguenau dans le mois de juin de la même année. Il n'y eut qu'un rôle fort secondaire ; l'éloquence lui manquait, et, malgré sa science, sa dextérité, sa ruse et son orgueil, il dut se résigner à ne paraître qu'à l'arrière-plan. Les légats romains n'ambitionnaient que la paix ; mais la Réforme intransigeante désirait la guerre et voulait remuer encore les questions vidées à Augsbourg en 1530, rejeter des doctrines qu'elle avait reconnues et retirer à Rome toutes les concessions primitives : « Vous avez donné à Augsbourg, leur disait Eck, « votre exomologèse comme inspirée du Saint-« Esprit, pourquoi voulez-vous aujourd'hui revoir « et corriger une révélation divine ? » Rome ne put accueillir des prétentions qui blessaient sa foi, et on se sépara en se donnant rendez-vous à Worms (1).

Il y eut donc de nouvelles conférences à Worms puis à Ratisbonne, entre protestants et catholiques, en 1541. Le Protestantisme s'y rendit dans les personnes de Mélanchthon, de Bucer, de Capiton et de Calvin, tous avec les mêmes pensées d'hostile obstination, le dernier particulièrement avec la résolution qu'il manifestait ouvertement de s'ensevelir sous les ruines de son temple plutôt que de se réconcilier avec Rome (2). Le Catholicisme y arriva,

(1) De Wette.
(2) Paroles rapportées par Audin.

toujours résolu à la paix qu'il voulait conquérir au prix de larges concessions, non pas dogmatiques, sans doute, mais disciplinaires. Cantarini, une des gloires de la pourpre romaine, y apportait la volonté franche et résolue d'un pape qui ne voulait pas sortir de ce monde sans avoir pressé sur son cœur de père tous ses enfants en Jésus-Christ. Mais le dogme protestant, où la sèche théologie du réformateur de Noyon est par influence introduite sous les habiles apparences d'une soumission à l'enseignement papiste, et aussi la dispute sur la messe, que le même Eck défend avec son beau talent et un resplendissement de paroles qui émeut l'assistance entière, déterminent une troisième séparation avant qu'on ait obtenu le résultat que tous, à la suite de Paul III, auraient dû souhaiter (1).

C'est le dogme eucharistique professé par la Réforme qui a fait échouer la nacelle qui devait porter au port des frères séparés, pour les faire embrasser avec leurs autres frères, sur le sein de l'Eglise leur mère qui les y attendait. Peut-être donc est-ce ici que nous devons nous arrêter pour entendre un peu l'enseignement réformé sur ce mystère d'amour ? Nous le croyons.

Une parole infaillible est annoncée par le Protestantisme ; elle est, selon lui, une émanation de l'astre éternel arrivée jusqu'à nous pour vivifier les âmes, ou un ruisseau fécond qui prend sa source à l'océan infini pour fertiliser les intelligences. Ecoutons-la,

(1) Lisez détails, ch. XXI, de l'*Hist. de Calvin*, par Audin.

même quand la bouche de Carlostadt, de Zuingli ou de Luther nous l'apporte.

Or, Carlostadt, qui était un archidiacre de Wittemberg, le premier marié du clergé réformateur, un méchant hébraïsant que Luther avait transformé, lors de son mariage, en saint de paradis, que Mélanchthon avait appelé, lui aussi, le théologien sans rival dans la science sacrée, Carlostadt veut qu'en proférant ces mots : « Ceci est mon corps, » Jésus-Christ « ait montré son propre corps et non le « pain (1) ».

Zuingli a reçu, lui, la visite d'un messager céleste pendant qu'il dormait, mais qu'il ne dormait pas tout seul (probablement avec cet autre ange qu'il épousa), et cet être aérien, dont il n'a jamais pu se rappeler la couleur, lui révéla le sens de la cène : « Je pense, dit-il, que Carlostadt a entrevu un rayon « de lumière ; mais il n'a pas vu, comme moi, le « soleil de vérité ; il n'a pas compris le sens mys- « tique des paroles de Christ. Le corps de Christ « ne peut être ni sous le pain ni avec le pain. Le « pain n'est que le signe d'une réalité absente. Un « sacrement n'est qu'une image et rien de plus ; si « vous en faites une réalité, le sacrement devient « Dieu..... — Dans la cène, nous ne recevons pas « charnellement, mais spirituellement le corps de « Christ..... — L'humanité de Christ n'est pas éter- « nelle ni infinie, donc elle doit être finie, donc elle « n'est pas partout. Donc les paroles sacramentelles

(1) Langœus, *in Vita Carlostadii.*

« doivent être prises dans un sens symbolique, figu-
« ratif, métonymique. Disons : ceci est mon corps
« sacramentel ou mystique, le symbole de celui que
« j'ai pris et offert en mourant (1). »

« Silence! s'écrie Luther; silence! niais, rustres; » et, à son tour, l'aigle de Wittemberg vole jusqu'à la face du soleil divin, et de ces régions enflammées, il descend avec les rayons d'une lumière pure et éclatante. Pour lui, l'Eucharistie est plus que la figure d'un Dieu; c'est un Dieu même, mais un Dieu impané, fait de main de pâtissier. Chrétien, tu reçois donc véritablement le corps de Jésus-Christ dans la cène, mais tu reçois aussi du pain (2).

« Dieu s'est retiré de toi, crie-t-on alors au doc-
« teur instruit à la Wartbourg, et il t'a abandonné
« à l'esprit de ténèbres ; » écoute plutôt le théologien qui domine tous les autres, comme le vrai soleil éclaire les planètes : c'est Calvin. Il parle, et sa parole est figurée et sensible : l'homme devenu Dieu, dans la cène, reproduit, par sa foi, le réalisme de Luther aussi bien que le symbolisme de Zuingli, et il opère le miracle du prêtre catholique à la consécration. En d'autres termes, le prédicateur français de Strasbourg enseigne que, « dans la cène,
« l'âme ou l'esprit est, par la foi, nourrie de la chair
« et abreuvée du sang de Jésus-Christ, tandis que
« le corps n'en reçoit que les symboles, c'est-à-dire
« du pain et du vin matériels ». Il veut que « la

(1) Paroles citées par Audin.
(2) Lisez développements dans Audin, *Hist. de Calvin.*

« chair et le sang, par la vertu du Saint-Esprit,
« franchissent l'espace qui les sépare de cette terre
« pour s'identifier à l'âme, si l'âme s'est élevée sur
« les ailes de la foi vers le Christ qui règne dans
« les cieux (1) ».

Inutilement Calvin, afin d'accréditer son système, s'efforce-t-il de discréditer l'enseignement catholique ; vainement prétend-il que tous les miracles sont sensibles et que le prêtre, à l'autel, ne peut remplir le rôle de la divinité. Mais, « qui t'a dit, lui répond
« Luther, qui t'a dit que Jésus-Christ a résolu, dans
« son conseil, de n'en plus opérer ? N'a-t-il pas été
« conçu du Saint-Esprit dans le sein d'une Vierge ?
« As-tu vu ce miracle ? La divinité n'a-t-elle pas
« habité dans la chair du Christ ? As-tu vu ce mi-
« racle ? Tu dis qu'il est assis à la droite de son
« Père ? Vois-tu ce miracle (2) ? »

Et ne remarquez-vous pas, disons-nous à notre tour au ministre genevois affirmant que le prêtre, à l'autel, ne peut remplir le rôle de la divinité, ne remarquez-vous pas que votre symbolique elle-même donne ce même rôle au simple fidèle ? qu'elle admet une présence réelle et un renversement de l'ordre de la nature, par conséquent un prodige ? L'idéalisme que votre foi élève jusqu'à l'état de corps, n'est-ce pas un miracle ? Et quand vous expliquez, dans votre catéchisme, comment il peut se faire que Jésus-Christ nous fasse participants de sa

(1) Système de Calvin, interprété par Audin, *Hist. de Calvin*.
(2) Sermo Lutheri quod verba stent.

propre substance, vu que son corps est au ciel et nous sur la terre, ne répondez-vous pas que cela se fait « par la vertu incompréhensible de votre « esprit, laquelle conjoint bien les choses séparées « par distance de lieux » ? Mais si cette force de l'esprit est incompréhensible, elle est donc un miracle. Comprenez bien, du moins, qu'en déniant à la parole du sacerdoce romain la puissance que vous attribuez à votre foi, vous commettez une déplorable contradiction. Si donc le dogme catholique est un faux dogme uniquement parce que la présence eucharistique qu'il enseigne est une présence miraculeuse, le dogme calviniste est pour le moins aussi faux, car la manducation réelle de Jésus-Christ, attiré du ciel avec sa vraie substance par la force de votre croyance, est aussi surprenante et aussi prodigieuse.

Certes, au lieu d'être Calvin, il vaut bien mieux être une de ces âmes simples qui, impuissantes à philosopher, vont s'éclairer au foyer qui s'appelle le foyer commun de la vérité, parce qu'il brille pour les intelligences sans culture comme pour les esprits élevés. Pour elle, qui ne discute pas comme le protestant, la clarté qui entoura le berceau comme le cercueil de son père n'est pas une lueur fausse ; les paroles murmurées sur la tête du nouveau-né que l'eau mystérieuse régénère ne sont pas une jonglerie inventée dans un siècle de ténèbres ; la paix que le prêtre donne au confessionnal n'est pas le repos que se donne une imagination grossière ; l'huile sainte qui, par une main sacrée et la prière sacer-

dotale, oint et justifie le moribond est plus qu'une pratique menteuse et sans puissance ; les mains pontificales qui s'étendent sur la tête du simple chrétien ou du lévite, afin de substituer à la faiblesse humaine la force divine, à un homme un Dieu, sont plus que des signes inefficaces qui n'opèrent que par l'ignorance des peuples ; l'union que la bénédiction de l'Eglise consacre et confirme ne ressemble pas à un nœud sans vertu qu'une passion criminelle peut trancher au gré de ses caprices ; la manne céleste enfin dont le fidèle se nourrit à la table du Seigneur l'emporte sur les illusions ou les chimères. Toutes ces choses sont grandes et sont pour l'âme simple, disons-nous, des institutions divines au sens qu'elle leur attribue, parce que ce sens est la foi transmise, le patrimoine des ancêtres, la lumière des docteurs, la gloire des martyrs, l'auréole des saints, le diadème des papes ; c'est la tradition, l'infaillible tradition.

CHAPITRE XIII

Calvin de retour à Strasbourg. — Il y vit amoindri et pauvre. — Divisions des Genevois. — Tragiques évènements à Genève. — Le retour de Calvin est jugé nécessaire. — Réception du réformateur par les Genevois. — Son traitement.

Rejoignons Calvin de retour à Strasbourg. Il y est rentré sans emporter de Francfort, de Ratisbonne ou de Worms aucune couronne, irrité et jaloux d'une renommée qu'il avait convoitée et que d'autres ont conquise. Son étoile a pâli, et il y vit sans gloire : Bucer attire la foule à ses sermons, l'église où prêche Calvin demeure presque déserte ; l'orateur a perdu son prestige ; son geste est vulgaire, sa voix traînante, son style sans mouvement. Pour sa nature fière, c'est un chagrin cuisant qui ronge son âme ; la grande cité a perdu ses charmes, et plus que jamais il regrette Genève, où il n'a ni maîtres ni rivaux. La pauvreté d'ailleurs a déjà visité sa demeure ; sa morosité a éloigné de lui jusqu'aux élèves, qui, après la leçon, allaient au logis adoucir ses heures de solitude (1). Néanmoins, esprit domi-

(1) Audin.

nateur, il se conduit en despote ; en chaire, il jette sur la tête des coupables, qu'il poursuit de ses colères, toute la bile qui aigrit son cœur, et, sous les couleurs voyantes de ses portraits peu évangéliques, les magistrats eux-mêmes n'ont point de peine à reconnaître leur personne, que peut facilement aussi distinguer l'auditoire. Si le bannissement de Calvin est longtemps maintenu, il connaîtra les doubles amertumes d'un exil dans l'exil, et Strasbourg lassé punira même peut-être le prédicateur de l'église française autrement que par un dédaigneux abandon (1). Le Genevois le comprend et, l'occasion donnée, il prend congé pour aller revoir la ville où naguère il avait le rôle glorieux d'un roi, où il espère reprendre bientôt la puissance absolue d'un monarque.

Cette occasion lui fut offerte par les divisions intestines qui agitèrent Genève.

L'exilé avait laissé dans cette ville des partisans nombreux ; les plus chauds étaient les réfugiés tarés qui avaient été chassés de Paris, de Meaux et de Lyon surtout. Excités par Calvin, ils firent entendre leurs plaintes dans les rues comme dans les temples contre les prédicants ses successeurs, dont ils accusaient publiquement les mœurs et la science. Or, ce qu'un peuple pardonne le moins à ceux qui le dirigent, c'est l'incapacité : à Rome, en effet, la cruauté d'un Néron fut supportée et on y fut sans pitié pour l'insuffisance de Claude, que Sénèque put

(1) Audin.

impunément métamorphoser en citrouille. A Genève, l'ignorance des pasteurs provoqua le mécontentement, le mécontentement enfanta les murmures et des murmures naquit une lutte qui devint chaque jour plus vive. La discorde étant ainsi introduite, les ministres découragés démissionnèrent. Leur démission fut refusée, et la magistrature ne voulut pas encore le rappel de Calvin. Néanmoins, Jacques Bernard, un moine « paillard » qui, selon une parole peu modeste, « avait trouvé le Christ dans les « bras d'une femme », lui écrivit alors pour le presser et pour lui dire l'impatience des cœurs qui souhaitaient son retour. Il ne répondit point. En demeurant encore à Strasbourg, il agissait avec prudence ; mais pourtant un pas était fait vers le réformateur.

Les dissensions intérieures se multipliaient toujours. Après une révolution que l'aristocratie genevoise a essayé de faire à son profit, l'avidité de Berne amène à Genève de tragiques évènements. Les Bernois, qui ont confisqué le pays de Vaud, ont jeté un œil cupide sur le Genevois, et ils demandent avec hauteur et menaces l'annexion à leur territoire des terres du Chapitre de Saint-Victor, enclavées dans les bailliages de Terni et de Gaillard, qui leur appartiennent. Devant ces prétentions, le patriotisme de tout un peuple est froissé, et la fierté républicaine s'émeut. Lorsque surtout on annonce que les députés, choisis pourtant parmi les citoyens éprouvés, afin de plaider les intérêts de leur ville, ont signé un traité qui reconnaît légitimes les revendi-

cations de Berne, la population, excitée par les calvinistes, s'exaspère et crie à la trahison des ambassadeurs, qu'elle insulte et qu'elle outrage. Inutilement ces patriotes ont-ils voulu éviter à la cité un envahissement armé, vainement ceux-ci prouvent-ils leur innocence à une assemblée générale, le 27 janvier 1540, où ils confondent leurs accusateurs : tout est sans pouvoir pour apaiser le tumulte. L'intervention de Berne fait donner pour chef à la milice bourgeoise Jean Philippe, un homme de résolution et un ennemi de Calvin, pour contenir la violence populaire ; mais la lutte s'envenime davantage. Les calvinistes ne voient plus dans les signataires de la convention que des perfides, vendus à l'étranger pour opprimer Genève, et, malgré le vote du conseil général qui les absout, un arrêt du petit conseil les condamne ; la peine de mort qu'il prononce, le peuple la sanctionne par le silence ; les passions s'exaltent ; des combats entre partis se livrent ; un homme du peuple est tué par Jean-Philippe, qui a tiré l'épée pour châtier l'insolence de ses ennemis qui l'insultent ; le sang de la victime crie vengeance ; la tête du capitaine est demandée par la populace, elle lui est accordée, et seul le supplice du meurtrier l'apaise.

Pour garder cette paix, on imagine que le rappel de Calvin est l'unique ressource : le pouvoir religieux repose sur des épaules inhabiles à porter le fardeau, que d'ailleurs elles rejettent ; la Suisse réformée, sans doute, peut se vanter d'avoir quelques hommes d'une valeur suffisante : Lausanne a Viret,

Zurich possède Leo Judæ et Neufchâtel se glorifie de Farel ; mais Genève, depuis que Calvin a été banni, n'a plus qu'un sacerdoce avili et d'une stupidité manifeste. Calvin donc est redevenu nécessaire à l'administration spirituelle dans la Rome protestante ; le pouvoir politique, qui avait besoin d'un appui dans l'église, croit trouver en lui un puissant auxiliaire, et il sollicite son retour. L'exilé d'abord fait hypocritement la sourde oreille ; il répond à ses proscripteurs dans un langage d'une éclatante humilité, où il se déclare l'homme de la Providence ; mais il ne veut point, en revenant, faire crucifier sa personne. Bucer intervient en rééditant pour la quatrième fois l'exemple de Jonas pour déterminer son confrère, et le tour est joué, et Calvin est vaincu, et il se résigne au triomphe (1).

Ce fut, en effet, en triomphateur que Calvin rentra dans Genève en 1541 : un héraut d'armes, menant avec lui un beau cheval en selle, accompagne par ordre du Sénat le ministre pendant l'itinéraire ; une voiture louée porte la femme du pasteur, et un chariot traîne son ménage. Cependant, le peuple, qui a plus de sens que le monde administratif, ne se livre pas à des démonstrations bruyantes ; s'il ne manifeste pas de joie, il ne manifeste point non plus de surprise ; mais le conseil agit autrement qu'avec indifférence. Dans la rue des Chanoines, il a préparé pour recevoir Calvin une maison d'où l'œil est récréé par le Jura avec ses monts pittoresques, le

(1) Détails dans Audin.

Mont-Blanc avec ses neiges, le lac avec ses eaux et les collines savoisiennes. Simple, mais de bon goût, l'habitation n'est pas loin du temple de Saint-Pierre, et là, pour flatter Calvin, on a abattu le grand jubé et abaissé la chaire, afin de lui montrer la soif qu'on a pour sa parole, qui arrivera ainsi plus facilement aux oreilles avides de l'entendre. Le traitement qu'on lui assure est en rapport avec l'enthousiasme (1). Si Luther, pour nourrir ses enfants, vendait les gobelets d'argent dont on lui faisait don ; si les anciens évêques du lieu manquaient souvent de feu pour se chauffer, le réformateur, rétabli à Genève, n'aura pas à souffrir pareille indigence. Ce n'est pas 25 florins par an comme aux syndics de la ville, mais 500 florins, 12 coupes de blé et 2 tonnes de vin qu'on lui assigne : valeur énorme, dont on compense, avec splendeur, les privations d'un exil mérité, qui se termine par les satisfactions que donne la gloire, et se fait suivre des jouissances qu'un tyran savoure dans l'exercice de son despotisme.

(1) Picot, *Hist. de Genève*.

CHAPITRE XIV

Calvin fuit la peste. — Absence de dévouement chez Calvin et les pasteurs subalternes. — Organisation de la Réforme. — Jugement sur cette organisation.

Maintenant, l'heure a sonné pour Calvin d'organiser la Réforme. Il ne devra plus vaquer aux affaires secondaires. La peste même irait à Genève, comme elle est allée en France et en Italie en désoler les habitants, qu'il aurait une mission et plus nécessaire et plus noble à remplir que celle des visites à faire aux pestiférés qui meurent. Ce devoir, de par le conseil et aussi de par la volonté du pasteur souverain, n'est dévolu qu'aux ministres subalternes ; l'Etat a décrété en faveur de leur chef une dispense en due forme, et ordonné « qu'en soit forclus M. Calvin, parce qu'il besogne à servir en « l'église et répondre à tous passants, avec ce pour « avoir conseil de lui ». En sûreté dans son habitation, Calvin laisse donc passer la peste, et même, pour plus de sécurité, il part pour Strasbourg, toujours avec l'agrément du conseil, au moment où se multiplient les ravages. Ses collègues, de leur côté, sui-

vent son exemple, et, en même temps que fuit le chef, ils déclarent « qu'ils iraient plutôt au Diable « qu'à l'hospice des malades ».

Ainsi se conduisaient, dans leur héroïsme, Calvin et ses prédicants, comme, avant eux, agissait Luther en 1527. Que faire? lui demandait-on un jour, quand, la peste ravageant son pays, la peur de la mort poussait à la table de communion des milliers d'âmes. « Les renvoyer, dit-il ; c'est bien assez « qu'elles reçoivent publiquement quatre fois l'an « le corps de Jésus-Christ. L'Eglise n'est point une « esclave ; distribuer le sacrement à quiconque s'ap- « procherait de la table sainte, surtout en temps de « peste, serait un poids trop lourd pour les minis- « tres (1). »

Le Saxon s'appelait le docteur Martin lorsqu'il parlait cette langue, tout étrangère aux sentiments d'un cœur qui demeure sacerdotal ; il avait alors jeté bas son froc et brûlé ses lettres de prêtrise. Son verbe était tout différent lorsque, en 1510, il sentait comme le bon pasteur et que son âme brûlait encore de cet amour qui fait le vrai moine. Alors, le fléau le trouvait armé de courage, et il écrivait à Lange, qui était son ami : « Fuir, me dis-tu ! Mon « Dieu, non ! Pour un moine l'abbaye n'est pas per- « due........ Je suis à mon poste, j'y resterai par « obéissance jusqu'à ce qu'on m'ordonne de le « quitter, et je fuirai la peste alors par obéissance. « Non pas que je n'aie point peur, car je ne suis

(1) Michelet, mémoires de Luther, p. 342, tome II.

« pas un apôtre Paul, mais un lecteur du disciple de « Jésus, qui me délivrera de la crainte (1). »

Tels doivent être et sont, en effet, les actes d'un chrétien, d'un prêtre surtout qui n'oublie pas qu'au jour de son ordination, il broya, sur la dalle du sanctuaire où il tomba, l'amour de soi, pour ne laisser vivre en son âme que le dévouement pour le salut de ses frères. Lorsque, en ces mêmes temps, à Milan, cent quarante mille victimes étaient tombées sous les coups redoublés d'une contagion toujours croissante, un capucin dont l'héroïsme avait mille fois défié la mort se présentait, la corde au cou, devant les pestiférés, et, tombant à genoux, il leur demandait pardon de ne les avoir pas servis avec toute la charité qu'ils étaient en droit d'attendre de son ministère. Lorsque, en 1870, la mort fauchait sur les champs de bataille notre plus belle et plus jeune France, il y avait à côté de nos guerriers, avec les Frères de La Salle, nos prêtres catholiques, qui affrontaient la mitraille prussienne pour relever le soldat tombé et caresser dans la blessure qu'ils pansaient la patrie meurtrie.

L'homme a besoin de rappeler ces souvenirs pour se réconforter au contact de ce christianisme élevé, et se consoler des tristesses qui l'atteignent au récit des lâchetés que les apostasies engendrent.

Calvin, ainsi dispensé de secourir les pestiférés, s'occupa, disions-nous, dès son retour à Genève,

(1) Ruchat, t. V, p. 214.

d'organiser selon ses idées personnelles le Protestantisme.

Dans son système, l'église est intimement unie à l'Etat, et les deux pouvoirs se prêtent un mutuel appui (1).

Dans l'église du réformateur, l'ordre ecclésiastique se compose : 1° du ministre ou pasteur; 2° du docteur ; 3° de l'ancien ; 4° du diacre. Un mot sur chacun de ces dignitaires.

1° LE PASTEUR

La vocation du pasteur est intérieure ; elle se manifeste par l'absence de toute infirmité corporelle capable d'exciter le ridicule ou le dédain ; par la pureté exemplaire de ses mœurs ; par une longue méditation des trésors de la parole divine ; par l'élection à laquelle concourt avec le peuple le corps ecclésiastique ; par la confirmation qu'en fait le conseil et par le contrôle de la commune, qui ratifie, par la voix de ses syndics, la nomination pastorale et populaire. Vient ensuite l'imposition des mains pour consommer la consécration sacerdotale.

Le pasteur a, pour fonctions, la prédication, la collation du baptême, du mariage et de la cène, le catéchisme des enfants, la visite annuelle des familles, celle des malades et des prisonniers.

(1) Calvin, *Inst. chrét.*

2° LE DOCTEUR

Le docteur est le directeur de l'église. Il a pour charge les leçons orales sur l'Ancien et le Nouveau Testament, l'exposition et la défense des dogmes évangéliques, le rappel des incrédules à la vérité.

3° L'ANCIEN

L'ancien est un laïque que le corps pastoral désigne et présente à l'élection du petit conseil, qui ne le nomme que pour un an. Il y a une douzaine d'anciens, dont dix doivent être rigoureusement pris au sein du conseil des soixante ou des deux cents et deux au sein du petit conseil.

Le pouvoir des anciens est de présenter le calice à la cène des fidèles, et leurs obligations, de veiller sur les mœurs de la communauté et de dénoncer les fautes. Ils n'exercent leur charge qu'après avoir prêté serment « d'avoir l'œil sur tous les scandales, « d'empêcher toutes idolâtries, blasphèmes, disso- « lutions et autres choses contrevenant à l'honneur « de Dieu et à la réformation de l'église évangé- « lique ; et, quand ils sauront quelque chose digne « d'être rapporté au consistoire, d'en faire leur « devoir fidèlement sans haine ni faveur, mais seu- « lement afin que l'église soit maintenue en bon « ordre et en la crainte de Dieu. »

C'était là, sans contredit, un office qui n'était conféré qu'à des hommes de choix, et partant un privilège et une marque d'honneur ; néanmoins, il pesa

bientôt à leur conscience ; la police des mœurs en souffrit, et alors des délateurs subalternes furent créés par Calvin et payés par l'Etat ou par le coupable.

4° LE DIACRE

Il y a deux sortes de diacres : les uns sont préposés au soin des malades, les autres à la distribution des aumônes régulières. Comme les anciens, ils présentent le calice à la cène.

A la tête et au-dessus de toutes ces dignités, domine une sorte de magistrature fort considérable. C'est le consistoire, tribunal dogmatique et disciplinaire composé de six pasteurs et de douze anciens. Il siège tous les jeudis.

Calvin a donc pu se poser sur des ruines déjà faites, s'y abriter et s'en faire un trône ou un pavillon. Mais quelque grand que soit son instinct organisateur ; quelque habile que soit son génie pour féconder le désordre, les murailles de son édifice hiérarchique ne tiendront pas debout, car Dieu n'a pas édifié avec lui. Où est, en effet, dans son pastorat, la main divine, seule puissante pour se lever sur les têtes choisies, changer un chétif mortel en ange du ciel, en faire le ministre du Seigneur et l'établir le dépositaire de ses trésors comme de sa vertu ?

Dans son consistoire, lorsque s'élèveront des contestations doctrinales, quel sera le juge souverain

pour prononcer en dernier ressort un arrêt qui empêche toute collision religieuse? Lorsque des divergences surgiront dans l'église, qui réglera la croyance et qui définira le dogme? Que l'assemblée demeure ce qu'elle est par nature, c'est-à-dire une vraie démocratie; qu'elle ne reconnaisse que le sens individuel, ce qu'elle doit faire pour demeurer Réforme, et alors qu'est-ce autre chose, au sein des infaillibles ou des inspirés, sinon les désordres innombrables de l'anarchie? Qu'elle s'absorbe, au contraire, dans la volonté d'un maître puissant, de cet esclavage naîtront les caprices du despotisme, et si le despote est pétri de l'argile de Calvin, ce sera contre tous en général la domination de l'astuce et de la force brutale; contre l'Etat en particulier sera décrétée la tyrannie, et une tyrannie sacerdotale.

Le consistoire de Calvin, au point de vue dogmatique, qu'est-il enfin? Une magistrature, où l'élément politique absorbe l'élément spiritualiste, car l'église y est représentée par une majorité laïque, formée par douze anciens (sur dix-huit). Et ces anciens eux-mêmes qui sont-ils? Des pontifes en habit bourgeois, choisis aux parlements. Pour s'asseoir sur la chaire doctorale, juger de la foi, imposer des symboles, dresser des formulaires, quelle est leur mission? Quelle est leur science? Aucune. En vérité, il y a dans cette constitution un trop grand ridicule, et il faut dire de Calvin qu'il fut bien plus puissant à démolir que fort à reconstruire.

Et au sein du consistoire disciplinaire, qui voyons-nous? Toujours les douze anciens. Entrés à l'as-

semblée, de surveillants qu'ils étaient, ils sont devenus des juges, qui interdisent, qui excommunient, qui mettent à l'amende, qui renvoient au conseil, pour le faire exiler, le délinquant qui, à leurs yeux, le mérite. A quelle école ont-ils étudié le code ecclésiastique qu'ils appliquent? De l'atelier, où ils ont toujours travaillé la matière; de la taverne, où ils ont gaîment passé leur temps, ils vont, simples artisans ou laboureurs, rarement érudits ou jurisconsultes, prononcer, au tribunal de la Réforme, un verdict contre un coupable, et quand, incompétents, ils l'ont renvoyé devant l'autorité séculière, ils vont, juges civils, siéger au palais de cette justice avant d'avoir dépouillé leur qualité de juges cléricaux, et ils décident sans appel d'une cause qu'ils ont quelquefois dénoncée comme inquisiteurs, introduite comme délateurs, et toujours jugée au titre de magistrats spirituels avant de la juger en qualité de magistrats politiques. Quelles garanties d'impartialité pour les prévenus à la barre de ce tribunal souverain dont la sentence est irrévocable! C'est là pourtant une institution de ce cœur si douloureusement ému, lorsque autrefois, en France, il déniait au magistrat séculier le pouvoir de juger les consciences et de châtier quelques fanatiques obstinés qui outrageaient hautement la religion nationale! Maître aujourd'hui dans un pays pour lequel il a su forger des chaînes, il ouvre en fondant son consistoire une chambre ardente, où Genève ira pleurer toutes ses larmes, et il établit une inquisition, d'où partiront les patriotes pour aller vivre dans l'exil ou mourir sur l'échafaud.

Cependant, on ne peut méconnaître qu'une organisation de cette sorte place le clergé réformé au-dessous de l'Etat, et c'est chose surprenante qu'un esprit lumineux et fier, comme l'était celui de Calvin, ait pu jamais consentir à l'abaissement d'un sacerdoce dont il était lui-même la tête, jusqu'à le mettre au bas de l'échelle sociale, sous les pieds d'un laïcisme qu'il flatte et qu'il exalte. Dans le gouvernement de son église, en effet, se trouvent en minorité numérique les ministres du Protestantisme, et non seulement dans le tribunal de leur foi l'élément politique prédomine par le nombre, mais encore l'élément clérical, par une dépendance qui ne peut qu'amoindrir son influence, doit y souffrir dans la liberté de discussion et de suffrage, car il ne faut pas ignorer que, chaque jour, le pasteur mange un pain et qu'il se couvre d'un vêtement qu'il reçoit des mains d'un conseiller dont Calvin a fait un collègue. Evidemment une raison secrète doit porter le réformateur à cette extrémité, qui paraît une humiliation blessante ; et, si l'on réfléchit bien, on trouvera que ce ne sont que les intérêts de sa personnalité qui lui inspirent le sacrifice des privilèges épiscopaux, qu'il aurait pu garder pour lui en conservant la hiérarchie de la primitive église, dont il voulait faire revivre la discipline. Calvin renonce encore à établir le régime synodal où le ministre représente la communion, où l'égalité chrétienne de ses membres éclipse les supériorités intellectuelles, où des juges ecclésiastiques tranchent seuls les difficultés du dogme et fixent les règlements disciplinaires. Pourquoi

ces exclusions? Parce que c'est en réalité une théocratie et rien de moins qu'il médite de fonder à son profit. La Réforme qu'il a établie et telle qu'il entend la faire vivre, sur les ruines du Catholicisme démoli, ne saurait subsister que par le pouvoir, car il n'y a que la vérité qui se perpétue sans la force. Or, pour rendre l'Etat protecteur et soutien du nouveau culte, il faut l'intéresser à son maintien, et c'est à cette fin que le ministre de Noyon fait de l'Etat un dominateur dans son église : il la confie, cette église, à la tutelle des conseillers civils, et de ces conseillers il fait des prêtres qui ont voix prépondérante, à cause de leur nombre, même dans les questions qui ont pour objet la foi.

De son côté, l'Etat ne refuse pas ce privilège, qui est à la fois une gloire, et par gratitude d'abord il prête main forte à Calvin. De plus, Genève a la passion de l'indépendance. Or, seul Calvin peut donner quelque vie à l'œuvre nouvelle, par la puissance de son talent scripturaire, par son habitude de la parole, par son activité de corps et d'esprit, et conserver ainsi à la cité une autonomie, qui, sans lui, serait gravement compromise : le grand prêtre éloigné, la République se jetterait infailliblement dans le zuinglianisme, et, les Genevois devenus zuingliens, c'est Berne qui les domine et les dirige. A tout prix, il faut donc à Genève un culte distinct pour ne pas tomber dans la servitude, comme il faut au Protestantisme la défense civile pour ne pas mourir.

Cette nécessité doublée fait la fortune de Calvin. Peu lui importe la subordination de son église à

l'Etat : l'union des deux pouvoirs a été si bien mesurée dans son esprit, que l'Etat ne peut toucher à l'église sans se donner la mort, et que l'église, à son tour, ne peut avoir d'existence personnelle et s'appeler église de Genève qu'autant que, comme deux frères, ils vivront de la vie commune que leur communiquera le souffle du réformateur. Calvin est donc l'être nécessaire, et le voilà devenu le maître souverain de l'église comme de l'Etat : Genève, après avoir perdu ses principes et ses mœurs, va perdre encore ses libertés et ses joies.

CHAPITRE XV

Législation de Calvin. — Son application.

Pour croire à cette double affirmation qui fait de Genève une ville en pleurs et de Calvin un autocrate qui gouverne souverainement, la verge à la main, les prisons ouvertes, les bûchers allumés et l'échafaud dressé, les âmes comme les corps, on aura besoin assurément de témoignages certains, et c'est pourquoi nous avons résolu, sur un sujet aussi grave que l'est celui qui nous occupe, de ne pas citer un fait, de ne pas émettre une opinion, de ne pas même écrire une pensée qui ne viennent d'auteurs éprouvés. Plus d'une fois, nous aurons recours à des écrivains qui seraient eux-mêmes, par esprit de secte, enclins au moins au silence, s'ils n'avaient avant tout à cœur une impartialité qui les honore.

C'est ainsi que M. Galiffe, un protestant celui-là qui n'a pas, certes, dépouillé ses affections pour le Protestantisme, écrit, au tome III, page 21, de ses *Notices généalogiques :* « Calvin renversa tout ce « qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'huma-

« nité dans la réformation des Genevois, et établit
« le régime de l'intolérance la plus féroce. »

« La plume du réformateur se trempe tour à tour
« dans le feu et dans le sang, dit P. Henry, tome II,
« page 58, note ». « Son nom n'est pas inscrit, dit
« Audin, en tête du code législatif de 1543, tout en-
« tier cependant le produit de son inspiration. A
« Strasbourg, dans la prévision de son rappel, il
« avait étudié avec soin les coutumes, les franchises
« et les édits anciens de la République. Il en forma
« un recueil, auquel il ajouta un grand nombre
« d'édits nouveaux où sa main se fait reconnaître
« comme la lave d'un volcan. Tant que vécut Cal-
« vin, personne n'osa toucher à cette œuvre draco-
« nienne. On lui avait adjoint, pour l'aider dans son
« travail, le syndic Roset, apostat qui s'était enrichi
« en achetant à vil prix les biens confisqués aux
« catholiques, et plus tard le syndic La Rive et
« quelques autres conseillers. Un troisième collabo-
« rateur mit au travail son cachet, qui y grava avec
« du sang le nom de Colladon. »

« Et alors, remarque Thourel dans son *Histoire*,
« tome II, page 261, Genève se trouva sous l'empire
« d'une législation presque nouvelle, dans laquelle
« il était aisé de reconnaître trois éléments diffé-
« rents : les vieilles constitutions du pays, les prin-
« cipes réformateurs de Calvin, le droit coutumier
« de la province du Berry, que Colladon, savant
« jurisconsulte de France, mais sans entrailles, apos-
« tat arrivé à Genève pour embrasser la Réforme,
« avait introduits dans la constitution à l'aide de

« la confiance de Calvin qui la lui avait octroyée « comme titre de recommandation, dans le but de « trouver en lui un docile complice. »

Ces lois politico-religieuses ressemblent à des fragments de lois de quelque peuple sauvage, retrouvés après plusieurs milliers d'années, et ce qui indique qu'elles émanent de l'âme froidement cruelle de Calvin, c'est qu'elles concordent merveilleusement avec les exhortations que plus tard le réformateur adresse au régent d'Angleterre, dans son épître 87, « d'être sans pitié pour les catholiques ».

Comment en douter d'ailleurs, quand on apprend d'Audin encore que le grand pasteur genevois publia un pamphlet sur la nécessité de tuer par le glaive ou par le feu les blasphémateurs, au nombre desquels il plaçait le papiste, et quand on apprend de la bouche de M. Galiffe, déjà cité, que, le 15 novembre 1560, les conseils genevois, jusqu'alors dociles instruments de Calvin, se sont lassés de voir couler le sang. En voyant Calvin mettre toute son étude à inventer toujours de nouveaux crimes pour inventer de nouvelles tortures, ils entendent ce sang crier vengeance vers le ciel, et ils ont peur, et ils décident que les règlements nouveaux « sur les paillardises, « adultères, blasphèmes et dépitements devant Dieu », contenus au code draconien de Calvin, « semblent « à aucuns trop rudes et doivent être modérés et « revus, puis après être présentés en général ».

Mais Calvin a pour armes une astuce et une audace dont il a fait à Genève deux forces invincibles, et, lorsque les magistrats eux-mêmes veulent « es-

« sayer de faire prévaloir leurs lois contre son au-« torité usurpée, il les menace d'une émeute et de « la vengeance de tous les satellites dont il est en-« touré », et alors tout fléchit et rampe. « Qu'on « l'admire donc, continue M. Galiffe, comme un « homme adroit et profond, dans le genre de ces « petits tyranneaux qui ont subjugué des républi-« ques. Cela doit être permis à des âmes faibles. Il « fallait du sang à cette âme de boue. » Et c'est avec du sang que sont écrites les lois de Calvin, comme celles de Dracon.

En vérité, « Calvin n'est pas l'ange tombé du ciel « qui arrose de miel les plaies du pécheur ». Le type de ce prêtre qui se dit le ministre d'un Dieu de miséricorde n'est ni un Fénelon ni un Vincent de Paul. On dirait qu'il a gravi un autre Sinaï, et qu'il rapporte de cette montagne un code promulgué au milieu des éclairs et des tonnerres. « L'histoire « de Genève, en effet, pendant vingt ans à partir du « rappel de Calvin, est un drame bourgeois où l'ef-« froi, la terreur, l'indignation, les larmes viennent « tour à tour saisir l'âme. A chaque pas, on heurte « une chaîne, des courroies, un poteau, des tenail-« les, de la poix fondue, du feu et du soufre. Du « sang, il y en a partout ; on se croit dans cette cité « dolente d'un poète italien, où l'on n'entend ré-« sonner que des soupirs, des gémissements et des « pleurs (1). »

Qui n'éclaterait en lamentations et ne fondrait en

(1) Audin, *Hist. de Calvin*.

larmes amères dans une cité où le lendemain sera peut-être le jour que réserve un hiérophante inexorable pour montrer à un ami son ami, à une sœur son frère, à une fille son père, à une mère son enfant, à une épouse son époux flagellés et meurtris, emprisonnés ou proscrits, brûlés ou décapités ! N'entendez-vous pas une voix sinistre, qui glace d'effroi les cœurs qui l'entendent ? C'est la voix de Calvin, qui crie dans le code qu'il a édicté : fouet, exil, bûcher, gibet, guillotine !

Fouet pour l'adultère sans récidive ; fouet pour la légèreté !

Gibet pour l'irrévérence du fils envers son père ; gibet pour la superstition !

Bûcher pour le sorcier ; bûcher pour l'hérétique !

Guillotine pour le blasphème ; guillotine pour l'adultère récidif !

Et qu'on ne pense point que l'iniquité de ces décrets sauvages demeura à l'état de lettre morte : l'application en fut aussi rigoureuse et aussi réglée que violente et oppressive fut la législation calviniste dans les termes qui déterminèrent les supplices.

« Des enfants furent fouettés pour avoir quitté le
« prêche afin d'aller manger des gâteaux en dehors
« du temple ; il y en eut de pendus même pour
« avoir appelé leur mère diablesse et larronne. »

Un citoyen, raconte Spon, sage historien, fut condamné au fouet pour crime d'adultère ; il appela de ce jugement, et son appel lui valut la mort parce que, en cours d'instance, il fut convaincu de rechutes.

« Un riche bourgeois nommé Henri-Philippe-Le-
« Neveu conservait, depuis quinze ans, une figure
« peinte sur verre qu'il appelait son démon familier.
« Or, quand il voulait savoir ce que faisait sa femme,
« il approchait son oreille, et l'image indiscrète lui
« disait tout bas ce qu'il aurait mieux fait de ne pas
« demander. Le mari s'en allait ensuite conter à
« qui voulait l'entendre comme quoi il avait une
« image sur verre qui parlait et une femme qui
« aurait bien voulu faire taire l'image. Le Neveu
« bavarda tant, qu'il fut arrêté. La peinture se tut
« alors et Le Neveu aussi, car le tableau fut jeté
« dans le Rhône et son maître pendu. »

Calvin marque au front toute intelligence assez hardie pour sonder sa mission, discuter ses doctrines ou récuser sa symbolique. « Malheur à qui se
« dit poussé du Saint-Esprit pour annoncer une
« autre dogmatique que la sienne ! L'hiérophante
« est là qui saisit l'audacieux, le jette dans les fers
« et au feu s'il ne consent pas à la rétractation qu'il
« impose. »

Souvent les tortures sont employées pour obtenir des aveux, et souvent aussi les patients, brisés par la souffrance, confessent les crimes réels ou faux dont les a chargés la justice. Alors, de la chambre ardente, ils passent au supplice, et quelquefois la mort même n'assouvit pas la vengeance ; on pend au Champel le corps décapité, et sur le grand chemin, sa tête.

Le théocrate a qualifié la sorcellerie de lèse-majesté divine, et établi le supplice du feu contre elle.

Dans soixante ans, cent cinquante individus accusés de ce crime ont subi ce châtiment calviniste.

Quelquefois, a-t-on écrit, en lisant l'histoire de Genève sous Calvin, on croit lire quelque drame de cruauté joué à Constantinople : à Constantinople, on coud dans un sac les femmes adultères, pour les priver de lumière avant de les jeter à l'eau ; à Genève, on les précipite dans le Rhône, les yeux ouverts.

L'enfant, même sans raison, ne trouve pas grâce, quand la légèreté naturelle à son âge l'a rendu coupable ; il est hissé à un poteau sous les aisselles, et on indique ainsi qu'il avait mérité la mort.

Etre poète catholique est aussi commettre un crime : trois citoyens sont soupçonnés d'avoir écrit quelques vers religieux, et on les emprisonne : heureux sont-ils encore de ne pas mourir, comme demande Colladon, qui les a déjà soumis à la torture.

Tandis que Calvin traite les libéraux de l'époque de pendards, de bélîtres, de balaufres et de chiens ; qu'il appelle p..... leurs femmes et leurs sœurs ; qu'il nomme l'empereur vermine, les paysans n'ont pas le droit de parler impoliment aux bœufs qu'ils conduisent. Un fermier, jurant contre les siens à la charrue, a été entendu par les espions de la secte et traîné pour ce fait à la ville.

Un jour, un maçon, qui tombe de lassitude, s'écrie dans l'impatience : « Au Diable l'ouvrage et le « maître ! » Le consistoire l'a condamné à trois jours de cachot.

Une femme a chanté des chansons profanes sous

l'air des psaumes ; elle a été bannie du territoire.

Voilà la justice genevoise quand elle applique la loi de Calvin. Veut-on la connaître maintenant quand elle se montre miséricordieuse ? Sa bonté inspire tout simplement l'horreur. Les tourments ont arraché à Jean Roset l'aveu de l'adultère dont on l'accuse ; la peine qu'il a encourue est commuée, et l'arrêt porte : « Jean Roset a mérité la mort la corde « au cou ; le conseil lui fait grâce. Il sera fouetté « par la ville, enchaîné au pied à une chaîne de « fer, en prison pour dix ans ; après, arrêts perpé« tuels de la ville, sous peine de 200 florins ou écus « d'amende, dont il donnera caution. »

Ainsi s'exerçait l'absolutisme du tyran genevois. Il semble que c'était déjà trop, et pourtant, à ses yeux, qui aimaient à se repaître de spectacles sanglants, ce n'était pas assez encore (1).

(1) Voyez, pour plus amples détails, Audin, *Hist. de Calvin.*

CHAPITRE XVI

Calvin aux prises avec les patriotes. — La calomnie sert de raison pour les poursuivre.

Lorsque parut en Saxe l'anabaptisme, qui venait, en vertu du principe protestant, scruter, assis sur les débris du vieux culte, la mission de l'évangéliste saxon et demander accueil pour sa parole, Luther descendit de sa Pathmos, pour enchaîner la pensée qu'il avait émancipée, foudroyer de sa colère les nouveaux apôtres et jeter à leur face, comme une injure, l'adjectif offensant de « schwaermer », qui veut dire hommes de troubles et de désordres. Marqués ainsi au front, les anabaptistes furent poursuivis par la puissance séculière et excommuniés par la Réforme.

Calvin aussi avait des adversaires en politique, comme en religion, et, pour les flétrir, il trouva, nous l'avons vu, une expression française, et il les appela « libertins ». Ils n'étaient autres cependant que de généreux patriotes que la force ne pouvait abattre. On pouvait les tuer ; les vaincre, jamais ! Ils mouraient, comme les anciens gladiateurs, en regardant le ciel. Ils attendirent d'abord de Calvin

la liberté, et, quand ils la virent morte, ils la revendiquèrent ; mais en vain ils affrontèrent mille périls et tentèrent mille combats, ils durent presque tous payer de leur sang ou de l'exil leurs nobles illusions.

Le Robespierre de l'église genevoise, celui-là même qui a commenté auparavant le *Traité de la clémence*, s'était hâté, à son retour de Strasbourg, de procéder à l'érection d'un tribunal de mœurs pour lier en premier lieu les consciences. Il savait qu'une fois les âmes soumises, la conquête des corps est facile. Luther, encore en cela, lui avait fourni un fructueux exemple dans sa guerre aux paysans de la Thuringe. Avant de mettre les armes aux mains de la population saxonne, il porta leur procès au tribunal de Dieu, et en eux il ne vit que des fronts avilis par la dégradation qu'y avait imprimée le prince des ténèbres, et la voix du docteur Martin cria un mot qui fit écho : Aux paysans, du foin (1) !

Calvin n'agit pas autrement. Pour dompter les libertins, il commence par la calomnie contre leur vie intérieure : « Une secte, dit-il, s'est formée à Ge« nève, plus immorale que toutes celles qui avaient « jusque-là affligé l'église. » A l'entendre, les patriotes sont des impies qui, n'ayant aucune foi, n'ont aucune loi. Pour eux, il n'y a pas de conscience non plus que de péché ; l'homme est ce qu'il fut primitivement, innocent et aussi impeccable. L'existence du Christ, qui vint sauver les hommes, fut donc une

(1) Voyez Audin, *Hist. de Luther*.

fable, et le christianisme est un vain mot : le matérialisme, le panthéisme, le communisme même sont les vérités qu'ils enseignent ; la licence sans frein est le but qu'ils poursuivent (1).

Et cependant de ces doctrines on ne trouve pas un mot dans l'histoire qui puisse en rendre les libertins responsables : Schreckh, Plank, Paul Henry ont fouillé les archives, et, dans les procès nombreux intentés à ces patriotes, ils n'ont pu lire une pensée religieuse à l'état de dogme. Lorsqu'ils sont morts sur l'échafaud, un seul cri s'est échappé de leur poitrine, et ç'a été pour invoquer la liberté. Malgré les lois du juriste réformateur, pas plus que n'est coupable l'enfant qu'il accuse d'hérésie parce qu'il s'est amusé à rire de la figure de Calvin, pas plus que n'est panthéiste le marchand du Molard, qu'il fait condamner comme tel parce qu'il a haï les ignobles réfugiés dont la Réforme a fait les plus nobles bourgeois de Genève ; pas plus, disons-nous, le libertin de Genève ne saurait être coupable du monstrueux système qui est mis à sa charge. Il a pu, sans doute, exagérer le sentiment de son libéralisme, et trop élargir le principe démocratique et religieux, s'opposer trop énergiquement aux violences de Calvin, conjurer même pour renverser le ministre et le tribun ; mais ne pas croire à l'infaillibilité du despote et rejeter les chaînes dont il veut étreindre les corps aussi bien que les âmes, est-ce donc là se plonger dans la fange immonde d'une immoralité que cet

(1) Bèze, *Vita Calvini.*

hypocrite puritain a imaginée pour poursuivre de ses implacables rigueurs un peuple qu'il veut refouler dans le plus dur esclavage, après que ses doctrines l'ont émancipé ?

L'apôtre genevois a donc impudemment menti, et il a menti contre sa personne. Il s'est renié lui-même, quand il a comprimé l'esprit d'investigation qu'il développa, et contredit, quand il a imaginé en sa faveur une théocratie chez un peuple dont il ruina le sacerdoce. Mais les contradictions, à ses yeux, sont d'une importance légère, et plus sera vive la lutte, plus sa fureur sera froide et persévérante : les dangers le trouveront sans peur, les souffrances de l'humanité sans nulle pitié, la liberté des hommes, leur conscience, leur vie même sans aucun respect comme sans aucun souci. S'il le faut, sera déclarée blasphématoire une pensée trop hardie en matière dogmatique ; révolte ouverte, ce qui n'est qu'un simple murmure, un simple refus de se découvrir à la vue de Calvin, ou un démenti infligé à son auguste personne ; attentat immoral, ce qui n'est qu'une expression libre, qu'un amusement, une danse, un chant, un rire, un jeu qu'on se permet, le soir, au repas de famille, ou une mode dont pare sa tête la jeune fille au jour où elle fait bénir son mariage ; et, pour constater ces forfaits, Calvin a les réfugiés devenus espions salariés ; pour les punir, la réprimande d'abord, ensuite l'amende, puis l'excommunication, l'exil ou la prison, et enfin la mort (1).

(1) Voyez détails dans Audin, *Hist. de Calvin*, ch. VIII.

On croit au récit d'une fable en entendant ces choses; c'est pourtant de l'histoire vraie qu'on vient d'écouter. Calvin n'a-t-il pas eu la peau et le venin d'un serpent pour faire promulguer cette législation draconienne? Sa prévoyance et sa ruse n'ont-elles pas enfanté, pour la mettre en pratique, une organisation pastorale qui domine l'organisation politique? Plaise au lecteur que nous rappelions ici ce que nous avons dit quelques pages plus haut.

Pour mettre en jeu l'élément républicain, à Genève, on avait, à cette époque, le conseil général, où le peuple élisait ses syndics; les syndics, qui nommaient le conseil des cinquante ou petit conseil; le conseil des vingt-cinq ou conseil étroit, et les deux cents, qui avaient droit d'exclusion dans le conseil étroit; mais, en dehors de ces pouvoirs, Calvin a établi un pouvoir supérieur, qui absorbe tous les autres : c'est le consistoire, dont il est lui-même le chef, le consistoire, qui fait de la Genève de Calvin une Rome de Tibère. Le consistoire du souverain pasteur trouve, en effet, dans la personne des anciens, des espions reconnus qui, en vertu d'une loi de l'Etat, s'introduisent dans le sanctuaire des familles pour porter ensuite au tribunal, dispensés qu'ils sont de jurer la vérité, les coupables mystères que leurs oreilles ont ouïs, ou même que leurs imaginations ont devinés. Ces lâches délateurs s'en vont ensuite s'asseoir, comme juges, en face du malheureux qu'ils ont tout à l'heure, témoins à charge, dénoncé, qu'ils vont tantôt condamner, et comme salaire, ils perçoivent à leur profit l'amende du

coupable, pour garantir, sans doute, à celui-ci leur incorruptibilité (1). Le croira-t-on ? La théocratie de l'hérésiarque a pu, de la sorte, dans un an, faire introduire par l'assemblée consistoriale et juger par les conseils de l'Etat plus de deux cents procès pour blasphèmes, calomnies, paroles libertines, attentats aux mœurs, offenses aux ministres, propos contre ces exilés, vomis par les égouts de la France, partis de là pour grossir les rangs de l'apostolat que son enfant de Noyon créa à sa propre image, et surtout pour outrages à Calvin, qui ne les pardonnait point : « Un beau matin, en se levant, les Genevois aper-« çurent, dressées sur leurs places publiques, des « potences avec cet écriteau : Pour qui dira du mal « de Calvin (2) ». Telle était la législation calviniste, dont on rirait comme d'une comédie bouffonne si elle n'enfantait des drames sanglants.

C'est ainsi qu'avec toute une garnison de renforts, dont la tourbe des réfugiés n'était pas la milice moins active, le souverain pasteur aggravait sa tyrannie, et pourtant les mœurs n'en deviennent pas plus épurées à Genève, à moins que, avec le dictionnaire du réformateur, on n'appelle épuration l'effusion du sang qu'il fait couler par flots. Ce que Jean de Noyon a fait de la société genevoise, voici un patriote réformé qui va nous le dire dans les *Notices* de M. Galiffe : « Je montrerai à ceux qui s'imaginent « que le réformateur n'a produit que du bien nos

(1) Voyez détails dans Audin, *Hist. de Calvin*, ch. VIII.
(2) Galiffe.

« registres couverts d'enfants illégitimes (on en
« exposait dans tous les coins de la ville et de la
« campagne) ; des procès hideux d'obscénité ; des
« testaments où les pères et les mères accusent
« leurs enfants, non pas seulement d'erreurs, mais de
« crimes ; des transactions par-devant notaires entre
« les demoiselles et leurs amants, qui leur donnaient
« en présence de leurs parents de quoi élever leurs
« bâtards ; des multitudes de mariages forcés, où
« les délinquants étaient conduits de la prison au
« temple ; des mères qui abandonnaient leurs en-
« fants à l'hôpital, pendant qu'elles vivaient dans
« l'abondance avec leurs seconds maris ; des liasses
« de procès entre frères ; des tas de dénonciations
« secrètes, tout cela parmi la génération nourrie de
« la manne mystique de Calvin. »

Mysticisme étrange qui n'enleva jamais Calvin dans des ravissements au-dessus de la terre ; il l'y laissa, hélas ! pour le malheur de l'humanité, et surtout pour celui des patriotes, dont il avait juré la ruine.

CHAPITRE XVII

Nouveaux efforts des patriotes. — Ils cherchent à dépopulariser Calvin. — Calvin se défend par des cruautés. — Pierre Ameaux condamné. — Soulèvement du peuple. — Répression de la révolte. — Poursuites contre François Favre, Françoise Favre et Ami Perrin. — Supplice de Jacques Gruet.

Les patriotes, ou les libertins, comme Calvin appelle injurieusement l'élite de la société genevoise, voulaient à tout prix triompher du tyran ; mais la victoire ne pouvait leur sourire qu'à la condition de ravir au réformateur son pouvoir d'hiérophante. La tâche donc sera dure et longue, et il faudra de l'ardeur pour la tenter, de la persévérance pour la poursuivre. Au consistoire, au conseil, au temple, dans le sanctuaire de l'amitié, Calvin rencontre, sans le savoir, des observateurs, et tout ce que l'on y voit, tout ce que l'on y entend ou que l'on y devine, on le raconte partout ; Bolsec fait un recueil des rapports ; il les écrit pour en faire une publicité plus universelle, et de la sorte on apprend en tout lieu « comment le ministre prenait des imprimeurs « de Genève deux sous pour feuillet ou feuille en- « tière ; les sommes que lui envoyaient, pour être

« distribuées aux pauvres, la reine de Navarre, la « duchesse de Ferrare et d'autres riches étrangers ; « l'héritage de deux mille écus que David de Hai- « nault lui laissa en mourant et qu'il distribua à ses « amis et à ses parents (sans oublier apparemment « les services des réfugiés) ; le mariage d'argent qu'il « fit contracter à son frère Antoine avec la fille d'un « banqueroutier d'Anvers qu'il accueillit à Genève, « où ses vols furent mis à couvert (1) ; la lettre qu'il « écrivit à Farel au sujet de Servet (2), et son petit « billet au marquis de Pouet, par lequel il le somme « de défaire le pays des zélés faquins qui exhortent « les peuples par leurs discours à se raidir contre « lui (Calvin), noircissent sa conduite, et veulent « faire passer pour rêverie sa croyance ! Pareils « monstres, ajoute-t-il, doivent être étouffés. »

« Ces propos sortis des ateliers de Satan, dit Bèze, « se répandaient dans les populations de la Répu- « blique, et portaient atteinte à l'honneur de Calvin. » Les Genevois, en effet, les accueillaient avec une joie maligne, car le joug du théocrate pesait à toutes les âmes généreuses. « Les méchants forts et puis- « sants avaient réussi, selon les expressions du ré- « formateur, à corrompre une partie du peuple. Ils « n'aspiraient qu'à la domination, en feignant de « travailler pour la conquête d'une liberté factieuse, « et pour renverser l'église, le Diable avait mis en « leurs mains toutes les armes qu'on forge en son

(1) Bolsec, *Vie de Calvin.*
(2) Audin, *Hist. de Calvin*, chap. ayant pour titre « Michel Servet ».

« royaume. » Comme les ennemis domestiques avaient déchiré le cœur du saint roi David plus cruellement que les Philistins, en lui faisant une guerre cruelle, ainsi les luttes intérieures font à l'âme de Calvin des blessures plus profondes ; pour sauver, dit-il, la discipline et les mœurs, il lui faut être longtemps sur la brèche et combattre jusqu'au sang (1).

Redoutables donc sont, aux yeux du théocrate, les patriotes, ses adversaires. Pour ces motifs, c'est aux chefs de l'opposition que s'attaque le pontife réformé. Pierre Ameaux est la première victime. Pour avoir raillé, dans un souper, le réformateur et fait rire les assistants aux dépens du ministre, Ameaux, dénoncé par les espions, est condamné à une forte amende ; mais, sur la réquisition de Calvin, qui trouve la punition insuffisante, le jugement est revisé, et, « au nom de Dieu, que le coupable a, « dit-il, outragé, des mœurs qu'il a souillées, des lois « qu'il a violées (2), » il paraît, quelques jours après, au pied d'une potence, malgré l'honneur qu'il a d'appartenir au conseil des vingt-cinq, et nu tête à l'hôtel de ville, au Morlard et à Saint-Gervais, il fait amende honorable. Un pauvre ministre, qu'on nomme Henri de la Mar, a eu le malheur, lui aussi, de blâmer Calvin, à la compagnie de Pierre Ameaux ; pour ce fait, il est destitué, et trois jours de prison sont ajoutés à la perte de sa place (3).

(1) *Commentaire des psaumes.*
(2) Gaberel, p. 93.
(3) Galiffe.

Ces condamnations, celle de Pierre Ameaux surtout, allumèrent la colère du peuple, et le peuple, qui n'avait jamais vu, malgré les rigueurs du passé, aucun bâton ducal frapper aussi brutalement un enfant de Genève, s'attendrit et pleura ; des rassemblements se formèrent au faubourg Saint-Gervais ; des menaces s'y firent entendre, et on cria : A bas Calvin ! A bas les réfugiés ! Le tyran s'émut et feignit alors de quitter la ville ; mais, un moment après, il reparut avec conseils, lieutenant, compagnie de guets et officiers armés, avec le bourreau même, traînant dans les rues une potence et « criant « que quiconque remuera sera hissé sur la brèche « jusqu'à ce que mort s'en suive ». Le peuple eut peur et se tut (1). Devenu insolent par sa victoire, le roi-ministre monte en chaire et prodigue aux gens ses plus grosses injures ; on proteste et on se plaint ; mais, comme aux jours de la révolte, on impose silence par les prisons, qu'on ouvre et qu'on emplit (2).

Le potentat assouvit ensuite sa colère sur d'autres Genevois, par de nouvelles défenses, de nouveaux châtiments et mille rigueurs occasionnées par le procès de Pierre Ameaux, et il passe à d'autres poursuites (3). Cette fois, c'est une famille entière, celle de François Favre, à laquelle il a voué ses implacables vengeances.

François Favre est un homme courageux et on le

(1) Registres de Genève, 30 mars 1546.
(2) Galiffe, p. 538, 539.
(3) Voyez Audin, *Hist. de Calvin*.

trouve partout où il y a un danger à courir ou une liberté à défendre : c'est un patriote, « c'est un li« bertin » ; il s'est battu souvent et longtemps pour l'indépendance de Genève contre la Maison de Savoie. Sans lui, sans Perrin son gendre et leurs amis, la Suisse n'aurait pas ouvert à Calvin ses portes. S'il est une famille que dût protéger cet ingrat, c'est bien celle de ce valeureux citoyen ; elle, comme d'autres, n'avait point voulu, hélas ! comprendre que toute forme gouvernementale convient au Catholicisme, et son intrépidité abusée, le jugeant ennemi de la liberté, dépensa, afin de le détruire, dix-huit ans de luttes sanglantes, pour aboutir à se donner un impitoyable tyran qui tient la patrie dans le plus dur esclavage. Vainement on essayera d'excuser l'apostasie de Genève ; les chaînes que lui a forgées Calvin sont le juste châtiment infligé au crime social qui le lui donna pour maître.

Ce maître donc est irrité contre Favre. Celui-ci n'est qu'un vieux soldat aux cheveux blancs, qui aurait bientôt chassé le despote, s'il était secondé par une population qu'a énervée et abâtardie la Réforme ; mais c'est précisément pour ce motif que l'absolutisme, par une audacieuse calomnie, en a fait un vieillard débauché, qui porte dans les familles le désordre en poursuivant la vertu des femmes, quand il a enflammé ses passions lubriques dans un mauvais lieu ou dans un cabaret, et parce que, un jour, il a crié : Vive la liberté ! il est resté trois semaines dans un cachot. Sa captivité n'a dû sa fin qu'à l'intervention d'un magistrat de Berne, qui a

gardé le souvenir que François Favre avait assisté, vingt ans auparavant, avec ses frères bernois, à la fédération de Fribourg (1).

Françoise Favre, sa fille, l'épouse de Perrin, était une femme qui aurait brillé dans les poésies de notre grand Corneille sous la figure d'une grande héroïne; Calvin l'a transformée en une fille d'enfer, une furie et une Proserpine. Pourquoi, au reste, se moque-t-elle de la discipline inventée par le réformateur? Pourquoi danse-t-elle et s'habille-t-elle à la mode de Berne, malgré les ordonnances? Ces licences lui valent une comparution par-devant le consistoire, et une accusation violente, qu'elle est heureuse, pour ne pas devenir une victime, de pouvoir repousser avec autant de force que d'éloquence.

Voici le tour d'Ami Perrin, le mari de Françoise. Ami Perrin est un grand capitaine. S'il ne sait point vaincre par la parole, il est habile à triompher par l'épée. Il combattit pour l'indépendance de Genève contre le duc de Savoie, et sur les champs de bataille, Perrin s'était tenu comme un héros. Il était, pour cela, l'idole du peuple; mais en revanche Calvin le détestait parce qu'il contrefaisait le pontife de la Réforme, l'appelait cafard, et élevait les gens de sa maison dans le mépris de sa dévote personne. Perrin fut arrêté, et pour prétexte de son arrestation on donna une prétendue violation du sanctuaire de la justice, parce que le capitaine, qui avait un jour besoin de parler pour défendre son beau-

(1) *Fragments biographiques*, p. 14, cités par Audin.

père et sa femme accusés, avait violemment poussé un détenu, interrogé par le conseil, et lui avait dit : « Retire-toi, mon affaire est plus pressée que la « tienne. » Calvin avait soif du sang de Perrin, et, pour le répandre, il fit lire par Bonnivard, qui depuis vingt ans jouait le rôle d'un lâche délateur, un acte de formidables accusations ; mais les juges n'osèrent point lui donner la tête du grand patriote, parce que le peuple s'était soulevé, et sa voix grondait autour du tribunal. On se contenta de lui enlever ses titres et ses emplois, et on abolit la dignité de capitaine général dont il était revêtu (1).

Cependant, parut alors commencer un revirement dans l'opinion. Un réfugié, appelé Mégret, convaincu de manœuvres occultes avec Calvin, dont il était l'ami et le commensal, pour former une ligue défensive entre la France et Berne, avait été privé, malgré le souverain pasteur et ses ministres secondaires, du droit de bourgeoisie (2). Le peuple avait trouvé dans cet arrêt une satisfaction. Calvin, qui en était humilié, parut un instant se relâcher de ses sévérités, si bien que Genève crut avoir recouvré la liberté. On se trompait.

Un placard, qu'on trouva affiché sur la chaire de Saint-Pierre, donna à Calvin l'occasion de recommencer ses actes de tyrannie dans Genève. Il soupçonna Jacques Gruet d'en être l'auteur. Jacques Gruet était un patriote aussi, un homme de cœur,

(1) Registres du Conseil d'Etat, 9 octobre 1547.
(2) Galiffe, t. III, p. 391.

qui occupait ses loisirs à composer contre Jean de Noyon et les réfugiés des chansons où l'esprit malin l'emportait sur le talent poétique ; ce qui, plusieurs fois, lui avait mérité une pluie d'insultes et de menaces de la part de Calvin, qui les lui prodiguait sans craindre de souiller la tribune sacrée par ses invectives peu charitables. Gruet n'en était point ému ; il en riait à la face du prédicateur, qui ne réussissait guère à contenir sa loquacité quand il s'agissait de censurer l'insulteur. Au dire du ministre, ce coupable avait des principes religieux abominables et des mœurs dont il serait difficile de faire une peinture plus horrible (1). Il fut arrêté. Voici comment le despote justifie l'arrestation :

« Gruet vient d'être arrêté. On le soupçonne d'a-
« voir posé le placard de Saint-Pierre ; ce n'est pas
« son écriture toutefois ; mais, en fouillant ses pa-
« piers, on a trouvé d'affreuses choses : une adresse
« au peuple, où il soutient que la loi ne doit punir
« que l'attentat contre l'Etat ; que le despotisme
« d'un homme atrabilaire tel que Calvin amènerait
« nécessairement un conflit parmi les citoyens. Puis
« deux pages, toutes de sa main, où il se moque de
« la sainte Ecriture, déchire le Christ, traite l'im-
« mortalité de l'âme de fable et de rêve, et sape
« toutes les bases de la religion. Je ne pense pas
« qu'il ait imaginé toutes ces abominations ; mais
« il les a écrites, et il sera jugé. Qui sait cependant ?
« Il a assez d'esprit pour avoir donné une forme et

(1) Calvin, *Ep. à Viret.*

« un corps à des doctrines qu'il aura empruntées à « un autre (1). »

Ce sont ces crimes qui ont donné lieu contre Gruet à une accusation capitale, si monstrueusement tissée, que nos juges révolutionnaires furent incapables d'en laisser une pareille au greffe de leurs tribunaux. Son 23e article est une perle précieuse à recueillir et à faire admirer, tant elle brille. Le voici : « Il doit avoir (Gruet) des adhérents et complices, « qu'il doit nommer (2). »

C'est donc à toi, Colladon, à faire maintenant ton métier. A la torture, le prévenu ! et deux fois par jour, pendant un mois entier, pour de simples soupçons, Gruet suspecté est broyé par le supplice. L'infortuné crie vainement à ses bourreaux de l'achever ; mais Colladon épie les souffrances, et ne le délie que quand le souffle va manquer à la victime. Le secret de Calvin, en commandant ces tourments, était l'espoir qu'il caressait d'entendre l'inculpé dénoncer François Favre et Perrin. Il ne recueille qu'une déception, et pourtant le bourreau n'a dit assez que quand il a redouté de n'avoir plus qu'un cadavre à traîner à la guillotine.

Le lendemain, le conseil prononça la sentence, et la tête de Gruet tomba sous le couteau de l'exécuteur le 26 juillet 1557.

Son sang n'avait pas désaltéré Calvin. Dans l'âtre de la cheminée et au panier des ordures, des chif-

(1) Calvin, *Ep. à Viret.*
(2) Galiffe, t. III, p. 260 et 261.

fons de papier avaient été trouvés chez Gruet par des perquisiteurs ; il libella un long avis pour tracer contre ces lambeaux informes une procédure particulière, et rédigea lui-même la sentence contre ces feuillets séditieux (1).

Que la Réforme, après ce singulier procès, ose proclamer la liberté de la pensée ; qu'elle vocifère contre l'inquisition et les tortures infligées aux hérétiques qu'elle poursuit ! Voilà que le glaive vient de frapper un enfant de Genève, au nom de son patriarche despote, qui a écrit dans son code que « tout « contrevenant à icelle (à la pensée de la Réforme) « tant par la parole que par le vouloir est rebelle « à Dieu et mérite griève punition ». C'est toute une éloquente réponse.

Vient maintenant la nécessité, pour l'apôtre de Genève, de porter ses armes sur un autre champ de bataille. Il laisse un instant les libertins, pour courir sus à d'autres ennemis qu'il lui importe de vaincre encore. Les libertins auraient assez beau jeu s'ils avaient assez de cœur pour opérer leur conquête ; le temps leur est donné pour achever l'œuvre de la délivrance. Calvin va s'absorber dans sa lutte avec Luther et Westphal pour sauver son trope eucharistique ; avec Castalion pour attaquer la liberté humaine ; avec Bolsec pour nier les mérites de l'œuvre ; avec Servet, qui a écrit un livre contre la Trinité.

(1) Lisez dans Audin, *Hist. de Calvin*, la copie d'un manuscrit de Calvin.

CHAPITRE XVIII

Lutte religieuse : 1° contre Luther et Westphal au sujet de la cène ; — 2° contre Castalion sur la liberté humaine ; — 3° contre Bolsec sur les mérites de l'œuvre : exil de Bolsec, Bolsec biographe de Calvin ; — 4° contre Michel Servet. — Calvin le dénonce à l'officialité de Lyon. — Bolsec en prison à Lyon. — Son évasion. — Son arrestation à Genève. — Calvin l'accuse. — Sa condamnation. — Son supplice. — Calvin est coupable du sang de Servet.

§ Ier. — Contre Luther et Westphal

Luther, on s'en souvient, enseigna, au sujet de la cène, que le chrétien y reçoit véritablement le corps de Jésus-Christ, mais reçoit aussi du pain.

Zuingli, on s'en souvient aussi, soutint que les paroles de l'institution eucharistique doivent être prises dans un sens symbolique, figuratif, métonymique, et qu'il faut les entendre ainsi : ceci est mon corps mystique, le symbole de celui que j'ai pris et offert en mourant.

A la mort de Zuingli, l'église de Zurich, qui s'était déjà divisée en une foule de sectes, pour prouver, sans doute, que le libre examen ne laisse pour héri-

tage que confusion d'idées et séparation de groupes, était en dispute avec le docteur Martin. Le moine révolté avait déclaré que « tant qu'il lui resterait « une goutte de sang dans les veines et assez d'encre « dans son écritoire pour y tremper sa plume, il « ferait la guerre aux sacramentaires ». Les Zurichois, à leur tour, répondaient par des pamphlets, dont le venin n'aboutissait qu'à rendre plus vivace la haine du Saxon. Calvin s'était flatté de rapprocher les esprits divisés à l'aide de sa formule équivoque. On sait encore que Calvin prétend que, « dans la « cène, l'âme ou l'esprit est, par la foi, nourrie de la « chair et abreuvée du sang de Jésus-Christ, tandis « que le corps n'en reçoit que les symboles, c'est-à- « dire du pain et du vin matériels ».

C'est dans ce but de rapprochement que Calvin a écrit tantôt à Mélanchthon pour lui observer que son maître joue le rôle d'un fou furieux, dont il faut, à tout prix, calmer la fougue insolente ; que tantôt il se confond en admiration devant Luther, qu'il appelle un génie que Dieu illumine de son esprit, qu'il a doué d'une force d'âme merveilleuse, d'une constance à toute épreuve et que le ciel a enrichi de ses trésors les plus précieux. Mais le ministre de Wittemberg n'est séduit ni par les remontrances, ni par les flatteries du pasteur de Genève, et il meurt laissant à Leo Judæ, à Calvin et aux sacramentaires un testament écrit de sa main, où il dit de la cène du Seigneur « qu'en icelle le vray corps et le vray « sang de Jésus-Christ au pain et vin est mangé et « beu, encore que ceux qui le donnent et ceux qui

« le reçoivent ayent manqué de foi et abusent des « sacrements (1) ».

Le réformateur genevois peut, s'il le veut, une fois que Luther est couché dans la tombe, écrire de lui qu'il fut un digne apôtre, qui usa sa vie à ruiner l'Antechrist ; il peut essayer de se faire une auréole de la gloire du docteur et publier à cette fin qu'avant de mourir, l'hérésiarque allemand renia son formulaire eucharistique pour lui substituer la foi calviniste ; ce qui, au contraire, restera toujours comme un monument indestructible, c'est le testament, qui prouve qu'il descendit dans le tombeau en rédigeant une éclatante protestation contre la prétention qu'avait nourrie Calvin de le vaincre en le convertissant à sa symbolique. Le vaincu vrai fut Calvin, qui tenta vainement l'accord de Wittemberg avec Zurich (2).

Si Luther ne succomba pas, quelques théologiens zurichois se rendirent par lassitude aux instances de Calvin et se réconcilièrent avec lui. Mais alors se leva Joachim Westphal, un ministre luthérien de Hambourg, qui donna à cette alliance la flétrissure d'apostasie. Westphal n'était pas un écrivain vulgaire. La verve de ses libelles virulents ouvrit de nouveau le feu d'une guerre ardente ; les esprits s'émurent, et de par delà la Manche, de Londres, où ils s'étaient réunis, furent appelés, nombreux

(1) Luther *in 3a parte de Cœna*, traduction de Florimond de Rémond.
(2) Ibid.

comme une colonie, des évangélistes au secours de la doctrine calviniste compromise ; mais, battu par les armes de l'ennemi d'abord puis par les flots et la tempête, leur vaisseau fut brisé par des écueils. Quelques naufragés purent se sauver à peine, et ils n'obtinrent pitié qu'en dissimulant leur origine et en cachant le drapeau qu'ils avaient déployé sous l'autorité de Jean de Lasco, qu'on accusait de défendre Zurich et Genève. Westphal avait été un cruel pamphlétaire contre l'église genevoise, Calvin se crut obligé de la venger et de la défendre ; il écrivit lui aussi ; mais, en célébrant dans ses écrits sa charité tout évangélique, sa simplicité de colombe et sa douceur de jeune fille, par une dérision trop comique, le réformateur employa contre le pasteur hambourgeois les injures de cabaret, et il crut avoir triomphé parce qu'il avait vomi sur son antagoniste les épithètes de son dictionnaire éhonté : « A rude asne, rude asnier, dit-il, afin qu'il ne pleust « pas trop en sa forcénerie (1). » Mais Westphal est un rude athlète qu'on n'intimide point à coups d'outrages ; son portrait a été dessiné par un artiste, qui lui a donné pour auréole des rayons lumineux et pour devise ce vers d'Horace : *Impavidum ferient ruinæ.* Le ciel pourrait s'écrouler, Westphal resterait sans peur sous les ruines. Calvin peut donc faire gronder son tonnerre et lancer, comme est lancée la grêle, ses flèches empoisonnées, le soldat luthé-

(1) Opusc. de Jean Calvin.

rien, qui soutient la présence réelle, demeure debout ainsi que sa doctrine. Si Calvin n'est pas tombé, il est déçu et obligé de battre en retraite (1).

§ II. — Contre Castalion

Sébastien Castalion était un vrai savant, originaire d'une petite ville des Dombes, rendue célèbre par saint Vincent de Paul, qui en fut plus tard le curé. Il fut professeur à Strasbourg, où il connut Calvin et en devint l'ami. De retour de son exil, le réformateur n'oublia pas les devoirs de l'amitié, et il fit donner à Castalion la place de régent au collège de Genève. Les jours qui s'étaient écoulés depuis la séparation avaient enrichi la tête de Castalion d'une science qu'il ne possédait pas quand il avait des relations avec Calvin. A Strasbourg, il était devenu théologien, et il arrivait dans Genève avec la prétention de faire du bruit comme Luther, et de remuer, comme le moine révolté, le monde religieux. Il avait composé un livre pour nier la canonicité du *Cantique des cantiques*, qu'il ne voulait prendre que pour une idylle peu décente, due à un cerveau libertin ; mais il se garda bien de montrer son manuscrit à Calvin, qui commença dès lors à ne voir en lui qu'un rival, et ressentit dans son âme une première blessure qui le refroidit.

Vers cette époque, la peste faisait à Genève d'af-

(1) Voyez, dans Audin, paroles de Westphal.

freux ravages et les ministres du Protestantisme se cachaient pour refuser leurs soins aux pestiférés, craignant de trouver la mort dans ce ministère (1); Castalion, au contraire, qui avait un cœur généreux, ambitionnait l'honneur de remplir cette œuvre de charitable dévouement et le sollicita. Calvin vit, dans la démarche, une attaque au sacerdoce réformé : deuxième blessure. Il dénonça le postulant au consistoire. On lit, en effet, sur les registres de Genève, à la date du 14 janvier 1544, que « M. Calvin « a rapporté que Bastian (Sébastien), régent des « écoles, est bien savant homme, mais qu'il a quel- « que opinion, dont n'est capable pour le ministère, « et en outre se lamente de son gage de l'école. » Le conseil donna ordre à Castalion de se contenter de ses émoluments et de mieux veiller sur ses écoliers. Le savant vit en Calvin un délateur, contre lequel il chercha à se venger. La plus rude vengeance lui parut être dans une discussion avec le réformateur, qu'il se proposait de confondre ignominieusement. Il la demanda donc; mais le conseil y crut un danger pour la Réforme, et décida (2) que le duel serait secret. Il avait pris vraiment l'intérêt de la doctrine calviniste, car on dit que, contre Calvin et ses enseignements, Castalion fut admirable de logique.

Une seconde dispute eut lieu plus tard entre les deux personnages. Cette fois, les pasteurs de Genève

(1) Fragments biographiques des reg. de Genève, 1er mai 1543.
(2) Décision citée par Audin.

étaient présents. Le régent ouvrit la Bible, et, s'offrant à lui par hasard le passage où saint Paul nous montre les ministres de Dieu tout pleins de charité, il improvisa un exorde *ex abrupto,* d'où tombaient d'abondantes antithèses, comme les coups d'une lourde massue, sur la tête honteusement courbée de chacun de ces assistants, qu'il avait d'ailleurs l'intention de frapper.

« Serviteurs de Dieu, nous ! dit l'orateur. Paul, « voilà le véritable serviteur ; nous, nous sommes « des esclaves de nos appétits et de nos passions. « Paul veillait, la nuit, sur sa chère Eglise, et nous, « nous passons la nuit au jeu ; Paul était sobre, et « nous, nous nous enivrons ; Paul était tourmenté « par les séditions, et nous, nous les excitons ; Paul « était chaste, et nous, nous vivons dans la débau- « che ; Paul est mis dans les fers, et nous, nous y « jetons ceux qui nous ont offensés ; Paul s'appuyait « sur le bras du Seigneur, et nous sur un bras de « chair ; Paul souffrait, et nous, nous tourmentons « les autres (1). »

Castalion finit, comme il avait commencé, « en « vrai gladiateur qui ne veut que du sang », a dit Calvin, le discours dont nous n'aurions point rapporté ce fragment, si nous n'avions voulu, en passant, faire remarquer comment était jugée alors la moralité du clergé de la Réforme. Le tyran même s'y crut atteint : c'était trop ! Castalion en parlant ainsi s'était chassé de Genève ; il le comprit, et, sans attendre

(1) Manusc. gen.

un congé, qu'on lui aurait infailliblement signifié, il sortit volontairement de la ville avec tous les honneurs du combat, emportant avec lui un certificat très élogieux, signé de Calvin lui-même (1). Celui-ci néanmoins le poursuivit de sa malice jusqu'à Bâle, où le régent fut nommé par le Sénat professeur de langue grecque. Un écrit de l'hélléniste parut sur la prédestination où, à l'encontre de Calvin, la miséricorde divine est peinte sous les traits d'une douce mère qui n'a prédestiné ses enfants qu'au bonheur éternel, en leur laissant pour mériter ce don ce libre arbitre que Calvin et Luther avaient changé en une nécessité de plomb. Or, le réformateur riposta par un libelle qu'il intitula : « Réponses à un calomniateur. » De son côté, Castalion produisit sa défense, et, avec une argumentation solide et une éloquence entraînante, il amplifia cette vérité inébranlable parce qu'elle est évidente : « Sans « liberté, dit-il, il n'y a pas de mal, il n'y a pas de « bien ; où donc est la morale (2) ? » Troisième blessure que Calvin croit guérir avec le venin qu'il distille de son cœur haineux et irrité. Prenant les outrages pour des arguments, il appelle son contradicteur un blasphémateur, un chien qui aboie, un être ignorant, un impudent, un imposteur, un débauché, un charlatan, un polisson, et par-dessus le marché un voleur (3). Castalion se défend avec no-

(1) Note de la p. 222, t. II de l'*Hist. de Calvin* par Audin.
(2) Note de la page 223, ibid.
(3) Ibid., p. 225.

blesse, avec des raisons sans réplique, avec calme aussi, mais non sans émotion, comme il arrive à un homme qui a besoin de garder pour lui, pour ses huit enfants et pour sa femme, le pain qu'on veut lui enlever et la réputation qu'on s'efforce de lui ravir, et, après avoir répondu victorieusement au fatras de l'accusation d'une manière générale, il révèle dans un langage simple, mais assez touchant pour attendrir l'auditeur, la cruelle misère dont il souffre et l'ingénieuse activité de son impitoyable indigence, à laquelle Calvin, dans sa mauvaise foi, a voulu donner le nom de larcin : « Et qui t'a dit « cela ? répond doucement Castalion, les larmes aux « yeux ; tes espions qui t'ont trompé. Réduit à la « plus affreuse misère et ne voulant point abandon- « ner ma traduction des livres saints (car j'aurais « préféré mendier de porte en porte), je prenais un « croc, et j'allais guetter le bois qui flottait sur le « Rhin et qui n'était à personne, que je pêchais et « que je brûlais ensuite au logis pour me chauffer. « Est-ce là ce qui s'appelle voler (1) ? »

Pauvre vieillard ! Mais surtout misérable Calvin ! Ne lui convenait-il pas plutôt de s'attendrir devant un poète, un orateur, un théologien, un érudit, qui parle en latin, écrit en grec et en hébreu, et que la dure nécessité contraint à épier la branche coupée par le vent et roulée par le fleuve dans ses eaux, pour la saisir et en ranimer des membres que l'âge et le froid ont presque glacés, réchauffer et consoler

(1) *Déf. de Castalion*, p. 12.

de pauvres petits enfants que les rigueurs du temps font pleurer ? Mais où peuvent s'arrêter, devant quelle audace peuvent hésiter la passion du fanatisme qui n'a pu vaincre et la cruauté d'une intolérance qui veut à tout prix triompher ? Rien ne les contient ; il leur faut la mort pour les apaiser. C'est à la mort, en effet, que Castalion fut conduit par Calvin, car le savant mourut de faim, parce que, poursuivi par le réformateur pour avoir gardé la liberté de sa pensée, il avait dû quitter la régence qui lui donnait son pain (1).

§ III. — Contre Bolsec

Bolsec était un médecin de Lyon, qui appartenait à la religion catholique. Séduit par la nouveauté du langage que parlait en France la Réforme, il quitta la foi romaine, pour aller à Genève étudier dans l'Ecriture sainte, selon les conseils de Calvin, le verbe inspiré ; mais, sous l'action bienfaisante d'une réflexion puissamment aidée par un talent incontestable, ses croyances s'étaient modifiées, et des idées entièrement contraires à celles que le premier pasteur de ce lieu enseignait dans l'*Institution chrétienne* étaient devenues sa profonde conviction. Il les défendit publiquement avec ardeur, comme le permettait le consistoire, après un prêche, contradictoirement à Saint-André, pasteur de Jussy,

(1) *Scaligeriana*, p. 45.

qui avait soutenu, en développant ces mots qu'a écrits l'hérésiarque : « Ceux qui ne sont pas de Dieu « n'entendent pas sa parole », que « l'âme que Dieu « n'a pas régénérée résiste nécessairement ; qu'elle « est clouée au péché, vendue sans rémission à la « mort, puisqu'elle n'a pas ce don d'obéissance et « de soumission que le Seigneur ne donne qu'à ses « élus ».

« Maître, s'écrie aussitôt Bolsec, cette doctrine « répugne à la parole divine, aux Pères et notam- « ment à saint Augustin. Tordez à votre guise l'Ecri- « ture, si Dieu, pour son bon plaisir, damne les uns « et sauve les autres, c'est un tyran, et le pécheur « a son excuse toute prête ; il dira qu'il n'est pas « coupable, mais bien la divinité fantasque que « vous avez créée de vos mains. »

Ces derniers mots sont à peine prononcés que, comme un revenant, à la figure amaigrie, apparaît Calvin, qui s'écrie d'une parole menaçante, les yeux fixés sur Bolsec : « Je t'accuse de calomnie et de « mensonge, car la doctrine de Saint-André, c'est la « mienne. Tu prétends que je fais Dieu auteur du « péché ? »

Bolsec avait « insulté Calvin », prétendit-on, et aussitôt un auditeur s'approcha, et lui dit : « Je « vous arrête ! » et on l'enleva et la porte du cachot s'ouvrit pour se refermer sur Bolsec (1).

Cependant, les ministres assemblés échafaudèrent un interrogatoire, que devait subir le prévenu.

(1) Lisez ch. XII, vol. II, p. 234 et 235 de l'*Hist. de Calvin*, par Audin.

Résumé de la doctrine de Calvin sur la prédestination, cet acte « érige en système l'esclavage de « l'homme depuis la chute d'Adam ; la damnation « d'une partie du genre humain, préparée de Dieu « même antécédemment à la prévision de tout dé- « mérite ; la nécessité de pécher imposée comme « une loi à un grand nombre de créatures déshé- « ritées d'avance, et celle de faire le bien à quel- « ques autres qui seront glorifiées sans l'avoir mé- « rité (1) ».

Castalion leur a déjà dit la vraie foi, en leur disant que, sans la liberté, il n'y a pas de mal, il n'y a pas de bien ; Bolsec lui-même leur a montré tout à l'heure la tyrannie d'un Dieu qui, sans autre motif que son bon plaisir, damnerait les uns pour sauver les autres, mais voici que le prisonnier vient répéter cette idée, en complétant sa démonstration contre l'enseignement calviniste, aussi désespérant qu'absurde, aussi bien démenti par les expériences de notre sens intime que condamné par l'idée que Dieu nous donne de lui-même, de sa justice et surtout de sa miséricorde. Selon sa pensée, il peut bien y avoir inégalité dans les dons divins, « plus grand amour « pour un certain nombre d'élus, mais envers tous « il y a amour de père ; pour tous faculté pleine- « ment libre de faire bien ou mal, de se sauver par « grâce ou de se perdre par malice ». Et, ces idées développées et rendues sensibles avec autant d'art que de clarté, l'accusé se tourne vers ses juges, et

(1) Doctrine de l'*Institution chrétienne*.

dans une apostrophe aussi véhémente qu'émue, il leur tient ce langage : « Niez-vous que Dieu nous « avertisse par le cri de notre conscience, par les « maladies de l'âme et du corps, par son amour et « ses bienfaits? Et qu'est-ce donc que ce Dieu qui « nous tromperait ainsi, qui ferait luire son soleil « sur nos têtes, qui répandrait sur nos champs les « trésors de son amour, qui, à chaque belle pensée, « ferait battre notre cœur de joie? Un tyran, et un « tyran vulgaire. Avec votre Dieu au cœur de bronze, « qui nous pousse lui-même au crime et qui après « se rit de nos larmes et se joue de notre repentir, « il n'y a plus de justice sur cette terre, et l'homme « sorti des mains du créateur n'est qu'une dérision. « Mieux valait le laisser dans le néant. »

Difficile était la réponse à faire à Bolsec. Aussi, pudeur et raison furent-elles perdues dans celle que les ministres essayèrent. Bolsec avait grandi dans la lutte, et les champions de la prédestination calviniste s'étaient amoindris aux yeux du monde théologique. Vainement le réformateur, par de misérables sophismes, a répondu, lorsque le philosophe a pu envoyer des profondeurs de sa prison une argumentation brillante qui éclaire de sa vive lumière la symbolique non moins obscure que désespérante, pour en faire sortir, ce qui a irrité déjà Calvin, « un « Dieu agent et auteur du péché » ; la Réforme demeure vaincue. La liberté, sans doute, va être accordée au prisonnier qui la demanda? Erreur! personne, hélas! ne vient lui servir de caution, et il demeure en prison. Calvin l'a ainsi voulu, parce

qu'il redoute des disputes nouvelles, qui donneraient à son dogme le coup mortel. D'ailleurs, il attend l'avis qu'il a demandé aux églises de la Suisse en leur adressant les pièces du procès. Mais voici que Berne et Bâle ont recommandé la douceur et le silence, et Bolsec n'est pas condamné. Heureux en est-il, disent Thourel et Fazy, qui connaissent bien le persécuteur, car, déclaré coupable, il eût porté sa tête à l'échafaud (1). Néanmoins, si le sang ne coule pas, le persécuté doit subir une punition grave ; il doit être banni à perpétuité du territoire de Genève « pour s'être élevé avec une trop grande « audace dans la sainte congrégation », et ce à la requête du lieutenant criminel et de par un arrêt du conseil signifié par le syndic de la ville (2).

Le banni se retire d'abord à Thonon, où il fait de la médecine, puis, à la nouvelle que la prédestination occupe de nouveau les esprits à Berne, il quitte ses malades et court à cette ville. Derechef, Calvin lui tend des pièges, et un jour Bolsec reçoit un grand seigneur, qui le prie poliment de « vider « le territoire (3) ».

Humilié, mais désabusé des assurances qui lui avaient promis la liberté pour ne lui donner que l'esclavage ou l'exil, le docteur revint au catholicisme, assez châtié par la Réforme pour qu'on puisse croire à une conversion sincère. Homme

(1) Thourel, *Hist. de Genève*, et Fazy, p. 275.
(2) Livre intitulé : *Calvin à Genève*, p. 219.
(3) Audin.

d'ailleurs aussi clairvoyant que noble, n'avait-il pas vu cette Réforme assez déconsidérée, au temple par les scandales des ministres, au consistoire par les délations de l'espionnage, au tribunal par la vénalité des juges, au prétoire par la férocité de l'inquisiteur, à l'Etat par l'hypocrisie raffinée de son théocrate et la fanatique intolérance de son despote, partout le front marqué d'ignominie ? Non, il n'était point possible que Bolsec ne conclût point que Dieu aurait cessé d'être Dieu, s'il avait placé en des mains si souillées la religion qu'il destinait à purifier les hommes (1).

Bolsec écrivit avant de mourir la vie de Calvin. Il le fit avec si peu de ménagement que son travail fut généralement flétri des catholiques comme des protestants, qui accusèrent violemment la sincérité du biographe. Mais le temps s'est fait l'avocat de Bolsec en devenant l'accusateur des apologistes de Calvin.

Bolsec ne mentit point, avons-nous déjà dit et prouvé, lorsqu'il montra Calvin stigmatisé du fer rouge de Noyon (2) ;

Bolsec ne mentit point quand il fit du réformateur un prophète annonçant d'avance, dans une lettre, le sort de Servet « s'il allait jamais à Genève ». L'épître a été retrouvée et, malgré les dénégations, le fait est justifié (3) ;

(1) Audin.
(2) Documents déjà cités.
(3) Voyez plus bas.

Bolsec ne mentit point quand il accusa le réformateur d'avoir trempé les mains dans le sang de Gruet. Bèze est inutilement intervenu pour jeter à la face de l'historien l'injurieuse épithète d'imposteur; depuis est survenu Galiffe, qui, les pièces du procès en main, l'a justement défié de récuser son propre témoignage, et a justifié le droit qu'il a eu de crier bien haut à Calvin : « C'est toi qui as tué Gruet. »

Bolsec ne mentit point lorsqu'il vit dans Calvin l'oppresseur qui forgea des chaînes et creusa des tombeaux aux patriotes. Bèze a répété son démenti, mais Galiffe encore a montré les manuscrits de la République, et l'on n'a pu infirmer en rien la parole de ces nouveaux témoins incorruptibles.

Bolsec enfin ne mentit point lorsqu'il mit à l'actif de Calvin le choix honteux et l'appel sans pudeur de ces ouvriers évangéliques dont Bèze et Drelincourt ont osé célébrer la sainteté, et des archives toujours sont arrivés jusqu'à nous, par la même main, des monuments écrits qui mettent au compte de plusieurs collègues du réformateur des histoires fort scandaleuses, « dont les détails ne peuvent en« trer dans un ouvrage qu'on destine aux deux « sexes (1) ».

Ainsi Bolsec, après trois siècles, recueille sur la plupart des faits qu'il raconte un certificat de véracité que lui délivre un ennemi non suspect, un réformé, qui se laisse aller dans sa notice à l'espoir

(1) Galiffe, *Notices*, t. III, p. 381 (note).

de retrouver un jour la fleur de lis dont nous avons démontré que Calvin portait les stigmates.

§ IV. — Contre Michel Servet (1).

Mieux que tout ce qui précède, le supplice de Servet mit en relief l'incomparable cruauté de Calvin. Michel Servet, d'origine aragonaise, était un érudit de première marque, mais très ambitieux. Luther s'était rendu célèbre en attaquant l'autorité de l'Eglise et en proclamant le libre examen ; Calvin s'était fait un nom en blasphémant contre la prescience divine et en ruinant la liberté de l'homme ; lui, Servet, crut trouver la gloire dans une guerre au mystère de la Trinité. En 1531, à Haguenau, il écrivit en conséquence un outrageant pamphlet contre ce mystère, qu'il appela une vision papiste, une chimère mythologique, une idéalité métaphysique, et en 1532, pour mettre à la portée de tous la compréhension des thèses de son premier livre, il imprima un second volume sous la forme de dialogues. Ces écrits lui valurent d'être chassé de la ville, et il se rendit à Bâle, ensuite à Strasbourg, d'où ses discussions avec Œcolampade et Bucer le firent encore éconduire. Paris alors lui fournit un asile : l'espoir d'y éclipser Gallien lui fit étudier la médecine, puis il s'adonna à l'astrologie, et enfin à la géographie. Dans la capitale de la France, il n'eut pas de

(1) Voir sur Michel Servet le ch. XIIIe, vol. II, de l'*Hist. de Calvin*, par Audin.

demeure permanente, et, semblable à l'hirondelle, qui ne reste qu'un été sous le même ciel, Servet échangea cette résidence contre Lyon, d'où il plia sa tente à peine dressée, pour gagner Avignon, qui n'eut pas non plus assez d'attraits pour le retenir. D'Avignon, il retourna à Lyon, puis il se rendit à Vienne, deux cités, où son exquise urbanité lui conquit tous les cœurs.

A Lyon, il traduisit la Bible avec des notes en marge qui respiraient un effronté rationalisme et rejetaient le sens prophétique des livres saints ; à Vienne, il composa sa *Restitutio christianismi*, troisième livre contre la Trinité. L'ouvrage imprimé fut expédié par ballots en France et à l'étranger. Par une indiscrétion qui coûta la vie à l'écrivain, Calvin en reçut plusieurs exemplaires. Or, le réformateur y lut vingt lettres où Servet avait écrit, dans un style et une imagination d'artiste, au temps des controverses qu'il eut avec lui, la réfutation la plus forte, la plus solide et la plus colorée qui ait encore paru du fatalisme calviniste. Le despote en fureur ne put se contenir, et il jura à Farel par la lettre dont nous avons parlé, plus tard à Viret dans une autre épître, que, « si jamais Servet tombait entre « ses mains, il n'en sortirait pas vivant. » En attendant, par l'entremise d'un réfugié de Lyon, appelé Nicolas Trie, dont il se servit hypocritement pour n'avoir pas à sa charge le rôle de délateur, le renard genevois fit dénoncer l'antitrinitaire à l'officialité de cette ville, et mettre en ses mains des pièces authentiques pour établir la légitimité de la délation.

Michel Servet fut enfermé dans la prison ecclésiastique ; mais bientôt il put s'en échapper grâce au vibaillif, dont la fille, qui devait la vie au médecin, pleura si fort en sa faveur, qu'elle attendrit son père. Il regagna la Suisse, et sa mauvaise étoile le conduisit à Genève ; il y fut dénoncé encore, et il fut arrêté. Son accusateur fut Calvin lui-même. C'est à sa requête qu'après de longs jours de prison, où il gisait sur la paille, tourmenté par le froid et dévoré par la vermine, le prisonnier, malgré ses émouvantes protestations, fut condamné à mourir sur un bûcher, le 21 octobre 1553, sans avoir pu obtenir d'avocat pour le défendre, contrairement aux dispositions de la loi : le tyran avait décidé que le crime de Servet l'avait placé en dehors du droit commun, dont il le déclara indigne de recevoir les bénéfices. Le 26, on annonça au condamné que la sentence serait exécutée le lendemain. L'infortuné pleura en criant miséricorde pour l'innocence ; mais Calvin trouva encore dans son cœur assez de dureté pour appeler ces larmes une stupidité de brute, et insulter ainsi aux dernières lamentations d'un malheureux, comme si le guerrier même ne tremble pas, malgré son courage, à la vue de la mort, qui pourtant est toujours, pour le soldat, moins cruelle.

Farel, par ordre du conseil, se présente pour accompagner Servet au supplice. Après quelques paroles inutiles que le ministre lui adresse pour obtenir une rétractation, on appelle Calvin afin de lui faire entendre la dernière prière de sa victime, qui lui demande pardon si elle l'a offensé ; mais Calvin est

sourd et se retire sans l'embrasser. Les portes du cachot s'ouvrent alors, et se présente devant le peuple un cadavre vivant, à la tête blanchie dans les fers. Moins impassibles que le visage du réformateur, les figures se sont mouillées des larmes de la compassion. Arrivé au lieu du supplice, devant le poteau, Servet agonisant tombe la face contre terre et fait entendre des hurlements affreux. Puis il se relève et s'agenouille, et, lié par une lourde chaîne, un fort cordage retenant immobile son cou entouré cinq ou six fois, ayant à sa tête une couronne de paille enduite de soufre, non loin de lui son livre de la Trinité pendu au pilori, Servet attend impatient l'heure des tourments, qui se font trop attendre. Enfin, le bûcher construit de fagots verts s'allume lentement ; le patient a les pieds cachés dans le foyer et la tête enveloppée dans un nuage de fumée qui laisse voir pourtant ses lèvres s'ouvrant à la prière ; la flamme se dresse bientôt pour dévorer sa face, et de sa poitrine s'échappe péniblement un râle affreux qui fait peur à la multitude. L'impitoyable feu va étouffer Servet ; il murmure encore vers le ciel une demande de pardon et s'en va paraître devant Dieu. Calvin, près du Champel, contemplait d'une fenêtre ce spectacle déchirant dans une impassibilité stoïcienne, rassasiant ainsi son âme du plaisir qu'il goûtait à voir mourir un ennemi qu'il immolait à sa colère et à sa vengeance. Mais, comme on l'a dit avec vérité, « la flamme qui dévora Servet éclaire « d'un reflet sinistre la face patibulaire du réforma- « teur ; cette mort accable sa mémoire », et l'his-

toire, qui n'y voit qu'un homicide du libre examen et un assassinat causé par une dissidence d'idées, sera toujours avec Gibbon « plus scandalisée de la « seule exécution de Servet que de toutes les héca- « tombes de l'Espagne et du Portugal ».

Drelincourt, sans doute, et plusieurs autres ministres, au nombre desquels nous trouvons Bèze, ont tenté de justifier Calvin ; ils en sentaient le besoin, comme Calvin lui-même en avait senti la nécessité, lorsque, après le meurtre de Servet, il composa ce livre trop peu connu, où il enseigne le devoir de réprimer l'hérésie par la force du glaive ; mais c'est une cause désespérée qu'ils ont prise inutilement à défendre. Qu'on se rappelle, en effet, que le despote préparait de longue main, dans l'ombre, la perte de Servet : c'est lui qui se sert de Trie pour mettre l'officialité lyonnaise à la poursuite de l'hérétique ; c'est lui qui commence à fournir à l'inquisiteur, comme preuve, les quatre premiers feuillets imprimés de la *Christianismi Restitutio ;* c'est lui qui, pour démontrer que ce livre est bien de Servet, quoiqu'il ne porte pas le nom de l'écrivain, expédie à l'accusation l'écriture même de l'hérétique dans deux douzaines de pièces où ce dernier a écrit de sa propre main une partie de ses erreurs ; c'est lui qui cherche et trouve dans la correspondance qu'il eut avec l'Espagnol un autographe, où celui-ci défend la doctrine antitrinitaire, non seulement avec les mêmes arguments, mais encore dans les mêmes termes que ceux de l'ouvrage incriminé, et il le livre à l'instruction. Si tout cela ne fait pas voir encore que

Calvin a assassiné Servet, n'y a-t-il pas là, du moins, le désir bien manifesté de voir la fin prochaine de l'ennemi qu'il harcèle?

Faut-il s'étonner si, après l'évasion de Lyon, lorsque Michel tombe en ses mains à Genève, le cœur du tyran se dilate du bonheur qu'il va trouver dans l'effusion d'un sang dont il a soif depuis longtemps? Oui, depuis les ides de février 1546, car c'est à cette époque que Calvin assure Farel de la mort de Servet, « si le médecin vient à Genève et « si son autorité prévaut ». Où est donc la lettre, clame-t-on du côté des réformés? Elle est dans une bibliothèque de Paris, et c'est Grotius qui l'y a vue; à la bibliothèque du roi, et c'est Ulembogoert qui l'y a lue, Varillas qui l'y a traduite, et c'est Audin un auteur dont la réputation est immortelle, dont l'impartialité est attestée par les recherches et les écrits qu'il exhibe comme preuve, Audin qui l'a trouvée à cette même bibliothèque du roi, salle des manuscrits, nos 101, 102, toute écrite de la main du despote. Que veut-on davantage? Que, en fait, Calvin compte en personne parmi les juges au tribunal? Eh bien ! l'y voici : « *Colladon vero simul cum Cal-* « *vino inter judices sedebat, qui auctorem Servetum* « *flammis damnarunt;* Colladon était assis avec « Calvin parmi les juges qui condamnèrent Servet « aux flammes. » Que si l'on a besoin de savoir qui nous fait une révélation si grave, qu'on écoute :

Il est un exemplaire de la *Christianismi Restitutio* qui fut sauvé du feu; on ne dit pas par quelles mains; mais ce qui est certain, c'est que les marges

en portent encore l'empreinte. Il appartint à Colladon, qui le marqua lui-même de son nom, et indiqua par des lignes transversales tracées de sa plume les passages hérétiques que l'œil de Calvin découvrit dans le volume. Ce livre porte en tête, signée Méad, qui en devint le propriétaire, la note en latin que nous avons citée littéralement. Méad fut médecin du roi d'Angleterre.

Demeure-t-on toujours obstiné dans les négations d'authenticité? Nous n'avons qu'à dire un autre mot : c'est de ce volume que se servit toujours le même Audin pour écrire la biographie du potentat de Genève. Est-ce assez?... Nie-t-on encore? C'est de l'exigence sinon de la mauvaise foi. Mais, puisqu'on le veut, continuons. Pourquoi donc, si Calvin est innocent du sang de Servet, le doux Mélanchthon écrivit-il lui-même au « très révérend person- « nage, qu'il appelle son très cher frère, pour le « féliciter et lui dire qu'il rend grâces au Fils de « Dieu, qui a été le juge de son combat (du combat « de Calvin) et qui en sera le rémunérateur, et que « l'église aussi lui en devra sa gratitude à mainte- « nant et à la postérité »? Pourquoi surtout Calvin éprouve-t-il la nécessité de chanter dans un véritable poème la justification du meurtre de son ennemi par la législation hébraïque d'abord et puis par la législation chrétienne ; par Moïse, Aaron, les prophètes, Jésus et les apôtres? Certes, dans ce concert, où les voix sont si éclatantes, il ne manque que la voix de son *Institution*, qui jadis défendit, ce qu'il oublie aujourd'hui de faire, les hérétiques contre le glaive de la loi.

Achevons par un écrit historique non suspect, que nous empruntons au même biographe de Calvin : il n'y a pas bien longtemps qu'à Genève le pasteur Jacob Vernet pria M. de Chapeaurouge, secrétaire d'Etat, de lui communiquer la procédure de Servet. M. de Chapeaurouge présenta la requête au conseil, qui la rejeta. M. Vernet insista. Or, voici ce que lui répondit le syndic Calandrini :

« MONSIEUR ET TRÈS CHER COUSIN,

« Le conseil, se trouvant intéressé à ce que la « procédure criminelle contre Servet ne soit pas « rendue publique, ne veut pas qu'elle soit commu- « niquée à qui que ce soit ni en tout ni en partie... « La conduite de Calvin et du conseil, connue par « les notes sur l'histoire de Genève est telle, que « l'on veut que tout soit enseveli dans le plus grand « oubli. Calvin n'est pas excusable..... Après l'évè- « nement, au lieu de pleurer amèrement, il soutient « la thèse la plus insoutenable à un chrétien, et « avec des arguments indignes d'un si grand hom- « me..... Servez-vous de la raison tirée de votre ma- « ladie pour vous dispenser d'un ouvrage, qui ne « peut être nuisible qu'à la religion, à la réforma- « tion et à votre patrie, ou qui serait peu conforme « à la vérité. »

C'est assez clair, croyons-nous, pour clore là notre discussion (1).

(1) Voir documents nombreux dans Audin, *Hist. de Calvin*, chap. 13 du tome II.

CHAPITRE XIX

Réapparition des libertins ; leur premier succès est annihilé par la ténacité de Calvin. — Philibert Berthelier est excommunié par le consistoire. — Son appel et son triomphe devant le conseil. — Comédie jouée au temple par Calvin. — Les libertins font rendre au conseil le droit d'excommunier. — Démission des ministres. — Le conseil a peur. — Le consistoire reprend l'excommunication. — Les grands patriotes sont calomniés et vaincus. — Daniel Berthelier est la dernière victime. — Avec lui disparaît le parti des libertins.

Cependant, les libertins n'ont abdiqué ni leurs droits ni leurs aspirations. Mais que pourra leur petite troupe contre leurs nombreux adversaires et leurs forces gigantesques ? D'un côté, ce sont, au premier rang, Calvin et son génie, son hypocrisie, sa ruse et ses hommes ; au tribunal, des délateurs pour témoigner, et des anciens du consistoire pour rendre la justice ; au conseil, des espions encore pour accuser et des réfugiés tarés pour rendre les sentences ; à la place du code, des lois de sang et de feu ; au préambule des procès, la chaire du ministre qui diffame et la torture de Colladon qui brûle ou qui déchire. De l'autre côté, une poignée d'honnêtes gens que le nom de libertins flétrit, pauvres pour la plupart, n'ayant ni chefs pour les guider, ni alliés

pour les secourir, seuls avec la soif de l'indépendance, que le peuple garde aussi inextinguible dans son âme pour applaudir à leurs efforts et les encourager à la lutte. Mutilée et sanglante, les larmes dans les yeux, mais le courage au cœur, la liberté, dans leur personne, a vu partir ses fils pour l'exil ou pour la mort, entendu ses enfants gémir dans les chaînes, et elle s'est levée soudain pour revendiquer tout haut les droits des opprimés et les venger en les sauvant du despotisme. La fortune lui a souri d'abord, et l'histoire a mis à l'actif de sa gloire des succès qui l'encouragent. La bourgeoisie d'un grand nombre de réfugiés vendus à Calvin a été rejetée ; les habitants qui ne sont ni citoyens ni bourgeois ne seront plus armés ; et au conseil général ne siégeront plus les ministres (1). Néanmoins, le droit d'excommunication, qu'une conquête des libertins avait donné au conseil, la ténacité de Calvin l'a rendu au consistoire : c'est là une grande victoire pour le persécuteur ; car, comme l'a dit un penseur, « il n'y a pas de plus puissante tyrannie que celle « que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les cou« leurs de la justice ». Telle fut la tyrannie de Calvin, qui « noya les malheureux sur la planche même « qu'ils avaient saisie pour se sauver (2) ». On commençait la poursuite par la chaire, et il n'y avait pas de coupable dont le nom, jusqu'à celui des déserteurs de la table eucharistique pendant l'année,

(1) Fazy.
(2) Montesquieu.

ne fût articulé au prêche. Une fois marqué du signe de Caïn, la tache était indélébile, et quiconque la portait au front avait la tête menacée des foudres ecclésiastiques.

De ces malheureux mandés au consistoire, Philibert Berthelier fut le premier. Accusé de visites nocturnes, de repas libertins, de propos infâmes, il se défendit avec courage et sans peur devant des juges dont le vêtement pastoral n'avait pu intimider sa parole ; il se fit lui-même accusateur des mœurs scandaleuses de ces ministres, officiers de la justice : il pouvait, certes, révéler d'étonnants mystères, car c'était lui qui, à Noyon, avait étudié l'histoire des jeunes années du réformateur. La cène lui fut interdite. Berthelier néanmoins pourra communier, décide en appel le conseil après avoir ouï la parole émue du condamné dans une véhémente plaidoirie qui lui a valu le triomphe (1). Mais Calvin est opiniâtre ; il ne cède pas et son entêtement l'emporte : le dimanche suivant, à Saint-Pierre, lorsque les libertins vont communier, le réformateur fait entendre un discours violent contre les sacrilèges profanateurs de la cène, et, s'avançant vers la table, « les « symboles sacramentels étant découverts », il agite et montre ses bras amaigris, et il s'écrie avec une audace théâtrale : « Coupez ces bras, broyez ces « membres ; arrachez-moi ce souffle de vie ; mais « nul de vous ne pourra me forcer à jeter les choses « saintes aux chiens. Voici mon sang, prenez-le, je

(1) Gaberel, p. 111, et autres.

« vous le livre, mais mon âme, jamais. » Si bien joué fut le drame, que le peuple s'inclina devant la parole du ministre, et les libertins se retirèrent (1).

Les patriotes semblaient donc vaincus; mais la liberté demeure invincible et bientôt relève sa tête. Cette fois, c'est pour plaider encore contre le consistoire et son droit d'excommunication qu'il a repris; la cause est populaire, et l'éloquence des libertins inspire l'arrêt qui restitue au conseil le droit d'excommunier les pécheurs incorrigibles. Toutefois, on a compté sans la comédie habituelle; les pasteurs démissionnent et vont partir; le conseil tremble; Calvin est mandé et arrive; devant le maître, on se repent; le baiser de réconciliation est échangé, l'évangile est ouvert, et sur l'évangile l'oubli du passé est juré; pour la religion, toute haine est immolée; les ministres demeurent et les patriotes sont joués (2). C'est qu'au conseil ne coulait presque plus aucune goutte de ce sang national par lequel vivait la patrie avec son caractère; l'intrusion des réfugiés l'avait remplacé par un sang gangrené, qui laissait la magistrature sans force, ignominieusement courbée sous le joug avilissant d'un potentat avili lui-même. La multitude devait subir le triste résultat de cet abaissement délétère, et, lorsque interviendra Calvin pour calomnier ses ennemis, le peuple traitera Ami Perrin comme un adultère, Favre comme un suborneur de servantes, Berthelier comme

(1) Calvin, *Ep. à Viret.*
(2) Fazy.

un habitué des mauvais lieux, Vandel et de Sept comme des corrupteurs ou des corrompus, tous voués au démon de la turpitude, et leurs femmes, très honnêtes pourtant et nobles par leur origine, comme des prostituées publiques et des filles de l'enfer (1). Ainsi, tout périt jusqu'au sentiment dans les nations qui s'habituent, sous la verge despotique, à ne penser et vouloir que par l'esprit et la volonté des tyrans qui les dominent.

Déjà, Ami Perrin, victime de l'outrage, a fini par succomber. Comme lui, poursuivis durant quinze ans, François Favre et Balthasar Sept ont été chassés du conseil des deux-cents, Michel Sept, Vandel et Pierre Verna ont disparu du champ de bataille, et toutes les énergies se sont affaissées sous le poids du désespoir (2). Une seule pourtant demeure, qui doit au nom qu'elle porte le courage de résister. Elle se nomme François-Daniel Berthelier. C'est le dernier libertin, qui ne veut pas courber la tête ; il va sans dire qu'il y aura mission divine de la faire tomber. Le sang qui coule dans les veines d'un patriote est assez coupable pour être versé, et puis Daniel n'a-t-il pas pour père Philibert Berthelier, qui recueillit, en Picardie, l'histoire par laquelle Calvin passera à la postérité avec les hauts faits qui ont immortalisé les premières années de sa jeunesse ; qui apprit à Noyon ce que partout on répète depuis, que Calvin fut un mauvais fils, un ingrat écolier et

(1) Audin.
(2) Fazy.

un clerc simoniaque ; qui vit ouverts devant lui les registres de cette ville, où il lut la condamnation de Calvin, coupable de pédérastie (1), au supplice du feu, commué par l'évêque en la peine des stigmates sur le dos ?

Il manquait pourtant au despote l'occasion de briser cette existence importune. Or, voici ce qui la procura :

Un concert de volontés entre patriotes avait juré, afin de rétablir l'excommunication aux mains du pouvoir public, une sorte de conspiration, à l'effet d'assembler le conseil général sans convocation et tout à fait à l'improviste. C'était chose permise par la constitution et autrefois mise en pratique.

Mais le secret transpira, et le renard de Genève, ayant deviné le terme fixé par les patriotes, provoqua une émeute, qui eut lieu au moment où ceux-ci venaient de célébrer d'avance leur triomphe dans un festin commun. Les injures commencèrent la bagarre et les voies de fait la finirent. Deux frères, nommés Comparet, furent conduits en prison et leurs compagnons mis en fuite. Une simple petite querelle fut transformée en complot ; une trahison machinée par les libertins avait menacé Genève dans son existence, et Perrin, Balthasar Sept, Verna, Philibert Berthelier durent quitter la ville pour sauver leur tête, car, deux jours après, une sentence de mort les frappait (2).

(1) Roisselet de Sausclières, fils.
(2) Audin.

Daniel Berthelier n'était pas à la dispute. Dôle avait attiré et retenait dans ce moment sa personne, et cependant, à son retour dans sa ville natale, on l'arrêta comme on arrête un vil conspirateur. Accusé, en effet, de conspiration contre l'Etat, il est traîné devant les tribunaux, et Colladon lui demande des aveux par la torture, quand les juges n'ont pu les obtenir par les promesses ; mais, inébranlable sous la violence des tourments comme le chêne séculaire devant la force de l'orage, résolu à mourir plutôt que de dire aucune chose contre la vérité, sa conscience et son prochain, Berthelier garde un profond silence. Alors, vaincu par sa constance, on use d'un odieux stratagème : Amblar Corne, disciple fidèle de Calvin, un des seigneurs du petit conseil, est député au pays de Faucigny, vers la mère de Daniel, qui s'y est retirée pour s'épargner la vue des cruautés qu'on exerçait à Genève ; il lui promet, pour son fils, des honneurs et la liberté, s'il veut obéir au conseil et confesser simplement « être « vrai ce de quoi il est accusé, et que Ami Perrin « et les autres fugitifs de Genève l'avaient sollicité « d'être de leur conspiration et entreprise, mais « qu'il n'y avait voulu entendre ». Aveuglée par les flatteries de l'émissaire, la pauvre femme désolée court aussitôt à Genève pour sauver Berthelier. Arrivée au cachot, elle embrasse le prisonnier, l'étreint dans ses bras, le presse sur son cœur, l'arrose de ses larmes et demeure sans parole ; puis, reprenant courage, elle s'adresse au malheureux et, d'une voix entrecoupée de sanglots, elle expose à

son fils, d'un côté, les dignités et la délivrance que les aveux lui réservent, de l'autre, les supplices et la mort que son refus lui destine ; que, s'il n'a pas pitié de lui, ajoute-t-elle, il ait pitié du moins d'une mère qu'il laisserait, en mourant, sans enfants et sans appui, en proie au désespoir d'une déchirante solitude et aux tortures de la plus cruelle désolation. Berthelier ne tient plus devant une scène aussi attendrissante ; le jeune homme pleure aussi, et promet à sa mère d'obéir, non pas aux ordres des tyrans, mais à la tendresse et aux instances maternelles. Incontinent, la prison s'est ouverte, et ont paru rassemblés devant l'inculpé les magistrats qui l'interrogent ; Berthelier a compté sur les promesses, et, quoique mensongers, les aveux sont tombés de sa bouche, autorisés qu'il les croit par l'amour qui les sollicite. Mais, à peine sa confession est écrite, que l'arrêt perfide se fait entendre : Berthelier est condamné à mourir, et le jour même, la sentence s'exécute (1). Pauvre mère ! Indignement trahie par la ruse, elle quitte Genève, qu'elle déclare coupable d'un sang innocent, et, courant, éperdue, folle de désespoir, à Zurich, à Berne, à Fribourg, elle remplit les airs de ses lamentations, criant à tout écho le malheur d'une mère qui n'a plus de fils, demandant à tous, contre les misérables qui l'ont trompée les représailles que mérite le monstrueux forfait qu'ils ont commis (2).

(1) Bolsec.
(2) Ibid.

Périrent également sur l'échafaud les deux frères Comparet et Claude Genève, capitaine du boulevard de Longemalle, et pourtant Calvin n'était pas encore repu de vengeance ; il exigea des conseils le bannissement des femmes des patriotes, la confiscation de leur bien et un arrêt de mort contre tout citoyen qui parlerait de rappeler les exilés. Si même Berne eût voulu s'associer à sa haine, les libertins qui avaient échappé au supplice et s'étaient réfugiés dans cette ville n'eussent point trouvé d'asile dans la Suisse ; mais, sourde aux sollicitations du réformateur vindicatif, Berne, au lieu de devenir sa complice, se fit l'admiratrice du courage malheureux (1).

Cependant, le bonheur de Calvin ne grandira pas de ses cruautés : le despotisme l'a vieilli avant l'heure ; les tourments l'assiègent la nuit, et le jour, la crainte des embûches. Il tremble pour l'avenir, écrit-il à Farel : « J'ai trop présumé de mes forces ; « l'égoïsme est le monarque qui gouverne les hom- « mes ; il n'y a plus d'esprit national, plus d'amour, « plus de charité, plus de mœurs à Genève ; mon « œuvre est arrêtée (2). » Aveu précieux, non pas seulement de la stérilité, mais encore de la puissance destructive du Protestantisme ! Cri d'angoisse en même temps qui s'échappe de la poitrine du chef des réformés, tandis que la voix des patriotes en fait jaillir un autre ! C'est un cri de douleurs et

(1) Fazy.
(2) *Not. gen.*, t. III, p. 552.

de regrets celui-ci ; mais, malgré la pitié qu'il peut inspirer aux hommes, Dieu ne l'écoute point, parce que la révolte contre l'autorité est un crime que tôt ou tard punit le ciel, et les libertins l'ont commis !

CHAPITRE XX

Action de Calvin en France. — La Réforme pénètre à Lyon. — Excès qu'elle y commet, prouvés par une lettre de Calvin. — Le clergé lyonnais combat l'hérésie. — Gabriel de Saconay. — Les réunions clandestines, premier moyen de propagande. — Le colportage des chansons qui décrient le prêtre catholique est le deuxième. — Les écrits de controverse sont le troisième.

Ses ennemis de Genève étant réduits à l'impuissance, Calvin jette un regard d'avidité sur la France, et c'est à Lyon que commencent ses actes de prosélytisme protestant. La Réforme calviniste essaya d'y pénétrer en 1560, comme autrefois à Berne, pompeusement parée du primitif manteau du christianisme, tenant à une main le bâton du pèlerin, à l'autre l'évangile, et sollicitant modestement une place, si étroite fût-elle, au soleil du pays lyonnais : y adorer Dieu en esprit et en vérité, voilà le dessein qu'elle avoue ; y prêcher ses doctrines, y briser les croix, renverser les temples, voler les églises, dépouiller les prêtres, confisquer les libertés et les franchises, y graver, comme elle fit à Genève, en 1543, le millésime de la délivrance de l'Antechrist, voilà l'ambition qu'elle dissimule. Elle le prouve suffisamment lorsque, en 1562, elle s'empare par

surprise de Lyon et laisse sur ses places et ses édifices les traces de son fanatisme destructeur. C'est Calvin lui-même qui nous apprend, dans une lettre qu'il écrit alors à ses frères, que des ministres quittèrent la chaire pour courir aux armes, abandonnant le livre des Ecritures, pour prendre à sa place le pistolet ou le sabre, piller les campagnes et voler les églises.

Sans doute, nous voulons reconnaître que le despote genevois a, dans cette épître, des paroles de blâme sévère pour ces excès ; mais nous savons aussi que son discours est celui d'une habileté politique, qui sait très bien que le triomphe religieux, à Lyon, ne sera jamais dû au pillage des temples catholiques ou aux violences des dévastateurs. Son esprit, certes, n'a pas changé. Autrefois, il a vu à Genève Saint-Pierre saccagé, les croix abattues, les monastères dévastés, les prêtres jetés à la rue et réduits à la mendicité; s'est-il ému devant ces saturnales et a-t-il seulement protesté? Ah ! si les soldats de la secte, comme ceux du bailli de Berne, n'avaient laissé aucune image à fouler aux pieds, aucune église à ruiner, aucune muraille de couvent à démolir, Calvin ne serait-il pas accouru pour congratuler le général vainqueur? Et peut-être aussi aurait-il bu, dans les verres mêmes des moines chassés ou des prêtres égorgés, au triomphe de la parole de Dieu. On a peine, en tout cas, à se défendre contre ces pensées, lorsqu'on a eu entre les mains les libelles que Calvin, caché sous le nom de Despeville, tenta de faire lire aux Lyonnais; quand on l'a

vu faire graver au frontispice de l'un de ces pamphlets, une épée flamboyante avec la devise : « Je « ne suis pas venu porter la paix mais la guerre » ; quand on l'a entendu demander qu'on jette au charnier les têtes de nos martyrs, ou qu'on détruise sous la flamme Rome qu'il appelle insolemment « la sentine impure de tous les vices (1) ».

Mais heureusement Lyon a des âmes bien trempées qui ne tremblent point devant l'outrage ou le martyre ; elle n'a pas un clergé qui s'endorme nonchalamment pour donner au danger ou à la révolte le temps de passer. Lorsque autrefois la peste décimait Genève, le sacerdoce genevois se récusa d'aller consoler les victimes atteintes, et son chef lui-même, plus poltron encore devant la mort, obtint (nous l'avons dit, et les archives en font foi) « que défense « fût faite de choisir maître Jean pour aller secourir « les malades, attendu les grands besoins que l'église « et l'Etat avaient de lui (2) ». Les prêtres de Lyon n'agissent pas ainsi : quand le même fléau visita leur ville, vers 1543, le dévouement sacerdotal assiégea le palais de l'archevêque, pour demander d'aller au secours des malades, et trouver dans son ministère d'amour la gloire du martyre, s'il plaisait à Dieu de couronner ainsi son abnégation héroïque (3). Eh bien ! le soldat de la charité sait facilement se transformer en soldat de la foi, et ce

(1) *Admonitio de reliquiis*, et *Briesve Exposition sur l'Ep. du pape Paul III.*

(2) Registres de l'Etat, 3 juin 1543, et Galiffe.

(3) Audin.

fut ce même clergé qui, sentinelle vigilante, fit le guet ; qui, athlète intrépide, combattit en vainqueur et sauva Lyon à l'heure d'un danger plus redoutable, lorsque Calvin, par ses efforts pour introduire l'erreur, menaçait de faire perdre à la cité l'honneur d'être française et de lui ravir, avec sa croyance, sa nationalité. Aux nobles phalanges qui luttèrent pour la vérité appartinrent le Père Henry de l'Ordre des cordeliers, le P. Pirus, le P. Maheu des jacobins, le P. Ropitel des minimes, le P. Possevin des jésuites, en un mot tout le clergé régulier et séculier. Mais au premier rang brilla Gabriel de Saconay.

Gabriel de Saconay était un chantre de Saint-Jean de Lyon : c'est uniquement ce que nous en dit Calvin pour se donner un air de dédain, en attribuant cette seule qualité à ce prêtre illustre que la boue tombée du dictionnaire réformé a, sans le croire, rendu immortel, lorsqu'elle ne cherchait qu'à salir sa figure vénérable ; mais il était encore comte du Chapitre, d'origine noble, et il avait eu le mérite d'être choisi, par la province lyonnaise, comme son député aux Etats d'Orléans. Un ignorant sans vertus, au lieu de s'attirer de tels honneurs, aurait eu des titres à l'indulgence de l'hérésiarque, et serait ainsi demeuré dans l'obscurité. Les attaques qui tentèrent de l'amoindrir mirent plus en relief ses gloires, et à la réputation qu'il a eue d'être un savant et un saint, Gabriel de Saconay ajouta celle que l'histoire lui conserve encore, d'un lutteur redoutable auquel on peut donner le nom de sauveur (1).

(1) Voyez Audin, *Hist. de Calvin,* t. II, ch. 19.

On sait que Henri VIII d'Angleterre composa contre le moine saxon un livre plein de verve que le monde théologique, à Rome même, accueillit avec enthousiasme. C'est l'*Assertio septem sacramentorum*. Luther n'y avait vu que « sales menteries » crachées à sa figure, « puantes ordures » jetées à la face de son roi et seigneur, et, dans une apostrophe aussi indignée que triviale, il s'écria : « Et moi je « ne pourrais barbouiller de ta bave ton royal dia- « dème ! »

De Saconay eut la même arme contre Calvin ; mais lui aussi recueillit les mêmes injures. Il fit réimprimer la défense du roi d'Angleterre, la fit précéder d'une préface, où il s'attacha à rendre sensibles les glorieux caractères d'unité qui brillent dans le Catholicisme, et notre foi gauloise s'y leva pour y découvrir sa face majestueuse, jeune et belle comme au berceau du christianisme. La colère de Luther avait bondi en entendant la voix du monarque, celle de Calvin se mit en fureur en écoutant la parole du prêtre : « Ane, chien, pourceau, paillard », voilà, accompagnées d'autres amabilités du même genre, les belles figures qu'il donne à l'apologiste comme arguments de première logique. Il en agit presque de même lorsque Gabriel chercha, dans le nouvel apôtre réformé, les signes qui doivent faire de sa mission une mission divine. Les miracles d'une tolérance charitable, faut-il les demander au bourreau de Servet et de Gruet ? Les prodiges d'une pureté évangélique, à l'ami de Bèze, aux équivoques amours ? Les merveilles d'une chasteté

d'ange, à l'enfant de Noyon, ou au collègue de ces ministres sans mœurs qui évangélisent Genève ? A ce tableau de sainteté que l'interrogatoire de Saconay étale au grand jour, Calvin demeure confondu, et, comme s'il avait perdu dans la lutte ce premier élément de pudeur ou de modestie qui est de tous les hommes, après ses compliments ordinaires, il s'est replié sur lui-même, et, fier comme Lucifer au jour de sa révolte, il a découvert dans son âme, ainsi qu'il le déclare, un prodige de vertus.

C'était saluer en Saconay son vainqueur. On n'emploie jamais l'outrage quand on a raison, et, lorsque la doctrine qu'on enseigne porte avec elle assez de gloire, son prédicateur n'a pas besoin, pour la faire aimer, de célébrer ses grandeurs personnelles.

Néanmoins, Saconay continuait ses travaux d'apôtre, et, avec une plume qu'on dirait guidée par le cœur du disciple bien-aimé, il écrivit encore son traité *Du Sang et du Corps de Jésus-Christ,* œuvre sublime de controverse, où le peuple trouva de quoi nourrir contre la Réforme la sainte colère qui le sauva de son joug, et l'écrivain, la plus belle fleur d'une couronne que lui doivent d'abord l'Eglise comme à un éloquent défenseur et ensuite Lyon comme à un vaillant libérateur (1).

L'échec que Calvin a éprouvé à Lyon ne l'a pas découragé. Le voici continuant son œuvre en France, pour la propagation de ses erreurs. Son premier

(1) Lisez détails dans Audin, *Hist. de Calvin,* t. II, ch. 19.

moyen est les réunions fréquentes. Mais ces assemblées doivent être clandestines pour ne pas éveiller les soupçons de l'autorité, qui ne manquerait pas de sévir contre les missionnaires du nouveau culte, si elle était informée de leurs menées. Voilà pourquoi ce sont des cryptes, des caves ou des lieux isolés qui reçoivent, la nuit, les néophytes des deux sexes : la Réforme a choisi, bien entendu, pour donner, dès la veille, le signe des rendez-vous un avertisseur qui, plus d'une fois, afin d'attirer la jeunesse, espoir de l'avenir religieux, consent à être entremetteur officieux de deux amants (1). On y ouvre l'exercice par un sermon, où le ministre qui préside a pour devoir d'attaquer la papauté, d'appeler le pape l'Antechrist de Rome, Rome la grande prostituée, les cardinaux les fils de l'enfer, nos prêtres des graisseurs ou des messotiers (2). Le sermon fini, où le pasteur, se faisant prophète, a prédit la ruine du papisme, la mort de l'épiscopat et les derniers moments du sacerdoce catholique pour un jour très prochain, se fait la cène ; à la cène succède une action de grâces que l'orateur termine toujours violemment par une vraie philippique contre l'Antechrist, et on se retire, chacun en jurant à voix basse qu'il gardera le plus profond secret sur ce qu'il vient d'entendre, et qu'il aura le zèle enflammé du plus ardent apôtre. Ce sont là, sans doute, de petits auditoires ; mais croiriez-vous, par hasard, que Calvin les juge trop petits pour être indignes de son

(1) Audin, ch. 20.
(2) Copie des amabilités de Calvin dans l'*Inst. chr.*

éloquence? Vous vous tromperiez pleinement : c'est lui qui occupe la modeste chaire de la nouvelle parole à l'inauguration des réunions de ce genre, à Poitiers. Avec le réformateur, se trouvent là Antoine de La Duguie, docteur régent; Philippe Véron, procureur au siège; Albert Babinot; Jean Vernon fils; Jean Boisseau; sieur de La Borderie, avocat; Charles Le Sage, docteur, premiers missionnaires, qui reçoivent dans ce nouveau cénacle l'onction de l'apostolat avec le feu sacré qui consume le maître. Ils ne parlent pas toutes les langues, mais ils savent parler du moins le langage de la réformation assez bien pour enflammer les passions, flatter les intérêts, exalter les imaginations et donner ainsi des adeptes nombreux à la symbolique calvinienne : on a prêché que l'usage de la viande est chose indifférente, et cette dispense a porté la joie dans les écoles; que les jeûnes et les mortifications sont inutiles au salut, et les indifférents, pour qui étaient un lourd fardeau ces observances, ont applaudi à l'affranchissement, et donné du succès aux prophètes; que le célibat des prêtres est un esclavage que défend la nature, et des ecclésiastiques se sont faits renégats pour contracter mariage; que la confession est une institution des hommes et, à la cour, surtout parmi les femmes, cet article du formulaire a fait éclater l'enthousiasme; que la messe est une invention papiste, et se sont levés çà et là des ignorants pour décréter, avec Calvin, l'abolition du sacrifice (1).

(1) Audin.

Comme second moyen de propagation religieuse, le calvinisme eut la poésie pour chansonner les prêtres, qu'avaient métier de décrier les mauvais rimeurs, entretenus à Genève aux frais de la Réforme, qui leur fournissait en même temps les facéties à chanter. Qui pourrait compter les feuilles volantes qu'on imprima pour les colporter partout, dans les villes et dans les campagnes de France, où le Protestantisme, avec un bruit affreux, osait qualifier de tyrannie sacerdotale le zèle qui ne voulait pas souffrir qu'on insultât par ces fantaisies séditieuses à la foi de tout un peuple (1)?

L'impression de libelles anticatholiques sur la controverse fut le troisième moyen de Calvin pour établir chez nous la religion dont il était l'inventeur. De ces pamphlets, il y en avait pour tous ; mais les couvents en avaient de spéciaux à leur adresse : on y prétendait prouver la nullité devant Dieu des engagements monastiques ; la chasteté y était montrée comme un esclavage que n'a point créé la loi divine ; tous les vœux, comme une inspiration superstitieuse, un outrage au Christ, descendu du ciel pour affranchir l'humanité au lieu de lui porter des chaînes ; et puis ces diatribes de la scélératesse fanatisée, qui terminait toujours son discours par un appel à la rupture des liens cénobitiques, s'en allaient, portées par la ruse, s'introduire dans les cloîtres, pour y séduire des âmes qu'un désir trop ardent de liberté poussait hors des monastères. Les

(1) Audin.

sages les attendaient dans le monde, leur avait-on dit, non pas pour les frapper de leur réprobation, mais pour les couvrir contre les préjugés de leur protection et de leur défense. Les transfuges furent peu nombreux, assez pourtant pour trop grossir les ravages de l'hérésie indomptable. Après les avoir livrés à tous les emportements de la chair, la Réforme en fit ses plus ardents missionnaires (1). Vrais anges déchus, les renégats coururent les cités comme les bourgades ; la langue toute mystique qu'ils parlaient leur ouvrit les portes, et dans les couvents mêmes, ils se firent les tentateurs d'autres infortunés, dont la séduction devenait l'objet de messages joyeux, pour faire aussi le bonheur du faux pasteur qui les recevait. Quand un œil vigilant devinait, au contraire, l'astuce des séducteurs, les portes, sans doute, n'étaient pas ouvertes, mais alors un parchemin où l'on avait falsifié l'Ecriture ou la théologie était jeté dans le jardin des monastères, glissé sous la grille des parloirs, ou posé sur le prie-Dieu des chapelles, pour aller, prédicant silencieux, attaquer en tout lieu, jusqu'à la face des sanctuaires, les prodiges de la continence ou les grandeurs de la papauté. Ces parchemins n'étaient pas signés, apparemment pour qu'on y vît, à Lyon ou dans les villes voisines, l'œuvre d'un catholique converti. La Réforme en attendait alors, dans le lecteur qui le croyait ainsi, une impression plus profonde et plus fructueuse. Mais qui aurait pu se

(1) Auteur allemand cité par Audin.

tromper sur le nom de l'auteur? Audin, qui a tout lu sur le calvinisme, avait à peine parcouru de ses yeux les premiers mots de cette littérature d'égouts, qu'il y avait reconnu la main de Calvin. C'était littéralement des extraits de sa *Briesve Exposition sur l'Epistre du pape Paul III* (1).

Non, Calvin n'a pas été étranger aux malheurs survenus au royaume de France. Jusqu'à son dernier soupir, il chercha à y éteindre le Catholicisme, pour y implanter ses erreurs, mères de la philosophie du dix-huitième siècle, mère elle-même de toutes les extravagances révolutionnaires. La ruine de la papauté, la sécularisation des couvents, venons-nous de voir, lui parurent être les armes les plus puissantes, et il s'en servit avec habileté comme avec persévérance, en indiquant encore, comme dernier moyen de succès, la vente des biens du clergé.

Inutile de redire ce que nous avons déjà enregistré de la haine de Calvin pour la papauté et de ses efforts pour détacher de Rome les populations catholiques; néanmoins, citons, comme échantillon, une de ces feuilles de propagande calviniste, que le grand prêtre de Genève faisait jeter partout. Celle-ci a été trouvée par Audin dans la bibliothèque de Mayence, et paraît avoir été imprimée à Lyon. « O Pape dé-
« testable, s'écrie l'auteur de cet écrit, si Dieu n'a
« point espargné Héli, quel tourment au prix dois-tu
« attendre! Mais encore je te veux presser de plus

(1) Voyez Audin, *Hist. de Calvin*.

« près : quel est l'état de ton siège, qui te doit être « comme une famille ? Que font tes vicaires ? Quelle « marchandise trafique-t-on en ta cour ? Comment « est-ce que ton clergé se gouverne ? Trouva-t-on « une Sodome où il y eut une licence plus desbordée « à toutes meschancetez, et où les péchez soyent « moins punis ?

« Tu te dis successeur de saint Pierre, toy qui « n'as pas plus de convenance avec lui que quelque « Néron ou Domitien ou Caligula. Sinon par adven- « ture que tu aimes mieux prendre Heliogabalus, « qui ajouta une prêtrise ou sacrificature nouvelle « avec l'empire. Tu seras vicaire de Jésus-Christ, « toy duquel toutes les pensées, tous les efforts et « tous les faits tendent à ce but : que Jésus-Christ « soit aboli, moyennant que le nom inutile demeure, « duquel tu abuses comme d'un fard de p... ! Tu « seras vicaire de Jésus-Christ, toy que tous les en- « fants cognoissent desja pour certain estre l'Ante- « christ ? Quel Jésus-Christ nous forgeras-tu si tu « veux que son image soit recogneue en ta tyrannie ? « Nous voyons que tu es le prélat de toute impiété, « le porte-enseigne de Satan, cruel tyran des âmes, « bourreau inhumain ; et, quant à la vie que tu es « un monstre forgé de toutes meschancetez ; et pour « tout dire, en un mot, que tu es fils de perdition, « dont parle saint Paul, et nous te réputerons estre « vicaire de Jésus-Christ ! Nous voyons, dis-je, un « loup dévorant les brebis de Jésus-Christ ; nous « voyons un larron qui les chasse, nous voyons un « brigand qui les tue, et nous t'estimerons, vicaire « de Jésus-Christ ! »

Voilà comment s'exerce à parler au pape Paul III le réformé de Genève, après l'avoir appelé du nom de « paillard et de charogne à demi pourrie ». C'est ainsi que, pour détruire en France les sentiments de vénération dont jouit le successeur de Pierre, s'exprime Calvin, car c'est bien Calvin qui a tenu ce langage immonde qui n'est, rappelons-le, qu'un extrait de sa *Briesve Exposition*.

Ce sont encore les théories de Calvin, rassemblées dans ses *Actes du Concile de Trente,* dans son *Traité des Reliques* et dans sa *Briesve Exposition,* que développaient ses disciples de France, particulièrement Nicolas de Montand, quand, dans un livre où il n'a fait, dit-il, qu'enchâsser le diamant poli par maître Jean Calvin, il osa écrire que, « quand tout « sera bien considéré, on trouvera qu'il y a de « grands desbordements dans la vie monacale, et « qu'il serait bien requis de permettre la mariage...; « car c'est une pure folie aux hommes d'avoir voué « le don de chasteté, et promettre de le tenir s'ils « ne regardent plus haut que leurs forces : car il « n'est pas donné à tous, et tous vœux sont con- « damnables qui sont hors la parole de Dieu, com- « me sont ceux des moines et moinesses. »

Le même écrivain a trouvé un nouveau diamant, digne de briller en l'écrin de l'hérésiarque genevois, dans ces autres paroles extraites, qu'on s'en souvienne, des ouvrages du réformateur : « Il s'agit, « dit-il, d'incorporer au domaine du roi les duchés, « comtés, baronnies, biens et seigneuries du clergé, « à mesure que les prélats et autres bénéficiers dé-

« céderont, ou bien, si l'on veut beaucoup mieux « faire, les déposséder dès à présent (1). »

En tout cela, Calvin ne fut qu'un vulgaire copiste, car, avant lui, en Allemagne, le pape avait été poursuivi des derniers outrages, et les biens du sacerdoce, comme ceux des couvents, avaient servi à enrichir le Protestantisme. Il y avait longtemps aussi que Luther avait vu dans les moines défroqués ses plus puissants auxiliaires ; mais il n'en est pas moins vrai que le Genevois, quelque plagiaire qu'il fût, mérita d'être copié lui-même. C'est mot à mot que l'anarchie de 1793 répéta le langage que lui avait dicté Calvin, et pratiqua ses théories sur le renversement de la papauté, la sécularisation des richesses cléricales et l'émancipation des monastères. C'est comme héritière des réformés que la révolution, qui nous opprime encore, accomplit plus lentement, il est vrai, mais aussi plus sûrement l'œuvre de sa devancière : le catholique est un ennemi, et elle l'attaque ; le moine est un danger, et elle le chasse ; le pape est l'adversaire de ses doctrines, et elle conjure contre la tiare ; décidément, Calvin fut le père de nos révolutionnaires, aussi bien que les francs-maçons et les calvinistes sont leurs frères. Aussi voyez-vous comme il s'aiment !

(1) *Hist. de Calvin*, par Audin.

CHAPITRE XXI

Mort de Calvin.

Calvin a donc coûté à l'humanité bien des larmes et beaucoup de souffrances ; il semble que l'expiation, dans cette vie, lui devait en être imposée : Dieu n'est-il pas juste ? Aussi un cortège de maladies : coliques, spasmes, goutte, hémorroïdes, gravelle, pierre, plaies cancéreuses, l'assaillirent avant de mourir. Toutes ses facultés, comme tous ses membres, eurent leurs blessures. Dès le mois d'avril 1564, l'épuisement avait envahi toutes ses forces ; sa main, qu'il avait levée si souvent pour maudire les hommes, était paralysée ; ses doigts, qui avaient écrit contre le Catholicisme et ses enfants tant de calomnies, creusé sur les plus dignes fronts tant de déchirures, signé tant de décrets, pour envoyer à l'exil ou à la mort tant de nobles esprits, étaient glacés par le froid anticipé du tombeau ; ses pieds et ses jambes étaient condamnés à l'engourdissement et à l'inertie, son cerveau à la stérilité (1),

(1) Audin, *Hist. de Calvin.*

son cœur même au plus cruel déchirement, car son œuvre périssait avant qu'il quittât la terre : les Zurichois préféraient à ses figures sur la cène les tropes de Zuingli ; les Bernois riaient de sa prédestination, et les Lyonnais chassaient de leurs murs Viret, son député, avec les bras de ces hommes que ses propres pamphlets qualifiaient dédaigneusement de « prêtraille » et de « vermine papale » (1).

Enfin, Calvin mourut le 27 mai 1564, après avoir fait son testament, où il n'oublia qu'une chose, non point, certes, le devoir de témoigner à ses parents ses affections légitimes, mais celui d'envoyer à ceux qu'il avait haïs l'expression de l'amour fraternel que lui avait prêché, en mourant, son Christ et le nôtre. Le réformateur avait pourtant couvert de boue la face majestueuse d'un Paul III et avec lui bien des figures respectables ! Sans la parole de charité pour ceux qui l'ont fait souffrir, le catholique n'entendrait jamais le *Proficiscere, anima christiana*, ce viatique pieux par lequel le prêtre romain s'efforce d'ouvrir à l'âme les portes éternelles. Le protestant n'en a pas besoin, la haine qu'il nourrit ne saurait lui enlever sa justice, la justification n'est-elle pas, selon lui, absolument inamissible ?

Qu'avons-nous à ajouter maintenant sur Calvin ? Qu'il fut enseveli le même jour, 27 mai, sur les deux heures après midi, pour obvier, comme dit Bèze, à toute calomnie ? Cette maladroite mesure donna un contre-seing à la rumeur publique qui

(1) Auteurs cités par Audin.

prétendait et prétendit toujours « qu'il avait été « défendu de laisser entrer personne dans la cham- « bre mortuaire, parce que le corps du décédé « portait les traces d'une lutte désespérée avec le « trépas, et une décomposition où l'œil aurait vu « les signes visibles de la colère divine ou les mar- « ques d'une maladie infâme ; qu'aussi on s'était « hâté de jeter sur la face du cadavre un linceul « noir et de l'ensevelir avant que le bruit de la « mort se fût répandu dans la ville, tant on avait « peur des regards indiscrets (1) ! »

Le fait qui va suivre donne à ces bruits le caractère d'une véritable certitude.

Un jeune étudiant se glissa près du lit du trépassé, et il y vit, en soulevant les draps, des mystères qu'on a voulu cacher. Ce curieux a révélé par écrit les coups frappés de la main d'un Dieu vengeur sur Calvin, « mort en proie, dit-il, à une maladie hon- « teuse, dont le désespoir a été le terme (2) ».

Nous pourrions parler longuement encore sur la vie et sur la mort de Calvin, mais nous aimons mieux, après avoir dit, au cours de cette histoire, ses talents de littérateur, d'écrivain et de philosophe, clore notre travail sans mettre plus en relief l'absence des qualités morales que l'on a coutume d'admirer dans les fondateurs et la tyrannie du despotisme théocratique que nous avons eu le devoir de constater. Agir autrement serait courir

(1) Audin, et *Hist. eccl.* par Darras.
(2) J. Harennius, *Apud P. Cutzenum.*

au-devant d'une accusation de partialité, que nous serons heureux de ne pas provoquer. Souhaitons pourtant encore qu'en voyant, comme Haren, mourir leur maître en désespéré, les calvinistes, à l'exemple de ce témoin converti, abjurent leurs erreurs, pour reprendre, dans leur ancienne famille, une place à côté de leurs frères catholiques !

HISTOIRE DE HENRI VIII

ROI D'ANGLETERRE

CHAPITRE PREMIER

La race des Tudor devient héritière légitime de la royauté. — Arthur, fils aîné de Henri VII, épouse Catherine d'Aragon. — Mariage de Henri VIII avec Catherine, veuve d'Arthur. — Couronnement du roi. — Altération du serment royal. — Condamnation d'Empson et de Dutley. — Leur supplice. — Elévation de Wolsey.

Le 22 août 1485, Richard III portait encore, autour de son cimier de guerrier, les insignes de la royauté. Le lendemain, la couronne du roi d'Angleterre tombait de sa tête pour se placer sur le front d'un aventurier qui se nommait Henri Tudor comte de Richmond.

Un soldat l'avait pieusement recueillie, lorsque, trahi par ses vassaux, le monarque était tué, non loin de Bosworth, au moment même où, excité par la trompette qui donnait le signal du combat, il

courait bravement à l'ennemi. Il l'avait cachée dans un petit bouquet d'aubépine rouge, sur le bord d'un ruisseau que le prince avait teint de son sang en tombant percé de coups, au pied d'un monticule d'où s'échappent des eaux. Un goujat qui la découvrit courut la porter à lord Stanley, l'un des traîtres, qui aussitôt en couronna le vainqueur et le salua du nom de Henri VII. Pendant cette cérémonie toute païenne, l'armée aussi proclamait la royauté des Tudor et chantait le *Te Deum* au milieu des bruyères où elle avait été rangée en bataille (1).

Néanmoins, pour avoir reçu le sceptre des mains de la trahison, Henri n'aurait pas été roi. Quoique, par Marguerite, comtesse de Richmond, sa mère, il fût l'héritier de Jean de Gand, de la branche des Lancastre, appelé à succéder à la famille royale, il n'avait point qualité pour ceindre le diadème de la Maison d'York, qui venait de s'éteindre dans Richard ; car on trouvait parmi ses ascendants un bâtard et un adultérin. Une patente de Richard II, confirmée par le parlement, avait pu, sans doute, accorder la légitimation des enfants naturels de Jean de Gand pour les faire participer à quelques privilèges ; mais cet acte même avait eu soin de spécifier ces privilèges et avait expressément réservé le droit de succession au trône (2).

Une indignité d'une toute autre importance s'opposait encore à l'élévation du conquérant : une

(1) Auteurs anglais, cités par Audin, *Hist. de Henri VIII.*
(2) Hallam, *Hist. Const. d'Angleterre.*

condamnation, qui l'avait frappé sous le règne précédent en le déclarant criminel d'Etat, lui barrait la route du trône, pour lui ouvrir le chemin de l'échafaud (1).

Mais le parlement décida que la couronne, gagnée à Bosworth par le guet-apens qu'il décora du nom pompeux de victoire, où « la volonté de Dieu s'était « manifestée clairement », avait effacé toute tache, même originelle, et, le 7 novembre 1485, un bill déclara légitime l'autorité royale dans la personne de Henri VII.

Cependant, l'opinion publique ne ratifiait point encore la sentence des juges et se moquait hautement d'une légitimité pareille. Seule, la papauté, la reine de l'opinion au moyen âge, pouvait mettre à couvert contre les discussions les titres du monarque improvisé. A la requête de Henri, Innocent VIII, qui occupait glorieusement le siège épiscopal, approuva le statut parlementaire qui lui conférait la royauté, et lui donna les dispenses nécessaires pour se marier avec Elisabeth, sa parente, la fille aînée et la véritable héritière d'Edouard (2). Le mariage fut solennellement célébré à Westminster le 8 janvier 1486. Ardemment désirée par les Etats rassemblés en parlement, cette union devait mettre fin aux guerres sanglantes allumées par la rivalité de la Maison d'York.

Vivait encore, sans doute, un rejeton royal, dont

(1) Guizot, préf. de l'*Hist. de Hallam.*
(2) La disp. est en Angleterre, au Briesh Museum, col. Cott.

les droits au sceptre de l'Angleterre paraissaient plus fondés que ceux de la princesse : c'était Edouard Plantagenet, fils de l'infortuné duc de Clarence et créé comte de Warwick par Edouard IV. Mais Warwick était alors un pauvre petit prisonnier, frêle, maladif et voué à une mort certaine, que Richard III avait enfermé au château Scheriff-Hutton, d'où Henri l'avait fait conduire à la Tour. Cette mort arriva, en effet, dix ans plus tard ; mais ce fut une mort violente. Faussement accusé du crime de haute trahison, le malheureux Warwick fut condamné à perdre la tête, et mourut sous la hâche du bourreau (1).

Ce crime imprima sur le front du souverain une tache de sang ineffaçable ; mais qu'importe ? La noirceur en sera cachée par les fleurons de la couronne ; Henri VII, à l'abri des compétitions héréditaires, sera le roi de l'Angleterre, roi par droit de conquête acquis par la victoire de Bosworth, roi par droit de succession acquis par son mariage avec Elisabeth, et les enfants d'un assassin pourront ainsi désormais légitimement s'asseoir sur un magnifique trône.

Du mariage de Henri VII avec Elisabeth naquirent deux fils : Arthur et Henri.

Arthur, l'aîné des deux, prince de Galles, héritier de la couronne, épousa à l'âge de 15 ans Catherine, fille du roi d'Aragon, qui n'avait que quelques mois de plus. On dit, au sujet de cette alliance, qu'elle

(1) Agnès Streckland, liv. 100, t. IV, p. 49.

fut une seconde cause de la mort de Warwick. Du moins, pour s'en excuser, devant l'horreur que le crime inspira dans toute l'Angleterre, le roi Henri VII allégua que Ferdinand avait juré de ne jamais consentir au mariage de sa fille avec Arthur tant que vivrait un descendant des Plantagenet (1).

Arthur ne vécut que quatre mois après ses noces. Une maladie de consomption et le froid d'un hiver rigoureux, que la débilité de son tempérament ne put supporter, le conduisirent inopinément au tombeau. La veuve, qui lui survécut, était une femme qui n'en avait que le nom. Respectée de son époux comme une sœur, par ordre des médecins, qui avaient rigoureusement prescrit ce respect, Catherine était demeurée vierge, de l'aveu de Henri VIII lui-même, qui l'affirma lorsqu'elle eut consenti à contracter d'autres liens avec lui (2).

Arthur mourut le 2 avril 1502, et deux mois s'étaient à peine écoulés que son frère prit le nom de prince de Galles, titre que porte en Angleterre l'héritier du trône. Ce jeune héritier n'avait que onze ans.

Henri était un des plus beaux princes de son époque. D'une douceur merveilleuse, d'une grâce exquise, d'une affabilité remarquable, il se faisait contempler de tous dans une muette admiration ; le peuple en le voyant s'enivrait d'espérance et de joie, tant brillaient en lui les grandes qualités qui

(1) Bacon.
(2) Auteur cité par Audin.

semblaient promettre à la nation un souverain type de la perfection royale. Il était né pourtant avec des passions impétueuses.

Quand vivait Arthur, son frère, et que la couronne était destinée à l'aîné du roi de la Grande-Bretagne, Henri VII aspirait, pour son cadet, à des grandeurs dans l'Eglise : archevêque de Cantorbery, primat d'Angleterre, c'étaient les dignités qu'il réservait à l'enfant royal. On comprend que son éducation dût être en rapport avec le haut rang que devait occuper le prince dans la hiérarchie catholique. A neuf ans, il s'exprimait en latin avec autant de facilité que de distinction, et peu de temps après, Erasme lisait aux savants, qui étaient ses amis, « la « plus jolie lettre latine qu'on eût écrite depuis la « renaissance » : le correspondant du philologue n'était autre que le jeune prince de Galles, alors dans sa dixième année.

John Skelton, dont Henri VII fit choix pour enseigner les humanités à son fils, ne fut pas moins fier des succès de son élève.

L'enfant avait du goût pour la théologie. C'est avec une ardeur particulière que le noble écolier étudia, dans la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, ces solutions qui ressemblent si bien à des révélations, que l'Ange de l'école allait chercher au ciel. Quand, au seizième siècle, on voyait des moines tomber et renier leur foi, on cherchait en vain dans leur bibliothèque le livre du célèbre docteur. Hélas ! pourquoi faut-il qu'il n'ait pu préserver de sa chute le monarque qui avait grandi dans la familiarité de cet autre roi de la science et de la sainteté ?

A l'âge de dix-huit ans, le 25 avril 1509, le jeune prince succéda à son père, que les soupçons avaient flétri, que les soucis avaient vieilli, que l'avarice et les remords avaient rongé bien plus que les années, et il prit le nom de Henri VIII. D'unanimes acclamations accueillirent son avènement au trône : « Le « peuple est transporté de joie, écrit Montjoy à « Erasme ; le ciel et la terre tressaillent ; partout « coulent le lait, le miel et le nectar. »

Le premier acte du roi fut la confirmation des joies et des espérances de la nation par l'heureux choix qu'il fit de ses ministres. Sur le conseil de la comtesse de Richmond, sa grand'mère, qui était un des ornements de la cour et même de son sexe par les hautes qualités de son esprit et de son cœur, il nomma chancelier Warrham, archevêque de Cantorbery, prélat remarquable par son érudition, très austère dans ses mœurs et diplomate de grand mérite ; secrétaire du petit sceau, Richard Fox, évêque de Winchester, en qui les lettres trouvèrent un protecteur et le souverain un ami d'une fidélité à toute épreuve ; trésorier, le comte de Surrey, aussi loyalement attaché au monarque que l'était à Richard III le duc son père, qui mourut bravement à Bosworth pour soutenir les droits de son roi ; grand maître de la maison royale, Thomas Ruthall, docteur en droit, qui jouissait de la réputation d'un des plus profonds canonistes de la Grande-Bretagne ; chambellan, lord Herbert, qui connaissait à fond l'histoire de l'antiquité et faisait consister la sagesse d'un ministre à dire ouvertement à son maître la

vérité, même quand elle était dure à entendre ; contrôleur, Edouard Poynings, vieux serviteur, qui savait garder une citadelle autant qu'administrer une province.

En 1502, après la mort d'Arthur, le roi Ferdinand avait proposé au roi d'Angleterre un mariage entre Catherine, sa fille, et Henri, le beau-frère de la jeune veuve. L'avarice de Henri VII, qui prétendait à une fortune supérieure à la dot, fit durer un an, contre cette union, son indifférence affectée, que rien ne put vaincre sinon l'avarice encore du monarque anglais. Il ne fallut rien moins qu'une sommation qu'on lui fit au nom de Ferdinand d'avoir à consentir au mariage ou d'avoir à restituer cent mille couronnes qu'il avait reçues. Les fiançailles furent enfin conclues le 25 juin 1503, après qu'on eut convenu que le mariage aurait lieu deux mois après que serait accordée par le pape la dispense de l'empêchement dirimant pour cause d'affinité qui existait entre les fiancés.

Jules II, qui était alors assis sur la chaire de saint Pierre, autorisa cette alliance, et ce ne fut pas sans avoir mûrement réfléchi ni sans avoir recours aux lumières des théologiens et des cardinaux qui composaient son conseil. Jugeant que la défense du Lévitique avait été abolie par la loi du Deutéronome, que l'empêchement dont il s'agissait n'était pas de droit naturel, le Souverain Pontife accorda la bulle demandée (1). Jules II n'était pas

(1) La bulle est transcrite aux pièces justif. de l'*Hist. de Henri VIII*, par Audin.

d'ailleurs le premier pape qui concédât des dispenses absolument pareilles : aux plus beaux siècles de l'Eglise, ne vit-on pas Honorius épouser deux sœurs avec l'agrément du siège apostolique? Innocent III, dont on consulte encore de nos jours les décisions comme étant les jugements du plus savant canoniste qui ait porté la tiare, n'autorisa-t-il pas ces sortes d'unions? Et Rome, au quinzième siècle, ne permit-elle pas encore à Emmanuel, roi du Portugal, de s'unir à deux sœurs, quand il avait eu même des enfants de la première (1)?

Certes, dans le cas qui nous occupe, l'autorisation devient facile, car le mariage d'Elisabeth avec Arthur n'a pas été consommé. La santé du prince et la volonté des médecins ont commandé la continence; le roi lui-même a affirmé une virginité que seule la mauvaise foi pourra nier; des matrones l'ont constatée ; la reine l'a jurée (2). Or, la reine ne saurait être parjure. Lorsque, comme elle, on vit sur la terre comme y vécurent les saints, on ne prête serment que pour la vérité. Veut-on connaître Catherine, la fiancée du prince de Galles, après avoir perdu son premier époux? Qu'on la suive durant quelques jours à Greenwich; on verra dans elle un modèle accompli de vertus. « Elle se lève à « minuit pour assister à l'office divin, s'habille à « cinq heures, porte sous sa robe l'habit du tiers « ordre de saint François, jeûne le vendredi et le « samedi, et, la veille des fêtes consacrées à Marie,

(1) *The history of the Reformation*, p. 6.
(2) *Polyd. de Virgil.*, liv. 100, p. 619.

« ne mange que du pain et ne boit que de l'eau.
« Elle se confesse deux fois la semaine et commu-
« nie tous les dimanches. Chaque matin, elle récite
« l'office de la Vierge, passe plusieurs heures à
« l'église, et, après son dîner, se fait lire la vie des
« saints par une de ses dames de compagnie, puis
« retourne à l'église, où elle reste jusqu'à l'heure
« de son souper (1). »

A toutes ces vertus chrétiennes Catherine joint un penchant royal pour les lettres, qu'elle cultive dans les rares instants que lui laissent ses exercices de piété. Le plus beau témoignage qui puisse être rendu sur ce sujet à la princesse est celui d'Erasme, qui vanta « les doctes instincts de cette jeune femme ».

Lorsque l'on a remarqué, avec lord Herbert, que « peu de femmes pouvaient lui disputer le prix de la beauté », sera-t-on surpris que, séduit par des charmes si puissants, Henri VIII se soit épris d'amour pour Catherine ; qu'impatient de lui donner le nom de reine, il se soit hâté, lorsque son père n'est plus, d'obtenir le consentement de son conseil et d'annoncer à Rome au cardinal Sixte-de-la-Rovère, avec toute la joie qui peut enivrer le plus fortuné des époux, que « c'est par hommage pour « les vertus de la fille du roi d'Aragon qu'il l'a choi- « sie pour épouse », et que le 11 juin, en la fête de saint Barnabé, à Greenwich, les bénédictions de l'Eglise aient consacré cet heureux évènement ?

(1) *Hist. du Sch. d'Angl.*, par Sanders.

Le fils de Henri VII ne pouvait ni plus librement ni plus éloquemment désavouer un acte du 23 juin 1505, par lequel son père l'avait contraint, la veille du jour où le prince entrait dans sa quinzième année, âge canonique de puberté, à protester contre la validité du contrat de ses fiançailles signé pendant sa minorité. Personne d'ailleurs n'attachait aucune valeur à cette protestation, pas même le vieux roi, car il n'aurait pas gardé la fiancée durant quatre ans encore en Angleterre. Il était loin assurément de renoncer à l'alliance, puisqu'il ne fit pas même signifier l'opposition à Catherine ; mais il voulait seulement l'ajourner, pour cause des différends qu'il avait, à cette époque, avec le roi d'Espagne, au sujet du douaire de la veuve d'Arthur. Aux yeux du duc de Galles, cet acte était demeuré sans importance ; il n'avait pas assisté à la rédaction ; il n'en avait point pris lecture, ne l'avait pas signé, et n'avait obéi que comme un enfant en tutelle aux ordres de son père. Ce sont là des révélations importantes de Fox, un des témoins du roi. Nous n'aurons pas la témérité de récuser un pareil témoignage (1).

Quelques jours après le mariage, eut lieu dans l'église de Westminster le couronnement du roi d'Angleterre par l'archevêque, qui reçut de la bouche du prince le serment imposé au souverain. Il jura solennellement de défendre les privilèges et les libertés qu'Edouard le confesseur et les rois ses ancêtres ont octroyés à l'Eglise ainsi qu'au clergé

(1) Voir pièces justif. de l'*Hist. de Henri VIII,* par Audin.

d'Angleterre ; de maintenir la paix entre la sainte Eglise, le clergé et le peuple ; d'écouter, dans ses jugements, la justice et l'équité, en se montrant à la fois modéré et miséricordieux ; de faire respecter les lois du royaume et les coutumes de la nation.

Lorsque le prince eut répété, la main levée sur l'autel, la formule des engagements que le pontife avait lue à haute voix, le prélat lui mit le diadème sur la tête, l'anneau au doigt et le sceptre dans les mains en lui disant : « Levez-vous ; gardez fidèle-
« ment votre parole, et n'acceptez pas la couronne,
« si vous n'êtes pas déterminé à tenir le serment
« que vous avez juré (1). »

Mais en ce moment l'âme de Henri VIII était déjà parjure. Si l'honnêteté était bannie du reste des hommes, a-t-on dit, elle devrait se réfugier dans le cœur des rois. Le monarque anglais ne connaît point cette noblesse. La cérémonie terminée, il prend aussitôt, secrètement enfermé dans sa chambre, une plume sacrilège, et sa main, cessant d'être royale, écrit sur l'original du texte sacré, le couvre d'additions, de substitutions, d'interpolations, et, cette basse perfidie accomplie, il referme soigneusement le livre de la loi, résolu à tromper ainsi ses sujets qui l'acclament et l'Eglise qui l'exalte (2).

Au couronnement succèdent les tournois et les joutes ; mais les fêtes et les plaisirs doivent, même pour les rois, avoir leur terme. Après et même avant

(1) Holingsbed, l. 100, p. 476.

(2) Voir le serment original et le serment corrigé par le roi aux pièces justif. de l'*Hist. de Henri VIII,* par Audin.

les fêtes, il est nécessaire que les sollicitudes de la royauté trouvent leur heure dans la journée des princes.

Pour calmer les remords qui le rongeaient avant sa mort et se réconcilier avec le ciel qui avait raison d'être irrité, Henri VII avait, sur son lit de souffrance, pardonné les offenses commises envers la couronne, sacrifié une partie de ses trésors mal acquis à payer les créances de toutes les personnes arrêtées pour des dettes qui n'excédaient point quarante shillings et recommandé avec grandes instances à son fils la restitution de tout ce que ses officiers et ses ministres avaient injustement ravi.

Afin de s'attacher les cœurs, Henri VIII commença par confirmer l'amnistie de l'auguste défunt, et, par son ordre, des affiches placardées sur les murs de toutes les églises invitèrent les ruinés de la dernière administration à lui transmettre leurs plaintes.

Néanmoins, il n'avait nulle envie d'accomplir toutes les volontés suprêmes du mourant : les vices d'un père ressemblent fort aux maladies organiques, et, comme elles, ils se transmettent avec le sang. Tel le duc de Richmond, tel le prince de Galles par ses injustices et aussi par ses oppressions. Garder les biens injustement ravis aux victimes de l'avarice paternelle, mais provoquer de la part du peuple la manifestation de ses griefs contre les instruments de l'iniquité royale ; satisfaire les plaignants par le châtiment de ces prévaricateurs et laver dans leur sang les crimes du gouvernement qui vient de

finir, pour donner la couleur de la justice à celui qui commence, voilà la fin que va poursuivre l'habileté du nouveau roi.

Vivaient alors en Angleterre deux juristes retors, des noms d'Empson et de Dutley, l'un et l'autre fort versés dans la connaissance des lois. Complices des rapacités d'un dominateur harpagon, ils avaient souvent, sous le règne de Henri VII, forgé des chaînes à la liberté et plus d'une fois conduit à la guillotine l'innocence. Ce sont les misérables dont la voix du peuple demande les têtes pour être vengé des vols qui l'ont appauvri et des tourments qui l'ont torturé. Les voilà devant la haute cour, à la barre de la justice : un acte d'accusation est lu aux prévenus pour porter à leur connaissance les forfaits dont on les charge. Empson improvise une défense éloquente; il démontre qu'exécuter les lois sanctionnées par le pouvoir du pays n'est pas un crime; que désobéir au roi, que la constitution établit l'administrateur de la justice, eût été, de la part des accusés, une félonie punissable; que, d'ailleurs, en exécutant les volontés royales, ils n'ont qu'obéi au parlement, qui l'ordonna en les ratifiant; qu'ils n'ont que rempli loyalement le devoir de sujets fidèles ; que c'est donc une couronne qu'ils méritent et non pas un gibet (1). Le manteau royal abrite ainsi les criminels; les juges oseront-ils condamner Empson et Dutley pour des actes dont la responsabilité repose sur une tête couronnée?

(1) Hume, Lingard, etc...

Cependant, le peuple demande plus fort la peine du talion. Il a pleuré, il lui faut des larmes; de ses rangs a coulé un sang innocent, il exige qu'on verse le sang coupable. Découvrir, pour les mettre à la charge des malheureux qu'on a juré de traîner à la potence, des attentats que les lois punissent de la peine capitale est donc chose devenue nécessaire. Où sont les âmes assez viles pour commettre scélératesse pareille? L'inique tribunal ne prolonge pas longtemps ses recherches ; il transforme les accusés en des conjurés de pire espèce; des témoins, vendus à prix d'argent, inventent une conspiration qu'ils disent avoir été ourdie contre le roi à la mort de son père ; Empson et Dutley passent pour avoir médité de mettre Londres et l'Angleterre entière sous le joug d'une dictature aux ordres de leur propre despotisme, et les prétendants ont leurs soldats tout prêts à les conduire à la capitale les armes à la main. C'en est trop évidemment pour ne pas faire éclater la foudre judiciaire ; elle tombe, en effet, sur les séditieux imaginés, et l'iniquité d'un arrêt sans appel est consommée contre Dutley le 15 juin 1509 et contre Empson le 1er octobre. Les prières de la reine, trop belle encore pour avoir perdu toute puissance sur le cœur du roi, retardent un peu l'exécution de la sentence; mais le tyran signe bientôt l'ordre du supplice, sans redouter que l'ombre de son père vienne nuitamment lui réclamer le sang qu'il fait injustement répandre ; les condamnés meurent à Tower-Hill de la main du bourreau ; leurs biens confisqués enrichissent la couronne ;

le peuple est satisfait, et le prince continue sans remords ses réjouissances (1).

En ces temps, fut admis à la cour un clerc d'une surprenante habileté, dont nous devons signaler la présence, parce qu'il aura un rôle principal dans les nombreuses tragédies qui se joueront en Angleterre pendant le règne de Henri VIII. C'est Fox qui l'a appelé, et il se nomme Thomas Wolsey.

Wolsey fut, dit-on, le fils d'un boucher d'Ipswich. A quatorze ans, il obtint le grade de bachelier ès lettres, puis fut membre du collège de la Madeleine, puis maître ès arts. Il occupa la charge de précepteur chez le marquis de Dorset, qui lui confia l'éducation de ses trois fils et lui procura comme récompense la cure de Limington. Plus tard, grâce à la protection d'Amias Palet, il devint l'aumônier de Henri VII, et, chargé par le monarque d'une mission délicate, il s'en acquitta si bien, qu'il reçut bientôt, pour prix de son succès, le titre de doyen de Lincoln et peu après la prébende de Walton-Brinhold. Henri VIII suivit l'exemple paternel ; lui aussi fit de Wolsey l'aumônier de la maison royale, et l'établit somptueusement dans la demeure princière que possédait l'infortuné Empson sur les bords de la Tamise, près du château de Bridewel. Wolsey était dans l'enivrement du bonheur où l'avait conduit sa brillante étoile ; il rêvait pourtant des grandeurs supérieures ; c'est la tiare de pape dont il ambitionna de ceindre la tête (2).

(1) Mrs Thompson, l. 100, t. I, p. 18.
(2) Audin, *Hist. de Henri VIII*, vol. I, p. 78 (notes).

Un philosophe allemand a dit que l'homme a trois idoles dans le cœur : la gloire, l'or et la femme. Un historien a prétendu que chacune de ces divinités a tour à tour mené Henri VIII : la gloire jusqu'à vingt-cinq ans ; l'or jusqu'à quarante ; la femme jusqu'à la fin de sa vie. Nous avons à ajouter un quatrième dieu aux dieux qu'adora le monarque anglais : c'est la passion de dominer, même sur ses amis.

CHAPITRE II

Henri VIII cherche la gloire dans les triomphes des tournois, — dans la protection qu'il accorde à la science, — dans la guerre. — Victoire navale du *Cordelier* sur le *Régent*. — Siège de Térouanne. — Bataille des éperons. — Prise de Tournay. — Défaite des Ecossais. — Paix entre la France et l'Angleterre. — Alliance de François Ier avec Henri VIII. — Victoire de Marignan. — Henri VIII parjure. — Croisade contre les Turcs. — Traité de Tournay. — Election de l'empereur. — Supplice de Buckingham. — Réfutation de Luther. — Les récompenses. — Guerre contre François Ier. — Coalition contre la France. — Différends entre l'empereur et François — Wolsey arbitre. — François Ier abandonné par Henri. — Mort de Léon X. — Election d'Adrien VI. — Défaite de Surrey. — Mort de Adrien VI. — Election de Clément VII. — Trahison de Bourbon. — Défaite de Furstemberg. — Suffolk vaincu. — Mort de Bayard. — Siège de Marseille. — Désastre de Pavie. — Anarchie entre les alliés. — Traité entre la Régente de la France et Henri.

Henri VIII chercha partout la gloire, jusque dans les tournois, qui eurent pour lui, au commencement de son règne, presque autant d'attraits que la beauté des femmes. Tandis que l'ange de la cour va chercher son bonheur dans ses conversations avec le ciel ; que la reine prie dévotement agenouillée sur son prie-Dieu, le roi, de son côté, aime à recueillir le prix de la force et de l'adresse dans les applaudissements qu'une assistance d'élite prodigue au vainqueur, lorsque son second a complaisamment abaissé son arme pour s'avouer vaincu ; il aime

à voir fumer l'encens que brûle la flatterie devant sa noble personne et à écouter, le soir, à son coucher, le dithyrambe qu'un poète a furtivement déposé sur sa table pour chanter son triomphe.

Mais futile est cette gloire. Ce qui honore davantage le monarque, c'est la cour qu'il fait à la science avec une assiduité vraiment royale.

Sorti de l'école, Henri n'abandonna pas l'étude. Il ne trouva pas toujours dans les concours scientifiques des rivaux assez humbles pour lui laisser, comme dans les tournois, de complaisantes victoires ; mais il persévéra, jusque sous la couronne, dans son amour passionné pour la « dispute », où, aristotélicien convaincu, il soutint, souvent avec gloire, les profonds enseignements de saint Thomas.

Les hommes qui cultivaient les lettres trouvèrent au palais royal un accueil aussi cordial que sincère, et l'hospitalité qu'il leur accorda opéra dans le royaume une véritable résurrection des lettres. Sous Henri VII on en salua l'aurore : quelques rayons de lumière pénétrèrent au sein des nuages où, seule des nations, l'Angleterre était restée longtemps ensevelie. Sous Henri VIII, la Grande-Bretagne s'éclaira au grand soleil de la restauration littéraire ; les doctes émigrants qui avaient passé les mers pour aller demander à l'Italie pontificale l'honneur de s'associer au mouvement des esprits repassèrent les Alpes, portèrent aux écoles bretonnes les richesses d'une philosophie nouvelle, et si, dans la révolution intellectuelle qu'ils opérèrent, ils ne détrônèrent point le grand monarque qui avait régné dix siècles,

ils forcèrent du moins Aristote à partager avec Platon sa royauté séculaire.

C'est un évènement qui donne au roi des transports de bonheur : Grocyn, Lylie, Linacre, Mountjoy, Colet, ne sont pas seulement les hôtes de la cour, mais souvent ils deviennent les commensaux du prince. Ses encouragements flatteurs aux humanistes anglais et ses caresses royales multiplient les efforts en multipliant les services ; de nouveaux savants surgissent ; Erasme enfin arrive en Angleterre pour la glorifier de sa rédemption spiritualiste.

Le grand philosophe batave descendit, en arrivant à Londres, chez un humaniste en qui nous saluons un autre savant que nous vénérerons bientôt comme un martyr. Il lui paya l'hospitalité par la dédicace d'un livre auquel il donna le titre d'*Eloge de la Folie,* où l'écrivain a mis fort spirituellement en scène les monomanies humaines, qu'on appelle honneurs, ambition, avarice et vanité, estimant que cette œuvre ne pouvait être mieux placée que sous le patronage d'un érudit qui trouve plus de grandeur à fuir et à mépriser les gloires mondaines qu'à les rechercher et à les aimer.

Ce contempteur est Thomas Morus. Afin d'exhiber une fois de plus les faveurs qu'il aime à accorder à la science, Henri VIII a voulu l'attirer à la cour ; mais le lettré a préféré aux agitations de la demeure royale la paix de la solitude, d'où il sort toujours plus heureux quand il s'est mystérieusement entretenu avec les écrivains antiques, au milieu des livres qu'ils ont légués en héritage à la postérité. On nous

saura peut-être gré de le faire connaître davantage :

« Figurez-vous, dit Erasme, un jeune homme de « taille ordinaire, mais svelte et bien prise, la peau « blanche, les yeux bleus, la barbe rare, la physio- « nomie souriante, les mains quelque peu campa- « gnardes ; gai sans malice, inculte dans ses vête- « ments, ennemi de tout ce qui sent la gêne ou « l'apprêt, de la cour, vous sentez bien, parce qu'il « aime son franc-parler. Jamais inquiet du lende- « main, toujours pensant aux autres et d'une con- « versation si pleine d'enjouement qu'il est impos- « sible avec lui de s'ennuyer. Il a fait des comédies « où il a joué lui-même et même des épigrammes. « Il sait le grec, et malgré son père, qui menaçait « de le déshériter, il s'est mis à étudier la philoso- « phie. Il connaît les Pères, et, bien jeune, il a « devant un grand auditoire expliqué la *Cité de* « *Dieu* de saint Augustin. »

Mais voici un théâtre différent, où le monarque va chercher une gloire d'une autre nature. C'est aux champs de bataille qu'il va demander des lauriers.

La première guerre que fit le monarque anglais, ce fut au roi de France qu'il la déclara. Emu peut-être au cri de l'Eglise, qui se faisait entendre par la voix de son chef, quand Louis XII eut insolemment affiché sur les murs des cathédrales de son royaume la déchéance de Jules II vaincu et, un instant, menacé, sur son lit de souffrance, d'être le prisonnier de son vainqueur ; flatté surtout, dans sa vanité et dans son ambition, par l'espoir qu'on lui

donnait de reconquérir la Guienne, qui avait été le patrimoine de la couronne d'Angleterre, Henri VIII, n'avouant à son parlement que le but unique de secourir la papauté, s'allia avec le roi d'Espagne, et ses soldats se mirent en campagne. Mais malheureuses sur terre, ses armes le furent plus encore sur mer. Sir Edouard Howard, fils aîné du comte de Surrey, venait de recevoir du roi le commandement de sa flotte. Le 10 août 1512, dans la rade de Brest, se livre le combat naval. Sans attendre l'ordre de l'amiral, Thomas Brandon, plus tard duc de Suffolk, attaque le premier le *Cordelier,* vaisseau français commandé par le brave Primauguet, qui, avec 1,600 hommes seulement, met hors de combat le navire ennemi. A Brandon succède Thomas Knevet, grand écuyer. Il s'avance sur le *Régent*, qui obéit à ses ordres ; la lutte est terrible ; une heure de gigantesques efforts ont encore laissé la victoire indécise. Alors vole au secours de Knevet un bâtiment de haut bord pour rendre la bataille décisive ; Primauguet va succomber, mais auparavant il veut sauver l'honneur du pavillon, s'il ne peut sauver le pavillon lui-même : le *Cordelier* est mis en flammes ; jeté sur le *Régent,* il lui communique le feu qui le dévore ; des rangs des combattants les cris de désespoir se font entendre ; les flots ont englouti les vaisseaux, et sir Edouard jure qu'il ne reverra le roi que lorsque sera vengé Thomas Knevet.

Quarante-cinq des meilleurs navires anglais avaient pris part à ce combat naval contre trente-cinq vaisseaux français, au nombre desquels plusieurs avaient

peine à tenir l'eau. Aussi le message qui annonça l'évènement fut-il reçu dans la grande île comme une calamité publique. Wolsey lui-même le regarda comme un affront sanglant, qu'il déplora en écrivant à Fox : « Gardez ces nouvelles pour vous seul, « lui recommanda-t-il ; le roi et moi exceptés, per« sonne ne les connaît encore. »

En félicitant la reine de France, qui avait elle-même fait construire à grands frais le *Cordelier*, dont l'héroïsme avait décidé le triomphe, Brice, son secrétaire particulier, avait donc raison de célébrer, dans un poème, la gloire de sa patrie victorieuse, et, après la lettre de Wolsey, il est clair que Thomas Morus commit une faute contre l'impartialité de l'histoire lorsque, pour faire antithèse aux vers de son contradicteur, il écrivit un autre poème et attribua à Howard l'honneur d'une victoire qui appartient certainement à la marine française. Ainsi le pensa Scœvola, dans son *Elogia doctorum in Gallia virorum*.

Bien autrement se termina la seconde guerre que fit encore Henri VIII à la France.

Au moment où Léon X montait sur le trône pontifical, le roi de France méditait une nouvelle conquête du Milanais, qui, depuis quinze ans, voyait jonchés de morts ses champs de bataille. Cette ambition fit rechercher au pontife l'alliance de Venise, qui la lui promit. Le nouveau pape avait déjà compté sur la réconciliation des princes chrétiens pour inaugurer glorieusement son pontificat ; la vue des préparatifs d'une autre guerre ne pouvait donc

manquer de lui être une déception cruelle, et, sans compter les larmes que ferait répandre le sang qui allait rougir le sol de l'Italie, Léon X voyait le Saint-Siège menacé encore de perdre Parme et Plaisance. Gagner à sa cause un souverain puissant pour en obtenir un secours efficace, afin de s'opposer à la convoitise de Louis XII, était par conséquent un pressant besoin pour Rome. Or, a dit un juge compétent, Henri VIII était ce roi puissant et aussi, Léon X excepté, l'humaniste le plus distingué. Plaire au littérateur royal était déjà posséder son cœur. Le pape le savait, et il lui écrivit en style cicéronien une lettre magnifique, d'où s'exhalait dans des phrases harmonieuses un parfum de louanges qui enivra le cerveau du prince et séduisit son âme : son dévouement à la chaire de Pierre n'y était pas oublié, non plus que la prodigalité que montra le ciel à enrichir de vertus le royal adolescent, et, afin d'assurer sa persévérance dans sa piété envers le pontife romain, le pape faisait miroiter délicatement à ses yeux des récompenses insignes, parmi lesquelles Henri pouvait deviner le titre de roi très chrétien, dont Jules II avait menacé de priver le souverain de la France.

Les cloches et le canon annoncèrent à Greenwich la barque qui portait à Henri les présents du pape et son épître, et ce fut avec l'effusion d'une pieuse reconnaissance qu'il signa le traité de Malines, qui assurait l'union des quatre souverains temporels pour défendre l'indépendance de la royauté spirituelle.

En conséquence, en avril 1513, trente-deux vaisseaux de guerre partent des côtes d'Angleterre, sous les ordres de sir Edouard Howard, impatient d'accomplir le serment qu'il a juré de tirer satisfaction de la perte du *Régent* et de la mort de Knevet ; mais Howard, victime d'une audace qu'il a poussée jusqu'à la témérité, tombe près de Brest, malgré des prodiges de bravoure, sous la pique d'un matelot français, au moment où, sautant sur le vaisseau de Prégent, il voit se briser le grappin qu'il avait déjà accroché au bâtiment de l'ennemi. Désespéré, dit-on, de voir le vent emporter son navire, l'amiral anglais jette aux flots les insignes de son grade et sa croix de chevalier pour ne pas laisser des trophées aux mains victorieuses, et il meurt enseveli dans les eaux.

A l'infortuné succéda, dans le commandement de la flotte, Thomas Howard. Il fallut Thomas pour arrêter, près des côtes de Sussex, la marche triomphante de la marine française, qui poursuivit jusque-là les vaisseaux anglais, et pour forcer Prégent à se remettre en sûreté avec ses galères dans le port de Brest. Sous sa protection s'opéra encore, de Douvres à Calais, le passage de l'armée qui allait, cette fois, vaincre la France.

Les préparatifs militaires avaient été, chose étrange ! mis aux soins de l'aumônier du roi. Or, un vieux marin n'aurait pas mieux réussi que Wolsey dans cette mission, qui pourtant n'était guère sacerdotale : aussi, nouveau chanoine d'York et de Saint-Etienne à Westminster, prébendier de Bughtorpe

et docteur de Turningthon, au diocèse d'Exeter, l'heureux prêtre va couronner ces dignités en recevant une récompense plus marquée de ses services, et devenir évêque, après une prochaine victoire de l'armée qu'il a équipée. Grâce à son génie, qui n'est pas moindre que son ambition, son maître pourra, à la tête d'une armée formidable, se mettre en campagne avec cinquante vaisseaux contre les meilleurs soldats du monde, dont la valeur avait toujours, depuis dix ans, attaqué l'ennemi sur ses terres, sans jamais lui permettre de les attaquer dans leurs foyers. La milice anglaise fut partagée en trois divisions. Le comte de Shrewsburg et lord Herbert commandèrent les deux premières ; le roi lui-même se réserva le commandement de la troisième.

Le 15 juin 1513, Henri VIII partit de Greenwich, après avoir fait tomber la tête du comte de Suffolk, pour le punir d'une trahison qu'il n'avait pas commise, en entretenant une correspondance avec Richard de Pole, son frère, qui servait dans l'armée de Louis XII. Suffolk ne mourut en réalité que pour avoir été l'ardent ennemi des Lançastre, et, en vouant ce brave à l'échafaud, le roi ne fit qu'exécuter une charge du testament paternel, au mépris des engagements qu'avait pris le règne précédent de respecter la vie du gentilhomme faussement accusé et plus injustement condamné (1).

Ce crime perpétré et la couronne tachée d'un sang innocent, le monarque se rendit à Calais, où

(1) Guicc., l. 12, cité par Audin.

il passa plusieurs semaines à étouffer ses remords inévitables en s'amusant comme un enfant, et à satisfaire sa ridicule vanité en recueillant dans des tournois les applaudissements des dames de la ville. De Calais, il se rendit avec douze mille hommes devant Térouanne, où campaient lord Shrewsburg et lord Herbert, pour assiéger cette place.

Les essais tentés pour le ravitaillement donnèrent aux assaillants un triomphe facile. Les gens d'armes français, sortis de la ville pour l'approvisionner de munitions et de vivres, avaient reçu l'ordre de ne pas se battre, de tourner bride si l'ennemi se déployait en lignes, de prendre le trot et même le galop s'il chargeait. Or, tandis que Henri VIII, ayant traversé la Lys, s'est rangé en bataille sur la chaussée ; qu'il a fait suivre ensuite d'une partie de son infanterie l'empereur Maximilien, opérant audacieusement une vive charge avec ses cavaliers, douze mille soldats braves et disciplinés qui portent presque tous les cicatrices des blessures qu'ils ont gagnées en Italie donnent à l'histoire de l'armée française la plus honteuse de ses pages : ils fuient lâchement devant une poignée de lansquenets et d'archers, et laissent aux Anglais une victoire que ceux-ci ont appelée la journée de Guinegate, et que les nôtres nommèrent spirituellement la journée des éperons.

Térouanne capitula le 23 août 1513, et permit à l'armée victorieuse de marcher à la conquête de Tournay. Malgré sa chevaleresque résolution de mourir sous ses ruines, Tournay se rendit le 24 septembre.

Il n'y eut, dans cette cité, qu'un homme de devoir : seul l'évêque refusa au vainqueur le serment de fidélité. Pour punir cette noblesse, Henri VIII lui déroba la mitre pour en orner la tête de Wolsey (1).

Tandis qu'un *Te Deum* se chantait dans la cathédrale de Tournay pour célébrer la victoire qu'avait donnée au souverain d'Angleterre la terreur inaccoutumée des soldats français, le roi d'Ecosse le fit sommer de quitter la Picardie, sous peine de s'y voir contraindre par la guerre. Au lieu d'obéir aux injonctions de Jacques IV, qui était l'époux de Marguerite d'Angleterre, son beau-frère lui répondit par une insolence que l'enivrement d'un orgueilleux conquérant pouvait seul lui faire commettre. Les deux rois durent donc se battre, et ce fut aux pieds des hauteurs de Flodden que vingt-six mille Anglais se mesurèrent avec soixante mille Ecossais. La lutte fut longue et acharnée. Malgré des hésitations, des découragements, des fuites et des pertes qui avaient décimé son armée, Jacques IV, animant encore ses soldats par son courage, marchait intrépide avec sa garde sacrée, et il allait finir glorieusement sa journée en atteignant l'étendard royal, lorsque, frappé par une main inconnue, il tomba mort aux pieds de l'ennemi. A ce même moment, les ténèbres de la nuit séparèrent les combattants sans leur permettre de nommer le vainqueur. Le lendemain, il fut aisé de le connaître : les Ecossais avaient laissé sur le champ de bataille six mille morts avec

(1) Auteur angl., cité par Audin.

la fleur de leur noblesse, soixante-dix pièces d'artillerie, six mille chevaux et l'honneur de la victoire à l'Angleterre.

Pendant ces guerres, il ne faut pas l'omettre, Catherine priait, suivait de loin avec tout son cœur les pas du royal vainqueur et se réjouissait au récit de chacun de ses triomphes. Son époux au contraire l'oubliait, et, tandis que la ferveur de la reine faisait bénir ses armes, le roi faisait, à Calais, la cour à une criminelle qu'il colloquait dans une maison de plaisance appartenant à la couronne pour y violer sans vergogne la fidélité qu'il avait jurée à la vertu (1).

Cependant, il était temps qu'un terme fût mis aux combats. Abandonné du pape après la réconciliation qui eut lieu entre Louis XII et la cour de Rome, trompé par l'empereur d'Allemagne, trahi peut-être par le roi d'Espagne, Henri VIII comprit la nécessité où il était de traiter la paix. Elle fut conclue, en effet, et scellée par le mariage du roi de France avec la princesse Marie, sœur du roi d'Angleterre.

Ce fut encore l'œuvre de la diplomatie de Wolsey. Son maître le nomma archevêque d'York, probablement afin de récompenser le zèle et l'habileté que déploya le prélat pour obtenir du vaincu les conditions minutieuses qu'il lui fit signer, et bientôt encore, sur les instances du roi, Léon X en fit un cardinal de Sainte-Cécile et un légat *a latere*. C'était

(1) Agnès Streckland, *Hist. de Cath. d'Aragon*, t. IV, p. 45.

là, au reste, de la part du pape, un hommage mérité par l'aumônier de la cour. Si l'on doit reconnaître l'inaltérable fidélité de l'ambitieux favori au roi de la Grande-Bretagne, on ne peut nier son inébranlable attachement au pontife de Rome, et il faut avouer qu'il ne se servit que pour le bien de cette double vertu. Il avait conquis un tel ascendant sur le cœur des deux souverains, que, grâce à lui, Henri trouva dans Léon X le plus tendre et le plus généreux des pères, et Léon X le plus reconnaissant et le plus docile des fils dans Henri. Ah! si, lorsque eut lieu le scandale du divorce, Wolsey eût été de ce monde, le Catholicisme serait encore la religion de son pays, et le sol de l'Angleterre n'aurait pas bu le sang de tant de martyrs.

A Louis XII succéda, en 1515, sous le nom de François Ier, le duc de Valois, jeune prince qui n'avait que vingt et un ans. Sa première ambition fut de rendre à la France le Milanais, qu'elle avait perdu sous le dernier règne; mais c'était une conquête qu'il ne pouvait faire sans l'appui de l'Angleterre. Pour renouveler le traité que Henri VIII avait conclu avec Louis XII, il envoya donc au souverain d'Outre-Manche le premier président de Rouen, habile négociateur, qui sut flatter la vanité du monarque, gagner la cupidité de son ministre, et arrêter entre les deux couronnes une alliance qui fut jurée solennellement sur le livre des évangiles.

En conséquence, au printemps de cette année 1515, les troupes françaises se mirent en campagne et franchirent les Alpes à travers mille périls pour

aller livrer aux Suisses, qui les attendaient de pied ferme avec leurs canons braqués et leurs piques aiguisées, cette fameuse bataille de Marignan où se révélèrent tant de héros et qui donna au roi de France la plus glorieuse immortalité dans l'histoire.

Mais alors l'Angleterre, qui avait espéré de la valeur des Suisses un arrêt décisif dans la marche de l'aventureux monarque, prit ombrage de François Ier. Elle offrit, au mépris de l'alliance tout récemment signée, des subsides à l'empereur Maximilien, qui les accepta, pour repasser les Alpes, remuer l'Italie et éloigner les Français de Milan. L'expédition n'eut pas de succès; la France garda ses conquêtes et les efforts de Henri VIII ajoutèrent à la vie de ce roi la honte d'un parjure de plus, au lieu de lui donner les avantages que ses calculs en avaient attendus.

Le monarque anglais eut plus d'honneur à écouter la voix de Léon X, qui adjura les souverains d'oublier leurs querelles pour s'unir contre les Turcs, qui menaçaient en ce temps d'enlever jusqu'au nom chrétien de l'Europe toute entière. A la faveur d'une croisade commune, où par conséquent la Grande-Bretagne eut sa part de gloire, Sélim fut repoussé et la croix sauvée.

Une question de moindre importance menaça encore le repos du monde. La restitution de Tournay, que la France demandait à l'Angleterre, faillit mettre en mer la flotte anglaise : heureusement, Bonnivet, créé récemment amiral, fut envoyé de Paris à Londres avec des présents pour éblouir le roi et

de l'or pour gagner Wolsey. Le différend se termina pacifiquement par un accord que cimentèrent des promesses d'alliances de famille : Marie d'Angleterre, qui venait de naître, fille de Henri VIII, fut destinée au dauphin de France, et la ville redevint la propriété du trône français avec la citadelle qu'y avaient construite les Anglais.

Ce fut donc là encore une occasion perdue pour Henri VIII de demander une nouvelle gloire à la fortune des armes ; mais, en 1522, l'Angleterre trouvera facilement un prétexte pour allumer une autre querelle, dont nous ferons le récit un peu plus tard pour ne pas intervertir l'ordre chronologique des faits.

Maximilien mourut en 1519, et les trois plus grands princes du monde se disputèrent la succession à la dignité impériale : Charles, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas et héritier du royaume de Naples ; François Ier, roi de France et duc de Milan, et Henri VIII, roi d'Angleterre, qui osait se nommer aussi roi de France lorsqu'il n'était pas en présence du vrai monarque.

Les moyens que les compétiteurs employèrent pour cette conquête furent loin d'être honorables. Henri mit en usage une finesse que n'aurait pas désavouée l'Italien le plus habile ; François et Charles, au contraire, une générosité, bruyante dans l'un, stoïquement flegmatique dans l'autre. Certes, si porter sur la tête le diadème d'un puissant empereur est une belle gloire, la duplicité pratiquée pour l'y poser est une honte plus grande : c'est la honte de Henri VIII.

Tandis qu'il feint un vertueux désintéressement et dissimule adroitement ses ambitions, il cherche à savoir du vainqueur de Marignan des révélations compromettantes (1);

Tandis que François I[er] étale au grand jour ses pensées prétentieuses et découvre ses espérances aussi franchement qu'il découvrit sa tête héroïque sur les champs de bataille, Henri proteste de son dédain pour les grandeurs de ce monde;

Tandis que François I[er] et Charles d'Espagne travaillent à acheter au prix de l'or les électeurs de l'empire, Henri, par l'évêque de Worcester, s'efforce, au Vatican, de préparer le triomphe de la candidature royale. Si le roi d'Espagne, objecte-t-il, ne peut sans dispense orner sa tête de la double couronne d'Allemagne et de Naples, François, déjà maître de Milan, ne peut davantage devenir sans grand danger le souverain de Rome, ou bien entre la France et l'Italie il n'est plus de barrières, et la nationalité italienne que médita Jules II jusque sur son lit de mort ne fut qu'une chimère.

Enfin, tandis que Henri fait prodiguer en Allemagne les promesses et multiplier les efforts pour séduire surtout les électeurs ecclésiastiques, Charles, pour assurer la liberté du vote, parle de faire avancer un corps d'armée des Pays-Bas aux bords du Mein, et on dit qu'il dut son élection plus à cette menace qu'aux trésors qu'il prodigua. Ce qui est plus certain, c'est que la fourberie et l'intrigue ne

(1) Miss Coll et Turner, t. I, p. 207.

servirent à Henri qu'à plus l'humilier; mais il cacha la honte de sa défaite dans l'hypocrisie encore d'un orgueil mal dissimulé, et il s'en consola en publiant qu'un empire, pour son âme délicate, eût été trop chèrement payé au prix que son rival l'avait acheté.

Le roi d'Angleterre réussit moins encore à trouver la gloire dans le supplice qu'il fit subir au duc de Buckingham.

Edouard Staffort, duc de Buckingham, est d'origine princière. Il descend d'Edouard III par Jean de Gand, duc de Lancastre, et par Thomas de Woodstock. D'un caractère chevaleresque, généreux, franc et courageux, il jouit de l'estime et même de l'amour du peuple. Riche autant qu'ambitieux, il vit entouré de nombreux vassaux dans son château fort, aussi somptueusement qu'un monarque au milieu de sa cour. Il sent couler dans ses veines le sang royal et ne fait mystère à personne de ses aspirations à la couronne. Il croit aux sorciers, et un devin qu'il va consulter lui prédit la fin prochaine du roi, qui doit mourir sans postérité, et l'élévation au trône d'un enfant de haute naissance, celui même du duc de Buckingham. Le père du jeune souverain va donc être le tuteur royal, et déjà roulent dans sa tête les projets de sa future régence. Mais, par malheur, des espions, aux gages de Wolsey, paraît-il, ont suivi le duc le jour et la nuit, et Wolsey, qui le hait autant qu'il en est haï, apprend à Henri que Buckingham convoite le trône d'Angleterre; qu'il a interrogé un prophète pour

connaître si la vie du roi sera longue encore, si Sa Majesté laissera des enfants et si des périls seront réservés à la régence future. C'en est trop pour laisser dormir en paix Henri, qui, au mot de prétendant, pâlit et se trouble ; il ne voit désormais dans Staffort qu'un rival à la couronne ; l'imprudence de Buckingham, qui a insolemment enlevé un serviteur à la maison du roi, confirme ses convictions, détermine ses vengeances, et, froidement, à la façon de Tibère, il le fait arrêter, emprisonner, accuser faussement de corruption, convaincre injustement de haute trahison et condamner à mort.

Le duc refusa comme un déshonneur la faculté de se pourvoir en grâce et en montant sur l'échafaud il donna au roi non pas une gloire, mais la honte d'avoir oublié que le père de la victime avait perdu la vie pour ceindre la tête de Henri VII du diadème qu'il portait lui-même (1).

Cependant, Henri VIII a toujours soif de renommée : mais ici c'est un honneur légitime qu'il poursuit ; c'est le triomphe de la vérité sur l'erreur.

En Allemagne, vient de se produire publiquement un moine, du nom de Luther, jusqu'à ce jour ignoré, que les foudres du Vatican sont incapables d'arrêter, et qui a jeté sur son chemin les germes d'une insurrection religieuse impossible à étouffer. Les jeûnes et les indulgences, la liberté de l'homme et la nécessité des œuvres, le culte des saints et la plupart des sacrements, tout le dogme chrétien menace

(1) Voyez nomb. écriv. angl. cités par Audin, *Hist. de Henri VIII.*

ruine dans la Germanie et ailleurs sous les coups du marteau démolisseur ; partout, à la place de la magistrature catholique que le Christ fonda, le moine en révolte établit l'empire du moi, qui désormais doit juger infailliblement toutes les causes de la conscience. Est-il besoin dans l'Eglise de prêtres et d'évêques, d'archevêques et de cardinaux, de pape même ? Que ces robes noires ou violettes, rouges ou blanches ; que la hiérarchie catholique toute entière passe devant Luther. S'il ne daigne pas incliner la tête en signe de respect, il a, en revanche, des sourires d'amère ironie et des paroles d'outrages sanglants pour ces autorités de création divine, qu'il prétend précipiter de leurs trônes et ensevelir sous les décombres de leur royauté avec ces deux autres monarchies séculaires qui ont gouverné le monde sous les noms de logique et de tradition. La science elle-même ne trouve dans le moine de Wittemberg que du dédain et du mépris : le plus beau génie du moyen âge, l'astre des écoles, le séraphin des docteurs, n'est qu'un ignorant, qui n'a pas même « les « grandes notions de Dieu et de l'âme », un ergoteur qui « rampe dans la boue », un théologien vulgaire qui, « pour arriver au ciel, prend une route « hérissée de ronces où ne se trouve une seule de « ces perles qu'on appelle la foi (1) ».

Or, devant ces délires du bon sens et ces extravagances de l'erreur, s'émut l'orthodoxie de Henri VIII, et son amour pour l'Eglise fit du grand roi un

(1) Luther, *Captivité de l'Eglise à Babylone.*

prisonnier. Vaillant soldat de Dieu et humble solitaire, caché à Greenwich, au fond de sa retraite, il forgea soigneusement et multiplia ses armes, étudia l'Ecriture et les Pères, amoncela les textes, et, quand ses traits furent aiguisés, il écrivit. Il écrivit, disons-nous, comme écrivent les auteurs de marque, et il publia, contre Luther, un beau livre, où le royal argumentateur vengea glorieusement les sacrements et les dogmes attaqués, défendit éloquemment la papauté outragée, et où, ce faisant, il se révéla comme un élégant humaniste désormais illustré et un profond théologien couronné.

Les admirateurs ne manquèrent point au prince pour avoir livré cette bataille spirituelle. Autrefois, lorsque, magnifique adolescent et superbe lutteur, il vainquait ses rivaux dans les tournois, les femmes battaient des mains pour applaudir à sa dextérité et à sa force. Aujourd'hui, des apologistes, autrement compétents, célèbrent cette lutte glorieuse : c'est Erasme qui brûle des flots d'encens devant l'illustre controversiste pour exalter son œuvre doublement royale ; c'est Fisher, l'évêque de Rochester, qui ne sait ce qui est le plus admirable dans l'ouvrage « de l'éloquence dont il entraîne le lecteur, « de l'esprit qui y brille ou de l'érudition qui s'y « étale » ; c'est Cologne, la ville des disputes théologiques, qui déclare que Eck, quand il se battit avec Luther, fut moins élevé que Henri par la sainte science ; c'est de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Espagne qu'arrive, par les louanges, la plus douce récompense pour le roi de

sa haute intelligence et de ses pénibles veilles. Mais c'est le pape surtout qui rend éclatante la couronne d'honneurs qui est tressée pour la tête du royal écrivain. Pour recevoir solennellement des mains de Pace et de l'ambassadeur anglais deux exemplaires sur velin de l'œuvre du roi, avec une dédicace écrite en vers de la plume du monarque, qui est représenté à genoux pour offrir au Pontife son *Assertio,* le pape a convoqué au Vatican une Assemblée de célébrités romaines : ses deux secrétaires, Sadolet et Bembo, y assistent; les poètes y sont représentés par Vida; les improvisateurs par Ascolti; les historiens par Paul Jove; les royautés étrangères par leurs ambassadeurs; les écoles par les professeurs du collège romain; les couvents par les généraux d'ordre, et à tout ce grand monde se sont joints des théologiens, des astronomes et des artistes.

Le premier, l'ambassadeur de l'Angleterre prend la parole et vante d'une manière peut-être un peu fastueuse l'attachement de sa patrie à la foi chrétienne, le zèle du peuple anglais pour le service de Dieu, son amour pour l'Eglise romaine et la profonde aversion de sa nation pour Luther et ses erreurs. Son roi brille, entre tous, par ces vertus qu'atteste un autographe dont la lecture relève particulièrement la gratitude de Henri envers le Saint-Siège, son empressement à défendre le successeur de Pierre par les armes et par la plume, sa soumission et son obéissance filiales au Vicaire de Jésus-Christ.

Tous ensuite, pape, cardinaux, ambassadeurs et

savants, prennent le livre entre leurs mains pour y trouver chacun une beauté et le sujet d'une adulation nouvelle, et le Pontife « qui récompense comme « il aime » s'empresse, par une lettre où se révèlent son cœur de pape et son talent de célèbre humaniste, d'accorder au roi d'Angleterre le titre de défenseur de la foi, pour transmettre à la postérité le souvenir de la piété de Henri pour le Saint-Siège et la mémoire de l'amour du Saint-Siège pour Henri. Quel malheur que Rome n'ait pu célébrer en des termes pareils l'immortelle persévérance du monarque et l'inaltérable fidélité de ses enfants (1)!

Henri n'avait pas d'ambition plus grande que celle d'obtenir pour récompense cette noble et flatteuse devise. Wolsey l'avait sollicitée en son nom. Le roi de France avait le titre de roi très chrétien ; le roi d'Espagne portait le nom de roi catholique ; en s'appelant le défenseur de la foi, le roi d'Angleterre acquiert un privilège supérieur, qui donne à son sceptre un droit politique et une gloire religieuse : si les premiers souverains menacent jamais l'indépendance de la papauté ou convoitent le patrimoine de Saint-Pierre, la papauté pourra recourir à Henri, qui alors trouvera tout ouvertes les portes de l'Italie, sera l'arbitre de deux rivaux et le sauveur de l'Eglise (2).

Cependant, la renommée conquise par Henri VIII dans la guerre qu'il fit à Luther lui a été déniée par

(1) Nombreux écrivains nommés par Audin.
(2) Ibid.

des écrivains qui l'ont attribuée à une plume complaisante. Peu soucieux de la vertu primordiale qui doit briller dans toute histoire, ils ont trouvé l'œuvre trop théologique pour appartenir à un roi plus occupé à dépenser son temps dans les plaisirs qu'à le consacrer à l'étude des sciences sacrées ; ils l'ont vue trop littéraire pour permettre d'en donner le mérite à un prince qui n'a que trente ans, qui a été fiancé à quinze, couronné à dix-huit, absorbé depuis douze par les sollicitudes du trône, éloigné conséquemment de la culture des belles-lettres, qui exigent, plus que n'en a et n'en eut le souverain, la tranquillité de l'esprit, l'éloignement des soucis, les inspirations de la solitude et aussi les longues heures.

Les juges ont oublié que l'objection est surannée ; qu'à sa naissance, elle eut une réponse décisive ; qu'il est des aptitudes natives qui affranchissent certaines intelligences des nécessités communes ; que Henri VIII fut doué par la Providence d'un goût tout particulier pour la théologie et de dispositions surprenantes à s'assimiler toute science ; qu'à dix ans, il correspondait avec Erasme ; qu'il étonna le savant par l'élévation de ses pensées et l'élégance de son style ; que le philosophe batave déclara positivement que le livre est bien le travail de celui dont le nom est écrit au frontispice ; qu'il déclina devant des insinuations injustes toute coopération à l'œuvre royale ; qu'enfin Fisher, accusé d'avoir été le compositeur pour faire du roi un copiste, s'éleva violemment contre la calomnie et força les dé-

tracteurs, par un démenti formel, de laisser Henri jouir « sans partage de son courage et de sa gloire ».

Le bienfait du pape parut au roi assez grand pour se constituer débiteur envers le Saint-Siège, et, dans sa reconnaissance, il chercha à rendre solidaires des hérésies de Luther les princes d'Allemagne qui ne s'opposeraient pas à la diffusion des nouvelles doctrines. Il se fit prophète, et, prévoyant pour l'autorité séculière les ébranlements que les trônes auraient à subir de la parole audacieuse qui osait attaquer la royauté spirituelle, il annonça à ses alliés le passage prochain de la révolte du sanctuaire sur la place publique, et les revendications du peuple qui ferait responsables de ses misères les souverains temporels, comme Luther demanda compte à la papauté des abus qu'il eut l'audace de signaler dans l'Eglise. On voit que c'est juste l'avènement de Munzer et les horreurs de l'anabaptisme que Henri prédit. Si son cri d'alarme eût été entendu, le fer et le feu auraient fait justice des premiers hérétiques du seizième siècle ; Luther aurait payé de sa tête la paternité de ses erreurs et des ruisseaux de sang n'auraient pas arrosé les terres de la Germanie.

Mais la main de Henri VIII va quitter la plume pour reprendre l'épée. Le trône de François Ier est toujours l'objet de ses convoitises. Wolsey encourage ses projets, et, ambitieux plus encore que son maître, le cardinal multiplie ses intrigues, fait lever des troupes et équiper une flotte pour envahir, avec l'armée de terre, la Picardie, marcher sur Paris, et, avec les gros vaisseaux, balayer les mers, pour en-

suite porter le feu jusque dans les arsenaux de la France. La tiare, que la mort s'apprête à enlever à Léon X, doit payer ses trahisons, ses efforts et sa ruse.

Les auxiliaires de l'Angleterre sont prêts. Ce sont l'empereur, qui à son tour réclame à la France l'ancien patrimoine de la Maison de Bourgogne, et le pape, qui veut pour l'Italie la délivrance du joug étranger ; mais il faut trouver des prétextes pour déclarer la guerre : Wolsey se charge des perfidies à commettre pour en inventer.

Au dire du prélat, le vainqueur de Marignan, tourmenté de gloire et d'aventures, renie sa loyauté déjà légendaire, pour aliéner à l'empire ses alliances, lui enlever la fidélité des électeurs et révolutionner l'Espagne.

Par malheur Robert de la Mark, seigneur de Sedan, a porté les armes contre Charles-Quint, coupable envers lui d'avoir, par le conseil de l'empire, fait casser un arrêt des pairs rendu en faveur de Robert contre les sires d'Eymeries. Sans raison comme sans preuves, les Italiens et les Anglais ont encore rendu la France solidaire de cette conduite téméraire, et l'on a dit qu'avec le consentement du roi le provocateur a recruté jusqu'à Paris une troupe d'aventuriers qui ont envahi le Luxembourg et brûlé quelques taillis, uniquement protégés par l'aigle impériale. L'empereur trop crédule a dédaigné de punir l'insolence de Robert, mais par son ordre des troupes, obéissant au duc de Nassau, ont couru sur nos frontières, pris Mouzon et assiégé Mézières. C'est une

injure qui appelle une vengeance. A ce motif de guerre le roi de France joint le devoir qu'il croit avoir d'entourer de ses sympathies une monarchie déshéritée. Jules II avait, de son vivant, jeté l'interdit sur les possessions du roi de Navarre pour avoir prêté secours à Louis XII, excommunié Jean d'Albret lui-même, et le royaume était aux mains de Charles-Quint en sa qualité d'héritier de Ferdinand, qui s'en était emparé après la sentence papale.

La veuve de Jean d'Albret réclame la restitution de son patrimoine; François Ier appuie ses revendications et somme l'empereur d'avoir pitié d'une reine réduite à l'indigence; mais le possesseur est sourd à sa requête.

C'est donc par la force des armes qu'il faut réduire son rival à rendre la Navarre : en quelques jours, on a franchi les Pyrénées, et on compte, à l'aide d'une insurrection qui afflige l'Espagne, arriver à Madrid sans obstacle, lorsque les bannières françaises, qui flottent déjà sur la citadelle de Logrogno, réveillent le patriotisme des révoltés. Emu au danger de la patrie, tout le peuple, nobles et plébéiens, courent aux armes pour former une armée terrible, et, leurs querelles oubliées, ils chassent, en moins de quinze jours, l'envahisseur de leur nation.

La calomnie qui avait allumé la guerre venait donc d'avoir un succès. L'intrigue de l'Angleterre ne s'arrêta pas là. Les espérances de l'Italie étant réveillées par l'échec des Français, le pape, afin d'obtenir la restitution de Parme et de Plaisance, que la victoire de Marignan avait détachées des

Etats de l'Eglise, recourut à l'empereur, dont la conduite envers Luther et d'autres services rendus à la papauté avaient touché le cœur du Pontife et l'avaient pénétré de reconnaissance.

Tel fut contre le vainqueur de Marignan le commencement d'une coalition formidable qui réunit d'abord l'Espagne et l'Italie, la Suisse et l'Allemagne, les Pays-Bas et bientôt l'Angleterre, qui n'avait renoncé ni à une nouvelle couronne pour son roi, ni à la tiare pour Wolsey. Avant de s'unir aux confédérés, le ministre anglais devait cependant remplir les coffres de l'Etat. Si Henri avait trente mille fantassins prêts à marcher à l'ennemi, l'argent lui manquait pour les entretenir ; et si les vaisseaux de haut bord pouvaient être mis à la voile, l'or pour payer les équipages n'était pas encaissé. Il fallait conséquemment contenir l'ardeur de François et de Charles, qui brûlaient tous deux de mesurer leurs forces, et se donner du temps. Il n'est pas sans intérêt d'étudier comment Wolsey s'acquitta de cette tâche ; fixons notre attention.

Un traité, conclu à Noyon en 1518, avait établi deux clauses importantes : 1° que l'appui de l'Angleterre serait réservé à celui des deux rivaux qui garderait la paix contre celui qui la violerait ; 2° que la haute sagesse du souverain anglais serait l'arbitre de la cause.

Or, Charles-Quint accuse François Ier d'être le violateur de cette paix ; comme preuves, il met à la charge du roi de France l'étourderie de Robert de la Mark et son attaque à main armée des provinces espagnoles.

De son côté, François Ier réplique en opposant des raisons fort graves : l'empereur a demandé la main de Marie d'Angleterre lorsqu'il savait qu'un traité solennel l'a donnée au dauphin. N'est-ce pas une insulte à la France? Et puis le refus de restituer la Navarre à la veuve de son roi légitime n'est-il pas un mépris des traités et une seconde violation punissable?

C'est Wolsey qui jugera ce différend. Porteur d'une délégation qui l'établit lieutenant général de son souverain ; chargé, à ce titre, d'être le médiateur entre Charles et François ; pleinement autorisé à contracter une alliance nouvelle avec le roi de France, ou à lui préférer l'empereur, le pape ou tout autre monarque, Wolsey arrive à Calais muni des sceaux du royaume pour les apposer sur la sentence arbitrale qu'il prononcera.

A Calais, les conférences s'ouvrent le 11 août 1521 ; les récriminations mutuelles s'y renouvellent devant le juge; de part et d'autre, on énumère les griefs; chacun plaide sa cause, et le ministre, de son côté, affecte l'hypocrite impassibilité d'un magistrat sans passion, qui est décidé à n'entendre que la voix de sa conscience; mais, en réalité, il joue un drame, dont il prépare le dénoûment avec l'empereur d'Allemagne, sans oublier l'emploi de la ruse pour persuader à tous son incorruptible loyauté.

C'est ainsi qu'il trahit indignement la France pour poser avec les impériaux, loin de tout œil importun, les bases d'un traité entre leur maître et le monarque d'Angleterre : Marie y est donnée

pour épouse, non plus au dauphin, mais à Charles; l'invasion de la France par six mille archers qui partiront d'outre-Manche y est résolue; l'époque où les vaisseaux anglais jetteront l'ancre dans les ports de l'ennemi y est déterminée; le siège de Dijon par les Suisses, que le perfide espère gagner, y est arrêté; les dépouilles que donnera la victoire y sont même partagées, et, pour rassurer son roi soucieux de perdre, par la violation des accords de Noyon, une rente de 16,000 livres sterling que François I[er] lui a servie fidèlement jusqu'à ce jour, le prévoyant négociateur stipule le paiement de quarante mille marcs annuels par l'empire à la couronne de l'Angleterre. Puis, quand il a trompé par de nouvelles protestations d'affection, de dévouement et d'impartialité le roi des Français et son plus habile diplomate, ce grand prêtre de Machiavel se rend à Bruges, et il signe avec Charles-Quint, au nom de Henri VIII, une ligue offensive et défensive, qu'ils appellent *Bene placitum* pour rappeler à la postérité sans doute que violer une parole jurée est un plaisir pour le roi des Anglais comme pour son ministre, et qu'à leurs yeux, un diadème n'est pas trop acheté, quand il ne coûte qu'un parjure (1).

La trahison perpétrée, le cardinal se retrouve, à Calais, avec l'ambassadeur des Français; sa courtoisie ne s'y dément pas encore; plus que jamais ses paroles, ses actes, ses flatteries font croire à l'inal-

(1) Détails donnés par Hall.

térable amitié de l'Angleterre, et pourtant, au fond de son âme déloyale, le prélat médite un stratagème. Il a rédigé un projet totalement au préjudice de la France, et il compte sûrement, pour rompre les conférences, que le roi de ce noble pays sera toujours assez brave et assez fier pour refuser une paix dont la conclusion serait une lâcheté autant qu'une bassesse : mais ce prétexte n'est pas nécessaire à la rupture convoitée. Bonnivet, qui avait étudié à Londres Wolsey et sa duplicité, a deviné sa trahison ; il vient d'en appeler aux armes, et déjà Fontarabie est au pouvoir de l'amiral. Wolsey est, à ses propres yeux, devenu dès ce moment libre de prononcer hautement contre François la sentence sévère qu'on désire. Si son jugement diffère par les termes de l'arrêt qu'il était avant la prise d'armes décidé à rendre, les effets en sont absolument les mêmes, car : aujourd'hui, Charles-Quint est jugé digne de l'appui de son frère d'Angleterre ; hier, également l'alliance aurait été conclue contre le roi de France ; — aujourd'hui, l'empereur est déclaré victime de la mauvaise foi de son rival ; hier, la loyauté de François Ier n'aurait pas été moins compromise.

Telle s'est faite la lumière sur les évènements de cette époque. L'histoire, sans le vouloir, s'était rendue complice des trahisons anglaises en absolvant les fourbes ; mais la vérité, pour avoir ses manifestations publiques, a trouvé de nos jours des bibliophiles qui ont réuni au Muséum de Londres les documents officiels qui vengent l'honneur de la France. C'est dans le vaste dépôt des archives diplo-

matiques qu'il renferme qu'on lit encore la correspondance de Pace avec Wolsey, où se déroule, scène par scène, la comédie royale de Calais et de Bruges. Le cardinal, sans doute, en fut l'acteur principal pour en recueillir, à la place de la tiare qu'il en attendait, l'opprobre qui marqua son front et le remords qui rongera son âme ; mais le roi fut aussi coupable que son député. Rien ne s'y fit qu'ils n'eussent ensemble convenu ; rien ne s'y conclut dont des messagers ne l'eussent auparavant prévenu ; rien enfin qu'il n'eût expressément autorisé (1).

Cependant, peu après ces évènements, l'Eglise eut à pleurer un illustre pontife, les savants un brillant ami, et l'humanité un généreux bienfaiteur : Léon X mourut le 21 septembre 1521.

Le ministre anglais sentit, à la nouvelle de ce deuil, se réveiller en lui l'ambition de voir luire sur sa tête les rayons de la triple couronne. Aux souverains, il rappelle alors leurs promesses ; il députe à Rome des courriers ; il s'épuise à gagner les voix du Sacré-Collège ou à les acheter. C'est en vain. Le conclave parle, sans doute ; mais ce n'est pas du nom de Wolsey que s'appelle le nouveau pape : c'est l'évêque de Tortose que Dieu choisit, et il se nomme Adrien.

Ainsi demeurent impuissants contre le roi du Ciel les souverains de la terre. Dieu ne se laisse point vaincre, comme eux, par des pactes criminels ni tromper par les habiletés du monde ou les appâts de son or.

(1) Voyez Audin, *Hist. de Henri VIII.*

Comme conséquence du jugement de Wolsey, l'ambassadeur de l'Angleterre quitta Paris en mai 1522 en déclarant au roi de France que Charles-Quint, parti pour l'Espagne, avait mis sa cause aux mains de Henri VIII, son allié. François Ier répondit noblement qu'appuyé sur la justice, il serait aussi ardent à défendre sa couronne que fidèle à tenir ses serments. Ne doutant plus alors que Wolsey, d'accord avec son maître pour conspirer contre la France, n'ait réussi à former mystérieusement une puissante ligue afin d'envahir ses Etats, il songe d'abord à éloigner l'agresseur de son royaume en l'appelant ailleurs, et il travaille au soulèvement de l'Irlande et de l'Ecosse contre le monarque anglais. Puis, par l'embargo qu'il met sur les vaisseaux bretons, par la saisie des marchandises britanniques et par son refus de payer plus longtemps la pension qu'il servait à son allié, il répond au cartel qu'au nom de Henri, Clarenceau lui a signifié. Les représailles ne furent pas oubliées, comme bien on le pense. La guerre était déclarée.

Mais il faut équiper une flotte nombreuse ; un armement jusqu'alors inconnu est nécessaire, et d'où tirer les ressources pour en payer les frais ? Le cardinal ministre se met aussitôt à l'œuvre ; il a recours à la nation ; il lève sur le commerce des impôts, convoque le parlement, lui demande des subsides et il arrache aux Chambres un bill favorable, qu'il doit moins à la conviction que produit son éloquence qu'au despotisme qu'exerce le roi. « Mon bill pas- « sera-t-il ? » a dit le monarque à Mountagne, qui

est le chef d'une opposition que Wolsey ne peut vaincre. Mountagne s'est incliné en signe d'approbation ; mais la réponse n'est pas explicite. « Que « mon bill passe demain », reprend le tyran en promenant sa main sur les cheveux du chevalier, « ou « demain cette tête tombera (1) ». L'argumentation fut persuasive ; l'opposition se tut ; la lâcheté des communes capitula et le bill passa. Après d'énergiques protestations, où Fox, évêque de Winchester, et Fisher, évêque de Rochester, parlèrent courageusement en faveur des libertés du pays plutôt que pour leurs revenus, le clergé, à son tour réuni en synode, vota un secours quinquennal de six pour cent par an. Rien donc ne fut plus capable de faire retarder l'expédition.

Les préparatifs d'armement s'étant achevés pendant les débats des Communes, le comte de Surrey prend sous ses ordres la flotte anglo-espagnole, débarque quelques troupes à Cherbourg au milieu de juin 1522, ravage le pays, va brûler Morlaix, et, cédant ensuite son commandement au vice-amiral, il prend, à Calais, celui de l'armée anglaise, pour marcher à l'invasion de la France avec l'aide du comte de Buren, général de l'empereur. Il débute, si nous en croyons son propre récit, par la ruine des châteaux qu'il rencontre, le pillage des bourgs, l'incendie des villages, le massacre des garnisons. Mais le duc de Vendôme, général prudent, que la nécessité seule force à livrer bataille, surveille les

(1) Historien angl. cité par Audin, vol. Ier, p. 282.

mouvements de l'ennemi, lie les siens aux manœuvres du duc de Guise, qui campe sous les murs de Montreuil; protège Boulogne et Hesdin, que défendent de solides soldats; menace les derrières de l'armée coalisée, coupe ses convois, la harcèle la nuit et le jour, fond à l'improviste sur son avant-garde et ruine la campagne. Secondés par de grandes pluies et les chaleurs de l'été, qui déterminent des dyssenteries dans les rangs des Anglais, les deux généraux français forcent le vainqueur de Flodden à lever le siège qu'il avait mis devant Hesdin, à se retirer en perdant cinq cents hommes dans sa retraite, et à terminer ainsi une campagne qui commença dans la honte pour finir dans le déshonneur.

Vers ces mêmes temps, survient la mort d'Adrien VI, et Wolsey renouvelle ses prétentions à la papauté, sans peur, cette fois, d'être trompé dans son orgueilleuse espérance; Henri VIII attend aussi l'élection de son cardinal, et il la favorise « pour le « repos de l'Europe, la paix du monde et la gloire « de l'Angleterre »; Charles-Quint la soutient de tout son pouvoir; les promesses, les dignités, l'or, la simonie, en un mot, unissent leur puissance aux forces de l'intrigue; mais encore aujourd'hui le Ciel refuse la mise à l'encan de la couronne de saint Pierre; le nom de Wolsey n'émerge qu'une fois de l'urne, pour provoquer des murmures d'indignation; la voix de Dieu se fait entendre et l'Italie salue comme une grande victoire l'élévation de Jules de Médicis sous le nom de Clément VII (1).

(1) Turner.

La défaite de Surrey à Hesdin n'éteignit point la guerre pour longtemps. Gagné par l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre, un traître encouragea leurs projets contre la France, qu'un ignoble complot menaça de démembrer. Ce traître fut Charles de Bourbon, créé connétable à vingt-six ans par François Ier, non pas pour honorer le gentilhomme de race, mais, ce qui donnait plus de prix à sa dignité, pour récompenser le mérite d'un habile soldat qui « portait gaillardement l'épée » comme un héros, qui ne redoutait aucun péril, qu'on trouvait toujours au premier feu et qui savait, pour être toujours prêt, dormir sur l'affût d'un canon. Le cœur ulcéré par la perte d'un procès qui donnait au roi et à sa mère les immenses domaines de la Maison de Bourbon, Charles abandonna sa patrie, comme Coriolan quitta la sienne, la vengeance dans l'âme et l'arme au poing pour combattre contre elle. Le traité qu'il signa l'engagea à prendre honteusement la bannière étrangère pour son drapeau, à livrer criminellement Paris à Henri, à placer sur la tête du Tudor le diadème du vainqueur de Marignan. En retour, il recevra quelques provinces pour payer sa félonie (1).

Bientôt, les opérations des alliés commencent : le 16 septembre 1523, Saint-Jean de Luz tombe au pouvoir des Espagnols ; Bayonne est assiégée sans succès ; mais Fontarabie lui ouvre lâchement les portes.

(1) Hist. angl. cité par Audin.

A la tête de ses lansquenets allemands, le comte de Furstemberg attaque la Champagne : Coiffy se rend sans coup férir ; mais, passant la Meuse et longeant la Marne, Furstemberg va se heurter contre le duc de Guise, qui, avec une poignée de gendarmes et la noblesse, qui s'est formée en escadrons électrisée par son appel, force l'ennemi à battre en retraite et le défait complètement à Neufchâtel : rude échec pour la coalition que cette déroute des lansquenets ! Elle n'espérait de leur valeur que des triomphes, qui, au dire de l'ambassadeur anglais, ne pouvaient manquer de leur donner la France, « fatiguée de son roi » selon ce prophète et n'attendant, dans son désespoir et dans sa misère, que l'occasion de secouer le joug de son maître détesté.

Henri VIII, semble-t-il, doit être plus heureux que l'empereur dans sa tâche. A peine a-t-il appris que les Allemands ont fait irruption en Lorraine, qu'il fait partir Suffolk pour Calais. Suffolk se joint au comte de Buren ; les deux corps d'armée, formant une masse de trente mille fantassins et dix mille cavaliers, marchent ensemble sur les provinces où le connétable compte de nombreux amis, longent la Somme pour pénétrer au cœur de la France, mettent en fuite la cavalerie de La Trémoille, soumettent Bray, brûlent les villages, massacrent leurs habitants, traversent l'Oise, prennent Montdidier et Compiègne, et déjà leurs avant-postes sont à Senlis et à Morfontaine. A Paris ! s'écrie-t-on alors, et le cri triomphateur retentit comme un écho jusqu'à Londres. Trompés sur le patriotisme français,

qu'on croit éteint, More, Wolsey, le roi lui-même s'enivrent d'enthousiasme, et, dans l'aveuglement de l'illusion, ils croient avoir en leurs mains déjà le bulletin anglais daté du Louvre pour leur annoncer la prise de la capitale. Ici, c'est une panique universelle qui a glacé tous les courages et, le désespoir dans l'âme, on monte aux clochers pour épier si l'on voit déjà les archers anglais et les lansquenets flamands aux portes, lorsque tout à coup on reconnaît dans la plaine, brillant aux rayons du soleil, des armes françaises qui font renaître l'espérance : c'est le duc de Vendôme, qui vole, par la route de Lyon, au secours de la ville ; c'est le duc de Guise, qui a vaincu Furstemberg et arrive à marches forcées pour opérer la délivrance ; c'est La Trémoille enfin, qui a réparé son échec, qui a soulevé le pays et qui travaille à couper aux alliés leur retraite, tandis que, à leur tour, combattent avec ces grands capitaines la neige, la peste et même la famine, pour chasser les confédérés et consoler la patrie sauvée.

Des quarante mille hommes qui composaient au début de la campagne l'armée des alliés, il n'en restait plus à l'amiral anglais que la moitié. Or, lorsqu'il apprit l'arrivée prochaine des colonnes françaises, il crut avec raison que son retour vers la mer lui était imposé par la prudence ; il opéra donc sa retraite et, à l'exemple de Bourbon, que les rigueurs de l'hiver venaient de forcer à lever son camp, Suffolk rentra dans Calais, malgré les six mille soldats que, par lord Moulsey, lui avait envoyés Henri VIII pour réparer ses pertes et garder ses positions. Il

sauva ainsi ce qui lui demeurait de ses troupes, qui auraient infailliblement péri tout entières s'il s'était obstiné à ne pas bouger de place, comme le roi l'aurait voulu.

Favorisé en France par l'heureux choix de ses lieutenants, le roi fut loin de l'être en Italie. Obligé de rester en France parce que Bourbon pouvait avoir laissé derrière lui des complices, François Ier avait confié sa plus belle armée à Bonnivet, qui était, malgré sa bravoure, un courtisan plus brillant qu'un général habile. Bonnivet pouvait marcher sur Milan et l'enlever sans grande résistance ; mais il perdit du temps et permit ainsi au connétable de jeter un général italien dans la citadelle pour s'y fortifier, armer les habitants et mettre la ville à l'abri d'une surprise.

De l'autre côté, les troupes s'ébranlaient, le vice-roi de Naples et Bourbon opéraient leur jonction et atteignaient l'amiral à Rébec. Tandis qu'il soutenait vaillamment le choc, Bonnivet fut frappé. Désarçonné par un coup d'arquebuse, il tomba blessé sur le champ de bataille. Bayard prit alors le commandement de la gendarmerie, pour protéger l'arrière-garde de l'armée en déroute ; mais l'intrépide capitaine, atteint par une mousquetade dans les reins, fut frappé mortellement, et mourut en noble chrétien, comme il avait vécu en illustre soldat. Couché au pied d'un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, confessé et absous par un prêtre, le héros allait expirer, lorsqu'il fut surpris en cet état par le connétable, qui essaya de le plaindre : « Ne me plaignez

« pas », lui dit le chevalier avec indignation, « je « meurs en homme d'honneur. C'est moi qui vous « plains, vous qui combattez contre le roi, votre « pays et vos serments. Rappelez-vous qu'une mort « tragique attend ceux qui tirent l'épée contre leur « patrie. »

En lisant les nouvelles que lui donnait Suffolk, Henri découragé avait presque résolu sa réconciliation avec François Ier. Quand il vit Bonnivet vaincu et Bayard tué, son âme se ranima, plus ardente que jamais pour la conquête. Une nouvelle invasion fut concertée entre lui, Charles-Quint et Bourbon. Mais il ne voulut point que Suffolk traversât les terres où tant de sujets ont laissé leur vie sans avoir devers lui deux garanties fort importantes : que Bourbon sera maître, avant le départ des Anglais, d'une grande portion de la Provence, et que son serment aura assuré au roi d'Angleterre la couronne du roi de France. Traître une fois, le connétable ne pourrait-il le devenir une seconde?

Ces réserves du roi prudemment faites, Bourbon put se mettre en campagne. Il occupa Draguignan, soumit Aix et porta son quartier général à Avignon. Renonçant, à cause de la présence de François Ier à Lyon, au projet qu'il avait conçu de s'emparer de cette ville, il marcha sur Marseille, qu'il assiégea pendant quarante jours ; mais l'héroïque résistance des soldats, des magistrats, des hommes et même des femmes repoussa trois violents assauts, fit aux assaillants de nombreux prisonniers, leur infligea beaucoup de pertes, les obligea à lever le siège et à

s'enfuir honteusement, pendant la nuit, vers les montagnes qu'ils venaient de traverser. François Ier, qui, accouru de Lyon, approchait avec huit mille chevaux, trente-quatre mille fantassins et une bonne artillerie, était arrivé trop tard pour enfermer Bourbon.

A portée du théâtre de ses premiers exploits, le roi de France voulut y reparaître, malgré la formidable ligue qui réunissait contre son sceptre tout ce qui portait une couronne, sans excepter même le pape. Il s'empara de Milan sans coup férir et ensuite, pour son malheur, il détacha de son armée un corps de dix mille hommes qu'il envoya à la conquête du royaume de Naples. Ce fut une faute qui amena un effroyable désastre. Bourbon, animé par la vengeance et par la haine, était revenu d'Allemagne, où il avait, en quelques semaines, recruté douze mille lansquenets. Il avait aussi rallié Lannoy, le vice-roi de Naples, et Pescaire, ce noble général qui avait voulu embrasser Bayard mourant. Tous trois revinrent sur Pavie pour mettre François Ier entre leurs feux et ceux de la ville, que gardait un homme résolu avec la garnison de six mille hommes qu'il commandait. La position ne pouvait être plus périlleuse.

Le 25 février 1525, se livra la bataille. Genouillac, qui avait l'artillerie sous ses ordres, opéra des prodiges : « Vous n'eussiez vu que bras et têtes » à travers les brèches ouvertes dans les bataillons des ennemis, et ceux-ci commençaient à fléchir lorsque le roi fondit impétueusement sur eux à la tête des

gendarmes. Ce fut encore un malheur : l'artillerie masquée devint inutile; l'infanterie espagnole, à l'abri des boulets, se précipita sur les Suisses et les mit en fuite; la gendarmerie française se trouva presque seule sur le champ de bataille; La Trémoille et les meilleurs généraux tombèrent; Bonnivet, qui avait un instant pu fuir, retourna sur ses pas, pour mourir avec ses compagnons d'armes; le roi lui-même était blessé. Pourtant, pour ne pas se rendre à un traître, François Ier combattait encore depuis longtemps, lorsqu'un gentilhomme le reconnut dans la mêlée, et il s'avança pour en retirer le monarque. Celui-ci demanda le vice-roi de Naples, qui s'approcha respectueusement et baisa la main royale : « Seigneur don Carlo, dit le prince, voilà « l'épée d'un roi qui mérite de la louange, car, avant « de la laisser tomber, il l'a tachée du sang de « plusieurs des vôtres. Ce n'est pas la lâcheté mais « le sort qui le livre entre vos mains. » « Sire, reprit « Lannoy, voilà mon épée; il ne convient pas qu'un « roi reste désarmé devant un sujet. »

Le souverain vaincu demanda à être conduit à Madrid auprès de l'empereur, et le soir il écrivit à sa mère cette héroïque parole : « Madame, tout est perdu fors l'honneur. »

En Angleterre, la victoire de Pavie convainquit Wolsey et le roi que le Ciel n'avait frappé François que pour donner une tiare au cardinal et à Henri une nouvelle couronne. Ils rêvent donc dès ce moment une croisade contre la France, et, pour exécuter ce gigantesque projet, ils demandent à la

nation de nouveaux sacrifices, à Bourbon l'exécution de son serment, à Charles-Quint celle du traité de Bruges, à Marguerite de Flandres son aide. Mais les Anglais sont las de prodiguer leur or, et les contraindre serait allumer une guerre civile quand la royauté a besoin de toutes les forces du royaume pour conquérir le trône qu'elle convoite ; le connétable, de son côté, ajoute au premier pacte des conditions plus onéreuses : deux cent mille couronnes lui sont nécessaires, avec la coopération active de l'Angleterre, qui pénétrera en Picardie pour seconder les mouvements des Espagnols, et préparera un parc immense d'artillerie, indispensable au succès qu'on poursuit ; l'empereur n'a pas l'argent nécessaire pour engager une guerre au cœur de la France ; la Flandre veut rester tranquille. En un mot, c'est à qui trouvera raison meilleure afin de retirer à l'Angleterre sa parole.

Quand donc va sonner l'heure de partager les dépouilles du vaincu, la coalition ne s'entend plus, l'anarchie, par un juste châtiment du Ciel, s'est assise au conseil des rois et les domine : l'un oppose un refus qui blesse ; l'autre fait entendre une plainte qui aigrit ; celui-ci est un vil parjure, celui-là un ambitieux insatiable.

C'est contre l'empereur surtout qu'est irrité le souverain de la Grande-Bretagne. Charles avait vingt-six ans déjà, et les Espagnols voulaient avoir un héritier de la couronne d'Espagne. A leurs yeux, bien que solennellement jurée à Windsor, l'union avec Marie d'Angleterre ne pourra jamais être célé-

brée, parce que la princesse n'a encore que six ans. Charles fut donc forcé de demander à Henri VIII de le délier de ses engagements. Ce fut au roi une blessure incurable et un cruel affront qu'il sentit vivement. Il consentit, sans doute, à annuler les clauses matrimoniales, mais désormais l'empereur ne fut plus pour lui comme pour Wolsey qu'un orgueilleux et un félon, dont il redouta toujours les insidieuses aspirations à la domination universelle.

De cette rupture naquit un rapprochement entre le monarque anglais et François Ier : réconciliation étrange à première vue, qui n'est pas surprenante pour qui connaît la ruse du Tudor ! Ce n'est ni la pitié généreuse d'un prince chrétien pour les malheurs d'un roi ni le repentir de l'avoir trahi qui la préparèrent, mais le dépit et l'envie qui l'inspirèrent avec l'intérêt qu'une vile spéculation chercha dans la douleur d'une mère pour qui le plus grand des sacrifices n'aurait pu payer trop cher la liberté du royal prisonnier. A défaut de la gloire qu'il avait cru trouver dans la guerre, l'avide souverain demanda donc à la paix les richesses dont avait toujours soif son insatiable cupidité. Par un traité signé le 20 août, la France s'engagea à lui payer deux millions de couronnes ; à lui constituer, après l'extinction de cette dette, une pension de cent mille couronnes sa vie durant ; à assurer à Marie, sœur de Henri et reine douairière de France, la jouissance de la totalité des revenus de son douaire pour l'avenir, et à acquitter les rentes arriérées par semestres de cinq mille couronnes ; à payer au car-

dinal à des époques régulières dans le cours de sept ans, trente mille couronnes, pour compenser la résignation à laquelle il avait consenti de l'évêché de Tournay, et cent mille, en outre, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la famille royale. Avouons que l'Angleterre voulait bien ruiner la France, si elle n'avait pu la démembrer.

La régente contracta ces engagements au château de Moore ; François Ier les ratifia à Madrid. Ils furent le prix d'une simple médiation de Henri VIII entre Charles-Quint et le vaincu de Pavie pour briser les chaînes du captif sans cession de territoire. Ils auraient eu pour effet l'épuisement du trésor français, si le roi n'avait invoqué, pour se dispenser de les remplir, l'absence de la liberté qui est requise pour la validité d'un contrat (1).

Tels sont les récits, sinon détaillés du moins fidèles, des guerres que fit l'Angleterre sous le règne de Henri VIII. Que le lecteur juge maintenant, par cette étude, si les profits qu'en retira le roi valurent le sang que sa passion pour la célébrité y firent répandre et les têtes qu'elle y fit tomber ; si les pâles rayons de la gloire dont il s'y couvrit ne furent point éclipsés par la noirceur des parjures dont il s'y rendit coupable et des trahisons qu'il y commit.

(1) Voyez détails dans Audin, *Hist. de Henri VIII.*

CHAPITRE III

Naissance et enfance d'Anne de Boulen. — Son départ pour la France. — Sa vie à la cour. — Son retour en Angleterre. — Son projet de mariage avec Thomas Percy. — Jalousie du roi. — Mariage forcé de Percy avec Marie Talbot. — Présents du roi à Anne. — Tentative de séduction. — Résolution d'un divorce. — Scrupules que feint le roi sur la validité de son union avec Catherine d'Aragon. — Décision de casuistes ambitieux. — Première conduite de Wolsey dans l'affaire du divorce. — Mission que l'hypocrisie royale donne à Wolsey pour la France. — Retour du ministre en Angleterre. — Livre de Henri VIII sur la nullité de son premier mariage. — Conseils de Wolsey à Wyatt de demander la main d'Anne. — Conseils perfides des ambassadeurs anglais à Clément VII. — Sac de Rome. — Refus de Henri VIII de secourir le pape prisonnier. — Efforts de Wolsey pour obtenir l'autorisation du divorce. — Diverses phases des négociations en vue de faire prononcer l'annulation du mariage du roi avec Catherine. — Fermeté du pape dans le devoir. — Campeggio en Angleterre. — Son entrevue avec le monarque. — Ses exhortations à Catherine. — Henri et Catherine devant les juges ecclésiastiques. — Un bref produit par la reine. — Impossibilité pour la cour de justice de prononcer un jugement. — Départ de Campeggio. — Injures qui sont faites au légat. — Intervention de Cranmer. — Ses conseils au souverain. — Son livre. — Sa mission à Rome. — Tentatives de corruption sur l'empereur et le pape. — Consultation des Universités.

Lorsque, par les déceptions ou par les revers, Henri VIII fut dégoûté de la guerre, où il n'avait trouvé que peu de gloires et beaucoup de hontes, sa passion pour les femmes se montra plus violente et fit du monarque l'un des plus féroces tyrans qui se soient jamais assis sur un trône. La misérable

qui causa les plus grands malheurs de l'Angleterre fut Anne de Boulen.

Anne de Boulen naquit de sir Thomas de Boulen et d'Elisabeth Howard, fille du comte de Surrey.

Sir Thomas fut toujours le favori de son roi. Il acquit son premier titre aux honneurs par la bravoure dont il fit preuve sous Henri VII dans une expédition contre les insurgés de Cornouailles ; il devint chevalier dans la première année du règne suivant et bientôt après ambassadeur de France. La malignité populaire fit de ses faveurs royales l'œuvre d'une influence criminelle, et le bruit se répandit que la naissance d'Anne n'était due qu'à des relations adultères entre sa mère et le prince de Galles, devenu depuis Henri VIII. Des historiens ont cru, sans doute, pouvoir se faire l'écho de ces bruits malveillants ; mais nous avons le devoir, pour être juste, de les tenir nous-même pour calomnieux. C'est, en effet, en 1514, au mois d'octobre, que, par un caprice royal, Anne de Boulen prit place, à la cour de France, parmi les dames d'honneur de Marie d'Angleterre, dont Henri VIII, son frère, donna la main à Louis XII, en l'arrachant, quand elle n'avait encore que seize ans, à Brandon, duc de Suffolk, qui l'aimait éperdument et était aimé d'elle dans une égale mesure. Or, la jeune fille devait bien avoir alors un âge qui fût en rapport avec celui de la princesse pour lui permettre au moins de s'entretenir avec elle, et non sept ans seulement, comme on a osé l'écrire.

Nous ne saurions comprendre, avec le livre ré-

cent de Mlle Streckland, qu'une enfant de sept ans servît de fille d'honneur à une reine, lorsqu'elle-même eût eu besoin d'être accompagnée de sa nourrice. Ce n'est pas à cet âge d'ailleurs qu'Anne aurait pu correspondre dans une langue étrangère avec son père et composer la lettre très longue et très sensée qu'elle put lui écrire en français lorsqu'elle apprit la dignité dont on venait de la gratifier. Pour être capable d'écrire aussi bien qu'elle le fit, il fallait, ainsi que le prétend un écrivain d'une autorité universellement avouée, qu'Anne eût au moins dix ans. Dans cette hypothèse, la fille de Lady de Boulen aurait vu le jour en 1504. Eh bien ! pour que Henri VIII pût être légitimement accusé d'être son père, il faudrait qu'il eût été corrupteur à l'âge de douze ans, puisqu'il naquit lui-même en juin 1491 (1). Cette invraisemblance, que nous pourrions appeler une impossibilité, nous fixe donc l'année 1504 comme date ultime de la naissance d'Anne de Boulen et décharge d'une paternité hâtive le souverain, dont les épaules, certes, ont à supporter assez de fardeaux réels sans qu'il soit besoin de leur en imposer d'imaginaires. Nous ferons encore un acte de justice en ajoutant que les plus grands arguments qu'on puisse opposer aux détracteurs du monarque sont le silence du cardinal de Pole, qui ne l'a jamais accusé d'inceste, et l'absence d'une imputation pareille dans l'instruction qui se fit en face de l'Eglise ou par elle pour la cause du divorce poursuivi contre Catherine d'Aragon.

(1) Audin.

Nous disons donc, pour continuer la biographie d'Anne de Boulen, qu'elle naquit vers 1504 ; qu'elle apprit dans la maison paternelle, sous l'autorité d'une gouvernante qui se nommait Mme Simonette, la musique, la couture, la langue anglaise et la langue française jusqu'en octobre 1514 ; qu'à cette époque, elle partit pour la France, où elle vécut, sous l'œil de la reine, autant de temps que celle-ci habita la cour. Lorsque, après la mort de Louis XII, la royale veuve quitta ses habits de deuil pour se marier au beau Suffolk, qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer, elle recommanda Anne à la reine Claude, femme de François Ier. La reine Claude fut, toute sa vie, comme Catherine, la femme de Henri VIII en Angleterre, « l'ornement de la royauté et de son « sexe » ; mais ses filles d'honneur, qui ne songeaient guère qu'à relever leurs charmes naturels par l'élégance des parures mondaines, couraient évidemment de grands risques dans une cour galante comme l'était celle de François Ier. Sans vouloir parler légèrement des vertus de « l'escadron féminin des « reines de France », comme Brandôme appelle leurs suivantes, nous avons à dire que toutes ne passèrent point pures de soupçon devant les séductions qui les environnaient ; que Anne de Boulen fut l'objet d'une calomnie si ce ne fut d'une médisance ; qu'une vanité malséante de François Ier se vanta d'avoir part aux faveurs de la jeune fille, et que la scandaleuse chronique de ces temps nous a porté l'étonnante indiscrétion du monarque galant

qui se servit pour désigner sa maîtresse de la cynique épithète de « haquenée du roi ».

Anne de Boulen passa aussi quelque temps dans la maison de Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier. Ce ne fut pas assurément pour y recevoir des leçons de vertu. Si nous repoussons vivement, comme uniquement fondée sur une lettre dont on a refusé de comprendre les expressions ascétiques, l'accusation de liaisons incestueuses entre le roi de France et sa sœur, nous ne saurions nier la légèreté d'une femme que son esprit et ses charmes firent surnommer la dixième Muse et la quatrième Grâce. Anne n'était sous sa tutelle, sans doute, que pour apprendre à donner la tournure française à ses attraits naturels, afin d'en recueillir plus tard à la cour de Henri VIII des applaudissements et des hommages ; mais, au contact des gentilshommes débauchés, des poètes efféminés et des femmes évaporées qui fréquentaient la petite cour ; dans ces longues soirées d'hiver qui s'écoulaient à la lecture de contes sans pudeur ou au récit d'aventures amoureuses où le sujet n'était pas plus voilé que l'expression, jugez si l'âme de la fille d'honneur fut préservée toujours de toute flétrissure et son innocence à l'abri de toute séduction.

Jeune, coquette et belle, elle revint en Angleterre pour être fille d'honneur de la reine. Dès son apparition, elle eut de nombreux adorateurs, et bientôt vint le projet d'un mariage prochain entre elle et Thomas Percy, fils du comte de Northumberland. Leurs entrevues fréquentes et leurs entretiens mys-

térieux troublèrent les affections de Henri, qui, depuis longtemps dégoûté de Catherine, avait vu Anne et l'avait aimée. Wolsey, qui avait à son service le rival du monarque, reçut l'ordre sévère de briser sans pitié les relations des deux amants. Mais, tandis que le cardinal croyait avoir éteint leur flamme mutuelle, leur persévérance à s'aimer lui apparut, au contraire, si opiniâtre, qu'il eut besoin de recourir à l'autorité paternelle pour rompre des nœuds trop étroitement formés. La colère du roi hâta l'arrivée à Londres du comte de Northumberland, et quelques semaines après, le 12 septembre 1523, Thomas Percy accepta forcément une main qui lui était moins chère, jura sa fidélité d'époux à Marie Talbot, une des filles du comte de Schreuwsbury, et Anne, à son tour, prit pour quelques mois le chemin de l'exil. Privée par un caprice qu'elle ignorait encore d'un jeune homme dont son cœur était épris, d'une grande fortune qu'elle avait espérée, d'un nom glorieux dont elle eût été fière, de titres de noblesse et de blasons qui l'auraient flattée, elle s'éloigna de la cour le cœur meurtri, le ressentiment dans l'âme, maudissant Wolsey et lui promettant vengeance.

Pendant l'éloignement de la jeune fille, le prince, en vue de la séduction qu'il méditait, acheta le silence de son père. Sir Thomas consentit, moyennant des distinctions et des richesses, à vendre sans résistance et sans scrupule la vertu de son second enfant avec la même indifférence qu'il montra quand il vit ravir l'honneur à son premier; car, il faut

bien le dire, Marie de Boulen, la sœur aînée d'Anne, avait été trompée auparavant par le roi, et devant cet affront l'ambassadeur avait fermé les yeux comme il avait contenu sa langue (1).

En même temps que le père acceptait la vicomté de Rochfort et la trésorerie de la maison royale, le prince fit remettre une superbe parure en diamants à son amante, qui reçut le présent avec les marques d'une gratitude non moins amoureuse qu'expansive. Plus habile encore, lorsque le roi lui parla de sa passion, elle ne dissimula pas sa propre flamme, mais c'est le feu d'une vertu qu'elle fit brûler devant le monarque : « Votre concubine, lui répondit-elle, « jamais ; votre femme, si vous voulez (2). » Ce fut un refus, sans doute, mais un refus plein de charmes qui fit durer l'espace de tout un an les instances d'une volupté flattée et la résistance d'une artificieuse coquetterie qui parvint ainsi à être couronnée.

Cependant, pour élever Anne sur le trône, il fallait en faire descendre Catherine : un divorce fut donc résolu et voici comment se poursuivirent les intrigues qui le consommèrent :

La passion pour Anne de Boulen fait concevoir au roi des scrupules sur la validité de son mariage avec Catherine d'Aragon. Il a lu au ch. 18e, ℣ 16, du Lévitique des paroles qui interdisent clairement le mariage d'un beau-frère avec sa belle-sœur : « Vous ne découvrirez pas ce qui doit être caché

(1) Cardinal Pole.
(2) Ibid.

« dans la femme de votre frère, parce que c'est la « chair de votre frère. » Après cette lecture, « le « remords » qui est entré dans l'âme du monarque tourmente sans cesse son cœur et sans cesse l'aveugle ; rien n'a à ses yeux rapporté la loi de Moïse, et tout est impuissant à calmer « les tourments » qui le déchirent ; des casuistes complaisants se trouvent, qui, éblouis par la mitre d'évêque qu'ils convoitent ou par la crosse d'abbé qu'ils ambitionnent, partagent les doutes du roi. Devinant sous la couleur empruntée d'une conscience timorée le désir d'un débauché décidé à convoler à d'autres noces, ces docteurs, qui ne sont pas doctes, déclarent nulle malgré la dispense papale, l'union autorisée par Jules II du frère avec la veuve de son frère ; et, quand, à bout d'arguments, ils lisent au chapitre 25e du Deutéronome l'ordre donné à cette veuve d'épouser le frère de son époux mort pour lui susciter des enfants, ces avides ignorants osent nier la validité de la Bulle pontificale, alléguant son défaut de clarté, la fausseté des motifs qu'elle invoque et l'absence de l'approbation royale (1).

Henri VIII est dans la joie d'avoir trouvé des complices ; mais il sent encore le besoin de mettre sous l'aile d'une autorité vivante ses doutes simulés. Il choisit, cette fois aussi, pour confident et protecteur Wolsey. Le cardinal ignore le nom de la future reine ; il croit peut-être que les nouvelles amours du roi n'auront que la durée éphémère de ses an-

(1) Lingard, livre 100, t. II, p. 192.

ciens caprices, ou bien encore il espère que Catherine descendra volontiers du trône au cloître pour y échanger sa couronne contre un voile, et il promet toute son influence à la cause du divorce. Néanmoins, lorsqu'il apprend à quelle tête son maître réserve un diadème, à genoux et les mains jointes, l'œil en pleurs et la voix émue, il prie, supplie, conjure le roi de renoncer à un projet funeste à l'honneur royal et à la prospérité du royaume (1). Le monarque demeurant inébranlable, le ministre, hélas ! reste courtisan, et revient à l'opinion du prince ; mais, pour rendre hommage à la vérité, il faut dire que ce n'est pas sans conditions que Wolsey se convertit au divorce : la rupture des liens matrimoniaux ne saurait avoir lieu d'après lui sans un arrêt papal, et en tout cas ce n'est pas Anne de Boulen qui peut jamais devenir la reine de l'Angleterre (2).

La prétendante ne pardonnera pas cet outrage. Pour se venger de Wolsey, elle fait préparer au téméraire par Suffolk, Norfolk et Rochfort, un exil que signe Henri VIII, et l'ancien favori doit quitter Londres afin d'aller à Paris remplir une mission qu'on imagine pour colorer sa disgrâce.

A Paris, des instructions ont précédé l'ambassadeur chargé de remettre, au nom du roi, des lettres à la duchesse d'Alençon et de travailler à des négociations matrimoniales. A la précision des ordres,

(1) Lingard, p. 187 et 188.
(2) Audin.

on serait persuadé, comme Wolsey, que Henri VIII a renvoyé sa maîtresse ; mais le monarque n'a été vis-à-vis de son ministre qu'un diplomate se jouant du renard qui a si longtemps changé les souverains en dupes. Aux ouvertures du cardinal, Marguerite a opposé le noble refus d'une femme qui ne veut pas détrôner et peut-être tuer ainsi l'héroïque victime des dépravations d'un libertin couronné, et la princesse Renée, duchesse de France, à qui Wolsey fit des propositions semblables, celui de violer les droits de cette illustre reine au profit des caprices honteux d'un époux débauché. Le voilà donc, ce pauvre député, condamné à retourner à Londres avec d'humiliantes déceptions et à retrouver dans son maître l'esclave perpétuel de ses honteuses passions et l'écrivain qui a cessé de combattre dans Luther le libertinage et l'hérésie, pour attaquer dans Catherine l'inceste et le concubinage. En ce moment, en effet, le roi compose un traité pour établir la nullité de son mariage, dont il demande la rupture au nom de la morale publique. Mais, s'il écrit en théologien, il correspond en amant avec sa maîtresse, et c'est en des termes assez peu choisis comme assez peu voilés pour laisser croire au lecteur que la jeune fille a épuisé ses rigueurs calculées. Malgré les propos pudibonds qu'on lui prêtait, lorsque, pour la première fois, elle était tentée par Henri, Anne n'a plus que la honte d'être, aux yeux de tous, « la concubine » du roi, sans qu'elle puisse espérer jamais la gloire d'être nommée légitimement sa « femme ».

Le cardinal, sans doute, redoubla d'efforts et de prières pour vaincre les résolutions du monarque; mais tout fut impuissant sur cet esprit et ce cœur fascinés. Wolsey pourtant ne perdait jamais courage. Il inspira, dit-on, au poète Thomas Wiath, un ami d'enfance d'Anne, d'offrir ses hommages à celle qu'il voulait arracher aux coupables tendresses de Henri; mais les diamants qui scintillaient au diadème l'emportèrent sur la simplicité d'une couronne de lauriers, et la femme ambitieuse congédia poliment le prétendant. Econduit eût été aussi le ministre si l'équilibre européen n'eût été alors menacé par la prise de Rome. Son génie semblait être encore nécessaire à l'Angleterre.

Lorsque, à Pavie, la France eut été vaincue, les troupes confédérées s'étaient répandues en Italie. Réclamant à grands cris de l'argent sans être entendu des souverains alliés, Bourbon finit par s'adresser avec d'insolentes menaces au pape, qui était le chef de la ligue. Clément VII avait pris peur, et, quoique appauvri, il aurait certainement obéi aux sommations du connétable si les ambassadeurs anglais n'avaient exercé sur lui une pernicieuse influence; mais ils avaient pour mission de déterminer le pontife à une lutte inégale dans le perfide dessein qu'avait conçu leur cour d'acheter après une défaite des complaisances coupables au profit du divorce moyennant un secours armé qu'on aurait envoyé d'Angleterre à la papauté. Fidèles aux ordres du roi, les agents britanniques persuadèrent donc à Rome la résolution de garder son or jusqu'à

ce que les Allemands eussent repassé les Alpes ; et à Londres, en recevant leurs dépêches secrètes, on put se réjouir d'avoir décidé le pape à une résistance désespérée contre des hordes barbares que n'aurait pu chasser l'empereur lui-même. C'est ainsi que, pour Anne, la paix du monde fut jouée, le Saint-Siège trahi et Rome saccagée (1).

Frundsberg, qui commandait les Allemands, avait fait vœu de rapporter dans sa patrie la peau du Souverain Pontife, et ses bandits étaient tout pleins de Luther, qui leur avait montré « le trône du pape « rivé aux portes de l'enfer, son pouvoir suprême « comme un empire volé et sa couronne comme un « diadème dont la tête de leur empereur devrait « être ornée ». Plus cruels que les Turcs, ils s'avançaient vers la ville éternelle ayant pour cortège le meurtre, la torture et l'incendie, détruisant les églises et les abbayes, les monastères et les habitations privées, lorsqu'un coup subit d'apoplexie qui portait la justice de Dieu frappa leur chef et mit le commandement des lansquenets aux mains de Philippe Sturm, qui fut bientôt à la porte Portèse.

Bourbon, de son côté, conduisait une tourbe pareille à ces Vandales qui vinrent autrefois, par ordre du ciel, châtier les nations coupables. Pour enflammer les courages, il avait fait luire l'or des villas, les trésors des palais et les pierreries des églises : « Toutes ces richesses sont à vous, avait-il dit, ten« dez la main et prenez ; derrière vous, la faim et la « misère. » Mais, à peine s'est-il rendu à la porte

(1) Infamie constatée par historiens anglais cités par Audin.

du Saint-Esprit, qu'une arquebuse siffle ; la balle qui porte aussi la vengeance divine qu'avait prédite Bayard en mourant atteint le général dans les flancs, et bientôt on n'entend que le râle d'un mourant. Du sang ! du sang ! hurlent aussitôt les assiégeants en fureur ; en un moment, ils escaladent les remparts, brisent les deux portes, se répandent dans la ville, pillent, volent et massacrent, et quand sont dépouillées les trois cents églises de Rome, dévalisés les sacristies et les autels, les tabernacles et les niches, foulées aux pieds les richesses des bibliothèques et de la science, brisés les chefs-d'œuvre de l'art, transformées en écuries les basiliques, données pour litière aux chevaux les bulles papales, pour abreuvoir les bénitiers, la soldatesque avinée prend son repos sur des lits improvisés avec les habits rouges des cardinaux, ou sur des tambours qui lui servent de tapis elle joue les bijoux qu'elle a dérobés et les calices d'or qui lui ont servi à s'enivrer. L'obscurité de la nuit inspire encore des mascarades aux flambeaux : la papauté captive y est jouée ; les cardinaux y sont représentés en robe rouge ; le pape prisonnier, avec une tiare de papier ; les cérémonies sacrées sont ridiculisées, et comme fin de comédie c'est un conclave qui dépose Clément VII pour faire un pape de Luther. Un curé aussi, que des soldats ont appelé pour porter le viatique à un moribond, expire dans les tortures pour avoir préféré la mort au sacrilège et refusé de donner l'adorable sacrement à un cheval malade (1).

(1) Audin, *Hist. de Henri VIII.*

Tout cela se passe à Rome, pendant que Clément VII gémit en captivité au môle d'Adrien, où il s'est réfugié.

Veut-on connaître la conduite de Henri VIII lorsque de sa prison le pape implore la pitié du roi d'Angleterre pour obtenir la liberté que lui ont ravie les perfides conseils des agents britanniques? Wolsey se sent ému par les cris de son père, et, l'âme déchirée par la douleur, il va trouver le roi : « Sire, lui dit-il, c'est Dieu qui vous a constitué le « défenseur de la foi. Voyez dans quel état se trouve « l'Eglise du Christ : le chef de cette Eglise est pri- « sonnier ; nos saints frères les cardinaux, captifs « comme lui, sont, comme lui, sans espoir de salut. « Venez à leur secours, défenseur de la foi, et le « ciel vous aidera. »

« Milord, répond le prince, je déplore cette grande « catastrophe, et je ne saurais vous exprimer toute « l'affliction que j'en ressens. Oui, je suis le défen- « seur de la foi, mais... il ne s'agit pas de foi, mais « d'une querelle toute terrestre. Que pourrais-je « faire pour Clément prisonnier de guerre ? Ni moi « ni mon peuple ne saurions le délivrer ! Mes tré- « sors sont là, disposez-en, Milord, comme vous « l'entendrez (1). »

Or, le trésor royal est depuis longtemps tari ; la dernière parole du roi n'est donc qu'un langage hypocrite, et s'il refuse aujourd'hui de briser les fers de l'auguste prisonnier, c'est qu'il ne croit plus,

(1) Hall, l. 100, p. 728.

comme hier, à la puissance d'un secours pour acheter des faiblesses, ou bien la réflexion lui a fait comprendre que des concessions obtenues d'un pape esclave seraient loin d'être un honneur pour sa royauté. Mais ce que ne fait point le monarque anglais, Dieu l'opère (1). Epargnant comme miraculeusement les Romains, un fléau plus terrible que la guerre moissonne dans l'armée d'innombrables victimes, et la peste réduit le vainqueur à concéder au vaincu la paix qu'il lui demande. Trop dures sans doute en sont les conditions, puisque la liberté du pontife doit dépendre d'une rançon qu'il ne peut payer encore ; mais l'heure de la délivrance sonne ; les bandits quittent Rome ; le pape, sous l'habit d'un jardinier, trompe la vigilance de ses gardes, s'échappe à la faveur de la nuit, et se réfugie dans la forteresse d'Orvieto : ses chaînes sont tombées.

Pour avoir refusé durement son aide au pape, Henri VIII n'a pas renoncé à l'espoir d'obtenir de Rome la dissolution de son mariage avec Catherine, et c'est encore Wolsey qui multiplie ses efforts afin de donner au roi le succès qu'il désire. Le ministre, à la vérité, travaille avec la double intention d'éloigner Anne de Boulen du trône et d'en préparer l'accès à une autre plus digne ; il attend du temps une victoire sur la passion du roi, peut-être même la résignation de la reine à prendre le voile ; il préfère, en tout cas, garder le parchemin qui lui conféra les sceaux de l'Etat, vouer son âme aux déchi-

(1) Réflexions d'Audin.

rantes tortures du remords et poursuivre à ce prix le procès du divorce avec une ardeur que rien ne surpasse sinon l'habileté qu'il déploie et la perversité des moyens qu'il met en usage.

Wolsey appela donc dans une réunion à Hamptoncourt, non pas des théologiens obscurs, mais des canonistes éminents, des docteurs en droit, des juristes, tous d'une intégrité incontestée, dont le témoignage, s'il eût été conforme à son opinion, aurait, en étouffant les cris de sa conscience, pesé peut-être dans la balance romaine. Mais cette assemblée fut loin d'être favorable à sa cause. Une seconde, composée d'hommes de valeur, ne fut guère plus complaisante : pour toute concession, elle admit la légitimité des scrupules du prince, décida que le Saint-Siège serait consulté et que le clergé respecterait la sentence papale.

C'est maintenant à Rome qu'on doit chercher l'étoile de salut et trouver des amis dévoués capables de séduire le pontife crédule et timide. Un homme propre à tous les métiers, Georges Casale, est chargé du premier rôle. Plaider et corrompre, voilà sa charge ; il s'en acquitte, certes, avec un zèle que ne sauraient certainement improuver ni le roi ni son ministre : la théologie et le droit canon, la politique et la religion, la ruse et même l'or sont les instruments qu'il emploie pour tenter la probité des prélats dont il croit l'influence nécessaire et tromper la bonne foi du pape lui-même. Le docteur Knigt est un second agent de cette basse mission. Mais le pape est plus clairvoyant qu'on ne pense.

On lui présente, pour les signer, une commission et une Bulle rédigées sous l'inspiration du prince par l'habileté de Fox, son secrétaire. La commission confie à Wolsey ou à Stafile, doyen du tribunal de la Rote, gagné, bien entendu, par ce dernier, les pouvoirs nécessaires pour débattre et juger la question du divorce ; la Bulle autorise le roi, si le mariage avec Catherine est canoniquement dissous, à se marier à une parente au premier degré d'affinité, fût-elle fiancée, pourvu qu'elle soit restée vierge. Qu'on juge si la passion n'a pas aveuglé l'inspirateur de ce document ! Il n'a pas compris que, si ses arguments avaient quelque valeur, son mariage avec Anne serait, malgré la dispense, aussi nul, à cause de ses relations criminelles avec la sœur de sa maîtresse, que le fut, à son propre avis, son union avec Catherine, l'épouse de son frère. Clément VII, en effet, ne pouvait avoir plus de puissance que Jules II pour lever en faveur de Henri VIII un empêchement absolument pareil à celui dont son prédécesseur ne put, d'après le théologien couronné, accorder valide dispense ; ou bien encore, le pouvoir des papes étant égal, si la seconde autorisation était légitime, légitime aussi fut la première.

Quoi qu'il en soit de la cécité royale, le pape, plein de bienveillance pour Henri, ne lui refusa donc aucune des grâces que lui permettait d'accorder l'honneur du Saint-Siège, et, ne consultant que son cœur, il consentit à un grand sacrifice, car la signature des deux actes pouvait attirer sur Clément les foudres de l'empereur et lui ravir une seconde

fois la liberté. Il signa donc avec quelques modifications la dispense ou l'autorisation de contracter un second mariage, si la dissolution du premier était canoniquement prononcée et il confia à Wolsey la décision à porter sur le divorce, avec cette clause pourtant, insérée au projet, « que la question exa-« minée en première instance en Angleterre vien-« drait en dernier ressort à Rome (1) ».

On comprend sans peine qu'on ne fût pas content à Londres. La dispense était conditionnelle et contenait d'autre part des restrictions qui pouvaient permettre à la papauté de la révoquer ; elle n'était accordée qu' « autant que le pontife pouvait la con-« céder sans offenser Dieu, nonobstant toute pro-« hibition de droit divin et autres constitutions et « ordonnances quelconques auxquelles il dérogeait, « — autant seulement que l'autorité apostolique pou-« vait s'étendre ». D'ailleurs, elle ne pouvait servir au monarque anglais avant l'arrêt qui prononcerait la nullité de la première union et ne devait être sans appel qu'après la ratification papale. De plus, avoir arraché une pareille concession au Souverain Pontife, tandis qu'encore il était comme prisonnier à Orvieto, n'était-ce pas chose odieuse pour le prince qui l'avait obtenue ?

Pour tous ces motifs, on se décida à demander des faveurs nouvelles accordées surtout dans l'exercice d'une pleine liberté, et à cet effet furent commis, en 1528, pour s'adjoindre aux précédents négo-

(1) Voyez la Bulle aux pièces justif. de l'*Hist. de Henri VIII* par Audin.

ciateurs, Stafile et Fox, que nous avons déjà nommés, et Gardiner, secrétaire de Wolsey. Le chapeau de cardinal promis au premier et la mitre aux derniers devaient payer leurs intrigues, si le succès couronnait leurs efforts.

Pas n'est besoin de parler du zèle que déploient dès ce moment ces chevaliers de l'ambassade anglaise. Ils ont d'ailleurs, se persuadent-ils, tout ce qu'il faut à des tentateurs pour déterminer les amis du pape à intervenir, et le pape lui-même à se laisser vaincre : la cupidité et le mensonge, les prières et les menaces sont tour à tour les armes qu'ils manient pour s'emparer des consciences.

Mais, inébranlable dans sa sainte obstination, Clément VII résiste aux sollicitations comme aux injures ; Ravenne et Cervia, que la diplomatie demande à Venise de restituer au patrimoine de saint Pierre pour extorquer les complaisances du Saint-Siège, tout est impuissant à ébranler la fermeté pontificale, et, au lieu des deux actes nouveaux que les agents exigent, la main papale signe bien deux concessions qui paraissent capitales : 1° une dispense, mais cette dispense est toujours subordonnée à la dissolution légale de la première alliance par un tribunal ecclésiastique ; 2° une commission, mais cette commission, quelle que soit l'ampleur que le conseil pontifical lui donne, est scellée du sceau de la plus grande prudence. Wolsey est autorisé, sans doute, à rechercher sommairement et sans formalités judiciaires quelle peut être la valeur de la Bulle accordée par Jules II et du mariage contracté entre

Henri et Catherine ; mais ce ne sera qu'après s'être aidé des lumières de prélats de son choix qu'il déclarera, nonobstant récusation ou appel, « que la « dispense est valable ou subreptice, le mariage « valide ou illégal, et prononcera, s'il y a lieu, le « divorce (1). »

Quelque large que paraisse le langage de l'autorité souveraine, Wolsey se trouve écrasé sous le poids de la responsabilité qui retombe sur ses épaules ; néanmoins, il accepte un moment la souveraineté que Rome lui délègue : « Il est résolu, déclare- « t-il à son maître, à tout sacrifier au roi, son nom « comme sa fortune, ses dignités comme son sang, « et non sa conscience ; son arrêt ne sera que l'ex- « pression de la justice (2). »

Mais aux réflexions salutaires du présent succèdent les méditations sur l'avenir ; le serpent de la vanité a rampé encore jusqu'à Wolsey. Que va devenir la puissance du ministre après le jugement que l'équité commande ? Le nouveau Saul, qui semblait terrassé par les coups de la grâce, n'est donc relevé qu'à moitié, et le voilà cherchant le moyen de garder la paix de l'âme et de conserver aussi les sceaux de l'Etat. Pour ce double effet, il lui faut du pape une commission, « que le pape ne puisse révoquer en « aucun cas ; une Bulle ou décrétale, où le chef de « l'Eglise élèvera jusqu'au dogme, s'il est possible, « la défense faite par le Lévitique à un frère d'épou-

(1) Lingard, l. 100, t. II, p. 199.
(2) Ibid.

« ser la veuve de son frère ; enfin un prélat romain « qui mette la sentence à l'abri de tout soupçon « d'impartialité (1) ».

A force de ruses, qui feraient croire que nous nous faisons l'écho d'un roman si nous les rapportions en détail ; à force de prières, de larmes et de menaces, une nouvelle Bulle fut, en effet, obtenue ; mais, quoi qu'en ait dit M. Burnet, cet historien protestant auquel Bossuet a si magistralement répondu dans son *Histoire des Variations*, il est certain que la question de fait dont doit dépendre la solution de droit sur la validité du premier mariage du roi fut laissée à la décision des légats (2). Le prélat romain choisi par le pape pour intervenir dans cette grande affaire et la juger avec lui fut, selon les vœux du ministre anglais, Campeggio, un ami d'Erasme.

Devenu veuf, Campeggio était entré dans les ordres sacrés en 1509. Léon X en avait fait un cardinal en 1517 ; Adrien VI lui avait confié des légations importantes, et Henri VIII lui-même était son admirateur : il l'avait doté de l'évêché de Salisbury et d'un beau château à Rome (3). C'était donc un homme de grande valeur que Campeggio : sa conception était vive, mais son travail lent et difficile, défaut excusable, sans doute, car il était affligé d'un rhumatisme goutteux incompatible souvent avec la moindre fatigue intellectuelle. Faire durer de longs jours son voyage en Angleterre afin de gagner du

(1) Le Grand, t. III, p. 164 et suiv.
(2) Lingard, t. II, p. 300.
(3) Ibid., p. 201.

temps ; concilier les parties, si possible, lorsque le nonce serait arrivé à Londres ; conseiller à la reine la prise du voile, au roi la renonciation à son projet de divorce ; ne négliger aucune des lenteurs de la procédure, et, en tout cas, se garder de prononcer jamais un jugement sans recours préalable au Siège apostolique ; garder soigneusement la Bulle, la tenir secrète envers tous à l'exception de Henri et de Wolsey, et la brûler après leur en avoir donné lecture, ce qui rend absolument impossibles les informations et la copie dont se flatte M. Burnet : telle était la mission de Campeggio (1).

Le cardinal exécuta fidèlement les ordonnances pontificales. Parti de Rome, il s'avança à pas de mule vers l'Angleterre. Il n'y arriva qu'à la fin de septembre 1528, et le 22 octobre seulement, il fut reçu en audience par le roi. Malgré les obsessions du prince, ses caresses et ses cajoleries ; malgré les essais mêmes de corruption qu'il osa employer pour acheter la conscience du prélat en lui offrant le riche évêché de Durham, et en décorant Rodolphe, le second fils que le cardinal avait eu avant d'appartenir à la cléricature, le légat ne négligea rien pour détourner Henri VIII de son criminel dessein : il lui montra sa réputation compromise, son peuple mécontenté, Charles-Quint courroucé, son enfant désespérée, la reine conduite jusqu'à la mort par le divorce qu'il méditait. Le monarque resta aussi fer-

(1) Auteurs anglais cités par Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. I, p. 398 et 399.

me dans sa résolution que Campeggio dans son devoir (1).

Le 27 octobre fut consacré à une visite que firent à la reine les deux légats avec quatre autres prélats. Ici, Campeggio demande instamment à Catherine son consentement à se séparer d'un époux qui ne l'aime plus, le sacrifice de son repos à la tranquillité de l'Eglise, une action héroïque qui éloignera de l'Angleterre un schisme que sa résistance aurait pour résultat inévitable. Mais la princesse, avec une force de caractère que décuple la certitude de son droit, refuse aussi de se laisser fléchir par aucune prière (2).

C'est alors qu'après quelques efforts et une intervention inutile de l'évêque de Bayonne pour triompher de l'énergie de cette autre femme forte, c'est alors, disons-nous, qu'on se retourne vers Rome pour vaincre les rigueurs du Souverain Pontife, et à cette fin sont envoyés dans la ville éternelle deux hommes nouveaux : Brian, le chef des valets de pied, et Pierre Vannes, le secrétaire du roi. Ils doivent y trouver, pour les aider à remplir leur mandat, Casale, qui fera valoir l'argument tiré du dégoût que causent à Henri les infirmités secrètes de Catherine, et Gardiner, qui assurera au pape qu'un délai dans la solution va déterminer une rupture certaine avec Rome (3). Mais cette manœuvre n'eut pas plus de succès que les précédentes;

(1) Le Grand, t. II, p. 100.
(2) De Rossi.
(3) Lingard, t. II, p. 204, Herbert, p. 100, — et Le Grand, t. II, p. 295.

l'espoir qu'on plaça un moment sur une maladie dangereuse du pape, que les médecins avaient condamné à une mort inévitable, n'en eut pas davantage ; l'espérance de voir l'archevêque d'York couronné de la tiare de Clément VII dut par conséquent s'évanouir aussi, car, nouveau Lazare, Clément était sorti miraculeusement du tombeau.

Conduit par ces déceptions ou plutôt par la passion jusqu'à l'emploi des moyens de violence, le roi va donner à Anne, que ni le peuple ni le pape ne veulent voir sur un trône, les prérogatives de la royauté sous les yeux mêmes de l'Angleterre entière. Anne, qui, par peur d'une épidémie qui traversait le pays avec la rapidité de l'éclair, s'était retirée chez son père, fut rappelée de son exil, et, tandis que Catherine était reléguée à Greenwich, elle, la concubine, reçoit chaque jour au palais royal les hommages d'une cour qui les refuse à la reine ; et l'on reconnut à certains signes qu'elle n'occupait pas seulement à table la place d'une souveraine, mais qu'elle approchait le roi de plus près encore (1).

Enfin, arriva l'heure où les légats durent procéder au jugement. Pour obéir aux instructions papales, Campeggio donna lecture de la Bulle au monarque et à Wolsey, en refusant au roi d'en donner communication à son conseil privé et surtout d'en laisser prendre copie (2). Mécontent, Henri députe encore un courrier à Rome pour y renouveler des prières

(1) Lettre de M. du Bellay.
(2) Lingard.

et des menaces; mais Clément reste inexorable. Durent les juges donner cours à la cause.

Le pouvoir d'accorder des dispenses pour le mariage d'un beau-frère avec sa belle-sœur avait été, on le sait, dénié à Jules II par les conseillers du roi en vertu de la prohibition du Lévitique. Cet argument, qui infirmait la puissance pontificale, finit par être abandonné. Restaient les allégations sur lesquelles la Bulle était fondée. On insistait sur ce second argument que leur fournissait, à les entendre, « l'énonciation mensongère des motifs « d'impétration »; mais de quel coup de foudre ne furent pas frappés les ministres royaux lorsque Catherine leur montra la copie d'un acte considérable reçue d'Espagne et signée du nonce du pape, de l'archevêque de Tolède et de quatre chevaliers de la Toison d'or, conseillers privés de Charles-Quint, qui en possédait l'original. C'était un Bref pontifical portant la même date que la Bulle et conçu en des termes si clairs et si décisifs que les objections formulées contre ce document (la Bulle) perdaient absolument leur valeur. Que faire donc en cette occurrence? Aux termes de la commission, les légats pouvaient statuer sur la validité de la Bulle contestée, et ce n'était même qu'avec des restrictions que ce pouvoir leur avait été concédé; mais ils n'avaient aucune mission de traiter du Bref exhibé. Il fallait par conséquent en obtenir du pape la révocation pure et simple, ou bien une délégation plus large, et dans ce cas faire contraindre l'empereur à produire l'original de cette pièce déci-

sive si on voulait plaider contre son authenticité, ou enfin décider le Saint-Siège à se mettre au-dessus de toute loi, et à fouler aux pieds les règles de la justice humaine pour ravir à Catherine les titres sacrés d'épouse et de reine et la précipiter de son trône par l'annulation, en vertu de la plénitude de l'autorité pontificale, de la dispense émanée de Jules II. Sourd au bruit du danger comme à la voix de l'intérêt, le Souverain Pontife ne prêta l'oreille qu'au cri de sa conscience : « On a demandé des « juges, ce sont des juges qui prononceront, et « Rome, s'il y a lieu, ratifiera leur sentence (1). »

En juin 1529, comparurent donc une seconde fois devant le tribunal ecclésiastique les deux têtes couronnées, assistées de leurs défenseurs et de leurs conseillers. Il fut donné lecture de la commission pontificale par le protonotaire des légats, prêté par les cardinaux le serment de l'exécuter, et furent cités le roi et la reine à comparaître à la barre de ces assises le 18 de ce même mois de juin. Catherine se présenta en personne au jour fixé, mais ce ne fut que pour protester contre ses juges.

Sept jours plus tard, le 28, la cour de justice se réunit encore. Le roi répondit *adsum* à l'appel de son nom ; la reine, au lieu de suivre son exemple, quitta son siège, et, à genoux devant son époux, elle lui parla en des termes si émouvants, que seul un cœur endurci par la passion pouvait ne pas s'attendrir ; elle lui rappela ses sacrifices de vingt ans,

(1) Darras, *Hist. de l'Eglise*, volume XXXIII, p. 198.

ses complaisances et ses tendresses ; affirma la pureté dont elle était ornée au jour de son entrée dans la couche royale, en prit à témoin la foi de son auguste époux, chercha dans la sagesse des princes qui avaient préparé et conclu l'union une preuve de la validité des liens, et, après avoir, les yeux en pleurs, revendiqué au nom de Dieu sur le cœur du souverain ses droits d'épouse, de mère et de reine, récusé ses avocats et même ses juges, elle quitta cette cour, persuadée qu'elle ne pouvait y trouver justice (1).

La cour n'en fut pas moins constituée en l'absence de Catherine, déclarée contumace, et les débats commencèrent. Ils furent terminés par la nouvelle exhibition du Bref authentique dont nous venons de parler et par la déclaration de Fox, évêque de Winchester, qui ne fut pas moins décisive. On avait, nous l'avons dit, prétendu que le roi avait protesté lui-même avant la cohabitation contre son mariage avec Catherine. C'était un fait dont la gravité n'échappait à personne. Or, Fox donna à cet acte sa valeur réelle. Il déclara qu'il existait, il est vrai, une protestation faite au nom du roi dans les registres de Ridden, notaire public, en présence du comte de Surrey, grand trésorier d'Angleterre ; *mais « que le roi n'était pas présent quand on rédigea l'acte, « et qu'il ne l'avait pas même signé »*. Henri VII, ajouta-t-il, lui avait toujours dit que, malgré cette protestation, *qui n'était qu'un artifice dont il était le*

(1) Titler, p. 264.

seul auteur, il n'avait jamais renoncé à ce mariage ; que, s'il en avait différé la célébration, c'était uniquement à cause des différends qu'il avait avec le roi d'Espagne touchant le douaire de l'infante (1).

Devant des preuves si graves et si explicites, le roi comprit qu'il avait perdu sa cause, et il voulut essayer d'alarmer Catherine sur l'issue du procès, espérant ainsi la déterminer à un abandon à la générosité de son époux. Wolsey, accompagné de Campeggio, se rendit, prié par Henri, auprès de la reine pour lui persuader d'avoir confiance en la tendresse royale et de s'en rapporter à la bienveillance du monarque, qui voulait prévenir ainsi un appel au pape. Il était difficile, on le reconnaîtra, d'espérer un succès de cette démarche. On ne sait quelle fut la réponse de la princesse, mais elle dut être négative, puisque les légats tinrent, le 23 juillet, une dernière séance ; et, si l'on y entendit la hautaine injonction d'un orateur qui sommait la cour de prononcer son jugement, on put y applaudir à la noble réponse de Campeggio, « trop vieux et trop « malade, comme il dit, pour craindre les menaces. « Près de mourir, il voulait paraître la conscience « sans tache devant le tribunal suprême. »

On devine que, malgré la sommation, l'arrêt ne fut pas rendu, parce qu'il ne pouvait l'être à cause du Bref. Catherine, d'ailleurs, avait fait déjà ce que redoutait le roi et porté son appel au tribunal du Souverain Pontife.

(1) N° III des pièces justif. de l'*Hist. de Henri VIII*, par Audin.

La mission de Campeggio, quelque infructueuse qu'elle eût été, était donc terminée. Il reprit le chemin de Rome, injurieusement poursuivi dans sa route par des agents royaux ; calomnieusement accusé d'emporter des richesses reçues de Wolsey ; sacrilègement fouillé comme un larron par des archers qu'on avait commis surtout pour saisir la Bulle décrétale dont le légat était porteur et peut-être aussi la correspondance scandaleuse et compromettante de Henri avec sa concubine, ou encore des lettres du cardinal anglais au pape pour les faire servir de pièces de conviction dans l'inique procès qu'on avait dessein d'intenter au ministre (1).

Pour Wolsey, qui avait travaillé au divorce, en se réservant, il faut le reconnaître, le droit de le faire au profit d'une femme autre que Anne de Boulen, il paya chèrement le peu de sympathie qu'il avait refusé à l'habile courtisane. Quand on l'eut brutalement dépouillé de sa dignité de grand chancelier et poursuivi injustement pour la violation de vieilles lois depuis longtemps prescrites ; lorsqu'on se fut emparé de son château d'York-house pour en faire une résidence royale, qu'on eut confisqué au profit du roi les trésors que le cardinal y avait accumulés, chefs-d'œuvre artistiques qui lui étaient venus d'Afrique, d'Europe et d'Asie pour l'embellissement de cette demeure princière : peintures de Raphaël, de Fra Bartolomeo et autres grands maîtres, sculptures de Perrin, de Michel-Ange et de

(1) Le Grand, l. 100, t. I, p. 158.

Santovino, dentelles de Malines, soieries de Lyon et de Florence, ciselures de Brescia et diamants du Mexique; quand on eut impitoyablement exilé l'infortuné ministre à Esher, qu'on l'eut ensuite proscrit à Richmont, qu'on l'eut éloigné de deux cents milles de Londres en le reléguant dans son archevêché d'York, qu'on l'eut enfin accusé de conspiration contre Henri, de correspondances secrètes avec Rome pour obtenir du pape l'excommunication du souverain, on l'arrêta comme coupable de haute trahison, et, si la maladie dont il souffrait depuis longtemps ne l'eût conduit à l'abbaye de Leicester pour y mourir le lendemain de son arrivée, Wolsey serait allé du monastère à la Tour et de la Tour à l'échafaud. C'est ainsi que finit un des plus grands hommes d'Etat qu'ait jamais possédés l'Angleterre, victime des basses vengeances d'une ignoble femme que pouvait seule apaiser la mort de l'ancien favori (1).

Tandis qu'à Londres, la plus noire des infamies traitait ainsi les légats du pape, elle avait, à Rome, la folle prétention de triompher des légitimes résistances du chef de l'Eglise. Elle arriva dans la ville éternelle en la personne de certains ambassadeurs royaux accompagnés par ordre du prince du trop célèbre Cranmer.

Cranmer était issu d'une assez bonne famille du comté de Nottingham. Nommé professeur au collège de Cambridge, dont il avait été le brillant élève, il

(1) Voyez Audin.

devint, dans cette ville, éperdument amoureux d'une certaine Jacqueline La Noire, servante de charge à l'auberge du Dauphin, et il l'épousa. Devenu veuf, il poursuivit ardemment les dignités de l'Eglise. Il conquit vite ses grades de théologie, reçut de l'Université le titre de juge des concours, et il fut élevé au siège archiépiscopal de Cantorbery. Hâtons-nous de dire que le prélat ressemblait à Calvin par le cœur aussi bien que par l'esprit ; par la figure autant que par les croyances. C'est pourquoi, comme le réformateur genevois, après s'être fait monacophobe, il se fit antipapiste, pour « arracher, dit un « historien anglican, l'Angleterre au joug de cette « monarchie sacrée qui depuis tant de siècles pesait « par ses superstitions sur l'esprit humain ». Il trouva dans les démêlés du pape avec Henri le moyen de réaliser le satanique dessein qu'il avait formé depuis longtemps de détacher le prince de la communion romaine. Partisan du divorce, il fit savoir au roi qu'à sa place ce n'est pas au pape qu'il s'adresserait, mais « aux Universités du monde ca« tholique tout entier. Si elles décident que le ma« riage est nul, que pourra, prétend Cranmer, la « voix du pape contre leurs décisions (1) ? »

Henri VIII crut voir dans ce conseil le dénoûment de l'affaire ; mais il voulut, avant de le suivre, tenter une démarche nouvelle auprès de Clément VII. « C'est un livre que je demande pour défendre ma « cause que je vous confie », dit le roi à Cranmer,

(1) Darras, *Hist. de l'Eglise*, vol. XXXIII, p. 200.

et il l'envoya pour le composer chez le comte de Wiltshire, le père d'Anne de Boulen, dans sa maison de Dhuram-Place, que fréquentait la séduisante maîtresse pour inspirer, sans doute, l'auteur d'une plaidoirie qui devait mettre sur sa tête la couronne royale. Le monarque fut ravi du travail : « Je veux « que vous montriez votre livre à l'évêque de Rome, « s'écria le souverain ; le soutiendrez-vous (1) ? » Depuis que le pape avait refusé de chasser Catherine du lit conjugal, Clément VII avait aux yeux du prince perdu sa tiare et n'était qu'un tout petit évêque. Cranmer se montra résolu et s'inclina pour marquer qu'il était prêt à obéir. « Vous partirez », reprit Henri. Le théologien se mit donc en route, et, dans une des audiences particulières que le Souverain Pontife lui accorda plusieurs fois, il présenta au chef de l'Eglise le livre qu'il avait composé en faveur du divorce ; mais la permission qu'il sollicita de discuter avec les théologiens du gymnase romain sur la question controversée ne lui fut point accordée. On comprend que ce refus lui fut douloureux. C'est pour en adoucir l'amertume que Clément lui conféra le titre de grand pénitencier des trois royaumes. L'accepter c'était clairement de la part de Cranmer la reconnaissance implicite sur l'Angleterre de la juridiction spirituelle et temporelle de l'évêque de Rome, auquel il l'avait déniée précédemment. C'était, par une contradiction malheureuse pour le procès qu'il plaidait, une tacite

(1) Todd, t. I, p. 22.

capitulation que devaient blâmer plus tard ses panégyristes ; mais il l'accepta sans scrupule (1).

La mission de Cranmer n'avait donc pas réussi. Celle des autres députés n'eut pas un meilleur sort. Ils arrivèrent à Rome pendant les préparatifs du couronnement de Charles-Quint, les mains pleines d'or, car le cabinet anglais espérait toujours en son système de corruption.

L'empereur fut le premier tenté. Les ambassadeurs lui offrirent trois cent mille couronnes pour payer son consentement au divorce ; mais le prince répondit noblement que les droits de sa tante n'étaient pas un objet de commerce ; qu'il se soumettrait religieusement à la sentence souveraine si le pape prononçait la dissolution du mariage ; mais qu'il défendrait par tous les moyens que Dieu avait mis en son pouvoir la cause de l'opprimée si la requête du roi n'était pas écoutée (2).

Clément fut aussi insensible à l'appât des présents royaux. Vaines aussi furent les menaces qu'on fit sonner à son oreille. Qu'importe que l'obstination du pontife doive consommer le schisme de l'Angleterre avec Rome ; que Henri soit décidé, si on ne lui accorde pas Anne de Boulen, à mépriser désormais l'autorité papale, à revêtir un évêque du pouvoir patriarcal et à provoquer ainsi par son exemple la triste imitation de tous les souverains d'Europe ? Ce sont de grands malheurs assurément ; mais le

(1) Darras, vol. XXXIII, p. 202.
(2) Lettre de l'évêque de Tarbes à Montmorency.

représentant de Dieu peut-il écouter d'autres voix que celle de la justice, dont le Ciel l'a établi le gardien?

Plus sensible au récit des outrages dont on abreuvait l'héroïsme de Catherine; plus ému par les larmes, les gémissements et les souffrances de cette reine magnanime, qui intéressait à son sort le monde chrétien tout entier, le pape, après avoir pris conseil du cardinal Cajetan, qui était une des gloires de la pourpre romaine et une des grandes lumières de l'Italie littéraire, rédigea et signa un Bref qui défendit à Henri de se marier « avant la « publication d'une sentence pontificale (1) ».

On s'aperçut alors qu'on n'avait plus rien à attendre de Rome. C'est pourquoi le comte de Wiltshire pria la cour d'Angleterre de hâter l'envoi des décisions universitaires que Cranmer avait conseillées.

Or, voici l'histoire vraie de la solution donnée par les Universités : à Oxford, la question provoqua une véritable révolution. Pour triompher de l'opposition, les agents du roi durent exclure de l'académie les maîtres ès arts et emprisonner plusieurs bacheliers. Les menaces de Suffolk, ce dévastateur barbare des provinces de notre Picardie, n'ayant pu suffire à corrompre entièrement le reste des juges, on obtint d'eux, à la vérité, à force de présents leur consentement à la nomination par l'évêque de Lincoln et le docteur Stinton de trente docteurs qui auraient le droit de donner au nom de

(1) Lisez détails dans Audin.

tous une décision sur le divorce; mais ces experts ne purent s'entendre, et huit d'entre eux, les plus dévoués à la cour, furent réduits à recourir à l'effraction de la porte du greffe et au vol du sceau universitaire pour l'apposer au bas d'une sentence qui donna à un faux les apparences mensongères de l'authenticité.

A Cambridge, les partisans du divorce l'emportèrent à la faveur des ruses et des fraudes ; mais la victoire ne fut qu'une défaite ; la décision fut conditionnelle et renferma une clause sans laquelle ils auraient été battus. L'Université se prononça pour la nullité « si le mariage entre Arthur et Catherine « avait été consommé (1) ».

En Italie, c'est un Anglais du nom de Crook qui est le commis voyageur de la royauté pour recueillir les avis favorables au divorce, sous la haute direction des frères Cazali et Stafile. Le compte qu'il tenait de ses dépenses donnera, certes, au lecteur l'idée juste de la valeur de ses succès :

« Payé, écrit-il :

« A un religieux servite.......... 1 écu.

« Aux religieux de l'Observance. 2 écus.

« Au prieur de Saint-Jean....... 15 écus.

« A Jean-Marie, qui de Milan est allé à Venise................. 30 écus.

« Au prédicateur des Cordeliers. 20 écus. »

Et, après des marchés de ce genre, Crook écrit sérieusement à son roi ses triomphes et ses regrets

(1) Burnet et Lingard.

en ces termes : « Gracieux maître, lui dit-il, voilà « cent dix signatures que je me suis procurées (1). « Je vous en enverrais bien d'autres si j'avais un « peu plus d'argent. » Les Casali étaient jaloux de sa gloire et lui faisaient trop attendre la remise des ressources nécessaires à l'achat des consciences.

A Bologne, ville de théologie, trois ou quatre moines fabriquent, aux sollicitations de Cranmer, une adhésion de complaisance qui tient lieu des approbations que l'Université lui refuse, et, à Ferrare, cent écus qu'offre le même négociateur sont dédaignés comme valeur insuffisante (2).

Et ces récits entendus, qu'on dise si Morison n'a pas le droit, dans son amour pour son roi, de se fâcher amèrement qu'on ait parlé de corruption ; s'il n'a pas eu raison d'appeler « un salaire » ces écus distribués aux moines ! La peine, la grande peine d'apposer son nom au bas d'un factum ne valait-elle pas au signataire l'obole de Henri (3) ?

A Paris, une intrigue scandaleusement menée et un ordre formel de François Ier contraignirent à délibérer sur cette grave matière la Sorbonne, qui avait d'abord refusé de s'en occuper. D'un côté, du Bellay, évêque de Bayonne, faisait habilement valoir la dette de reconnaissance qu'avait contractée la France envers le souverain d'Angleterre pour l'intérêt qu'il avait témoigné au vaincu de Pavie après

(1) Burnet, *Hist. de la Réformation.*
(2) Rymer, Lingard, Burnet.
(3) Le Grand, t. II, p. 82 et 83.

la déroute de nos armes et pour le prêt des cent mille écus qui servirent au rachat des princes que Charles-Quint voulut garder en otages en délivrant son royal prisonnier. A son tour, Montmorency, le grand maître de l'Université, employait son influence à gagner « la mère et la nourrice de la « sagesse ». Il se prêtait, lui aussi, au trafic des consciences, allant de porte en porte mendier ou acheter les suffrages, secondé dans cette ignoble besogne par un Gervais, le plus bas des intrigants, qui avait reçu de lui la promesse d'une forte somme d'argent. Les ambassadeurs anglais ne perdaient pas non plus leur temps et jetaient avec profusion la semence des présents pour recueillir une abondante récolte de faveurs universitaires (1).

Les Sorbonistes se réunirent une première fois le 8 juin 1530 et la séance fut fort bruyante. Du Bellay y assistait par ordre du roi pour essayer de séduire l'assemblée en invoquant au profit du divorce le sentiment unanime des écoles théologiques de l'Italie. Or, les délibérations des docteurs italiens ne pouvaient encore être connues ; l'affirmation toute gratuite de l'évêque de Bayonne n'était donc propre qu'à infirmer sa plaidoirie : elle donna, en effet, à Béda, son bouillant antagoniste, l'occasion de l'accuser de violence envers la conscience des membres de l'assemblée, et de connivence avec le roi d'Angleterre dont il était, lui fut-il dit, « le pensionnaire » ; après quoi, la réunion fut dissoute sans autre résul-

(1) Le Grand.

tat que celui d'une tempête d'emportements sans dignité (1).

Cependant, un mois s'étant écoulé et la diplomatie ou mieux la corruption ayant continué son œuvre, l'Université rendit son arrêt en juillet : cinquante docteurs admirent les conclusions de Henri ; quarante-deux les repoussèrent explicitement, et, cinq autres ayant demandé que l'affaire fût renvoyée au jugement du pape, l'opposition compta ainsi quarante-sept membres. Ce nombre fut assez respectable pour donner du remords aux complaisants : le lendemain, l'assemblée voulut se reconstituer pour annuler les décisions de la veille ; mais on ne trouva plus les registres où avaient été écrites les délibérations. L'évêque de Senlis les avait emportés, et il refusa, malgré les protestations, de les rendre. L'histoire n'a donc pu enregistrer une victoire en l'honneur du roi d'Angleterre ; elle a plutôt constaté sa défaite, quand elle a, par la plume non suspecte de Dumoulin, transmis à la postérité que les votes en faveur du divorce furent payés par l'or de la Grande-Bretagne.

L'Allemagne est encore moins aimable que la France pour le monarque anglais : même Luther, ce moine dissolu, qui viola lui-même les serments les plus sacrés et permit au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois, repousse rudement l'agent de Henri VIII, qui le sollicite de déclarer nul son mariage avec Catherine : « Je permettrais au

(1) Le Grand.

« roi d'Angleterre, répond-il, d'avoir dans son palais « royal deux reines plutôt que d'approuver son di- « vorce », et Mélanchthon, comme son maître, s'exprime avec une indignation non moins explicite.

Il n'y a pas jusqu'à la faim qu'on ne veuille exploiter pour recueillir des approbations criminelles et faire succomber la vertu : on sait que Cochlée, le courageux athlète de l'autorité contre les novateurs, vit du pain de l'aumône depuis que l'apostasie de Francfort-sur-l'Oder lui enleva sa collégiale. On se présente à lui les mains pleines de florains pour obtenir une signature approbative ; mais le valeureux chrétien refuse de vendre son âme au prix de l'or, et Erasme le félicite, en déclarant que, si on l'avait tenté lui-même, il aurait fait entendre les protestations les plus vives (1).

Cranmer était au nombre des racoleurs royaux en Allemagne. Il visita après Luther et Mélanchthon, Œcolampade, Bucer et Zuingle ; mais il ne put gagner personne au divorce. Il faut avouer pourtant que, s'il eut des déceptions dans l'accomplissement de son mandat, Cranmer eut du moins un succès personnel et la consolation d'amener avec lui une compagne. Quand il eut connu la nièce d'Osiander, qui était un disciple de Luther, il l'aima, en fut aimé, et l'ayant épousée, il revint à Londres quatre fois parjure : à sa foi, à ses vœux, au pape, qui avait tout récemment reçu son serment de fidélité quand il l'avait nommé grand pénitencier d'Angleterre,

(1) Lettre d'Erasme, citée par Pollini.

d'Écosse et d'Irlande, et même à son roi, car, malgré son hypocrisie, il professa l'osiandrisme que son maître poursuivait à Londres dans tous ceux qu'il soupçonnait d'hérésie (1).

A la place des Universités qui lui font défaut, il est vrai de dire que Henri VIII reçoit d'étranges lettres qu'il accepte comme flatteuses : il en arrive d'ici, qui traitent Catherine de concubine ; de là, qui font de sa fille Marie une bâtarde ; d'ailleurs, qui transforment le prince en époux incestueux, et de ces épithètes honteuses qu'il a mendiées ou achetées, il s'applaudit comme d'un triomphe ; il les recueille comme des diamants dans sa cassette, et il espère, en les joignant aux signatures extorquées ou falsifiées, réussir à tromper et à convaincre Clément VII, mais le pape savait à quel prix le roi avait tout obtenu.

Les conseillers de la couronne s'aperçurent, de leur côté, qu'aucune illusion n'était possible sur le crédit qu'aurait un dossier frauduleux, dont « chaque pièce supposait, d'ailleurs, la consommation « du mariage d'Arthur avec Catherine ». Ils tentèrent un nouvel effort pour faire céder enfin la reine aux obsessions du roi ; mais ce fut en vain : Catherine demeura ferme dans son droit, que défendait d'autre part, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Allemagne, en France, la plume compétente des plus savants et des plus saints docteurs du monde catholique. Quelques lords spiri-

(1) Voyez Audin, *Hist. de Henri VIII.*

tuels crurent alors pouvoir intimider le Pontife de Rome. Unis à un certain nombre des membres des Communes, ils s'adressèrent au Saint-Siège pour l'avertir au nom du peuple anglais « que si, à l'aide « de mesures dilatoires, le pape repoussait la de- « mande du prince, Henri était décidé à se passer « de l'intervention du Saint-Siège, et qu'il en ap- « pellerait à sa conscience, aux vœux du pays, au « jugement du clergé : extrémité fâcheuse, mais « moins funeste à la nation que l'état où l'injuste « partialité du Souverain Pontife abandonnait tout « un royaume (1) ». Sourd au bruit des menaces comme à la voix des flatteries et de la corruption, Clément ne céda rien de la justice, et se contenta de protester de son intention persévérante de ne jamais attenter à la régulière autorité du souverain temporel, ajoutant qu'évoquer une cause toute spirituelle devant un tribunal *spirituel* était un devoir pour le chef de l'Eglise sans être une injure pour la couronne.

(1) Herbert, l. 100, p. 331.

CHAPITRE IV

Injustice de l'aristocratie envers le clergé. — Protestations de Fisher. — Cromwel : son entretien avec le roi ; son élévation. — Convocation ou synode. — Capitulation du clergé. — Fermeté de l'évêque de Durham. — Députation à Catherine. — Noble réponse de la reine. — Plaintes de la reine au pape. — Bref du pape à Henri. — Rigueurs du roi contre l'Eglise et injures au pape. — Défense au roi de cohabiter avec Anne. — Démission de Thomas Morus. — Entrevue de Henri et du roi de France. — Mariage d'Anne de Boulen. — Cranmer, archevêque de Cantorbery. — Cranmer, juge. — Cranmer prononce le divorce. — Couronnement d'Anne. — Anne devient mère. — Annulation de la sentence de Cranmer. — Excommunication du roi et de sa concubine. — Appel au futur concile. — Condamnation par le pape du procès fait par Cranmer à Catherine. — Annulation par le parlement du mariage de Henri avec Catherine. — Règlement sur la succession royale. — Schisme.

Nous venons d'apprendre que l'on avait parlé au pape au nom du peuple. Afin de rendre la menace effective, il fallait se prémunir contre un désaveu du peuple : voilà pourquoi l'aristocratie anglaise conçut le dessein de dépouiller le clergé d'une partie de ses richesses en faveur du prince, pour donner à la couronne le moyen de se faire des créatures. On donna, sans doute, pour raison de la confiscation le zèle pour les intérêts religieux ; mais en réalité, comme le dit le vieux Fisher dans l'énergique protestation qu'il fit entendre à la Chambre des lords, c'était « beaucoup plus les biens que le

« bien de l'Eglise qu'on voulait (1) ». Asservir le sacerdoce pour le rendre muet est le double but qu'on poursuivait.

Cependant, rien ne dissipait les signes d'inquiétude qu'on apercevait sur le front du monarque : ni l'inique projet, ni la docilité des Chambres à l'enrichir davantage en proclamant Sa Majesté libérée de tous les emprunts qu'elle avait contractés. L'argent et la ruse, la persuasion et la violence, la corruption et la peur, tout a été employé sans aucun succès à vaincre l'obstination du Pontife romain ; le temps s'est écoulé, l'or a été dissipé, et le divorce demeure encore à prononcer ! Pensif et chagrin jusqu'à l'anxiété, Henri VIII parut alors se repentir « dans l'abîme sans fond où la perversité de son « cœur l'avait jeté » ; on lui prêta même le désir d'abandonner un procès que tout lui montrait perdu. Malheureusement, les confidences de son désespoir arrivèrent par indiscrétion jusqu'aux oreilles de sa maîtresse. Anne se crut un moment foudroyée dans l'orage que les sombres idées de son amant lui montraient à la veille d'éclater ; mais elle trouva un sauveur dans Thomas Cromwell.

Cromwell était le fils d'un foulon des environs de Londres. Jeune encore, il se fit soldat dans cette armée d'aventuriers que le duc de Bourbon, après avoir trahi son roi, conduisit au sac de Rome. Il y vécut, comme ses compagnons d'armes, de meurtre et de pillage ; devint, après son service, marchand,

(1) Tytler, l. 100, p. 330.

légiste, secrétaire de Wolsey, intendant de couvents sécularisés, et même, dans cet emploi, serviteur assez infidèle pour être voué au supplice par l'indignation publique. Toujours trop égoïste pour se prêter jamais, mais toujours assez vil pour se vendre au pouvoir, fût-il besoin de faire tomber des têtes, on le vit, quand il aurait dû monter à l'échafaud, descendre un jour l'escalier du palais royal la figure radieuse, escorté, comme le sont les illustres personnages, par les dignitaires de la cour. Cet autre Machiavel venait de gagner une place au conseil privé du roi. Racontons l'histoire de cette soudaine grandeur.

Le condottiere de Bourbon s'était hasardé de demander une audience à Henri, et il venait de lui parler à peu près en ces termes : « Sire, les con-
« seillers de la couronne ont manqué de résolution
« dans l'affaire du divorce, dont les lenteurs de la
« solution troublent si fort la paix de votre âme et
« le repos de l'Etat. Les Universités ont parlé ; les
« théologiens se sont prononcés ; le Lévitique a fait
« entendre ses défenses et les Pères leur sentence.
« Est-il au monde des arrêts plus imposants et plus
« propres à rassurer votre conscience timorée et
« bannir vos craintes ? Puisque, depuis deux ans, le
« pape s'obstine à refuser l'approbation que Votre
« Majesté sollicite, passez-vous de Rome à l'exem-
« ple des princes allemands, qu'elle refusa d'écou-
« ter. Unies à votre parlement, que votre puissance
« souveraine et son autorité déclarent hardiment le
« roi d'Angleterre chef de l'Eglise dans son royaume.

« La papauté n'est qu'une usurpatrice de vos pou-
« voirs, qu'il est temps de ressaisir ; soyez le pon-
« tife de votre clergé ; sa fortune et sa vie sont dans
« vos mains, et le clergé obéira en tremblant ; vous
« ne serez jamais qu'un demi-souverain, et le prêtre
« ne sera qu'un demi-sujet tant qu'au serment
« d'allégeance au roi il lui sera permis d'ajouter le
« serment de fidélité au pape. »

Ce discours plut au roi, car c'était un second diadème que Cromwell plaçait sur sa tête, une autre royauté qui lui était donnée, la royauté des âmes qu'un étranger exerçait au delà des Alpes. Et le moyen de conquérir ce double sceptre, demande le monarque (1) ?

Cromwell, qui avait au sujet du pape la symbolique protestante des soldats de Frundsberg, n'éprouvait, on le conçoit, aucun remords à séparer du Saint-Siège la nation anglaise ; il prit en ses mains le serment qu'un évêque prête au pontife romain le jour de sa consécration, en fit lecture au roi et prétendit y trouver une violation des lois du royaume aussi bien qu'un crime assez grand pour mériter au coupable d'être frappé dans sa fortune et dans sa liberté.

Il existait, en effet, renouvelés par le parlement en 1401, sous Henri IV, des statuts qui remontaient aux temps d'Edouard II et de Richard II. Par ces bills, qu'on appelait *Præmunire,* était portée la défense de poursuivre à la cour romaine la conces-

(1) Reginald Pole, l. 100, p. 123.

sion d'un bénéfice ou même d'attendre sa vacance, enlevée la faculté de recourir aux tribunaux ecclésiastiques pour des différends que pouvaient juger les magistrats, édictés contre les violateurs les châtiments que nous avons énoncés.

C'est pour avoir accepté en Angleterre l'autorité de légat du pape que Wolsey fut mis en jugement. Quoiqu'il eut obtenu des lettres royales qui l'autorisaient à accepter sa mission, il dédaigna de les produire ou n'osa le faire, et il se confessa coupable d'avoir violé les lois du royaume. Or, d'après Cromwel, le sacerdoce d'Angleterre était aussi criminel que le ministre disgracié pour avoir reconnu une autorité qui s'était exercée malgré les défenses légales et avait par ce délit mérité la confiscation de ses biens et la prison même (1).

Le souverain donna, sans perdre du temps, l'ordre de citer le clergé tout entier, et, cédant à son conseiller le droit de le représenter dans ce procès qu'il intentait à l'Eglise de la Grande-Bretagne, il détacha de son doigt un anneau qu'il lui remit pour signifier la puissance dont il le revêtait. Le synode ecclésiastique, qu'on appelle « convocation », se réunit, divisé selon la coutume réglementaire en deux chambres : la haute chambre, que forment les archevêques, les évêques et les abbés mitrés, et la chambre basse, que composent les prêtres d'un ordre inférieur. Naturellement, le commissaire du gouvernement se met au rang des prélats, fait

(1) Lingard, t. II, p. 220 et 221.

entendre un discours qui, au lieu d'être applaudi, provoque des murmures et des cris d'indignation ; il les accuse tous d'avoir été des traîtres et des félons : des traîtres en se soumettant à l'autorité d'un légat qui a reconnu la forfaiture qu'il commit en violant le *Præmunire*, et des félons en jurant au pape une obéissance qui est, dans chacun des termes qui l'expriment, attentatoire aux droits du souverain légitime. Après avoir rappelé les peines encourues, l'orateur se retire en déclarant aux violateurs des lois que la clémence du roi est disposée à accorder au repentir son pardon (1).

Trois jours après, en janvier 1531, la convocation (ou le synode) est saisie de deux questions : 1o la loi divine défend-elle tout mariage entre beau-frère et belle-sœur? 2o le mariage entre Arthur et Catherine a-t-il été consommé?

Il ne faut pas être grand génie pour comprendre qu'afin de conquérir un premier droit à la pitié royale, on répond affirmativement sans prolonger la discussion. Pour l'acquisition d'un second droit à la miséricorde du prince, on offre, d'après conseil, cent mille livres ; mais la colère d'un monarque doublé d'un tyran ne s'apaise pas à un prix si modique : le roi exige, en outre, la reconnaissance expresse et écrite de son protectorat et de son autorité suprême sur l'Eglise et le clergé de l'Angleterre (2).

(1) Herbert, p. 141.
(2) Lingard, p. 221.

Corrompus en grand nombre par les richesses, pas plus occupés de leur salut que de celui de leurs ouailles, la science n'étant pas non plus l'auréole qui ornait leur front sacerdotal, les membres de la convocation vont signer cet ignoble consentement, lorsqu'un seul élève une voix éloquente pour flétrir la violence faite aux enseignements divins et protester hautement et noblement contre cette infâmie. C'est le nouvel évêque de Durham, qui à l'honneur d'être un apôtre de la vérité joint celui d'être un humaniste de marque et la gloire de correspondre avec Budé, l'une de nos illustrations savantes, qui se délectait à la lecture de ses lettres, « aussi douces, « dit-il, que le sucre et le miel ». Sa parole indignée soulève une longue mais bien triste discussion, que Varham, évêque de Cantorbery parvient à terminer, en trouvant cette formule qui est adoptée : « Le clergé reconnaît le roi comme le premier pro- « tecteur, le seul et suprême seigneur de l'Eglise « et du clergé d'Angleterre, autant que le permet « la loi du Christ : *Quantum per legem Christi* « *liceat* (1). »

Cette misérable parenthèse est encore heureuse ; car au besoin les chrétiens courageux l'invoqueront pour se dispenser de se soumettre à une autorité que la loi du Christ repousse. Voilà la raison pour laquelle, de son côté, le prince en paraît offensé, et ne veut, dit-il, absolument « ni de *tantum* ni de *quantum* » ; mais, adouci et radouci par d'opportunes obser-

(1) Lingard.

vations, il signe le pardon au milieu des marques de repentir et de joie. La même amnistie est accordée à la convocation du nord grâce à une offrande de 18,550 livres à la couronne. Quelques collèges et quelques monastères oubliés dans la grâce générale traitent directement avec le roi : plus riches, ils sont regardés comme plus coupables et payent plus cher l'indulgence ; enfin, les dominicains de Londres, pour l'acheter à leur tour, font leur soumission sans réserve et, comme les autres, ils se dépouillent de leur or (1).

Sont venues se joindre aux soumissions cléricales la décision des lords et la sanction des Communes, reconnaissant aussi sans restriction la suprématie spirituelle du roi. Malgré tout, Henri demeure irrésolu. Une visite faite à Catherine avant toute autre mesure par quatre pairs spirituels et par quatre pairs temporels du royaume, envoyés pour la décider enfin à cesser son opposition aux volontés de son royal époux, nous en sont la preuve ; mais l'abandon du parlement non plus que la faiblesse du clergé n'avait pas ébranlé la fermeté de la princesse : « Seule, répond-elle, l'Eglise peut dissoudre son « mariage ; que l'Eglise parle, elle se soumettra ; « jusque-là épouse légitime du roi d'Angleterre, elle « entend demeurer jusque-là reine d'Angleterre ; « mère et reine, elle a des droits que le ciel lui prescrit de défendre (2). »

(1) Wilkius cité par Audin.
(2) Hall, Herbert, Tytler.

En apprenant sa noble réponse, le roi ne peut se contenir, et, dans sa colère, sous le prétexte d'une conspiration contre sa vie, que menace sa cohabitation avec elle, il l'envoie en exil à Ampthell, cruellement séparée de sa fille, tandis qu'il introduit sa maîtresse dans le palais royal, où cette vile créature savoure les joies de la royauté et jouit de ses splendeurs. Ah ! si les hommes comme le ciel n'avaient connu la pureté de Catherine, s'ils avaient trouvé dans cette âme magnanime la moindre tache de vierge ou d'épouse, sa tête se fût-elle sauvée du glaive du bourreau ?

Cependant, quoiqu'un peuple d'espions la surveille, Catherine a eu dans l'exil des anges terrestres pour être députés au pape et porter au représentant du ciel le récit de ses angoisses et les cris de son âme réclamant la justice. A Rome, comme dans le monde entier, ses vertus provoquent l'admiration, et ses malheurs, les regrets. Clément VII a entendu ses lamentations et écouté ses prières, et, afin de mettre un terme aux navrantes infortunes de cette grande femme, il ouvre son cœur de père pour parler à Henri VIII un langage où débordent la douceur et la tendresse, sans un mot d'aigreur ou de reproches ni contre la révolte et l'orgueil du roi, qui s'est proclamé il n'y a qu'un an chef de l'Eglise, ni contre l'abolition toute récente en Angleterre des annates, qui pourtant ne servirent jamais à la papauté que pour chasser la barbarie du monde et y répandre la civilisation. Le Pontife, dans son Bref, met en vue les qualités de la princesse « alliée

« au premier souverain de l'Europe » ; son exil honteux de la cour, après y avoir joui vingt ans du titre jusque-là incontesté de reine ; l'audace criminelle d'une rivale éhontée, qui ravit à une épouse légitime ses droits aux tendresses et à l'amour de son époux, et prend sa place à la couche conjugale pour jouir sur le trône des honneurs de la reine qu'elle a chassée. Le ciel et le monde, dit le pape, en sont justement attristés : ce scandale doit cesser.

Il ajoute : « C'est un père qui vient à vous. Il vous « presse et vous sollicite tendrement : écoutez sa « voix..... Votre rang, votre nom, les services que « vous avez rendus au Saint-Siège, tout nous fait un « devoir d'user de charité envers Votre Majesté. Ce « n'est pas seulement le catholique qui s'attriste, « c'est l'hérétique qui se réjouit en vous voyant « chasser honteusement une reine, fille de roi, « tante d'empereur, votre compagne depuis plus de « vingt ans, en même temps que vous entretenez « une autre femme malgré notre sévère défense. « Mais, si un scandale pareil était donné dans votre « royaume par un de vos sujets, loin de le tolérer, « vous le puniriez sévèrement... Mon fils, ne don« nez pas de mauvais exemples à vos peuples dans « un moment surtout ou l'hérésie trouble l'Eglise... « Songez que les actions des rois et des grands rois « surtout servent de règle de conduite à leurs su« jets..... Au nom de cet amour que nous n'avons « cessé de vous porter, écoutez notre voix si vous « voulez continuer à mériter notre bienveillance ; « au nom de notre paternelle affection pour un fils

« bien-aimé, nous vous le disons : il y va de votre
« gloire à rappeler Catherine, à lui rendre ses droits
« et votre tendresse (1). »

Aveuglé par la passion, insensible aux délicatesses du pontife, le prince demeura sourd aux douces exhortations du pape, et, comme blessé de ses paternelles caresses, il aima mieux prêter l'oreille aux conseils de Cromwell et continuer vis-à-vis de la papauté les mesures aussi hostiles à la souveraineté pontificale que conformes aux principes révolutionnaires de tous les temps.

Se plaignant des empiètements de l'Eglise sur l'Etat, comme le font encore les persécuteurs contemporains, même dans notre catholique France, afin de colorer les attentats qu'ils commettent contre elle, il fit défendre au clergé de publier aucune constitution ecclésiastique, aucune bulle, aucun bref sans l'assentiment du pouvoir royal ; interdire, sous les peines les plus sévères, tout recours à Rome pour quelque besoin que ce fût ; et, pour achever par un manifeste d'instruire Clément VII de ses intentions à l'égard du pouvoir religieux, comme de ses sentiments vis-à-vis de l'homme assis sur la chaire de Pierre, l'étrange défenseur de la foi catholique emprunte à Luther son style de taverne pour jeter à la face du chef de l'Eglise les scandaleuses épithètes « d'insolent et d'ignorant, qui ne « connaît ni ne fait son devoir », le menaçant, dans un inique pamphlet, d'en venir à la dernière extré-

(1) Voyez pièces just. dans *Hist. de Henri VIII* par Audin.

mité si « le Saint-Siège ne consent à régler sa con-
« duite sur l'opinion de tout ce que la religion « possède de savants théologiens », qu'il trouve apparemment dans les universitaires que son or a achetés (1).

Avec l'accent de Léon X, qui semble ressusciter pour reprendre la plume, Clément VII répond ainsi au souverain de l'Angleterre :

« Ne vous rappelez-vous pas, cher fils en Jésus-« Christ, qu'il y a quatre ans, lorsque vous nous « demandâtes l'assistance d'un de nos légats, qui, « de concert avec un légat anglais, examinerait la « validité de votre mariage avec notre fille bien-« aimée en Jésus-Christ Catherine, mariage qui « datait de vingt ans, nous condescendîmes à vos « vœux et à vos prières, quoiqu'il nous parût assez « injuste qu'une cause semblable fût jugée dans « vos Etats? Cette cause est demeurée en instance « jusqu'à ce que l'appel de la reine nous forçât « d'évoquer l'affaire, non pas dans les domaines du « neveu de la princesse ou dans d'autres contrées « où la reine aurait pu trouver des juges complai-« sants, mais à Rome, la patrie du monde chrétien, « à notre tribunal de Rote, puis devant nous et nos « frères du Sacré-Collège. Vous auriez dû attendre « l'issue du procès, et voilà que la voix lamentable « de la reine, des lettres et des témoignages multi-« pliés nous apprennent que, malgré notre sentence, « vous avez renvoyé Catherine pour cohabiter avec

(1) Burnet.

« une femme du nom d'Anne..... Soucieux des de-
« voirs de notre charge, du salut de votre âme, nous
« venons vous conjurer, sans préjudice de vos droits,
« de rappeler Catherine, de la rétablir dans sa di-
« gnité de reine, de cohabiter avec elle, et de cesser
« de vivre avec Anne et dans l'espace d'un mois
« sous peine d'excommunication..... Et, de peur que
« vous ne songiez à contracter un mariage avec
« Anne, nous frappons d'avance de nullité une union
« semblable (1). »

Mais les menaces de Rome ne sont capables d'inspirer aucun repentir à ce cœur dépravé qu'une féroce passion a lié à la femme qu'il a déjà déshonorée. Afin de donner à Anne le titre de reine, le prince ne veut qu'un signe extérieur qui annonce que la race des Tudor peut espérer un héritier, et, en attendant ce signe, il partage avec sa concubine son appartement, sa table et son lit (2).

L'illusion dès lors n'est plus possible à personne. Le premier, Thomas Morus, homme aussi candide que pieux, qui avait été le successeur de Wolsey à la chancellerie, ne veut plus aucune responsabilité dans les évènements qui se précipitent, et il remet au roi les sceaux du royaume. A ses yeux, la guerre à l'influence cléricale ; le dépouillement du clergé ; les regards d'envie jetés par le souverain sur les trésors de l'Eglise ; les attentats aux libertés religieuses ; les ruines des franchises sacrées ; la privation

(1) Bref du 23 décembre 1532.
(2) De Rossi.

des vases et des soleils d'or imposée aux temples catholiques : toutes ces usurpations et ces vols que la révolution, même en France, a eus pour sacrilèges satellites, tous ces excès et tous ces signes qui n'ont jamais pu tromper les hautes intelligences lui présagent que le temps est proche où les licences feront du roi un despote et jetteront la nation dans le schisme. Aussi Thomas Morus, disons-nous, va chercher à Chelsea un port où il s'abritera contre la tempête, où il vivra, sans doute, comme une victime volontaire du devoir, mais toujours en homme juste et en chrétien.

A leur tour, les sages de la cour pontificale virent les mêmes avant-coureurs dans l'abdication du grand chancelier d'Angleterre, et personne en cela ne se trompait : non seulement Henri VIII a résolu de soustraire son royaume à l'autorité de Rome, mais encore il fait des sacrifices et des efforts pour lui enlever l'obéissance de la France. C'est dans ce but qu'il demanda à François Ier une entrevue qui eut lieu le 21 octobre 1532, à Boulogne, où, à la honte des deux monarques, se trouva Anne de Boulen, qui, pour être digne de paraître à l'assemblée des rois, avait obtenu de son amant d'être appelée, avant d'être reine, marquise de Pembroke, nom d'honneur que porta jadis avec orgueil un oncle de Henri VIII, Jasper Tudor (1).

Le roi de France était loin de vouloir secouer le joug de l'autorité pontificale; il songea plutôt à mé-

(1) Voyez Martin du Bellay.

nager à son allié un entretien avec le pape pour terminer leurs regrettables différends, et l'on décida que, si Clément VII acceptait l'invitation, l'entrevue aurait lieu à Marseille, où le roi d'Angleterre assisterait en personne ou se ferait représenter par un des grands seigneurs de ses Etats : le cardinal de Tournon devait recevoir la charge de régler à Rome les préliminaires du congrès. En attendant, Henri promit de ne donner au pape aucun nouveau sujet de mécontentement; mais il viola son serment. Anne devint enceinte, et, pour ôter à la discussion la légitimité de l'enfant à venir, il fallut procéder au mariage (1).

En conséquence, le 25 janvier 1533, avant le jour, à Wluthall, sans publications de bans et sans avoir un jugement qui prononcât le divorce, le roi d'Angleterre, coupable d'avoir séduit la sœur de sa maîtresse et pourtant si soucieux de la défense du Lévitique quand il s'agit de son union avec Catherine, le roi d'Angleterre, disons-nous, fait bénir par Roland Lee, son confesseur, en présence de deux valets et d'une femme de chambre, son mariage avec Anne de Boulen, et, chose stupéfiante, il feint de ne pas croire à la nullité de cette alliance quand sont évidentes les mêmes causes dont il se sert pour faire briser les liens qui l'unissent à la fille de Ferdinand le Catholique. Un mensonge royal affirmant l'existence d'une Bulle papale pour enlever tout obstacle impose silence aux scrupules du prêtre

(1) Voyez Audin.

trop crédule et consomme un crime dont l'histoire se souviendra pour graver sur le front ainsi découronné d'un grand monarque la honte indélébile d'un ignoble adultère et d'un vil incestueux (1). Une autre imposture recule au 14 novembre 1532 le simulacre de ce mariage pour essayer de donner une apparence de légitimité à la progéniture qui doit prématurément arriver. Mais Cranmer, dont le témoignage n'est pas suspect, fixe lui-même à la fête de saint Paul, qui est le 25 janvier, la cérémonie que l'on a imaginée pour enlever à Catherine la couronne de reine qu'elle gardera pourtant tant que le divorce ne sera pas légitimement prononcé (2).

Qui donc osera porter cette sentence, malgré les ordres sévères de Rome, qui exige du roi la réhabilitation dans ses droits de la reine véritable ? Nombreux seraient en Angleterre les prêtres que la peur et l'ambition feraient consentir aux caprices honteux du souverain s'il ne fallait pour juge à une grande cause une dignité élevée. A ce titre, l'archevêque de Cantorbery paraîtrait tout naturellement indiqué, et, si Varham n'avait quitté la terre, il serait peut-être l'objet des préférences royales ; mais la mort vient de ravir à la fermeté de ce courageux athlète l'honneur du martyre : c'est Cranmer qui le remplacera. Il faut, d'ailleurs, pour exercer cette magistrature un prélat qui, afin de paraître intègre, ait été étranger aux irritantes discussions du procès.

(1) Le Grand, t. II, p. 109 à 111.
(2) Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 59.

Le siège de Cantorbery, premier archevêché de la nation, est donc offert à Cranmer pour lui payer sa docilité à charger ses épaules du lourd fardeau que son maître lui impose ; mais Cranmer n'a-t-il pas été le mari de Jacqueline La Noire et n'est-il pas l'époux de la nièce d'Osiander qu'il laissa prudemment en Allemagne ? Or, aux yeux de Henri, le prêtre marié n'a mérité rien moins que la corde. Cranmer donc, en devenant évêque, risquera d'être pendu si le roi découvre son mariage. A la sinistre pensée du supplice, il hésite ; il lui faut, pour vaincre ses résistances, les instances du prince, les représentations de ses amis, l'espérance des jours meilleurs où le papisme détruit en Angleterre lui permettra de manifester publiquement sa symbolique sur la continence sacerdotale. Le voilà enfin, la réflexion aidant, décidé à prendre à Cantorbery la succession de Varham, et voici le roi, malgré le bill parlementaire, sollicitant pour l'archevêque nommé des Bulles qu'accorde avec empressement le pape(1).

Après ces préliminaires, qui ne sont que les premières scènes de la sacrilège pièce que vont jouer Henri et son compère, Cranmer prête trois fois serment :

Une première fois aux mains du roi, pour « re-
« noncer à toutes les clauses, sentences et injonc-
« tions enfermées dans les diverses Bulles du pape,
« reconnaissant ne tenir sa dignité que du bon
« plaisir de Sa Grâce, à laquelle il promet sur l'é-
« vangile et Dieu aidant obéissance et fidélité ».

(1) Parker.

Une seconde, devant quatre témoins et un notaire, pour « protester que, dans le serment qu'il va être « obligé pour être sacré de prêter, pour la forme, « dit-il, au Souverain Pontife, il n'entend s'engager « à rien qui puisse porter atteinte à la loi de Dieu « non plus qu'aux lois du roi ou de l'Etat, ou met- « tre obstacle aux réformes qu'il jugerait convena- « ble d'opérer dans l'église d'Angleterre ; désavouant « toute espèce de serment que ses procureurs à « Rome auraient prêté contrairement à celui qu'il « a fait au roi son maître (1) ».

Une troisième fois aux mains des évêques consécrateurs, sur le saint évangile encore et publiquement, « pour jurer obéissance et fidélité au Saint- « Siège et renouveler son vœu de chasteté ». Infâme comédien, pour qui l'Eglise n'était que la Babylone pourprée qu'il avait flétrie souvent dans ses soupers avec Osiander et la chasteté « une momerie sacer- « dotale » dont il s'était moqué en se mariant, à Nuremberg, Cranmer prend à témoins de ses serments Dieu et les saints, et il ne croit pas non plus que les saints du haut du ciel l'entendent ! Il feint de recevoir dans son sacre le pouvoir d'ordonner des prêtres pour consacrer le corps du Sauveur, perpétuer sur la terre l'immolation du calvaire en faveur des vivants et des morts, et il ne croit ni à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ni à la messe comme sacrifice, et le purgatoire aux yeux de sa raison n'est qu'une superstitieuse

(1) Lisez note dans *Hist. de Henri VIII* par Audin, t. II, p. 64.

croyance ! Ah ! pourquoi ce fléau de l'église anglaise n'aima-t-il mieux confesser sa foi nouvelle, jeter au feu la Bulle papale, fouler aux pieds sa mitre, déchirer son pallium et épargner ainsi à la nation l'écœurant spectacle d'un prélat trois fois parjure, qui engendre par ce scandale les immenses malheurs d'un grand peuple et creuse l'insondable abîme où pendant des siècles d'innombrables âmes iront s'engloutir !

En devenant primat, Cranmer donc est devenu grand magistrat. Cromwell, pour faire sa part, prépare la procédure, afin d'arriver par le clergé au divorce que des manœuvres de cinq ans n'ont pu arracher au pape ; le parlement prononce les peines du *præmunire* contre tout appelant au Pontife romain des jugements spirituels rendus par des juges d'Angleterre (c'est contre Catherine) ; la convocation (synode) est réunie, elle est divisée en deux groupes, et d'un côté sont les théologiens, de l'autre les canonistes. « Une dispense du pape peut-elle autoriser « un frère à se marier avec la veuve de son frère ? « est-il demandé aux premiers. Les dépositions « recueillies par les légats établissent-elles que le « mariage d'Arthur et de Catherine fut consommé ? » demande-t-on aux seconds. Non, répondent les théologiens. Oui, disent les canonistes. Et alors voici Cranmer à genoux devant le roi. Un grand péril menace la succession royale. Il sollicite de Sa Majesté la permission d'évoquer devant la cour archiépiscopale de Cantorbery la cause du divorce pour la juger « en vertu des lois divines de la sainte

« Eglise ». Or, Henri, pour jouer son rôle dans la comédie, feint d'opposer un refus à la supplique, déclarant ne vouloir plus de cette formule. L'archevêque se repent et demande humblement l'autorisation de prononcer, mais cette fois « au nom de « Dieu seul », sur la validité du mariage. Le roi est vaincu par les instances ; il ne peut résister à la requête d'un suppliant, qui ne met que l'autorité de Dieu seul au-dessus de son autorité royale (1).

C'est maintenant que tout près d'Ampthill, où est exilée Catherine, à Dunstable, est établie une cour de justice ; la reine y est citée comme le roi, mais elle refuse de comparaître aux assises royales ; on l'y déclare contumace ; on y lit les dépositions et les preuves relatives à la consommation de son mariage avec Arthur, et le vendredi après l'Ascension de 1532, Cranmer ne rougit pas de prononcer solennellement en sa qualité de président la sentence qui suit : « Au nom de Dieu, le mariage entre Catherine et Henri est déclaré nul comme ayant été « contracté et consommé en violation de la loi divine (2). »

Tout n'est pas fini. Le 3 juillet de la même année, tandis que Catherine est malade, tourmentée par des douleurs cruelles de l'âme et du corps, Montjoy, son ancien page, se présente devant elle afin de lui signifier ce jugement et un arrêt prononcé à Lambeth pour déclarer que sa fille Marie avait été con-

(1) Voyez note à la page 69, vol. II de l'*Hist. de Henri VIII* par Audin.
(2) Wilkins.

çue dans l'inceste. A la lecture d'un message qui lui donne le nom de « princesse douairière de Galles », la royale espagnole bondit sur sa couche ; avec des larmes qui pourtant laissent entières les forces de son âme, elle proteste contre l'audace qui tente d'enlever à sa tête la couronne de reine, et, pour parler de Marie : « Marie, dit-elle, est fille de roi et « fille de reine ; telle je l'ai reçue de Dieu, telle je « la rendrai à son père. » Cela dit, elle prend une plume, et, de sa main tremblante, elle efface chaque expression de « princesse douairière » qu'elle découvre au procès-verbal de visite qui porte encore ces courageuses ratures (1).

Eloignée encore jusqu'à Buckden, Catherine y vécut dans la tristesse, uniquement consolée dans ses larmes par la fidélité de quelques domestiques qu'elle avait pu garder comme débris de ses grandeurs, d'un chapelain que de si grandes infortunes lui avaient attaché et de deux ou trois servantes qui lui conservaient encore le titre de Majesté. Toutes les nations chrétiennes, dans l'admiration de ses vertus, pleurèrent avec elle sur les malheurs qui la frappèrent. En Angleterre, la terreur qu'inspirait la cruauté du tyran put seule imposer le silence ; encore fallut-il, pour contenir l'indignation des femmes, ouvrir les portes de la Tour à de nobles dames qui refusaient d'appeler du nom de reine la concubine du roi (2).

(1) Agnès Strickand.
(2) Lingard.

Mais vaines furent les protestations de l'exilée ; vaine aussi la censure populaire. Prenant hypocritement la voix de Jean-Baptiste, Cranmer, qui savait que depuis trois ans tout rapport avait cessé entre Henri et Catherine et que sa rivale était depuis six mois enceinte, exhorta le roi à se soumettre à l'arrêt pour ne pas encourir les foudres du ciel et à renoncer à son commerce incestueux avec la veuve de son frère.

En prince obéissant, le monarque anglais renonça sans beaucoup d'effort à revoir lady Catherine, et bientôt après, pour ajouter à l'opprobre qui l'écrasait l'infamie d'une insolente bravade dirigée contre les foudres du Vatican, il fit couronner sa concubine dans des pompes inaccoutumées et des splendeurs inouïes (1). Trois mois s'étaient à peine écoulés que Anne le récompensa en lui donnant, le 7 septembre 1533, non pas un héritier qu'il attendait mais une bâtarde. Milord de Cantorbery voulut, il est vrai, en faire une princesse légitime en déclarant officiellement à Lambeth que « Henri et Anne étaient légi-
« timement unis ; que leur mariage était public et
« manifeste ; qu'au besoin il le confirmait en vertu
« de son autorité de juge et de pontife (2) » ; mais peine perdue ! Cette union fût-elle valide, personne n'avait oublié et personne n'oubliera que c'est le 25 janvier 1533 qu'on la fit bénir !

Répudiation, mariage, couronnement, toutes ces

(1) *Mémoires hist.*, par Camusat.
(2) Lingard, t. II, p. 229 et 230.

horreurs d'un époux infidèle, d'un prince oppresseur et d'un roi parjure criaient vengeance ; mais, d'un caractère irrésolu, le pape ajournait sans cesse le châtiment, trop enclin peut-être à écouter, chaque jour, les nouveaux projets de conciliation qu'on lui proposait. Cependant, si la patience a des atermoîments que la prudence exige, elle a aussi des limites que le devoir commande. Clément finit par annuler la sentence de l'archevêque de Cantorbery et, le 11 juillet 1533, il excommunia Henri et Anne s'ils ne se séparaient avant la fin de septembre, terme qui fut prorogé d'un mois à la prière du cardinal de Tournon, une des célébrités de France, car à Paris le roi faisait loyalement des efforts pour rapprocher l'Angleterre de Rome ; mais, tandis que François Ier parle de paix, Henri VIII lui députe comme ambassadeur le duc de Norfolk pour remplir une mission de guerre. Au lieu de prêter l'oreille à des accommodements avec le pape, il propose au roi de France « de s'affranchir à l'avenir de tout « tribut envers le Saint-Siège ; de créer un patriar- « che dans ses Etats ; en d'autres termes, de violer « la parole jurée à la papauté, d'imiter les princes « saxons, de se détacher de l'unité (1) ».

Et à Marseille, où Clément VII se trouve pour accompagner Catherine de Médicis, sa nièce, promise au duc d'Orléans, arrive, le 4 novembre, Bonner, un ami de Cranmer, afin de signifier au Pontife un appel de son roi au futur concile, en

(1) Lingard, t. II, p. 231.

demandant une réponse pour son maître. Le pape Pie avait condamné tout appel au concile. Son successeur devait rejeter celui du roi d'Angleterre comme téméraire et illégitime. C'est ce que répondit Clément (1).

A cette réplique calme et ferme, et sur l'intervention de François Ier, le monarque anglais parut se radoucir et vouloir reprendre ses négociations avec la cour romaine et il choisit du Bellay pour plaider sa cause devant elle, avec ordre de caresser l'autorité apostolique par la promesse de concessions importantes « si elle consentait à montrer quelque « complaisance pour le défenseur de la foi (2) ».

Mais la diplomatie anglaise trompait le pape au nom du roi, et, pendant que l'hypocrisie fait son œuvre à Rome et importune un pauvre vieillard pour le faire complice de la sensualité, du parjure et de la félonie, la trahison royale consomme à Londres l'iniquité contre lui : un bill confirme la violation des lois de l'Eglise en renvoyant la cause des hérétiques devant la justice séculière ; un autre soumet au bon plaisir du roi la tenue des synodes ecclésiastiques et leur sanction ; un troisième renouvelle l'abolition des annates et réserve la nomination des évêques à la couronne, qui seule pourra désormais leur accorder les immunités, les charges et les attributs dans l'ordre spirituel aussi bien que dans l'ordre temporel ; un quatrième supprime le

(1) Lettre de Bonner.
(2) Lingard, t. II, p. 232.

denier de saint Pierre, interdit en Angleterre la réception de toute procuration, délégation ou expédition de Bulles pontificales et délègue à Cranmer la concession des indulgences et la dispensation des grâces (1).

C'en est trop. Le pape se rend au consistoire le 28 mars 1534, met sous les yeux de vingt-deux cardinaux les actes de la procédure relative au divorce, et, sur l'avis de dix-neuf d'entre eux contre trois qui demandent simplement un ajournement, le chef de l'Eglise prononce la sentence définitive, « con« damne le procès fait à la reine comme injuste et « prescrit au roi de réintégrer Catherine dans ses « triples droits de reine, d'épouse et de mère ». Et, chose à remarquer, le parlement anglais avait, huit jours auparavant, le 20 mars 1524, démontré l'inutilité de plus longtemps ménager le Souverain Pontife rebelle ! Un acte législatif, pour prouver qu'on abusait le pape, avait déjà réglé la succession au trône d'Angleterre, annulé le mariage de Henri avec Catherine, déclaré valide et légale l'union avec Anne, prononcé la déchéance de Marie dans ses droits à régner après la mort de son père, reconnu enfin dans les enfants nés ou à naître d'Anne de Boulen la capacité, les qualités, les titres en un mot pour hériter de la couronne. Comme argument qui constate le paroxysme des folies anglaises, apprenons d'un historien dont les sympathies pour Henri ne sauraient nous tromper que cet insensé avait conçu

(1) Rapin de Thoyras, Lingard, Collier et Hume.

le projet, nous dit Burnet, de métamorphoser en pape François Ier, pour lui faire prononcer en vertu de sa propre autorité la nullité de son premier mariage et l'illégitimité de Marie (1). Qu'on dise si la lubricité et l'orgueil ne sont pas des passions qui aveuglent les esprits les plus élevés et troublent les raisons qui paraissent les plus saines.

On voit par ce qui précède que le schisme de l'Angleterre est un crime perpétré. Il manque pourtant d'établir théologiquement aux yeux de la nation, quand le parlement vient de le faire civilement, la double royauté de Henri VIII et de démontrer que c'est au ciel qu'il s'est envolé pour en reporter les deux sceptres. Dans ces vues, le prince s'efforce en la langue de l'école, qu'il parle fort bien au témoignage de Sadolet, d'argumenter sur la vérité qu'il a naïvement imaginée, que tout roi naît hiérophante, et dans ce défi, qui n'est qu'une guerre déclarée sans pudeur au bon sens, il trouve pour lui prêter main forte un Edouard Fox et un Gardiner, qui paient de leurs controverses scandaleuses la mitre qu'a placée sur leurs têtes le nouveau Pierre improvisé (2).

Le peuple, comme magnétisé, déchire aussitôt la Bulle du Pontife, ainsi qu'à Wittemberg il avait jeté au feu les décrétales des papes, et, pour donner raison de sa colère ignorante, il prétend que Rome veut appauvrir l'Angleterre. Sûr de sauver la tête

(1) Burnet (III mém.).

(2) Gerder, *Hist. réform.*, t. IV, p. 236, et Schelhorn, *Hist. eccl.*, t. I, p. 837.

par l'apostasie ou de gagner un évêché, lâche par faiblesse et servile par cupidité, le clergé renie Rome, et à la question « si l'évêque de Rome a plus « de pouvoir en Angleterre qu'un évêque étranger », tout ce qui porte une soutane répond par un non timide qui ne vient pas du cœur, sans doute, mais qui ne plonge pas moins celui qui le prononce dans la plus honteuse servitude (1). Le serment des grands eut presque chez tous, comme en Allemagne, la convoitise ou l'indépendance pour inspiratrices : hériter d'une partie des richesses du clergé, que la révolution religieuse avait déjà dépouillé ou allait exproprier, et s'affranchir de la papauté : voilà la politique qu'ils poursuivirent pendant que leur roi sacrifia à ses passions et à ses débauches son honneur, le salut de son âme et celui de sa nation (2).

Ainsi furent payés au Catholicisme les services que lui devaient les Anglais : la délivrance du paganisme, la foi, la civilisation, la protection contre le Normand qui les opprima, l'appui contre les barons qui les vainquirent, les franchises de l'Angleterre enfin et ses libertés (3).

(1) Todd et Hume.
(2) M. Laurentie, *Hist. de France.*
(3) Audin.

CHAPITRE V

Condamnation de la Nonne de Kent. — Supplice de six moines déclarés ses complices. — Fisher en prison. — Le pape le fait cardinal. — Parole cruelle du roi en apprenant cette élévation. — Condamnation de l'évêque de Rochester. — Sa mort violente. — Thomas Morus à la Tour. — Visite d'Alice et de Marguerite au prisonnier. — Verdict de condamnation. — Retour à la Tour. — Rencontre de John, son fils, et de Marguerite. — Scène émouvante. — Commutation de la peine. — Supplice de l'illustre condamné. — Une légende.

Il y eut pourtant en Angleterre de grandes âmes qui résistèrent aux flots envahisseurs ; mais elles durent payer de la vie leur résistance au tyran. La première sacrifiée fut une jeune villageoise nommée Elisabeth Barton, connue dans l'histoire sous l'appellation de Nonne de Kent, parce que, née dans le comté de Kent, elle avait cherché un asile au couvent du Saint-Sépulchre, à Cantorbery. Son forfait avait été de prophétiser, après des visions extatiques, la mort du roi s'il répudiait Catherine. Poursuivie par ordre royal devant la chambre étoilée, elle fut condamnée à la peine capitale, et mourut à Tiburn, sur l'échafaud, sans avoir subi de procès, victime des aveux que la menace des tortures lui avait arrachés (1).

(1) Voyez Lingard, l. II, p. 235.

Soumis à la torture pour être contraints à des aveux, six moines sont déclarés complices de la sainte fille et ont aussi la tête tranchée (1).

Fisher et Thomas Morus avaient visité la voyante dans sa retraite et n'avaient point caché leur admiration pour les choses merveilleuses qu'ils avaient entendues ni leur respect pour la personne qui les avait racontées. Or, connaître le crime d'une prophétesse qui a prédit le châtiment du roi divorcé et ne pas le révéler à la couronne est une culpabilité d'un autre genre qui mérite aussi la mort. Milord de Rochester, qui était vieux et malade, n'y échappa que par la peur qu'on eut qu'achevé par le trajet de la prison à Tiburn, il ne fût plus qu'un cadavre aux mains du bourreau (2), et Thomas, par la protection du duc de Norfolk, qui lui obtint d'être effacé de la liste fatale.

Mais ce n'était qu'un moment que devait durer le salut. Après l'immolation de la Nonne, on inaugura un mode nouveau de persécution : c'est la demande du serment de suprématie, que personne n'osera refuser lorsque l'évêque de Rochester et Thomas Morus auront payé de la tête leur résistance.

L'huissier, la verge royale à la main, a signifié, le 13 avril 1534, une assignation aux deux confesseurs de la foi pour avoir à comparaître devant le tribunal de Lambeth. Tous les deux sont prêts à

(1) Lingard.
(2) Ibid.

prêter serment au premier article du statut, qui établit les droits au trône des enfants qui naîtront du mariage du roi avec Anne de Boulen ; mais ils refusent de jurer l'invalidité de toute dispense matrimoniale aux degrés prohibés par le Lévitique et l'illégalité de l'union de Catherine avec le prince de Galles, Henri (1).

Enfermés à la Tour pour cet acte de fermeté commandé par la conscience chrétienne, les deux héros de la foi y vivent privés l'un et l'autre d'encre et de plumes pour qu'ils ne puissent rien écrire contre le divorce, et, tandis que, pendant leur dure captivité, on n'ose troubler, à Chelsea, le sombre recueillement de l'épouse, Rochester est saccagé ; les biens du prélat sont confisqués, ses meubles sont vendus, le titre d'évêque lui est ravi, et, pour mieux l'atteindre, le roi, altérant de son autorité privée le texte de la loi, a revisé la formule du serment pour le clergé. Désormais, le prêtre devra jurer que l'évêque de Rome n'a pas plus de pouvoir en Angleterre qu'un évêque étranger, et qu'au roi, chef suprême de l'église, sont dues soumission et obéissance, non plus « autant que le permet la loi de Dieu, mais « pleines, entières et sans réserves ». Au roi, décrète à son tour la servilité parlementaire, au roi, qui a le commandement des armées, la signature des traités, la nomination des pairs, la convocation des Chambres, la sanction des lois, appartiennent aussi la surveillance du dogme, la correction de l'héré-

(1) Voyez citation à la p. 102 du vol. II de l'*Hist. de Henri VIII* par Audin.

tique, le maintien de la police dans l'église, les règlements de la liturgie, et, pour lui payer la peine de supporter ces fardeaux et ces charges, lui appartiendront encore « les premiers fruits de tous les « bénéfices et de tous les emplois spirituels et le « dixième annuel de tous les revenus ecclésiasti- « ques (1) ». Le roi eut donc sa large part dans la révolution religieuse, qui fut bien, dit Guizot, l'œuvre royale, des dépouilles du gouvernement de la papauté en pouvoir ou en richesses.

Pourra maintenant comparaître à la barre des tribunaux le clergé fidèle, et Fisher, après lui, descendre de la Tour pour recevoir le châtiment qu'ont préparé contre eux ces lois sacrilèges.

Ecoutons premièrement Peyto et Elstow, deux défenseurs de la liberté religieuse que ne vaincra jamais l'échafaud, répondant à la menace de Cromwell qui parle de les jeter dans la Tamise, « que, « pour aller au ciel, le chemin est aussi court par « eau que par terre (2) ». Nommons ensuite les chartreux, les brigittins, les franciscains chassés de leurs monastères, envoyés en exil ou entassés dans les cachots, où cinquante-deux moines meurent de froid ou de faim ; les trois prieurs, vénérables autant par les vertus que par l'âge, Kouton, Augustin Vesbter et Pierre-Robert Laurens, Reynold, moine de Sion, et un prêtre séculier, portant courageusement leur tête sur le billot le 5 mai 1535, divisés

(1) Wilkins, Rymer et Lingard.
(2) Stowe et tous les historiens.

ou dépecés sans être morts en quatre morceaux qu'on envoie aux grandes cités du royaume pour y être la terreur de tout ce qui porte le froc ou la soutane; les trois religieux qui ont accompagné comme confesseurs les précédents martyrs pour être pendus eux-mêmes le 18 juin ; enfin, les légions de tant de courageux athlètes, immolés avec toute la raffinerie des cruautés empruntées aux temps de Dèce (1) ; mais arrêtons-nous un peu plus longtemps devant Fisher et Morus.

L'évêque de Rochester avait longtemps gémi dans sa prison ; longtemps il y avait supporté la honte de la nudité, enduré les rigueurs du froid et les tortures de la faim, subi la privation d'un prêtre pour se confesser et d'un bréviaire qu'il sollicitait pour prier; longtemps il avait fait entendre au roi les supplications d'un vieillard de soixante-dix-sept ans, avec la voix émue comme l'avait Servet dans le cachot, où le rongeaient les poux et la vermine : le théocrate qui régnait à Londres était demeuré sourd aux prières de son prisonnier, comme le théocrate de Genève aux lamentations de son captif. Mais est arrivé le jour de la délivrance, et les fers se sont brisés. Tandis que le pape Paul III, dans l'admiration des vertus de Fisher, met en route un courrier pour lui porter dans la première dignité de l'Eglise, par le chapeau cardinalice, la récompense de sa science et de son héroïsme, le tyran veut un prélat immolé au lieu d'un cardinal couronné : « Il le

(1) Voir détails dans *Hist. de Henri VIII* par Audin, vol. II, ch. 7.

« portera sur ses épaules, dit-il, car je ne lui lais-« serai pas de tête pour le mettre (1) ». Et, en effet, trahi par Rich, le solliciteur général qui lui a demandé confidentiellement son opinion sur la suprématie que le parlement a reconnue comme un des attributs de la royauté, Fisher qui n'y a vu qu'une suprématie impie (2) comparaît, le 14 juin 1535, devant un commissaire pour être interrogé, et ensuite devant des juges pour y être déclaré coupable d'avoir « faussement, traîtreusement, malicieuse-« ment désiré, imaginé, inventé, essayé de priver « le roi de ses royales attributions, c'est-à-dire de « son titre et de son nom de chef suprême de « l'église (3) ».

Reconduit dans sa prison, le prochain martyr en est retiré, le 22 de ce mois de juin, revêtu de ses plus beaux vêtements, car on a fini par lui donner des robes, et, le cou enveloppé de sa fourrure, « il « va se marier avec la mort, dit-il ; c'est bien aux « jours de fête qu'il faut se parer ». Arrivé à Tiburn, au pied de l'échafaud, il recommande au ciel son âme et le salut du roi ; il demande les prières du peuple, déclare mourir pour notre sainte foi, s'agenouille ensuite, et, entonnant le *Te Deum* d'une voix exultante, il livre son corps au bourreau et donne son esprit à Dieu (4). Sa tête, exposée durant cinq jours sur le pont de Londres pour y être une

(1) Tytler, l. 100, p. 334.
(2) Biogr. brit., art. Fisher.
(3) Tytler, p. 345.
(4) Rich. Hall, *Vie de Fisher*.

leçon publique, fut l'objet de l'admiration de tous. Préservée de la corruption, sa figure y revêtit, dit la légende, une couleur surnaturelle; les lèvres vermeilles étaient entr'ouvertes, et, dans la peur que la langue aussi ne voulût parler encore, le roi fit tout jeter dans la Tamise (1). Un jour même, dit-on, près du tombeau où reposa le corps du saint, Cromwell et Henri virent un sang vengeur, et ils s'enfuirent terrorisés par la voix d'un revenant qu'il leur semblait entendre.

Thomas Morus ne devait pas longtemps survivre à son ami. Il avait passé de longs jours à la Tour; il y avait même goûté, au milieu de privations qui sont la conséquence de la captivité, des consolations qui en avaient adouci les tourments. Il avait pu y voir quelquefois Marguerite, sa fille aînée, et même Alice, son épouse; car le roi s'était promis une victoire par des entrevues de la piété filiale avec la tendresse paternelle et des entretiens de l'amitié conjugale. Mais au cœur de Thomas vivait la conviction du chrétien plus forte que l'affection d'un époux et d'un père : celle-ci aurait pu faire de lui un honteux apostolat, celle-là en fit un glorieux martyr (2).

Impuissants à l'ébranler furent, en effet, les raisons, les larmes et les baisers de Marguerite; impuissantes les colères d'Alice et ses remontrances; impuissantes aussi les sataniques tentations de

(1) Dodd et Goclenius.

(2) Voyez auteurs nombreux cités par Audin.

Cromwell (1). L'inébranlable confesseur dut se rendre à pied, comme un voleur de grand chemin, et les épaules couvertes d'un vieux manteau comme celles d'un vilain, devant un tribunal à Westminster-Hall pour y être déclaré coupable de haute trahison commise envers le roi en refusant « par un « esprit de malice, d'obstination, de révolte », le serment qu'il lui demandait en qualité de chef suprême de l'église. Voûté, amaigri, fléchissant sur ses jambes, appuyé sur un bâton, le vieillard, sans doute, présente l'extérieur d'un infortuné qui porte la marque des souffrances qu'une longue captivité lui a fait endurer ; mais son visage, sans crainte et sans émotion, montre la noble fierté d'un juge plutôt que l'humble timidité d'un accusé. Orateur de marque, il plaide sa cause avec l'élévation d'une sublime éloquence ; légiste aussi savant que retors, il discute l'accusation avec une irrésistible logique. Néanmoins, tout est superflu. « *Quid adhuc desideramus testimonium? Reus est mortis* : qu'avons- « nous besoin d'autre témoignage ? s'écria le grand « chancelier en empruntant le langage de Caïphe. « L'accusé est digne de mort » ; et aussitôt, d'une voix assurée, il prononça cette formule barbare : « Sir Thomas sera conduit de Westminster-Hall à « la Tour par William Kingston, le shérif, et de la « Tour, il sera traîné sur une claie, à travers la « cité, jusqu'à Tiburn, où il sera pendu et détaché « à demi mort de la potence pour être éventré :

(1) Voyez auteurs nombreux cités par Audin.

« ses entrailles seront jetées au feu, son corps sera « coupé en quatre morceaux, qui seront placés « chacun au-dessus de l'une des quatre principales « portes de la ville, et sa tête sera exposée sur le « pont de Londres (1). »

Le verdict prononcé, l'illustre condamné avait repris le chemin de la Tour. Au sortir de la salle, il avait béni son fils John qui s'était jeté aux genoux du prisonnier pour les baigner de ses larmes. Cette vue l'avait déchiré. Mais au cœur paternel était réservée une blessure plus profonde. Au quai de la citadelle, était sa fille, qui l'attendait ; les sbires du tyran entouraient le martyr, la hallebarde au poing. Tout à coup, fendant la foule, Marguerite se précipite et tombe aux pieds de son père, l'étreint de ses bras, et fondant en larmes elle répète d'une voix lamentable ce cri de la douleur : Ah ! mon père ! mon père ! A ce spectacle, le cortège s'arrête ; Thomas ne peut parler, et regarde le ciel comme pour demander à Dieu de consoler sa fille ; puis, les sanglots dans la voix et les mains étendues sur la tête chérie : « Mon enfant, murmura le héros, je « te bénis ; je suis innocent, et je vais mourir. C'est « la volonté de Dieu ; soumets-toi, mon pauvre cœur, « aux décrets de la Providence, et pardonne à ceux « qui m'ont condamné. » Cela dit, il abandonne sa fille et reprend sa marche ; mais l'infortunée se relève et vole à sa suite pour embrasser encore une fois son père : les gardes sont émus devant cette

(1) More, l. 100, p. 270 et 271.

scène attendrissante; ils s'écartent pour laisser passer Marguerite, et Marguerite, terrassée par la douleur, tombe sans connaissance. Thomas, en suivant le bourreau qui s'éloigne, jette un dernier regard sur la victime de la tendresse filiale, et, quand il ne la voit plus, il pleure et murmure cette imitation de l'Ecriture : « L'odeur de mon enfant « est comme l'odeur d'un champ de blé qu'a béni « le Seigneur (1). »

Après quatre jours de nouvelle prison, Thomas Morus fut averti, par ordre du roi, de se préparer à la mort et apprit qu'en considération de ses dignités passées, au lieu de mourir par la corde, il mourra par la hache. Le 6 juillet 1535, à neuf heures du matin, la victime sortit donc de la Tour, un crucifix de bois rouge à la main, et, refusant doucement, au souvenir du Christ qui n'avait bu que du fiel au Golgotha, un verre de vin qu'une femme lui offrait pour le réconforter sur le chemin de son calvaire, le patient marcha au supplice. Arrivé au pied de l'échafaud et appuyé sur le bras d'un valet, il gravit courageusement l'escalier du gibet, récita le *Miserere,* embrassa le bourreau en signe de pardon et de reconnaissance, arrangea sa barbe, dit en souriant « que celle-là n'a pas commis le crime de « trahison », plaça son cou sur le bloc et la tête tomba (2). Exposée au bout d'une pique sur le pont de Londres, elle fut ensuite donnée à sa fille, qui

(1) Ropert, Rudhart, More.
(2) Tous les hist.

voulut être enterrée avec cette relique chérie entre les bras (1). Le corps fut déposé dans la chapelle de Saint-Pierre-ès-Liens, à la Tour, enseveli dans un linceul qui fut, dit la légende, l'objet d'un miracle. L'immolation achevée, Marguerite s'était rendue chez un marchand voisin afin d'acheter quelques aunes de toile pour envelopper les restes de son père. Elle feignit, quand elle fut servie, de fouiller dans sa poche pour en retirer de quoi payer le suaire ; elle savait bien pourtant que, la veille, elle avait donné aux pauvres son dernier angelot et que sa bourse était vide. Mais Dieu y avait pourvu : elle y trouva le prix de sa pieuse emplette (2). C'est un récit populaire que nous venons de répéter, une sorte d'arrêt qui fit descendre une couronne de saint sur un front que l'injustice d'un roi avait changé en tête de traître et de félon. Ainsi le peuple condamne souvent ceux mêmes qui jugent la terre.

(1) Mad. Roland.
(2) Le Grand, d'après Sanders.

CHAPITRE VI

Dissolution des monastères. — La terreur, la cupidité et les mensonges précèdent ce crime. — Suppression des petits monastères. — Accusations dirigées contre les moines. — Cromwell, devenu vicaire général, dirige cette infâmie. — Nomination de visiteurs. — Leurs enquêtes dans les cabarets. — Catherine d'Aragon à Bugden. — A Kimbolton. — Mort de la reine exilée.

Peu de mois avaient suffi à Henri VIII pour établir, au parlement, à la convocation, dans les ordres religieux, dans la nation entière, son titre de chef de l'église. Mis en présence de la potence ou du bûcher, le royaume avait fait silence, n'osant même pas pleurer. Si quelques voix assez courageuses s'étaient élevées contre la suprématie, le sang aussitôt les avait étouffées.

La cupidité avait secondé la peur et continuait à être apôtre. En Allemagne, nous a appris Luther, les ostensoirs des églises catholiques opérèrent des conversions ; en Angleterre, les trésors des moines séduisirent les grands, ducs, gentilshommes, magistrats, évêques et prêtres.

Le mensonge fut aussi l'instrument de la révolution et colora du nom de justice les iniquités royales. A écouter les séides du pouvoir, l'échafaud n'a

été dressé que pour châtier de misérables conspirateurs indignes de vivre, et, malgré les leçons de la mort, les couvents ne sont encore que des asiles ténébreux où de sinistres complots sont ourdis contre le roi et contre sa couronne, ou bien des retraites criminelles d'où le vice a banni la vertu. En Angleterre comme en Saxe, des contes ont été récités, et publiés des pamphlets pour décrier les moines ; l'imposture a volé et la calomnie s'est accréditée ; le prince n'a plus qu'à décréter : ses jugements, comme ses punitions, paraîtront équitables (1).

L'arrêt porté qui dépouilla de leurs biens les maisons conventuelles, Cromwell reçut du roi la mission non seulement de consommer la spoliation d'un domaine qui est sacré parce qu'il appartient à l'Eglise, mais encore de dissoudre les monastères. Le condottiere ne manqua pas de zèle pour s'en acquitter, zèle trop ardent, a-t-on dit, pour être désintéressé. Il oublia, en effet, de mettre sur l'inventaire l'or et les pierreries, les vases et les bijoux qu'il avait trouvés dans les sacristies des chapelles monastiques (2).

Quoi qu'il en soit de la probité cromwelliste, muni de tous les droits qu'étalait la royauté dans ses proclamations pour confisquer les propriétés monacales, exhibant surtout la qualité de chef suprême de l'église pour en déduire au profit du roi le droit à posséder toutes les richesses cléricales, le fondé

(1) Auteurs allemands et anglais cités par Audin.
(2) Audin.

des pouvoirs royaux put aussi produire pour lui-même des lettres patentes qui le firent vicaire général du pontife anglais. A ce titre, le bandit qui fut le soldat du duc de Bourbon était devenu, pour copier les termes de l'indult royal, « un légat apos-« tolique » chargé d'administrer la justice dans le royaume des âmes, de redresser les erreurs, d'extirper les hérésies, de détruire les abus dans l'église d'Angleterre, un tout-puissant en un mot et un infaillible qui, par le bon plaisir de Sa Majesté, pouvait chasser Dieu de son tabernacle, enlever le célibat au sacerdoce et, ce qui le flattait le plus, dépouiller les couvents et leurs temples (1). Quelques murmures de prélats se firent bien entendre en voyant à leur tête le fils d'un foulon qui avait suppléé aux leçons et à la discipline du séminaire par la licence des camps (2) ; mais leur susceptibilité parut étrange, plus étrange encore quand tous durent signer leur abjection sacerdotale, avouer que tout prêtre n'est tel que par la grâce du roi, et que tout évêque n'a d'autres pouvoirs que ceux que le parchemin de la couronne lui confère (3).

C'était la théologie saxonne qui devenait, sinon à l'heure présente du moins dans un avenir prochain, la symbolique anglicane. Aussi Cranmer, le chaste époux de la nièce d'Osiander, lui fit un doux sourire, et ne vit, à son tour, pour la développer, qu'avantages puissants et moyens efficaces dans la

(1) Wilkins, t. III, p. 184.
(2) Collier, l. 100, t. II, p. 119.
(3) Collier et Burnet.

suppression des couvents, où vivait ardent « l'atta-« chement des moines au siège apostolique, où ré-« gnaient des superstitions honteuses, la croyance « au purgatoire, le sacrifice de la messe, l'invoca-« tion des saints et le culte des images ». Le primat favorisa donc la dissolution, et on lui attribue les instructions pieuses qui furent adressées à cet effet par le monarque spirituel à son plénipotentiaire. Il fallait empêcher que le chardon n'étouffât la bonne herbe au sein des monastères ; que les insectes cachés n'y attaquassent le bourgeon de la vigne ; que la privation de la rosée du ciel n'arrêtât l'épanouissement de la rose de Jéricho ; que la paresse, pour ne plus parler le langage biblique, le désordre et l'incontinence ne fussent les scandales de ces maisons de prière.

Cromwell, avec ces prétextes religieux, mais en réalité dans la pensée qu'il avait, lui aussi, d'introduire en Angleterre les idées nouvelles, comme dans l'espoir d'étancher la soif qu'il avait de l'or, Cromwell, disons-nous, divisa, sur l'ordre du roi, le royaume en districts. Chaque district eut deux commissaires pour procéder à une enquête sur la conduite, les mœurs et la science des frères et des nonnes dont on ambitionnait les richesses et surtout pour substituer l'adoration en esprit aux actes extérieurs où les couvents étaient accusés alors de faire reposer le christianisme. Le but que poursuivait le roi avec une astuce digne de Machiavel ne nous paraît point difficile à comprendre. Convertir les moines à renoncer à la vie ascétique pour reprendre

la vie du monde, où l'on peut aussi bien que dans la solitude mettre en pratique l'adoration en esprit ; rendre de la sorte les monastères inutiles pour en montrer la dissolution nécessaire ; par la dissolution, arriver à mettre aux mains royales les richesses des institutions religieuses : telles étaient les fins de ses efforts et de sa convoitise (1).

Les commissaires avaient, au reste, un ordre secret qui nous confirme dans la pensée que nous venons d'émettre : les religieux ne sont que des usufruitiers qu'on doit exhorter à donner au prince les biens qu'ils administrent, moyennant un secours que l'Etat leur servira dans leur vieillesse. A la résistance des moines, les missionnaires ont le devoir d'opposer dans le district une instruction qui puisse justifier la suppression de l'ordre rebelle. Or, rien n'était plus aisé que d'avoir, au cabaret le plus voisin, des témoins suffisants qui, au prix de deux ou trois angelots, jureraient contre les réfractaires (2). Repaires de brigands, taudis empoisonnés, lupanars infects qui cachent beaucoup de crimes secrets que la corde ou le feu ne puniraient pas assez, voilà ce que sont en général, aux témoignages des visiteurs, les congrégations religieuses des deux sexes, qui ne peuvent se défendre parce qu'elles ne sont citées devant aucun tribunal, pas même confrontées avec leurs dénonciateurs (3). C'est à peu près le même

(1) Voyez auteurs cités par Audin.
(2) Herbert.
(3) Voyez Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, ch. 10.

cri que nous avons entendu, la même folie que nous avons vue dans notre France libre, lorsque le despotisme maçonnique et protestant (les deux ne font qu'un) a voulu préparer, au nom de l'égalité, le crochetage des couvents, parce qu'au lieu du désintéressement qui condamne sa cupidité, il n'a vu partout que des jésuites captateurs, dignes d'être dispersés quand il n'ose pas les proscrire.

Sur le rapport des visiteurs, le roi demanda donc aux Chambres, le 4 mars 1536, de voter la suppression des petits monastères. Il épargnait les grands couvents, parce que l'instruction avait démontré que la lèpre qui rongeait les petits cloîtres n'avait point pénétré dans les maisons opulentes. Le vrai motif de cette immunité était la présence au parlement de quelques prieurs ou abbés de ces ordres, qui n'auraient point manqué de preuves pour faire de l'enquête une œuvre de mensonge. Pour l'honneur de l'Angleterre, d'énergiques oppositions s'élevèrent au sein des Communes contre le bill présenté ; mais la tyrannie royale en eut raison en menaçant les députés de leur faire contempler le lendemain plusieurs têtes de moins dans le royaume (1).

Tous les établissements monastiques dont le revenu annuel ne dépassait point deux cents livres sterling, avec toutes les propriétés qui en dépendaient, devinrent donc le domaine royal, et, de par la loi, le prince reçut le droit d'assigner par lettres paten-

(1) Hume, t. III, p. 259.

tes les terres, les bâtiments et les trésors des moines à ceux de ses sujets qu'il lui plairait d'investir de quelque possession (1). Cromwell et ses agents, le général surtout des lords spirituels et des lords temporels du royaume à qui le souverain avait à payer le prix d'un service inavouable et inavoué ou d'une conscience ignominieusement vendue, reçurent tous leur quote-part, proportionnée, bien entendu, à ce qui tenait lieu de mérite, à l'influence, à l'habileté ou à l'audace que chacun mit en œuvre dans le partage des dépouilles opimes. Ainsi, en Angleterre, moururent victimes de la cupidité du souverain et de la rapacité de ses complices trois cent quatre-vingts communautés (2), dont les religieux sécularisés malgré leur volonté durent rentrer forcément dans le monde quand ils n'eurent pas vingt-quatre ans. Parmi les vieillards, quelques-uns, à la vérité, reçurent asile dans les grands monastères épargnés quand ils voulurent accepter cette condition ; mais ceux qui, par dignité, la refusèrent durent recourir au cœur de Cranmer et de Cromwell qu'ils trouvèrent le plus souvent fermé. Les pauvres religieuses recueillirent pour seule épave, au milieu des flots de cette ignoble proscription, une simple robe et le pain que leur donna l'aumône qu'elles furent contraintes de demander sur les grandes routes (3).

(1) Lingard.
(2) Lingard, t. II, p. 247.
(3) Ibid.

Une victime qui inspira plus de pitié que les autres fut Catherine. A cette royale fille de la catholique Espagne, que l'air pur des montagnes et un climat chaud comme celui dont elle avait joui sous le ciel de la Castille auraient pu faire vivre encore, un époux dénaturé avait imposé les brouillards épais de Bugden. N'osant la tuer violemment, il usait ainsi lentement en elle les principes de la vie, et, pour seconder les coups meurtriers de l'atmosphère humide, chaque jour avait apporté dans cet asile de la douleur quelque nouveau tourment : l'infortunée proscrite y avait appris le supplice de la Nonne de Kent qui priait pour la captive ; l'immolation des chartreux qui se souvenaient de l'exilée au sacrifice de la messe ; le martyre de Fisher et l'exécution de Morus qui étaient les amis dévoués de la prisonnière, et, ce qui était le plus grand supplice pour son cœur de chrétienne, la lâche apostasie des grands du royaume qui avaient déserté la foi romaine. Elle y avait entendu la condamnation d'Abel, son confesseur, qui seul parlait l'espagnol, et de Beckers, son autre chapelain, pour le crime d'avoir vu dans la princesse répudiée une souveraine.

La cruauté du tigre n'était pas encore satisfaite ; la princesse avait dû quitter ce séjour malsain pour l'échanger contre celui de Kimbolton, plus insalubre encore, et là l'écho du malheur lui avait aussi fait savoir que l'ancien confident de son âme, le vieux Père Forest, avait été emprisonné à Newgate à la société des voleurs et des assassins, pour lui avoir

été fidèle, pour avoir refusé le serment à l'acte de succession et dénié à toute autre qu'à Catherine d'Aragon le titre de reine. Elle s'y était vue, elle la fille d'un grand roi et l'épouse d'un riche monarque, privée non seulement des trois quarts de la pension que le trésor royal servait à la veuve d'Arthur, mais d'un angelot même pour faire l'aumône au mendiant qui lui tendait la main. Tant de privations et de tristesses, tant de maux et de tortures n'avaient pu que hâter le terme de son pèlerinage ; Catherine mourut à Kimbolton le 7 janvier 1536. A son agonie, elle avait demandé au roi la permission d'embrasser sa fille et de la bénir une dernière fois ; mais son impitoyable geôlier avait refusé ce bonheur à la noble mourante (1). Inutilement ses yeux, obscurcis par les ombres de la mort, cherchèrent donc Marie autour du lit maternel, qu'environnaient la religion par la présence du prêtre et l'amitié par celle de quelques sujets fidèles qui avaient dû tromper les espions pour revoir leur reine dans l'héroïque victime de la plus vile, de la plus cruelle, de la plus aveugle des passions. Son corps ne fut pas enseveli dans le couvent des observants franciscains, comme elle l'avait humblement demandé, mais dans l'abbaye de Peterborough (2). Aucune des volontés que contenait le testament de la princesse ne fut non plus exécutée par Henri. Après avoir hypocritement versé quelques larmes, il ne songea qu'à

(1) Agnès Strickland.
(2) Auteur anglais cité par Audin.

voler la mort, et, si la voix d'un légiste retors ne s'était élevée pour lui persuader que s'approprier les biens de la défunte serait reconnaître que Catherine était son épouse, les dépouilles de l'infortunée seraient devenues, après cet ignoble combat livré à l'innocence, le butin du plus avili et du plus rapace des rois (1).

(1) Audin citant un hist. anglais.

CHAPITRE VII

Bonheur d'Anne de Boulen à la mort de Catherine. — Accusation et instruction contre Anne. — Condamnation et supplice des complices de la reine. — Nullité du mariage de la princesse, prononcée par Cranmer. — Condamnation et mort d'Anne. — Mariage de Henri avec Jeanne Seymour. — Nouveau statut du parlement, qui étend les pouvoirs du roi contre la sécurité de ses sujets. — Emprisonnement de sa nièce. — Sa délivrance. — Exécution de lord Howard.

Le jour même de la mort de Catherine, la femme concubine étala aux regards une robe de fête. Sans cœur et sans entrailles, sans pudeur et sans larmes, elle crut être devenue épouse légitime et elle se regarda comme une vraie reine dont les droits à porter la couronne ne pouvaient plus être contestés. Cependant, trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de la victime, qu'à titre de représailles qui semblèrent inspirées par le ciel, une instruction se commença secrètement contre Anne de Boulen par ordre du roi. Le vampire n'était pas encore rassasié de sang. Est-ce à tort, est-ce à raison que réellement coquette et légère elle fut accusée d'infidélité, d'adultère et même d'inceste? Est-ce simplement parce que, les vives couleurs que le temps a emportées ne brillant plus sur les joues de sa

maîtresse, un prince sensuel avait senti s'éteindre dans son cœur la flamme que les charmes seuls y avaient allumée? Ou bien encore parce qu'il avait été trompé dans l'attente d'un héritier longtemps ambitionné ? On ne le sait, quelle que soit la sévérité que semblent autoriser le passé d'une courtisane éhontée et le lamentable état d'un prince qui, prématurément vieilli et humilié de toutes sortes d'infirmités et de plaies repoussantes, n'a plus pour séduire que le titre de roi et de despote. La vertu seule qui s'incarne dans un corps mortel peut en ces cas rester chaste et triompher de l'aversion qu'inspire un misérable que la justice de Dieu a frappé dans son esprit et dans sa chair. Mais ce que l'on sait bien, c'est que Henri VIII s'était épris d'amour pour Jeanne Seymour, l'une des filles d'honneur de la nouvelle reine, qui la surprit un jour sur les genoux de son époux (1).

Le procès, commencé silencieusement, devint un bruit public à l'issue d'un tournoi auquel avaient assisté, le 1er mai 1536, Anne et le roi. Deux lords, Rochfort, frère de la reine, et Norris furent arrêtés et enfermés à la Tour ; Mark-Sméaton, simple musicien, et sir Francis Weston les y suivirent le même jour, inculpés tous les quatre de s'être tour à tour partagé la couche et les faveurs de la reine, qui n'attendit elle-même qu'au lendemain pour avoir le même sort. Folle par moments jusqu'au délire, Anne, quand elle revenait à la raison, demandait haute-

(1) Agnès Strickland.

ment dans la prison un interrogatoire juridique, en protestant « qu'elle n'avait nulle honte à craindre « de la vérité de ses réponses », et jurant que « son « innocence serait éclaircie, satisfaites l'inquiétude « du roi et sa conscience, réduites au silence la « calomnie et la méchanceté » ; mais vains appels à la justice ! Le 10 mai, un arrêt, déterminé par une seule déposition que la postérité ne jugera point parce que l'histoire n'a pu recueillir qu'un lambeau des pages qui la renfermaient, déclara la culpabilité d'Anne de Boulen et des autres accusés. Ceux-ci furent décapités deux jours après le verdict. Anne leur survécut encore pour donner à Cranmer le temps de prononcer la dissolution de son mariage, dont le vil prélat au nom et pour la honte du roi justifia la nullité par la cohabitation antérieure du prince avec Marie, sœur de la reine (1). Cela fait, l'infortunée, qui avait été condamnée à être brûlée vive ou à mourir sur l'échafaud, eut la tête tranchée, le 19 mai 1536. Elle aurait péri sur le bûcher si la pitié du souverain n'eût trouvé le châtiment trop barbare à l'égard d'une femme et n'eût fait grâce des flammes à celle dont sa passion fit une marquise et puis une reine ; en qui maintenant il ne rougit pas de voir et de montrer son ancienne concubine.

Sans plus tarder qu'au lendemain du supplice d'Anne, devant l'autel de l'église de Tottingham, Jeanne Seymour mettait sa main dans la main encore humide du sang qui avait été versé la veille,

(1) Humiliant aveu constaté par Lingard.

et le couple royal recevait la bénédiction nuptiale (1).

Plus lamentable que tous les holocaustes qui précèdent fut le sacrifice qu'imposa Henri VIII à Marie, la jeune princesse que le roi avait eue de son mariage avec Catherine d'Aragon. Intimidée, forcée, désespérée même, la pauvre enfant, demeurée si longtemps ferme, consentit à l'apostasie pour conquérir les bonnes grâces de son père. Obsédée par Cromwell, elle reconnut le monarque pour chef de l'église anglicane, le pape pour simple évêque de Rome et sa mère pour épouse incestueuse (2). Afin de couronner son ignoble victoire, le roi aurait voulu savoir les noms des amis qui avaient entretenu la princesse dans ce qu'il appelait sa coupable obstination ; mais Marie aurait préféré souffrir mille morts plutôt que de livrer quelqu'un à la colère de ce tyran, toujours altéré de sang. Sans trahir personne, elle fut pourtant rappelée à la cour, où, devons-nous dire pour rendre hommage à la vérité, Jeanne Seymour l'entoura d'une tendresse maternelle.

Cependant, comme si Henri n'avait pas eu assez de pouvoir pour atteindre à l'apogée de la gloire, parut un statut du parlement pour étendre davantage la puissance royale. Des éloges où sont outragés le bon sens et la vérité l'y représentent d'abord comme un Salomon par sa sagesse et son équité, comme un Samson par sa force et son courage,

(1) Auteur anglais cité par Audin.
(2) *State papers*, t. I, p. 455 à 459.

comme un Absalon par ses grâces et sa beauté, et puis, dans un long appendice par lequel on grossit le code pénal d'une multitude de crimes, on élève le monarque, en le chargeant de les punir, au triste honneur d'être le Tibère du seizième siècle, car la loi devra poursuivre jusqu'à l'effusion du sang les nouveaux forfaits qu'elle imagine. « Désormais, ce « sera une trahison d'imprimer, de publier, de dire « un seul mot contre la personne du roi ou de ses « héritiers ; de tenter de renverser l'acte ou les dis- « positions que le prince pourrait prendre en con- « séquence du bill ; de mettre en doute la légalité « du nouveau mariage ou de toute union que le roi « contracterait ; de soutenir par écrit ou par parole « la validité des premières noces ; de reconnaître « Elisabeth, fille d'Anne, et Marie, fille de Cathe- « rine, comme légitimes ; de refuser sous quelque « prétexte que ce soit de répondre par serment à « des interrogatoires relatifs à des clauses, des sen- « tences ou de simples mots compris dans le statut ; « de dénier le serment aux dispositions de l'acte ; « d'épouser sans le consentement du roi une prin- « cesse alliée à la couronne au premier degré (1). » Et, chose plus monstrueuse encore, les prérogatives de la royauté s'accrurent de nouveaux privilèges, qui purent avoir des effets rétroactifs : « Casser et annu- « ler par lettres patentes tout acte législatif qui « aurait été passé avant que le roi eût vingt-quatre « ans accomplis, tel fut encore le droit concédé à « Henri VIII. »

(1) Lingard et autres.

Pour annuler son mariage avec Catherine, le souverain n'aurait donc eu besoin que des dispositions de cette loi, et dans la suite, s'il plaît au prince régnant, les engagements d'un roi n'auront d'autre valeur que la parole ou la signature d'un enfant lorsqu'il les aura pris avant que sonnât l'heure qui compléta sa vingt-quatrième année : absurdes et ridicules pouvoirs, que néanmoins les Chambres ou plutôt le tyran entendirent ne pas laisser passer comme passe la menace d'une simple colère qu'on oublie.

Prévenus de haute trahison pour avoir contracté un mariage secret, lord Howard, frère du duc de Norfolk, et Marguerite Douglas, nièce de Henri par sa sœur la reine d'Ecosse, furent écroués à la Tour : leur union avait été une conspiration contre la couronne, prétendit-on. La prisonnière ne dut sa liberté qu'à la protection de la reine sa mère, et le prisonnier mourut, empoisonné, dit-on, dans les chaînes (1).

(1) Hume, l. 100, t. III, p. 274.

CHAPITRE VIII

Révolte du Nord. — Griefs des paysans. — Insolente réponse du roi. — La rébellion apaisée. — Violation des promesses royales. — Supplice des insurgés. — Naissance d'Edouard. — Mort de Jeanne Seymour.

De si grandes et de si nombreuses oppressions ne pouvaient manquer de faire des mécontents. De mécontent on devint révolté, et une sédition éclata dans le Nord de la grande île. En Angleterre comme en Allemagne, ce fut le paysan qui se souleva; mais sa révolte fut toute religieuse.

Deux ennemis jurés de la foi catholique, Cromwell et Rich, siégeaient au conseil du roi; un prêtre marié, Shaxton, professant sur l'Eucharistie la symbolique zuinglienne, trônait sur le siège de Salisbury; Morus et Fisher étaient morts martyrs de leurs croyances; les monastères avaient été spoliés, chassés aussi les moines qui donnaient au voyageur le gîte, au malade les remèdes, à l'indigent le pain. Tels étaient les griefs qu'adressait humblement l'habitant des campagnes « à son sou- « verain et maître ».

Mais Henri, retaillant fort maladroitement sa plume dont il s'était servi pour combattre Luther,

répondit au paysan de ses Etats dans le style qu'employa le Saxon quand il parla aux révoltés de la Thuringe. Des présomptueux, des abjects, des ignares, des bêtes, rien que ça n'abritait cette portion du royaume dont « la vie, le sol et les proprié« tés appartenaient, ajoutait l'écrivain couronné, « au domaine royal (1) ».

Au lieu d'étouffer la rébellion, ces paroles du roi irritèrent les insurgés. Le duc de Suffolk, qui avait été envoyé contre les paysans de Linkolnshire, ne réussit à leur faire poser les armes que par des moyens de persuasion, et leur armée ne consentit à se débander que sur la promesse expresse d'une amnistie que le prince leur promit moins par pitié que par crainte (2).

Dans le Yorkshire, l'insurrection fut plus difficile à réduire. Les soldats de ce comté étaient braves et exercés aux armes, et, si la fortune venait à trahir leur courage, ils pouvaient trouver une retraite dans les montagnes voisines de l'Ecosse, recruter même dans ce pays de nombreux partisans qui ne demandaient qu'à venger leur patrie du carnage de Flodden. Ils avaient pour chef un gentilhomme qui portait le nom d'Aske et possédait, pour séduire la multitude, la bravoure et le sang-froid. Sous sa conduite, marchait une véritable armée qu'on appelait « un pèle« rinage de grâce ». Des prêtres la précédaient, la croix à la main ; ses drapeaux étaient des bannières

(1) *State papers*, t. II, p. 258.
(2) Turner, t. II, p. 475.

aux emblèmes religieux, et chaque jour, dans sa marche, elle voyait se multiplier ses rangs, où venaient prendre place les provinces de Lancastre, de Westmoreland et de Durham, récemment soulevées. Bientôt le nombre des combattants devint formidable et quarante mille rebelles purent poser des conditions au duc de Norfolk, forcé d'ouvrir des négociations pour traiter avec eux. Le 6 décembre 1536, à Doncastre, ils demandèrent, en effet, par la voix de plusieurs députés : la convocation du parlement de la ville d'York ; la concession d'une amnistie pleine et entière ; la révocation des statuts qui avaient aboli l'autorité du pape, supprimé les monastères, frappé Marie d'incapacité, donné au roi les dîmes et les premiers fruits des bénéfices ; la punition de Cromwell, vice-gérant, d'Autley, chancelier, de Rich, solliciteur général, comme fauteurs d'hérésie ; le châtiment de Lee et de Layton, visiteurs des monastères, comme prévenus d'extorsion, de péculat et d'actes abominables ; la répression des évêques hétérodoxes et des sectaires (1).

C'était ferme, avouons-le, et courageux encore ; mais inacceptables furent les propositions par Norfolk, qui n'avait aucun pouvoir du roi ; aussi furent-elles repoussées et demandés au roi des pardons illimités qu'on sentait le besoin d'offrir aux révoltés. Le monarque finit par signer ces indulgences. Restait à les faire accepter par les insurgés. Ceux-ci consentirent enfin à cesser leurs hostilités ; mais ce

(1) Rapin de Thoyrias, t. VI, p. 398 et 399.

ne fut, il faut le remarquer, qu'à la condition que leurs griefs seraient portés devant le parlement, qui devait bientôt se réunir à York. Le lecteur devine que parole de roi à cette époque n'était pas toujours en Angleterre un engagement d'homme honnête ; Henri VIII fut encore un traître et ne tint aucune promesse : lord Darcy, dont tout le crime était d'avoir prêté serment au pèlerinage dans un siège où il fut prisonnier et d'avoir été l'un des parlementaires de Doncastre, fut arrêté dans la capitale, interné à la Tour, condamné et décapité malgré ses quatre-vingts ans et malgré l'amnistie royale. Le roi se déclara satisfait (1).

La nouvelle de cette trahison arma de nouveau huit mille pèlerins, sous le commandement de deux gentilshommes qui portaient les noms de Musgrave et Tilby ; mais, vaincus par Norfolk, soixante-dix d'entre eux furent pris et pendus avec Tilby ; Musgrave put s'échapper. Sir Francis Bigot et Hallam, deux autres capitaines, qui n'entendaient pas la loyauté comme leur roi, furent saisis et exécutés à Hull, et Aske, qui fuyait de Londres au moment où il cessait de compter pour lui-même sur la parole du prince, fut conduit à York, où il périt par la corde sur une des tours de la ville ; lord Hussey fut décapité à Linkoln, et à Tiburn un nombre considérable de notables anglais eurent le même sort (2).

Cependant, le punisseur fut châtié lui-même. En

(1) Herbert, p. 428.
(2) Belcarius, t. XXI, nº 62.

octobre 1537, Jeanne Seymour mourut quelques jours après avoir donné à Henri un héritier, qui reçut le nom d'Edouard (1). Il avait souvent appelé la mort sur bien des têtes sans verser une larme, mais cette fois son cœur s'attendrit, dit-on, devant cette tombe prématurément ouverte et il pleura.

(1) *State papers*, t. I, p. 574.

CHAPITRE IX

Réputation de Pole en Angleterre. — Cromwell lui demande une thèse sur l'illégitimité du mariage du roi avec Catherine d'Aragon. — Cromwell lui envoie Machaviel à étudier. — Mission donnée par le roi à Pole. — Tentative de corruption par Norfolk. — Une visite de Pole au souverain. — Pamphlet de Pole sur la suprématie. — Pole devient cardinal. — Mission que lui donne le pape. — Conspiration contre Pole. — Vengeance du roi sur les parents de Pole.

Une Bulle d'excommunication était, depuis deux ans, rédigée contre le meurtrier de Morus et de Fisher ; mais la publication en avait été suspendue par l'espoir que Rome conservait toujours de voir Henri VIII se réconcilier avec le Saint-Siège. Représentant d'un Dieu patient parce qu'il est éternel ; digne héritier de la longanimité de Clément VII, qui avait avant lui rendu célèbre dans l'affaire du divorce son habileté diplomatique autant que sa sagesse et sa charité, Paul III, comme son prédécesseur, n'avait pas refusé à la raison du roi le temps de s'éclairer ni à son cœur celui de se repentir. La révolte des paysans lui semblait, à ce moment, assez puissante pour inspirer de salutaires craintes au monarque, et les coups que le ciel avait frappés sur lui depuis le schisme, assez éloquents pour lui per-

suader la sagesse d'un retour : mais, quand le pape croyait le prodigue au seuil du foyer paternel, à la porte du bercail la brebis égarée, d'autres passions, la cupidité, l'avarice, la sensualité, l'orgueil, enchaînèrent le monarque dans l'abîme sans fond que son fol amour pour Anne avait creusé ; et le néfaste Cromwell fit avorter, nous dirons comment, les négociations de paix dont la papauté avait confié la direction au zèle et au talent du cardinal Pole (1).

Le cardinal Pole n'était pas seulement de race princière et le petit cousin du roi ; il était encore d'un caractère vraiment royal. Il avait achevé ses études en Italie, où il avait eu pour maîtres et pour amis les plus grands humanistes, et son nom était devenu celui d'une célébrité du seizième siècle.

De retour dans son pays, il y eut rapidement conquis l'estime de tous et l'attachement du souverain ; Cromwell lui-même avait connu vite sa valeur : un jour que, plongé dans le silence de sa chartreuse de Shène, Pole conversait tranquillement avec ses livres, le secrétaire l'y visita pour le solliciter d'apaiser les souffrances de Henri par une thèse établissant de droit divin l'illégitimité de l'union du prince de Galles avec l'infante d'Espagne. Pole se dit incompétent ; « il s'était plus occupé « dans sa vie, répondit-il, de la littérature que de la « Bible ».

Un autre jour, le conseiller royal lui envoya un livre à étudier qui « méritait d'être le bréviaire de

(1) *Poli epist.*, t. II, p. 34, 35, 42.

« tout courtisan ambitieux de parcourir un chemin « rapide ». Machiavel fut renvoyé à son admirateur dès les premières lueurs du lendemain, comme « l'œuvre d'un fils de Satan (1) ».

Pour fuir les disputes qui allaient remplir la Grande-Bretagne, l'humaniste, ayant gagné la France, y fut chargé par son roi d'une quête de suffrages en faveur du divorce : il osa refuser la mission.

S'il voulait écrire pour soutenir les intérêts du roi, de Norfolk lui offrait la houlette pastorale d'York et le siège épiscopal de Winchester ; l'incorruptible tenté « préféra aux dignités le repos de sa « conscience (2) ».

Dans une visite qu'il fit à Henri, Pole dut obéir, dit-il, à une inspiration divine et substituer à des paroles de reconnaissance, qu'il avait préparées mais aussitôt oubliées, une harangue qu'il improvisa. Chacun de ses mots était une censure contre les projets du prince, si vive que l'orateur crut plus tard devoir des excuses à son royal cousin. Le souverain, en l'écoutant, jeta, sans doute, des regards de colère sur lui, murmura des menaces, porta même impatient la main sur la garde de son poignard, dit Beccarelli, mais il ne put lui ravir encore son affection : il avoua, un jour, qu'en dépit de son obstination, il aimait toujours Pole. « S'il était de « mon opinion, dit-il, oh ! je sens qu'alors il n'y « aurait pas, dans mon royaume, un homme que « j'aimasse davantage. »

(1) Turner, t. II, p. 406.
(2) Beccatelli, p. 361.

Pole, de son côté, avait gardé aussi pour le roi les sentiments d'un respectueux amour que ses égarements n'avaient pu entièrement éteindre ; mais, lorsque Cromwell fut devenu chancelier de l'échiquier et Cranmer, un prêtre marié, archevêque de Cantorbery ; quand Lee eut reçu un évêché de la protection du père d'Anne de Boulen et que le prince se fut proclamé le chef de l'Eglise, le savant ne put dissimuler plus longtemps son indignation. Henri voulut de lui un travail sur la suprématie ; Pole obéit sans trembler, et, en face des potences et des bûchers, devant les têtes de Morus et de Fisher qui venaient de tomber, il combattit avec la vaillance de ces deux héros contre l'autorité usurpée du pape de Greenwich. Son magnifique pamphlet fut remis au roi, qui feignit d'y voir quelques obscurités, dont il désira avoir l'explication de la bouche même de l'écrivain : mais l'auteur comprit que, cette fois, le glaive pourrait bien ne pas rester dans son fourreau, ou que le parlement expliquerait d'une manière tragique les paroles qui n'avaient pas été comprises et se garda de paraître devant le tyran (1).

C'est alors que Pole reçut du pape le chapeau de cardinal en récompense de son courage et de plus la périlleuse mission de pacification dont nous avons parlé. L'histoire de l'Angleterre nous aurait certainement appris les succès diplomatiques d'un de ses plus illustres enfants, ange député de Dieu pour

(1) Polus, *Pro Ecclesiæ unitatis defensione*, p. 78.

renouer les liens qu'en ces temps de désastreux divorces, de misérables passions avaient brisés entre sa patrie de la terre et sa patrie du ciel, si Cromwell n'en avait autrement décidé ; mais le chancelier persuada au roi l'existence d'un vaste complot ourdi pour la restauration, par le cardinal, de l'autorité papale, pour le renversement des Tudor et pour l'usurpation de la couronne au profit de ce rejeton de la maison d'York. La tête d'un traître capable de concevoir de si noirs desseins ne pouvait manquer d'être mise à prix. A qui l'apporterait au roi cinquante mille couronnes furent assurées pour récompense ; mais, informé des embûches qu'on tendait à son légat dans la France et dans les Pays-Bas, partout où il serait passé pour accomplir son mandat, le pape le rappela en Italie (1).

Pole échappa ainsi aux assassins commis pour le tuer; mais les nombreux parents et les amis « du rebelle » payèrent de leur vie une complicité imaginée dans la conspiration inventée du cardinal. Condamnées même avant de comparaître devant les juges, bien des têtes qui portaient de beaux et grands noms durent tomber accusées faussement d'avoir conjuré pour relever un drapeau qui aurait flotté depuis longtemps sur les murs de Londres si l'ambition avait pu s'allier à la loyauté. Malgré ses soixante-dix ans, la comtesse de Salisbury ne fut pas même épargnée. Dernier rejeton des Plantagenets, race illustre dont la main glorieuse avait

(1) Lingard, t. II, p. 274.

longtemps tenu le sceptre de l'Angleterre, elle s'éteignit sur l'échafaud après six mois d'humiliante captivité dans la Tour. « Je suis le fils d'une martyre », s'écria Pole en apprenant la mort de sa mère (1).

Pole ainsi écarté, ou plutôt la papauté ainsi vaincue dans sa charité, le roi ne songea plus qu'à poursuivre l'exécution du satanique plan que les révolutions mettent en usage quand elles veulent extirper radicalement d'une nation la foi chrétienne.

(1) *Poli Epist.*, t. II, p. 36.

CHAPITRE X

Prélude de l'établissement de la Réforme en Angleterre. — Suppression des grands monastères. — Pillage des sépulcres. — Protecteurs du Protestantisme : Cromwell et Cranmer. — Henri réduit à trois les sacrements. — Formation de deux partis religieux. — Mariage du roi avec Anne de Clèves. — Condamnation et exécution de Cromwell. — Nouveau divorce. — Cinquième mariage avec Catherine Howard. — Condamnation et mort de Catherine Howard. — Sixième mariage du roi. — Guerre avec la France. — Nouveaux supplices. — Mort de Henri.

Les forteresses de l'Eglise sont les institutions monastiques; les moines en sont les phalanges invincibles et forment l'avant-garde de l'armée catholique. Lorsque la persécution veut plus efficacement écraser l'armée entière, elle extermine d'abord les premières lignes. N'est-ce point, en effet, l'histoire même de notre France? Qu'on se souvienne des proscriptions de notre première République; des crochetages, des accroissements, des abonnements de notre troisième et de sa dernière loi contre les congrégations; le mal, hélas! a partout et a eu toujours le même génie. Il ne pouvait faire défaut en Angleterre pour y fonder le Protestantisme, comme il n'avait pas refusé son concours pour l'établir en Allemagne.

Donc, la suppression des petits couvents ayant été consommée, s'imposait la spoliation des grands monastères. Le prince, d'ailleurs, d'après ses perfides conseillers, ne devait-il pas trouver dans la mesure royale l'extinction de la mendicité; une dotation pour les ducs et les barons, pour les comtes et les chevaliers; une subvention pour les charges du trésor; un allègement pour les fardeaux de l'Etat et l'enrichissement de la couronne (1)? Restait seulement le moyen de colorer l'injustice.

La calomnie le fournit, et le brigandage ne fut, au dire des infâmes meneurs, qu'un zèle ardent pour la religion; l'or le plus pur en un plomb vil s'était changé. Il n'avait fallu qu'un an aux maisons monastiques, d'abord épargnées, pour passer d'une vie sage, pieuse, régulière et tout évangélique à une vie désordonnée, libertine, superstitieuse, immonde même, et, comme si le roi n'avait pas juré un pardon qui abritait les coupables contre les coups de ses vengeances, les moines eurent à payer au parjure le crime qu'ils avaient commis eux-mêmes en s'armant d'une croix pour entraîner les peuples du Nord impatients de secouer le joug de l'oppression. Comme précédemment, des commissaires parcoururent les prieurés afin d'extorquer aux dignitaires par des promesses fallacieuses la cession volontaire des communautés. Aux promesses succédèrent les menaces et même les violences. On tourmenta les obstinés par la faim; on les fit coucher

(1) Lingard, t. II, p. 263 et 264.

sur la paille fétide, ronger par la vermine, asphyxier par les miasmes, condamner à tous les châtiments, à la mort même, car on trouva toujours à imaginer contre les réfractaires un forfait que seule la perte de la vie put expier. Combien passèrent pour rebelles et traîtres qui furent des confesseurs du Christ, dignes d'avoir leur nom écrit à côté des martyrs que l'Eglise honore sur ses autels (1) !

Mais qu'importent au tyran les crimes et le sang qui engendrent de l'or? La soif qu'il en avait étendit sa main sacrilège jusqu'aux trésors des morts.

Il y avait à Cantorbery, berceau du christianisme en Angleterre, deux sépulcres vénérés qu'avaient enrichis la piété et la reconnaissance chrétiennes : celui de saint Austin, qui planta le premier la croix dans la grande île près de mille ans avant la Réforme, l'embauma de ses vertus et la convertit par ses miracles, et celui de saint Thomas Becket, le martyr des libertés nationales, que Henri II fit périr pour avoir résisté au souverain, coupable lui-même du plus monstrueux attentat contre les franchises de l'Eglise et de ses sujets. Les siècles y avaient soudé l'or et l'argent avec les pierres précieuses et entassé d'immenses richesses. Le marteau du roi en détacha tous les bijoux sacrés ; sa main rapace remplit ses coffres des confiscations sacrilèges qu'elle opéra au profit de la couronne, et, pour montrer à la postérité que la folie peut être une fille de la persécution, Thomas Becket fut jugé quoique mort et con-

(1) Voyez Audin, *Hist. de Henri VIII*, tom. II, p. 254.

damné pour crime de trahison, de parjure et de rébellion ; ses os furent brûlés ; ses cendres jetées au vent et son culte proscrit, sous peine, pour le violateur de l'arrêt, d'être traîné au supplice comme un conspirateur ou un révolté contre la majesté royale (1).

C'était honteusement couronner par le pillage des saints le sac des monastères.

Dans l'espace de quelques années, six cent quarante-cinq couvents furent supprimés, démolis quatre-vingt-dix collèges, deux mille trois cent soixante-quatorze « chanteries » et chapelles libres et cent dix hôpitaux. Le revenu de ces domaines atteignait annuellement un million sept cent dix mille livres sterling. Ce n'est pas seulement Henri VIII qui en profita : ses favoris et les nobles en prirent une part, en retour du dévouement qu'ils lui jurèrent et du concours qu'ils lui promirent (2).

La suppression des monastères rendit plus facile l'établissement de la Réforme en Angleterre. Faut-il s'étonner que M. Viviani veuille la suppression en France de tous les couvents, pour mieux y créer l'esprit de la Réforme (3) ? Elle y arriva avec les armes qui avaient servi à Luther dans la Saxe et à Calvin dans la Suisse pour le triomphe de leur symbolique, le rire sur les lèvres et les livres à la main. L'ironie que sa théologie jeta sur les enseignements

(1) Wilkins, Cobbett, Burnet, Lingard.
(2) *Hist. de l'Eglise* par Darras, t. XXXIII, p. 409.
(3) Discours de M. Viviani au parlement en février 1901.

catholiques fut dans l'île le premier instrument de prosélytisme réformateur, et il faut convenir que cette semence ne manqua pas de fécondité. En ces temps de ténébreuse révolution, la raillerie était devenue une preuve : pour convaincre les ignorants, il suffisait de dérider les multitudes. L'évangile nouveau eut aussi recours au pamphlet et à la Bible pour élargir sa propagande, et ce fut encore des victoires que le Protestantisme enregistra. Il faut dire pourtant, pour bien expliquer ses succès, qu'il avait chez les Anglais pour protecteurs occultes le grand Cromwell et le non moins célèbre Cranmer, qui ne croyait à aucun dogme catholique et jetait dans les fers, quand il le fallait pour tromper César, quiconque osait douter du purgatoire ; qui niait la présence réelle et faisait pendre les sacramentaires ; qui érigeait en loi d'Etat le célibat des prêtres et dormait à côté de la nièce d'Osiander qu'il avait rappelée d'Allemagne (1).

Le schisme est la plus grande hérésie et même la source de toutes par la négation du pouvoir apostolique des pontifes romains. Ce pouvoir divin écarté, aucune main n'est plus assez forte pour défendre la révélation. Henri VIII ne l'avait pas compris : il compta sur les supplices pour opposer une digue au torrent des erreurs qui envahissaient la Grande-Bretagne ; il alluma des bûchers pour brûler l'hétérodoxie et les hétérodoxes ; il dressa la guillotine pour faire tomber les têtes où germaient les idées

(1) Détails dans Audin.

nouvelles, et il fit de nombreuses victimes de son caprice sanguinaire ou de son intolérance.

Mais la persécution et les tourments ne firent qu'attiser le feu du zèle novateur. Dans un pays où règne un souverain qu'ont frappé les foudres de Rome, où les prêtres se sont avilis et les évêques ont prévariqué, où siège un parlement abruti et obéit bêtement un peuple muet et paralysé, l'avenir ne saurait appartenir qu'à la Réforme, et, un abîme n'appelant jamais qu'un autre abîme, encore un peu de temps, et le roi lui-même lui donnera pour conquête son royaume.

Pour avoir, en effet, une alliance qu'il mendie contre la papauté, le monarque anglais a promis aux princes réformés de l'Allemagne une symbolique nouvelle pour prix de leur concours armé, et, s'il n'a encore proscrit de son *credo* ni la confession, ni le culte des images, ni l'invocation des saints, ni la présence réelle, il a déjà réduit à trois les sacrements : le baptême, la pénitence et l'Eucharistie (1).

C'est ce qu'on appela pompeusement « l'Institu- « tion de l'homme chrétien » et plus tard « le Livre « des évêques », sorte de confession que, dès 1537, eut à Londres l'église anglicane, comme l'église réformée avait eu la sienne à Augsbourg.

Cependant, au lieu d'être une œuvre de pacification religieuse, l'*Institution du chrétien* n'avait abouti qu'à diviser les esprits. Il s'était formé deux grands partis : le parti du mouvement, qui avait à sa tête

(1) Lingard, t. II, p. 266 et 267, et Todd, l. 100, t. I, p. 169.

l'archevêque de Cantorbery, et le parti de la résistance, qui reconnaissait pour chef l'évêque de Winchester.

Gardiner avait parcouru pendant deux ans le pays qui fut le berceau de la Réforme : l'inanité des doctrines qui luttaient au delà du Rhin contre l'unité catholique et les déchirements auxquels la Saxe était en proie avaient effrayé son âme et contristé son cœur ; la parole de Luther, s'annonçant d'abord comme oracle du ciel, abandonnée bientôt elle-même à l'examen, vouée ensuite à la critique et au mépris de chacun, avait paru à son esprit comme une leçon providentielle propre à instruire son pays. Il avait, sous l'influence de ces impressions, prêché devant le roi contre les hommes de nouveauté, et conclu dans son discours « qu'au lieu d'aller en « avant, c'est en arrière que va la Réforme ». La sentence plut au prince et la réaction religieuse fit son chemin contre l'œuvre révolutionnaire à laquelle travaillait Cranmer ; deux comités se réunirent pour préparer un bill conforme, on le comprend, à la volonté du roi ; le 3 et le 7 juin, la loi fut soumise à la Convocation et à la Chambre des pairs et fut adoptée ; intervint ensuite la sanction royale, et l'Angleterre eut ainsi le fameux statut que l'histoire, pour le flétrir, a nommé le statut du sang (1).

Par ce statut, il fut réglé et arrêté :

« 1° Que, dans l'Eucharistie, le corps de Jésus-« Christ est véritablement présent sous la forme et « non la substance du pain et du vin.

(1) Hume et tous les hist.

« 2° Que la nécessité de la communion sous les « deux espèces n'est pas établie par l'Ecriture.

« 3° Que la loi de Dieu défend aux prêtres de se « marier.

« 4° Que la loi de Dieu prescrit de garder les « vœux de chasteté.

« 5° Que l'on doit conserver l'usage des messes « privées, usage fondé sur l'Ecriture.

« 6° Que la confession auriculaire est utile et « même nécessaire. »

Comme sanction le bill punit le délinquant, selon la gravité de la faute, de la prison, de la confiscation, de la corde, du feu ou du glaive (1).

En Angleterre, la loi fit trembler un moment les novateurs et leur imposa silence. En Allemagne et en Suisse, Luther et Calvin jetèrent les hauts cris contre le code draconien de Henri et l'intolérance anglaise : Calvin avait oublié les flammes où il avait brûlé Servet ; Luther, la parole qu'il adressait aux rois de la terre : « Pape, cardinaux, racaille « romaine, pendez-les-moi et arrachez-leur la lan- « gue comme à des blasphémateurs. »

Cependant, Cromwell tenta de relever son parti abattu par les six articles. Il crut y réussir en favorisant une nouvelle alliance entre une luthérienne et le roi-pontife. Le projet, certes, promettait du succès : un nouvel hymen s'harmonisait merveilleusement avec les faiblesses du pape d'Angleterre. Une fois marié, le monarque, à la vérité, ne

(1) Herbert, Hume, Lingard.

pouvait vivre longtemps avec sa royale compagne, et il l'assassinait pour s'en défaire; mais, une fois devenu veuf, il cherchait une autre femme, et, dans ce moment, il venait de demander, sans même soupçonner la possibilité du dédain qui l'affligea, la main de Marie de Lorraine, dont il voulait faire une quatrième reine; mais la duchesse, ayant préféré au meurtrier d'Anne de Boulen, qui était obèse et vieilli, Jacques V, roi d'Ecosse, qui était jeune et beau, le vicaire général crut l'heure favorable pour aborder son maître et lui proposer Anne de Clèves, fille du duc de Clèves, et belle-sœur du duc de Saxe. Aux raisons d'Etat, que Cromwell avait développées avec éloquence, il avait su ajouter à propos ce qui devait flatter et séduire un prince « fou d'amour ». Un portrait menteur, peint sur ivoire par Hans Holbein, avait placé sous les regards du roi une jeune princesse de vingt-quatre ans, plus belle que « la lune », resplendissante « comme le soleil ». Malheureusement, ce n'étaient que des attraits imaginaires qu'avait décrits le secrétaire, et la jeune fille, vue par Henri, ne fut à ses yeux, selon sa pittoresque expression, « qu'une « vraie cavale flamande (1) ».

On chercha vainement à rompre le mariage; le roi dut, malgré ses répugnances et ses dégoûts, se résigner et consentir à épouser Anne de Clèves, et le 6 janvier 1540, les quatrièmes noces furent célébrées au milieu des tristesses et des froideurs. Si

(1) Burnet, t. II, p. 238.

l'artiste n'avait pas menti, c'était peut-être un maître que le vieux monarque aurait trouvé dans la reine, Cromwell une victoire et la Réforme un appui contre le Catholicisme. Le contraire arriva pour Cromwell : le mariage qu'il avait négocié avait ébranlé son crédit; sa chute fut déterminée par le projet de la cinquième union du roi avec une fleur de jeunesse et de beauté que les ennemis du vice-gérant trouvèrent dans Catherine Howard pour servir leurs vengeances et le ruiner.

Cromwell avait paru quelques instants rétabli dans les faveurs du monarque ; mais le nouvel Assuérus fit bientôt de son ministre un autre Aman, qu'il arracha au faîte des honneurs pour l'ensevelir dans l'ignominie des supplices.

Accusé, comme ministre, de corruption et d'empiètements sur l'autorité royale ; comme vicaire général, de protection aux luthériens et de diffusion de traités hérétiques, de permissions aux prédicants des doctrines nouvelles et de délivrance de novateurs emprisonnés ; comme vice-gérant, de concussions et d'extorsions, ce méchant homme que poursuivaient les dédains marqués du roi et la colère jalouse de la noblesse, ce violateur des tombeaux et ce spoliateur des couvents, ce profanateur des reliques et cet instrument de servitude et de meurtre, ce vil apostat et ce fils de Satan, ce misérable, disons-nous, fut arrêté au nom du roi par Norfolk en plein parlement, le 10 juin 1540. Enfermé à la Tour, il fut jugé sans être entendu le 19 du même mois et condamné à mourir pour crime de haute trahison par

un bill qu'osa voter Cranmer lui-même, ce traître ami qui, cinq jours auparavant, s'efforçait d'attendrir le roi sur le sort de ce malheureux qu'il appelait « le serviteur le plus sage et le plus dévoué, le « sujet le plus vigilant et le plus fidèle de Sa Ma- « jesté ». Le 24 juillet, l'arrêt fut revêtu de la sanction royale, et le 28 la hache du bourreau trancha une tête qui avait mérité mille fois de tomber, ne fût-ce que pour sa servilité aux caprices tyranniques d'un maître qui se jouait du sang des innocents avec la même impassibilité et la même joie qu'il trouvait dans le supplice des coupables (1).

Pour garder aux faits leur place chronologique, mentionnons ici brièvement les exécutions capitales qui suivirent, deux jours après, l'exécution de Cromwell. Quiconque reconnaissait l'autorité romaine était un traître et quiconque repoussait les croyances papales était un hérétique. On punissait la trahison du glaive ou de la corde et l'hérésie du pilori ou du bûcher. C'était étrange et contradictoire, mais nombreuses furent les victimes : Bowel, Abel, Featherstone, Barnes sont celles dont l'histoire nous a transmis les noms ; et celles que nous ne pouvons nommer, catholiques et protestants, sont innombrables et pourraient s'appeler des hécatombes.

Revenons maintenant à la cour pour y retrouver la reine qu'on va découronner et le roi qui continue à être un comédien. C'est là qu'a été préparée d'avance par le prince la première scène de la première

(1) Todd, Herbert et Lingard.

pièce, parce qu'un billet du conseil à Clarke en décrit les rôles le 3 juillet 1540, trois jours avant qu'elle soit jouée (1).

Le chancelier, l'archevêque de Cantorbery et quatre autres pairs sont les auteurs principaux. Députés à la Chambre des lords, ils simulent des doutes sur la validité du mariage du roi avec Anne de Clèves, et ils sollicitent de la haute assemblée l'ordonnance, avec la permission du souverain, d'une enquête qui sera soumise à l'examen du clergé de la nation pour être jugé, par le sacerdoce éclairé de l'Esprit Saint pieusement invoqué, de la validité ou de la nullité de l'union. Une commission étant nommée afin de demander la coopération de la Chambre des communes, celle-ci commet, à son tour, un comité de vingt membres pour se joindre au comité des pairs, et les deux ensemble vont au palais royal présenter au monarque une requête commune, tendant à constituer le clergé en tribunal compétent pour décider la question douteuse.

Les lettres de convocation étaient déjà prêtes, car la commission royale a pour date officielle le 6 juillet, le jour même de l'entretien avec Henri. Des anges de Dieu doivent l'avoir portée, sur leurs ailes rapides, aux évêchés du royaume, parce que, bien qu'elle ne puisse arriver aux prélats avant le milieu du mois par voie ordinaire, elle est reçue à temps pour que, le 9 juillet, cent cinquante arche-

(1) Todd, Herbert et Lingard. Voyez encore Audin, *Hist. de Henri VIII.*

vêques, évêques, archidiacres, docteurs en droit et en théologie, doyens et autres dignitaires, soient réunis en synode à Westminster (1). Qui doutera, quand le Ciel fait ainsi des miracles de locomotion et d'activité en faveur des membres d'un concile, qu'il ne leur ait envoyé aussi des flots de lumière et de vertu qui mettent en pleine évidence la vérité et la justice de leur sentence ? Qu'on en juge :

« Nous pensons, ont-ils dit, que le mariage entre « Votre Majesté et la noble dame Anne de Clèves « est vicié, annulé, invalidé par un contrat anté- « rieur entre la princesse et le marquis de Lorraine.

« D'après des preuves qu'on nous a fournies lors « de ce mariage avec Anne, il n'y a pas eu de la « part de Votre Majesté consentement intime, pur, « parfait, entier ; vous avez été trompé quand on « en dressa les conditions par des récits exagérés « d'une beauté imaginaire, par des tableaux hyper- « boliques d'attraits fabuleux ; l'acte de la célébra- « tion vous a été arraché par des considérations « politiques quand intérieurement vous luttiez « contre cette union ;

« Considérant que le mariage entre les deux « époux n'a pas été consommé d'abord et n'a pu « l'être plus tard par un véritable empêchement, « ce que nous savons pertinemment ;

« A ces causes et considérations, nous, archevê- « ques, évêques, doyens, archidiacres et autres « membres du clergé, par la teneur des présentes,

(1) Voir Audin, *Hist. de Henri VIII*, vol. II, page 342.

« déclarons que Votre Majesté n'est aucunement « liée par un mariage nul et invalide, et que, sans « prendre d'autres conseils et s'en rapportant à « l'autorité de l'Eglise, elle peut contracter une « autre union avec quelque femme que ce soit. « C'est notre sentence à nous qui représentons le « clergé et la docte communion de l'église angli- « cane, sentence que nous tenons pour vraie, juste, « honnête et sainte. »

Qui donc, après cela, répétons-nous, ne verra point dans cette phalange sacerdotale d'Angleterre un troupeau de vils esclaves vendus à la passion du monarque ? Quoi ! Rassembler les nombreux documents du procès, entendre Henri, écouter Anne de Clèves, interroger plusieurs douzaines de témoins, négociateurs du mariage, ambassadeurs des deux Majestés, médecin et femmes de la reine, confidents des déceptions du roi et domestiques, transcrire leurs dépositions, dresser le procès-verbal d'enquête, l'étudier, délibérer, rédiger enfin l'arrêt doctrinal, toutes ces graves opérations n'auraient requis que quelques heures ! Oui, dans quelques heures, le concile a dû bâcler tout cela, car n'oublions pas que c'est le 6 juillet au plus tôt que le député royal est parti de Londres pour convoquer les évêques ; que le plus éloigné d'entre eux, celui d'York, par exemple, n'a pu évidemment recevoir le message que le 7 ; qu'une journée encore s'est passée au moins dans le voyage de Westminster. Ce n'est par conséquent que le 8 qu'ont pu commencer l'introduction de la cause et son instruction, et le 9, on aurait

pu prononcer un jugement qui, pour être sérieux, aurait demandé des mois de réflexion et de peines! Que conclure de ces impossibilités morales, intellectuelles et physiques? Que les évêques et les prêtres étaient depuis longtemps achetés ; que le procès était depuis longtemps instruit, même sans leur concours ; que la sentence était depuis longtemps rédigée; qu'ils n'eurent qu'à signer l'inique arrêt ; qu'enfin, sous leur mitre et leur soutane, se cachait une servilité aussi hideuse que la dépravation du tyran qui l'exigeait.

Et que dire encore de la canonicité de ces raisons qui servent à annuler cette alliance ? A qui fera-t-on croire que des hyperboles commises par un portrait flatteur au sujet de la « beauté imagi- « naire » de la fiancée, que des louanges exagérées de ses « attraits fabuleux », que des considérations politiques aussi ont enlevé la liberté à un despote accoutumé à tout faire trembler sans plier jamais lui-même, et ont forcé sa langue à donner un consentement que refusait son cœur ? Quelle est la théologie de ces docteurs sans conscience et sans doctrine qui osent prononcer, le véritable empêchement étant survenu après le contrat, la nullité de l'union sous le prétexte que le mariage n'a pas été consommé quand l'époux, le plus voluptueux qui fut jamais, a dormi pendant six mois sur le même oreiller que sa compagne ? Et, s'il existait réellement un « empêchement véritable » qui ne permît pas à l'alliance d'être féconde, pourquoi ces terreurs dont le prince fut assailli quand le bruit

courut, quelques mois après le divorce, qu'Anne de Clèves avait mis au monde à Hamp-ton-Court un garçon qu'elle avait eu de Henri (1) ?

Mensongère fut encore la proclamation où le prince voulut faire connaître lui-même à son peuple les causes de son divorce avec Anne de Clèves. Il y relate l'existence d'un précontrat passé entre celle-ci et le marquis de Lorraine bien avant les noces du roi. Si l'on en croit le souverain, les conseillers de la duchesse, pressés à Greenwich d'expliquer la nature de cet acte, en ont affirmé la nullité pour cause de minorité des parties et ont promis de le présenter plus tard à Henri. En attendant l'exécution de la promesse, le mariage a été béni ; mais Henri a eu bien soin, dit-il, de formuler des réserves, de les faire consigner dans l'acte de solennisation et de ne donner qu'un consentement conditionnel, expressément subordonné à la production du traité. Or, conclut-il, l'engagement n'ayant été jamais exécuté, les contractants ont recouvré leur liberté. Au surplus, ajoute le royal théologien, un mariage non consommé « peut être « validé ou invalidé par l'Eglise ». Tel est le sien avec Anne de Clèves, qui, d'ailleurs, « s'est soumise « à l'autorité souveraine du concile national (2) ».

Là n'est qu'un conte ; la vérité est que la question du précontrat ne fut point trouvée assez sérieuse par l'archevêque de Cantorbery et l'évêque de Durham

(1) Audin, *Hist. de Henri VIII*.
(2) *State Papers*, t. I, p. 635 à 637.

pour empêcher le mariage ; que le roi ne fit aucune réserve ; que son consentement fut entier. Cromwell, qui savait tout sur cet hymen malheureux, en a décrit toutes les circonstances dans une de ces heures solennelles où il attendait le supplice ; il n'a rien caché. Or, sa relation, qui n'a pas moins de deux pages in-folio, rapporte bien toutes les objections de son maître, mais il ne dit pas un mot des conditions que sa proclamation allègue, ni de leur insertion dans l'acte de célébration (1).

Néanmoins, après le concile, le parlement couronna de succès tous les efforts du roi pour ériger en droit la fraude et la perfidie. Le 10 juillet, Cranmer, toujours prêt à commettre un acte d'iniquité servile, communiqua à la Chambre des lords et à la Chambre des communes la sentence du clergé, et le 11, Norfolk, Southampton et Gardiner, l'évêque de Winchester, signifièrent à Anne de Clèves la dissolution par le parlement du mariage qui l'avait unie au roi d'Angleterre. Des présents dont la splendeur devait servir à acheter sa résignation et son silence lui furent offerts, et la peur de l'échafaud, lui conseillant d'être dupe plutôt que victime, la fit consentir à échanger le titre de reine contre celui de Sœur. C'étaient les legs du dédain lubrique qui la répudiait et la forçait de reconnaître, par un écrit où la postérité ne pourra voir qu'une dérision, qu'elle n'avait jamais trouvé dans Henri qu'un époux continent et chaste (2) !

(1) Hall., p. 242.
(2) Burnet, t. II, p. 265 et 266.

La mort de Cromwell fit passer au duc de Norfolk le crédit dont le vice-régent avait joui sur l'esprit du souverain, et, grâce à cette influence du noble lord, le mariage de Catherine Howard, sa nièce, avec le roi eut lieu le 8 août 1540. Cranmer, qui aspirait au rôle prochain de chef de secte, avait blâmé l'union. Il craignait, non sans raison, que la Réforme dont il poursuivait secrètement les triomphes ne trouvât sa ruine dans les charmes de Catherine, et il savait que, descendant des Howard et comptant dans sa race glorieuse des héros de la foi catholique, elle travaillerait ardemment, en pieuse héritière de ses ancêtres, à un rapprochement entre l'Angleterre et Rome de concert avec Gardiner et son oncle (1).

Tout semblait, en effet, hâter la réalisation des appréhensions du primat : jamais, disait Henri, le roi n'avait été aussi heureux en amour et en mariage. Il frappait des médailles à la gloire de la jeune femme, la représentait comme une rose sans épines, faisait composer des hymnes pour célébrer ses félicités conjugales, gravait, en l'honneur de la reine, des armes où on lisait la devise qu'il avait composée lui-même : « Non aultre volonté que la « sienne (2). » C'était, en vérité, semblait-il, l'assurance pour Catherine d'un ascendant décisif sur le cœur royal, lorsque, sur la foi à une dénonciation qui pouvait être calomnieuse, dictée par un fana-

(1) Quaterly et Rewiew cités par Audin.
(2) Burnet et Hume.

tisme de secte ou par l'appât d'une riche récompense ; sur une confidence dont les raisons ne furent jamais comprises, l'archevêque vint révéler au roi qu'il venait d'élever l'immoralité sur le trône au lieu d'y faire régner la vertu ; que Catherine, avant son élévation, avait accordé « pendant une centaine de nuits » ses faveurs à un gentilhomme appelé Derham, alors page de la duchesse douairière de Norfolk, l'aïeule de la coupable. D'abord incrédule et certain de la fidélité de sa femme, le prince finit par concevoir des doutes et fit procéder à une enquête (1).

Comparut, en premier lieu, devant le garde du petit sceau commis pour l'interrogatoire, un misérable du nom de Lassels, celui-là même qui avait révélé à Cranmer les déportements secrets de Catherine, et il déclara tenir la découverte de l'horrible mystère de la bouche de sa propre sœur qui demeurait autrefois chez la duchesse. Vinrent ensuite : cette indiscrète personne qui confirma la confidence que son frère avait reçue d'elle ; Derham, qui ne nia point sa passion et fit connaître les complaisances qu'il avait obtenues de la jeune amante, et enfin Manox, qui apprit au commissaire royal que, à quinze ans, la petite fille de la douairière avait changé l'habitation de sa grand'mère en une maison d'abominable prostitution (2).

C'était assez pour délivrer la faction réformatrice

(1) Témoignage anglais rapporté par Audin.
(2) Herbert.

d'une princesse qui employait, a dit un historien protestant, tout ce qu'elle avait de pouvoir sur l'esprit du roi à restaurer le papisme en Angleterre (1); mais des accusations d'adultère pesèrent encore sur sa tête. Une seconde enquête confiée à des créatures de Cranmer, autres novateurs cachés qui avaient juré sa perte, prétendit établir contre la reine l'existence de coupables amours pour Culpepper, son cousin, et la continuation dans le palais royal de ses relations criminelles avec Henri Manox, un musicien, et Derham, qu'elle avait aimés et connus tous deux avant même d'être nubile (2).

Cependant, les témoignages manquèrent pour justifier toute l'accusation; on ne regarda comme prouvées que de simples entrevues de Derham avec Catherine et une permission qu'elle avait donnée à Pulpepper de rester, une nuit, jusqu'à quatre heures du matin dans sa chambre de Lincoln en compagnie, ce qu'on ne doit pas taire, de lady Rochfort, tandis que le roi était absent. Quelques graves qu'ils paraissent, ces actes et leurs circonstances ne pouvaient sans doute que créer des soupçons ou des présomptions, comme les appelèrent les juges; néanmoins, ils furent suffisants pour faire déclarer coupables de haute trahison les deux visiteurs, qui moururent, Culpepper décapité et Derham pendu et écartelé (3) : la présomption, c'était donc la mort.

(1) Rapin de Thoyras.
(2) Hume, t. III, p. 322.
(3) *State Papers.*

Le courroux du monarque atteignit encore tous ceux qui, « ayant connu les relations antérieures de « Catherine et de Derham, » n'en avaient point, en les dénonçant, publié le scandale et la honte. Furent punis de la confiscation de leurs biens ou de la mort, pour ce respect à l'honneur, la duchesse de Norfolk, la comtesse de Bridgewater, sa fille, lord William Howard, sa femme et neuf personnes attachées au service de la douairière, qui payèrent ainsi le silence d'une trahison dont nul d'entre les condamnés ne pouvait affirmer par serment l'existence sans commettre un parjure (1).

Pour la reine, elle mourut aussi sur l'échafaud le 13 février 1543 et après elle lady Rochfort. Au moment de mourir, les deux victimes protestèrent contre le châtiment qui les frappait : « Au nom de « Dieu et des saints anges, dit à son confesseur la « première, je jure que je suis innocente du crime « que le parlement me condamne à expier : jamais « je ne souillai le lit du roi. Quant à mes fautes de « jeune fille, je ne cherche pas à les excuser. Dieu « s'apprête à les punir ; il me les pardonnera ; priez « pour moi son Fils Jésus-Christ ». Et la seconde, en s'adressant aux spectateurs, attesta qu'elle mourait pour expier le crime qu'elle avait commis en dénonçant injustement son époux et Anne de Boulen, mais qu'elle était pure de toute autre souillure (2).

Ainsi se préparait dans le sang de Catherine les

(1) Voir détails dans Audin, *Hist. de Henri VIII*.

(2) Speed, Carte, Burnet et Gregorio Leti.

triomphes prochains du sectaire Cranmer. Il est pourtant probable qu'il n'aurait point voulu que sa victoire coutât la vie de la reine : une répudiation lui eût suffi. La chasser du palais royal était son unique désir. Voilà pourquoi, s'il la dénonça pour des fautes antérieures à son mariage, il voulut aussi la sauver en colorant ses faiblesses par un engagement formel avec le séducteur ; mais Henri n'admit point cette théorie matrimoniale du primat, et d'ailleurs Catherine refusa noblement de s'en servir.

Henri VIII, malgré cinq cruelles déceptions, n'était pas dégoûté du mariage. Il contracta, en juillet 1543, une sixième union avec Catherine Parr, fille du chevalier Thomas Parr de Kendal et veuve de Newil, lord Latimer. Lorsque, en 1541, le parlement prescrivit un serment préalable de pureté virginale à toute fille que Henri voudrait élever à l'honneur de reine, le peuple avait prédit, en se moquant de la loi, que désormais le monarque devrait se résigner à ne trouver qu'une veuve pour épouse. La prophétie venait de s'accomplir.

Le couple royal paraissait être heureux et les liens nouveaux ne semblaient nullement devoir, comme les autres, se briser par un drame ; néanmoins, le roi, qui depuis quelques mois n'avait point versé de sang et brûlait d'en répandre, crut bon de redemander à la gloire des armes le bonheur qu'il trouvait insuffisant dans la paix conjugale. Le désir de se venger lui en fournit l'occasion.

Souvent, il avait voulu séparer le roi de France

de l'unité romaine; mais François Ier, avec son esprit observateur, avait remarqué les désordres et l'inquiétude partout où avaient pénétré la Réforme et le schisme, les horribles déchirements où se débattaient les peuples qui avaient accueilli la parole nouvelle et le lamentable deuil où l'Angleterre même fut plongée dès le jour où la suprématie spirituelle du prince y alluma les bûchers et dressa les potences. Si la foi du chrétien n'avait suffi pour prévenir les malheurs d'une apostasie, la politique du roi les aurait conjurés : François Ier résista donc aux sollicitations ; une rupture se prépara entre les deux monarques, et l'alliance de la France avec l'Ecosse qui était la plus ardente ennemie des Tudor la détermina. Henri VIII avait dès lors perdu l'espoir qu'il caressait de soulever cette puissance contre la papauté et d'introduire dans ce royaume une autre domination spirituelle qui en aurait proscrit l'autorité romaine.

Irrité de tous ces mécomptes, Henri s'allia à Charles-Quint pour envahir la France. Dans des vues absolument différentes des aspirations du roi, l'empereur se mit le premier en marche, entra en Champagne sans résistance, prit Saint-Dizier, emporta Epernay et Château-Thierry, à 24 lieues de Paris, et il accula le Dauphin à Meaux. Les Parisiens effrayés commençaient à émigrer sur Orléans avec leurs meubles, et François Ier parut un moment abattu : « Dieu, s'écria-t-il, tu me fais payer « bien cher cette couronne, que je croyais avoir « reçue de ta main comme un don. » Mais aussitôt,

reprenant courage, le vainqueur de Marignan fait couvrir la capitale de huit mille hommes et jure de s'ensevelir sous les ruines de la grande cité. A la parole du roi, la confiance renaît dans les âmes et les fugitifs regagnent leurs foyers ; les troupes françaises harcèlent sans cesse l'ennemi, et l'empereur est malade ; son armée manque de vivres, et le soldat est accablé par la chaleur ; un allié, jaloux de ses succès, le laisse isolé et s'obstine au siège de Montreuil et de Boulogne ; la reine de France adresse des prières à son frère, et l'irritation du pape contre une ligue qui a pour chef un prince excommunié se manifeste. Pour tous ces motifs, la paix se signe à Crespy entre Charles-Quint et François Ier.

Henri VIII, qui comptait faire de Paris sa seconde capitale, refusa d'abord de l'approuver ; mais, exposé à des dangers réels par l'abandon du roi d'Espagne ; saisi de peur à la nouvelle que quarante mille hommes s'avançaient à marches forcées pour livrer bataille à son armée, déjà cruellement décimée ; informé qu'une flotte française, menaçant déjà les côtes d'Angleterre, se préparait à châtier cette reine de l'Océan, il consentit à traiter, le 17 juin 1546 (1). Boulogne qu'il avait conquis lui resta, mais il promit de le rendre dans huit ans moyennant deux millions d'écus. On l'eut, en 1550, moyennant quatre cent mille. La guerre coûta au peuple anglais un million et demi de livres sterling et plusieurs mil-

(1) Rymer et Herbert.

liers de soldats qui payèrent de leur vie l'ambition de leur prince et sa déloyauté.

Le roi vécut encore dix ans, qu'il employa à dogmatiser, à terroriser ou à faire tomber des têtes.

Il croyait à l'hortodoxie et au génie de Cranmer, et c'est avec son favori qu'il étudia les graves questions théologiques qu'il entendait imposer à la foi de son peuple. Il va sans dire que le primat n'était jamais assez téméraire pour rien décider : avec une édifiante humilité, il s'en remettait toujours à « l'in« faillible jugement de Sa Majesté (1) ».

C'est avec cette réserve flatteuse qu'il osait répondre aux interrogations de son maître, et voici quelques solutions sous les yeux des lecteurs soucieux de s'éclairer à l'éclatante lumière du soleil d'Angleterre :

1° « Si tous les évêques et tous les prêtres, de« mande le pontife suprême, venaient à mourir à « la fois ; que les âmes fussent privées le même « jour d'ouïr la parole divine et que le chrétien « restât exposé au danger de manquer de sacrements, « est-ce que le roi ne pourrait pas créer des évê« ques et des prêtres ? »

L'affirmative est la réponse de l'archevêque (2).

2° Un chrétien est-il tenu par l'autorité du verset « *Quorum remiseritis*..... à confesser ses péchés « mortels au prêtre ? »

« Nullement », répond Cranmer (3).

(1) Audin.
(2) Todd, t. I, p. 306 et suiv.
(3) Ibid.

3° Si, lors de la conquête d'une terre infidèle, le prince n'a « avec lui que des officiers civils, ne « peut-il pas prêcher ou faire prêcher la parole de « Dieu, donner ou faire donner l'Ordre? »

« Il le peut, décide le prélat; il y est obligé par « la loi de Dieu (1). »

4° « L'évêque a-t-il le droit de par l'Ecriture, et « l'évêque seul, d'ordonner? »

« De par l'Ecriture, l'évêque a ce droit, et le « prince aussi par ordre de Dieu, et le peuple aussi « par droit d'élection, a répondu le casuiste, mais « il a eu le soin d'établir une distinction entre l'élec-« tion et l'Ordre : l'élection, aux premiers jours du « christianisme, a-t-il dit, avait été faite par les « apôtres et par la communauté le plus souvent, « parce qu'il n'y avait pas alors de magistrats sou-« verains; mais l'Ordre n'a pu être conféré que par « celui qui, en priant et jeûnant, fait descendre, au « nom du Saint-Esprit, la grâce sur le front du néo-« phyte (2). » En vérité, dit ironiquement à l'argu-mentateur le roi-pontife, « où donc avez-vous trouvé « cette distinction entre ces deux attributions? Et « si l'apôtre tient la place du prince dans l'élection, « comment me prouverez-vous que l'Ordre est d'at-« tribution épiscopale? Par votre *per manuum impo-« sitionem cum oratione et jejunio*? Où donc avez-« vous vu cela? »

(1) Todd.
(2) Ibid.

Peut-on dire, après de telles questions, solutions et répliques, que la symbolique anglaise n'est pas à la hauteur du formulaire saxon ? que l'individualisme de Henri n'est point inspiré de la même façon que l'est le libre examen de Luther ? que la Réforme a eu besoin d'autres apôtres que le roi pour l'introduire en Angleterre ? C'est par le roi qu'elle fut schismatique ; par le roi aussi qu'elle devint hérétique. Le prince, sans doute, prétendit être l'ennemi de l'hérésie et la persécuta ; mais Luther avait guerroyé contre d'autres novateurs qu'il appela des hétérodoxes ; Calvin avait brûlé Servet ; leur intolérance les empêcha-t-elle d'être, en Allemagne et en Suisse, les pères du Protestantisme ?

Le monarque anglais commet donc assurément une contradiction par ses rigueurs contre la Réforme ; mais qu'importe ? Comme le moine réformateur, il ne veut pas dans ses Etats d'autre autorité que la sienne, d'autre symbole que sa foi, d'autre enseignement que son apostolat. Si, encouragés par le crédit dont jouit le primat qui favorise l'hétérodoxie et si poussés même par ses menées occultes, surgissent à Windsor des missionnaires qui répandent la parole de la nouvelle science, un jury se compose aussitôt qui les juge, et un prêtre du nom d'Anthony Person, avec deux chantres, appelés Robert Teslowood et Henry Filmer, meurent dans les flammes pour leurs sympathies à la dogmatique qu'enseigne en secret le primat d'Angleterre. Cranmer lui-même n'aurait pas échappé au courroux du roi, si son habileté n'avait, comme un bouclier,

amorti les coups que tiraient sur sa personne les défenseurs de l'ancien culte.

C'était Cranmer qui avait imaginé et favorisé le mariage de Henri VIII avec Catherine Parr, à cause du zèle qu'elle montrait pour faire triompher les idées nouvelles et ruiner l'influence que le Catholicisme paraissait reprendre en Angleterre dans les conseils du souverain. C'était le primat qui conspirait dans l'ombre et ourdissait des complots contre la vieille symbolique ; lui qui répandait habilement les pamphlets envoyés de Saxe pour en inonder la Grande-Bretagne ; lui qui correspondait avec Luther et avec Calvin, Osiander et Bucer pour préparer les éléments de la Réforme ; lui qui était le grand hérétique de l'époque ; lui qui niait la grande partie de la foi chrétienne ; lui enfin qui n'attendait que la mort de Henri pour ouvrir les portes de Londres au Protestantisme, placer un sceptre en ses mains, un trône sous ses pieds et lui donner pour royaume le monde des âmes (1).

Tant de méfaits avaient créé contre Cranmer un parti composé d'évêques, de pairs, de députés et de gentilshommes que l'ambition avait égarés et que le repentir travaillait à rapprocher de Rome. Un orage menaçant s'était formé contre l'archevêque, et il éclata. Quelques chanoines de Cantorbery le dénoncèrent au pays et au roi et un mémoire l'accusa d'être un iconoclaste et un sacramentaire, un protecteur des prédicants qui s'élevaient contre

(1) Voyez Audin, *Hist. de Henri VIII* et *Hist. de l'Eglise* par Darras.

la confession auriculaire et un correspondant des réformés de l'Allemagne, un contempteur du célibat ecclésiastique et un prélat immoral (1). En vérité, c'était trop pour ne pas fixer l'attention du monarque : « Vraiment, dit un jour le roi, je songeais aux « progrès que fait l'hérésie dans mon royaume ; « mais malheur à qui la sèmerait parmi mes peu- « ples : je le découvrirais et je le punirais sévère- « ment. Qu'en pensez-vous, ajouta-t-il en regardant « fixement l'archevêque ? »

« — Votre zèle est assurément très louable, Sire, « répliqua Cranmer, mais je supplie Sa Majesté, au « nom de Dieu, d'examiner sérieusement ce qu'on « appelle hérésie, de peur qu'au lieu de punir des « sectaires elle ne fasse tomber sa colère sur des « disciples de la parole de vérité. »

« — Oh ! je ne me tromperai pas, reprit le prince, « je vous le jure. Connaissez-vous le grand héréti- « que de Kent, le protecteur des sectaires? C'est « vous, mon cher chapelain. Lisez, lisez (2). »

Cranmer, prenant alors des mains royales le mémoire des chanoines de Cantorbery, parcourut de ses yeux quelques pages de l'acte d'accusation, tandis que son maître le regardait fixement, cherchant sur sa figure le reflet de ses impressions et de sa pensée ; mais l'archevêque, demeurant impassible, protesta de son orthodoxie, et, quant à son mariage avec l'hérétique allemande, il sut tirer un

(1) Strype.
(2) Ibid.

mérite de son empressement à renvoyer sa femme dès que le parlement avait voté le statut des dix articles. Il finit son plaidoyer à genoux, comme il l'avait commencé, demandant de paraître devant les pairs pour y démontrer publiquement son innocence (1). La scène adroitement jouée se termina à l'honneur du primat par des marques d'estime de la part du roi, un crédit plus grand et assuré pour jamais, un procès intenté aux accusateurs, la condamnation de quelques-uns à la prison et les excuses des autres au favori (2).

Les ennemis de Cranmer n'étaient pas abattus; la lutte, au contraire, se montrait plus vive et plus opiniâtre. Une seconde fois, le primat est accusé de sacramentarisme. C'est Goswich, un député, qui l'attaque à la Chambre des communes; mais, au lieu de conduire au bûcher l'hétérodoxe, en qui le roi ne voit qu'une victime monstrueusement calomniée, un ordre du tyran force aussi Goswich à incliner sa tête devant milord de Cantorbery, s'il ne veut la perdre (3).

Cependant, l'archevêque profite de ses victoires; son influence grandie donne des mitres aux partisans de la Réforme, obtient d'imprimer la Bible en anglais et de la propager, de faire chanter les litanies en langue vulgaire, d'ajouter à ces prières l'infâme invocation : « De la tyrannie de l'évêque « de Rome et de toutes ses détestables turpitudes,

(1) Rapin de Thoyras.
(2) Strype.
(3) Ibid.

« délivrez-nous, Seigneur (1). » Tout se prépare à étouffer le Catholicisme (2); mais l'empereur se dispose, de son côté, à rompre tout commerce avec l'Angleterre, si son alliée continue à accorder ses faveurs à la Réforme; le roi est informé et le succès ralenti (3).

Dès ce moment, on s'acharne davantage à la lutte : Grandiner, avec sa nature méridionale et sa brutale franchise, prend part à la guerre; Cranmer se défend avec le calme d'un homme du Nord et l'hypocrisie savante qui défie tout rival dans l'art de singer la vertu, et tout naturellement c'est lui qui triomphe. On représente au roi que la difficulté de maintenir la paix dans l'église d'Angleterre n'est que le fruit des exemples de son chapelain et que l'erreur n'a son appui que dans le crédit qu'il possède ; que « Cranmer, ajoute-t-on, soit enfermé à « la Tour, et, la terreur qu'inspire son nom cessant « tout à coup, la vérité chantera sa propre vic« toire ».

Le roi a écouté sans rien enlever à l'estime qu'il a vouée à Cranmer ni à l'amitié qu'il lui a jurée : « Milord, dit-il affectueusement à celui-ci en lui « révélant le complot, vous obéirez et vous compa« raîtrez à la Chambre des lords, et vous réclame« rez les privilèges dus à votre dignité, et vous « demanderez à être mis en présence des dénon« ciateurs. Si l'on refuse de vous écouter, vous en

(1) Le Grand.
(2) Burnet.
(3) Hume.

« appellerez à votre maître, et, si votre voix est « étouffée, vous montrerez à vos ennemis cet an- « neau royal (1). »

Cité devant le conseil, le métropolitain exécuta le programme. Il attendit plusieurs heures, mêlé aux valets en livrée ; introduit, il fut accueilli par des murmures partis de tous côtés. A la demande qu'il fait d'être confronté avec ses accusateurs, on répond par ce cri : A la Tour ! « J'en appelle à Sa « Majesté, réclame Cranmer. » — « A la Tour ! ré- « pètent les juges ! » — « Milords, reprend enfin « l'accusé, puisque mon invocation au nom royal « est méprisée, voici l'explication de la volonté sou- « veraine », et, cela dit, il étend sa main pour faire luire aux regards du tribunal l'anneau du prince. L'exhibition produit l'effet de la foudre qui éclate ; à l'orgueil succède la confusion ; à l'arrogance, le mutisme ; à l'insolence, la terreur. Le roi désarmé a accueilli les excuses ; Cranmer a pardonné ; les juges ont baisé la main de l'acquitté et la comédie a fini (2).

Devant l'impunité de Cranmer, s'était manifesté parmi les novateurs un réveil d'espérance ; mais, quelque affaibli que fût Henri par les ulcères qui le rongèrent, il avait gardé des forces pour veiller à l'intégrité de sa symbolique anglicane et désigner à ses sbires les victimes qu'il réservait au gibet. Shaxton, un ancien évêque de Salisbury, fut condamné à

(1) Fox, Burnet, Strype.
(2) Tytler.

mourir sur un bûcher pour n'avoir vu qu'un signe au sacrement de l'autel, et il ne dut qu'à l'abjuration de son erreur sa liberté comme sa vie ; Anne Ayscough, une femme qui avait quitté son époux pour se faire apôtre, eut les membres disloqués par la torture et expira dans les flammes pour avoir prêché contre le dogme eucharistique. Nicolas Bélenian, prêtre ; John Adlan, tailleur, et John Lassels, gentilhomme de la Chambre, condamnés pour le même crime, l'accompagnèrent au bûcher pour y être brûlés avec elle (1).

Catherine Parr aurait elle-même péri sur l'échafaud si, en caressant les passions du prince, elle n'avait su désarmer son courroux.

La reine ne cachait pas ses croyances religieuses, avait des conférences avec les hérétiques, ouvrait les portes du palais royal aux colporteurs des livres défendus et des bibles dont les versions tronquées étaient interdites ; faisait traduire en anglais les évangiles paraphrasés par Erasme ; favorisait les turbulents qui attaquaient la doctrine des six articles ; écrivait sous forme de prières les égarements de sa raison dépravée par les enseignements de la Réforme ; osait contredire en présence du roi les opinions de l'évêque de Winchester qui passait pour le plus éclairé des orthodoxes, donner même des conseils d'indulgence et de modération à son époux, peu enclin à les écouter patiemment et surtout à les suivre. Tant de témérités offensèrent le roi. Com-

(1) Audin, *Hist. de Henri VIII*, ch. XXIV.

prenez-vous, dit-il un jour à Gardiner, qu'à mon âge, je sois morigéné par une femme ? A écouter un historien protestant dont certes l'impartialité n'a pas toujours inspiré toute confiance, le prélat aurait profité des dispositions du souverain pour l'irriter contre Catherine, et, de concert avec Wriotesley, qui occupait la charge de chancelier, il aurait montré au roi, dans le châtiment des coupables élevés, dans la punition des alliés à la couronne et même dans la condamnation des favorisés de l'affection royale, la puissance de l'exemple, les grandeurs de son mérite et les splendeurs de sa gloire aux yeux de la postérité. Il aurait désigné, par ce langage plus perfide que flatteur, la tête de la reine aux vengeances de l'implacable tyran (1).

Transporté de colère, Henri VIII donna l'ordre d'accuser la princesse de complots contre la religion de l'Etat, et tout était secrètement préparé pour la condamner lorsqu'elle détourna habilement le coup qui menaçait sa vie. Instruite du danger par Wendy, médecin du roi (2), Catherine se rendit, un jour, dans la chambre où la maladie retenait le prince. Par bonheur, l'accueil fut amical. Passionné, comme on le sait, pour les joûtes religieuses, le théologien couronné parut convier à une controverse la reine, qui aussitôt s'excusa modestement sous le prétexte que les hautes spéculations de la théologie sont au-dessus de l'intelligence d'une femme : « La

(1) Hume, Titler.
(2) Titler.

« femme, ajouta-t-elle, doit être soumise à l'hom-
« me ; c'est une loi qui pour elle date de la création.
« Il est dit que l'homme a été créé à l'image de
« Dieu et la femme à l'image de l'homme. Or,
« l'image de l'homme doit hommage et soumission
« à l'image de Dieu. Quant à moi, j'y suis double-
« ment obligée, et en ma qualité de femme et en
« ma qualité d'épouse d'un prince qui pourrait
« donner des leçons aux théologiens les plus doctes
« et les plus sages du monde. »

« Par sainte Marie ! repartit Henri ; mais c'est
« vous, docteur Kate, qui pourriez donner des le-
« çons au lieu d'en recevoir. »

Le procès était presque gagné sur le cœur et sur l'esprit d'un admirateur. L'accusée qui plaidait son affaire était aussi habile qu'éloquente : « Si jamais
« elle s'est prêtée à discuter avec Sa Majesté, ce n'a
« pas été un ridicule orgueil, car elle sait trop bien
« ce qu'elle valait, mais pour amuser Son Altesse,
« qui, dans la chaleur de l'argumentation, semblait
« oublier ses souffrances. Une conversation qui par
« intervalles ne serait pas ranimée par la contra-
« diction tomberait nécessairement en langueur.
« Souvent elle avait hasardé des objections pour le
« plaisir seul de les voir réfuter et, grâce à cet in-
« nocent artifice, bien souvent aussi elle était sortie
« d'une dispute qu'elle prolongeait à dessein beau-
« coup plus éclairée qu'elle n'y était entrée (1). »

Ce ne fut pas une simple admiration qu'amenè-

(1) Lingard et Hume.

rent ces paroles, mais une sorte d'adoration qu'elles provoquèrent. « Dans ce cas-là, s'écrie le roi ivre « de bonheur, nous voilà réconciliés, mon cher « cœur (1), et il l'embrasse en l'assurant de son « immortelle affection. »

Wriothesley pourra donc s'éloigner quand, ignorant ce triomphe, il arrivera à Greenwich avec une escorte pour arrêter la reine le jour même de cette scène où l'emporte l'habileté couronnée par l'amour. « Veux-tu t'en aller, fieffé coquin, » lui dit le roi en fureur, et, se tournant vers la victime sauvée : « Pauvre Kate, » répond Henri à Catherine, qui s'approche de lui et s'efforce d'apaiser sa colère, « vous « ne savez pas ce que venait faire ce messager ? Vous « arrêter, mon amour, et vous enfermer à la Tour, « sur ma foi (2) ! »

Ainsi délivrée du billot ou du bûcher, Catherine, on le comprend, fut désormais réformée sans la Réforme, et se cacha mieux pour dogmatiser.

Moins heureux furent le comte de Surrey et le duc de Norfolk, son père, tous les deux uniquement coupables d'être les descendants illustres des Howard et les chefs d'une grande maison, pouvant, pendant la minorité d'Edouard VI, hériter du trône, prendre la place de l'enfant. Le rejeton royal ne doit avoir pour protecteurs, à la mort du roi, que les Seymour, race imbécile dont la nullité n'est un secret pour personne, qui penche pour les doctri-

(1) Tytler.
(2) Ibid.

nes réformées et n'a aucune vertu pour résister aux deux hommes résolus et ambitieux que Henri ne peut s'empêcher de prendre pour deux prétendants, dont les fantômes troublent le repos de ses nuits. Ceux-ci, d'ailleurs, sont des alliés de la couronne par la maison de Moubray, dont ils descendent : l'un est l'époux et l'autre le fils d'une fille de Buckingham, qui tirait son origine d'Edouard III. L'Angleterre, comme la France, voit en eux les porte-drapeau du parti catholique, qui n'a besoin que d'être dirigé par des mains habiles pour renaître de ses cendres et reparaître en triomphateur. Les réformés doivent donc conspirer ensemble avec les Seymour pour la perte des Howard : les premiers pour échapper à leur proscription et à la ruine de leur culte ; les seconds pour s'emparer du pouvoir. En conséquence, le monarque défaillant est circonvenu d'obsessions et de terreurs au bord de la tombe qui s'apprête à l'ensevelir, et il commande des poursuites. Des enquêtes sont faites ; de faux témoins se trouvent pour donner raison au zèle inquisiteur ; les richesses des accusés sont confisquées, et Surrey, déclaré coupable de haute trahison et condamné le 19 janvier 1547, est décapité le 25 en silence, sans témoins et sans l'appareil ordinaire du supplice, tellement on craignait les manifestations publiques en faveur de l'innocence opprimée (1).

Pour le héros de Flodden, ce grand soldat qui compta ses actions d'éclat par ses années de service,

(1) Lingard.

Norfolk, conduit le 12 décembre 1546 en prison, fut aussi condamné par la Chambre des lords à mourir sur l'échafaud comme son fils. Tout était préparé pour le sanglant sacrifice, l'autel ou la guillotine dressée, le prêtre appelé, l'holocauste garrotté, le glaive presque levé, lorsque, à la Tour, un message accourut, le 28 janvier 1547, et dit : « Le roi n'est plus. » Plus clémente envers Norfolk, la mort, en frappant le tyran, avait donc sauvé la victime (1).

On a dit qu'à ses derniers moments, Henri VIII eut la pensée de se réconcilier avec la papauté (2) ; que Gardiner consulté lui conseilla d'assembler les Chambres pour leur soumettre ce louable projet ; mais « les courtisans, dit Sanders, persuadèrent au « roi de ne se point alarmer de ce vain scrupule », craignant pour eux-mêmes, avec la restauration de l'autorité romaine dans le royaume, l'expropriation des richesses que leurs complaisances coupables leur avaient acquises et dont leur insatiable cupidité avait dépouillé l'Eglise.

Ce sont donc les mauvais conseils qui prévalurent. Celui qui n'avait pu entendre la vérité, dit Bossuet, de la bouche de Thomas Morus et de Fisher, qu'il fit mourir tous deux pour la lui avoir dite, méritait de ne l'entendre jamais.

Combien de larmes et combien de sang firent verser l'absolutisme civil et la tyrannie religieuse

(1) Audin.
(2) Sanders.

en Angleterre! Quel fléau de Dieu s'était incarné dans ce prince, aussi hérétique que schismatique, car son schisme et son hérésie ne font qu'un! Toutes les prisons furent pleines; l'innocent et le coupable eurent les mêmes juges; toutes les sentences furent des arrêts de mort : la corde, le bûcher et le glaive furent seuls les ministres d'un libertinage qui eut sur sa tête la couronne qui règne, et d'un despotisme qui eut dans sa main le sceptre qui commande. Que le Protestantisme ose, en face de l'histoire de Henri qui lui donna son royaume en pâture, parler désormais d'intolérance et d'injustice! En vérité, pas un rayon de gloire qui puisse briller sur ce roi, même quand il conduit des armées à la victoire, sans qu'une sordide passion l'obscurcisse ou le fasse pâlir. Comment oserait-on, après pareille histoire, prétendre que Dieu a confié la restauration de son Eglise à un tel réformateur?

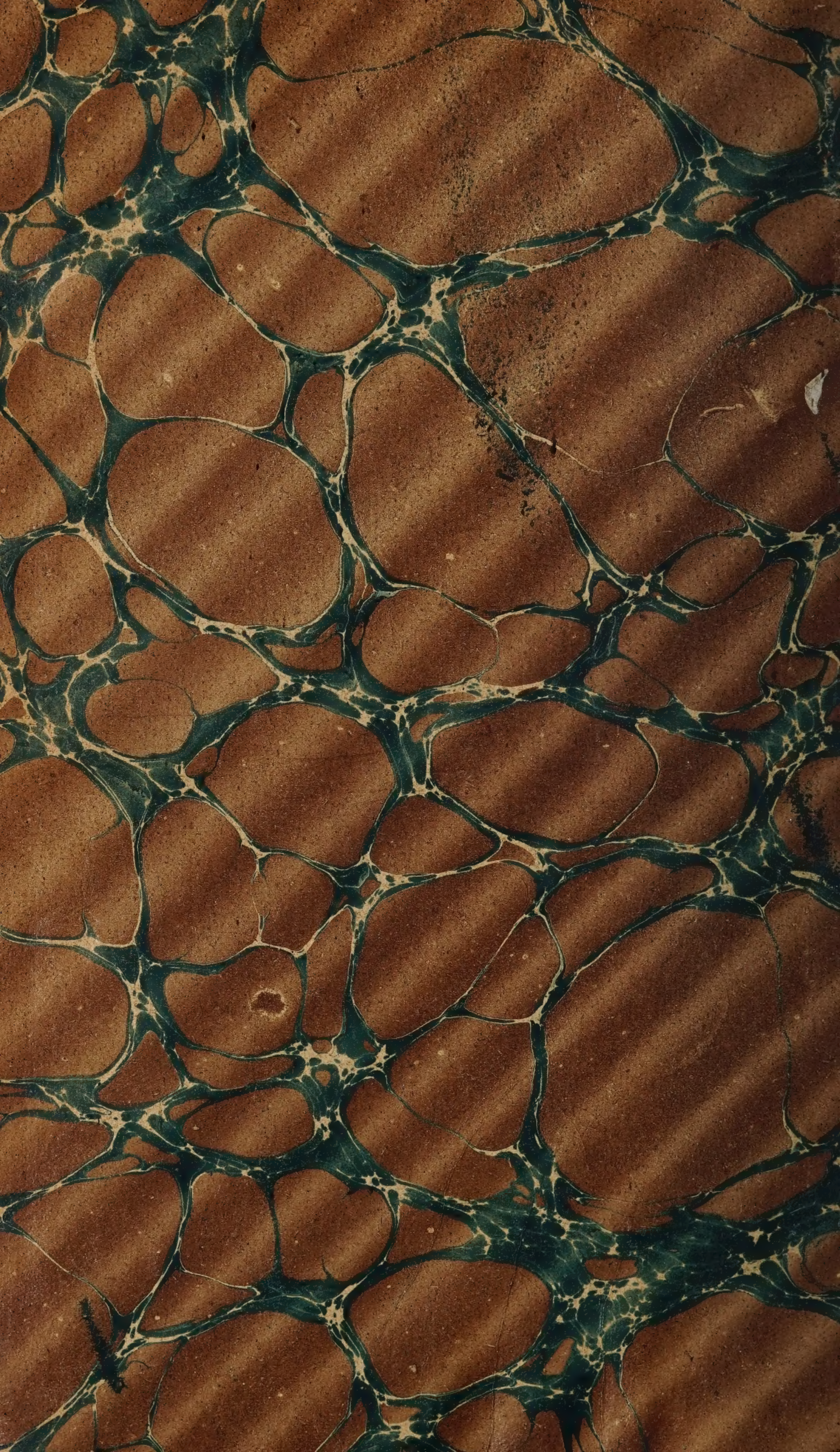
FIN DU TOME TROISIÈME

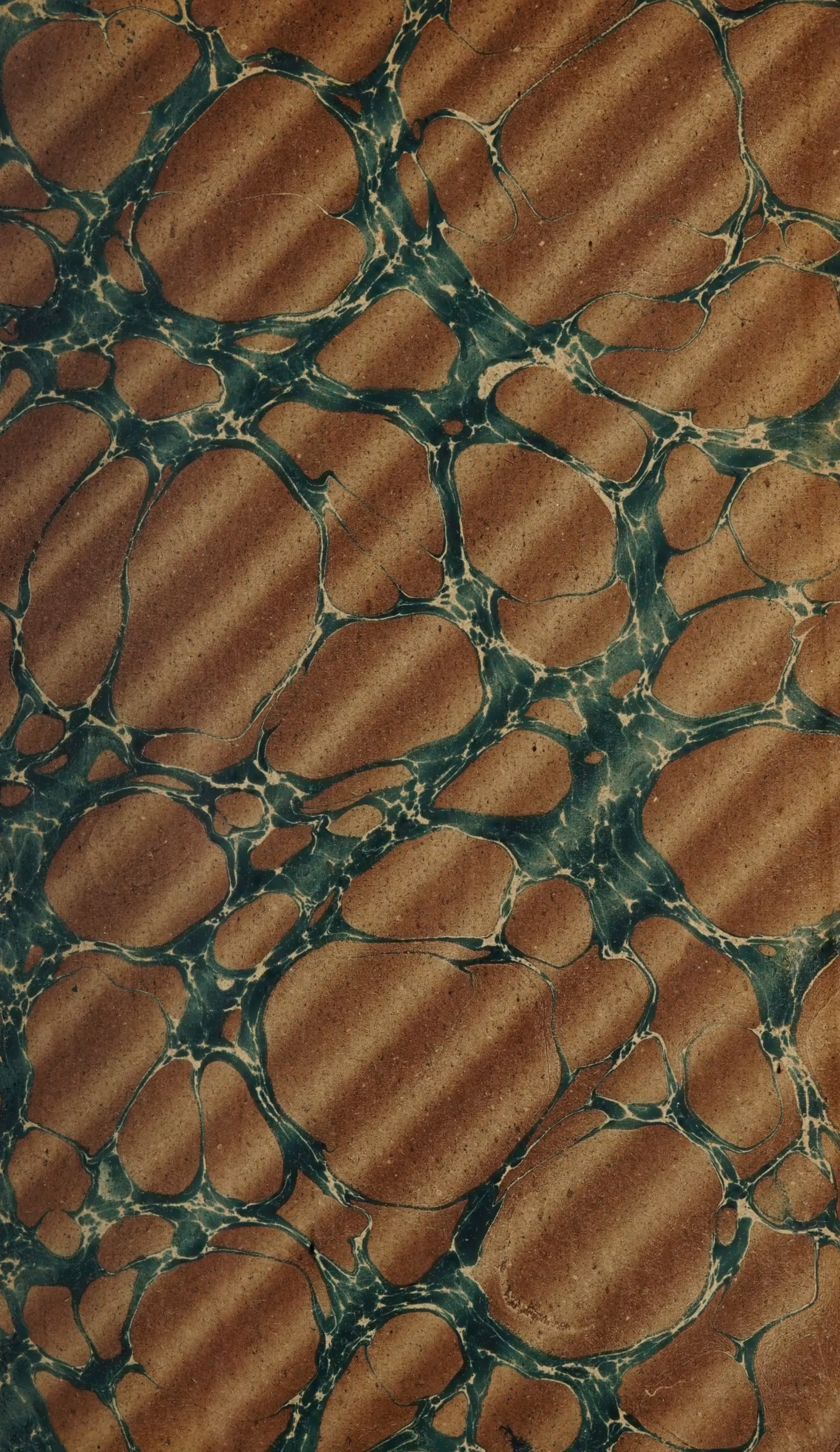
TABLE DES MATIÈRES

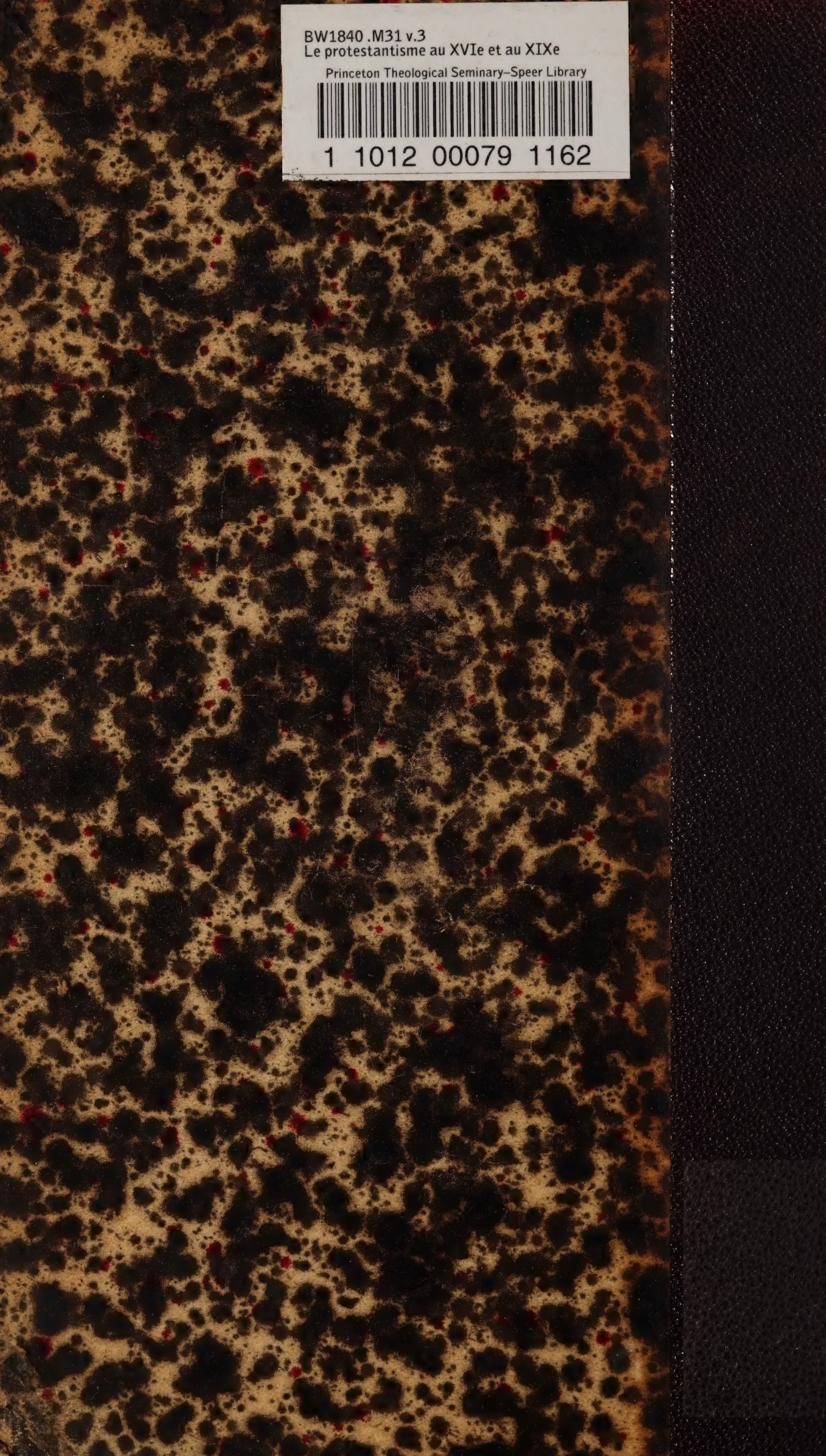
HISTOIRE DE CALVIN

HISTOIRE DE HENRI VIII

Albi, Imp. Henri Amalric, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville.






BW1840 .M31 v.3
Le protestantisme au XVIe et au XIXe
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00079 1162